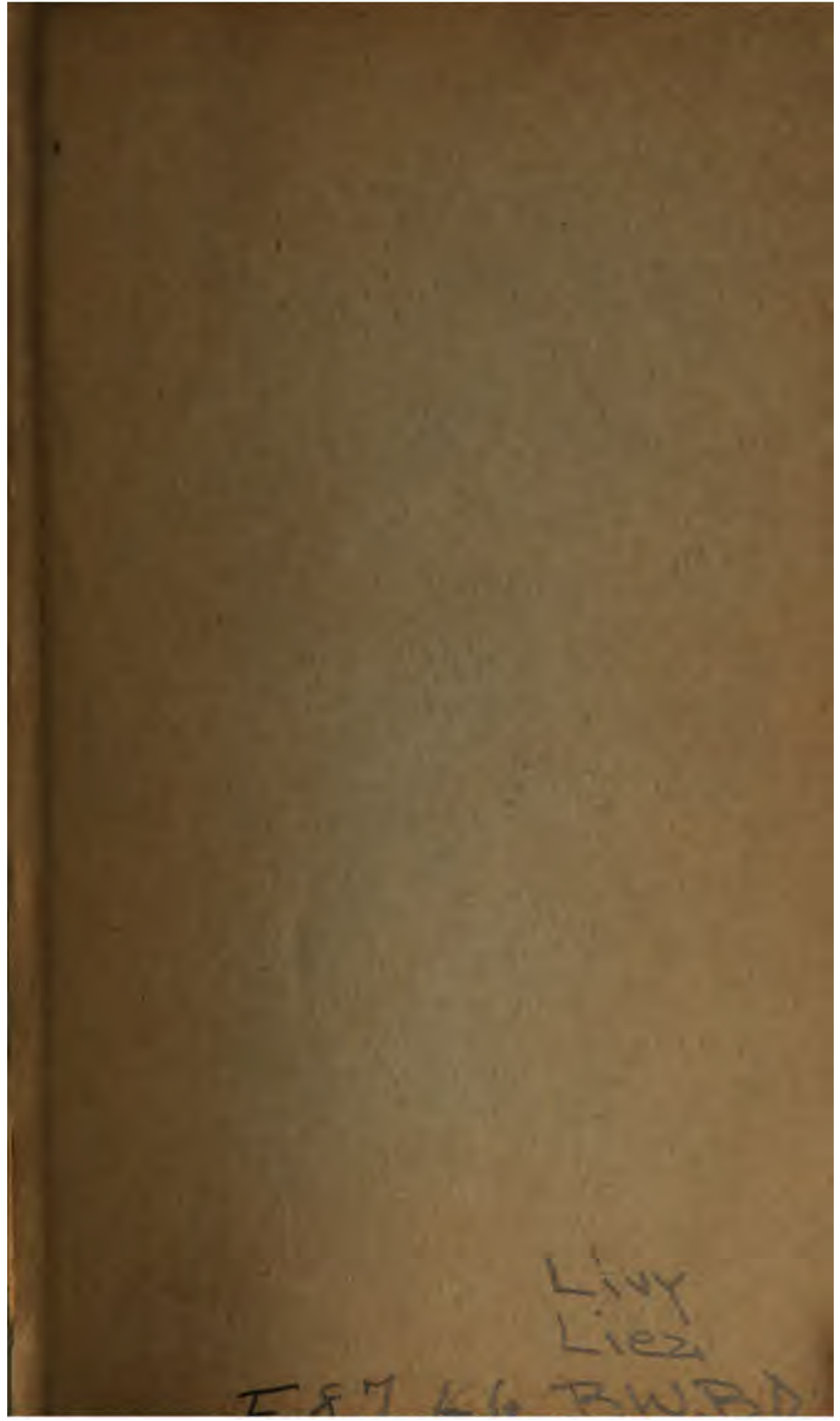

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08155482 0


Livy
Liez

BIBLIOTHÈQUE
LATINE-FRANÇAISE

PUBLIÉE

PAR

C. L. F. PANCKOUCKE.

PARIS, IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
Rue des Poitevins, n. 14.

HISTOIRE

ROMAINE

DE TITE LIVE

TRADUCTION NOUVELLE

PAR MM. A. A. J. LIEZ

PROVISEUR DU COLLÈGE ROYAL DE SAINT-LOUIS

N. A. DUBOIS

PROFESSEUR

V. VERGER

ANCIEN PROFESSEUR D'HUMANITÉS.

Titus Livius eloquentiæ ac fidei præclarus.
TAC., *Ann.*, lib. IV, 34.

TOME SEPTIÈME.



PARIS

C. L. F. PANCKOUCKE

MEMBRE DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

ÉDITEUR, RUE DES POITEVINS, N° 14

M DCCC XXXII.

SUPPLÉMENS
DE FREINSHEMIUS

LIVRES XVI-XX

PAR VICTOR VERGER

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,
ANCIEN PROFESSEUR D'HUMANITÉS.

EPITOME LIBRI XVI.

Origo Carthaginiensium et primordia urbis eorum referuntur: contra quos et Hieronem regem Syracusanorum auxilium Mamertinis ferendum censuit senatus; quum de ea re inter suadentes, ut id fieret, dissuadentesque contentio fuisset. Transgressis tum primum mare equitibus romanis, adversus Hieronem sæpius bene pugnatum. Petenti pax data est. Lustrum a censoribus conditum est. Censa sunt civium capita ducenta nonaginta duo millia ducenta viginti quatuor. D. Junius Brutus munus gladiatorium in honorem defuncti patris edidit primus. Colonia Æsernia deducta est. Res præterea contra Pœnos et Volsinios prospere gestas continet.

SOMMAIRE DU LIVRE XVI.

ORIGINE des Carthaginois et premiers accroissemens de leur ville. Le sénat, après quelques débats entre ceux qui conseillaient cette mesure et ceux qui la repoussaient, est d'avis que l'on porte secours aux Mamertins contre les Carthaginois et contre Hiéron, roi des Syracusains. La cavalerie romaine, après avoir, en cette occasion, passé la mer pour la première fois, remporte plusieurs avantages sur Hiéron. Celui-ci demande la paix, qui lui est accordée. Clôture du lustre par les censeurs. Le nombre des citoyens se trouve monter à deux cent quatre-vingt-douze mille deux cent vingt-quatre. D. Junius Brutus, après la mort de son père, donne à Rome, pour honorer sa mémoire, le premier combat de gladiateurs. On conduit une colonie à Éser-nia. Le reste de ce livre contient le récit des avantages remportés sur les Carthaginois et les Volsiniens.

J. FREINSHEMII

SUPPLEMENTORUM

LIBER XVI.

I. Carthaginem a Tyriis Phœnicibus conditam esse, præter veteris historiæ fidem, etiam perpetua civitatum istarum, donec floruerunt, amicitia, præterea linguæ nunc quoque manentis manifesta similitudine, certum atque testatum est. Ex ea gente ferunt Elisam, quæ et Dido cognominata est, filiam Agenoris Belo geniti, quod Pygmalionem iisdem parentibus ortum, ob injustam mariti sui Sichæi cædem odisset, patria profugam, eum Africæ sinum, peninsulamque in qua post condita Carthago fuit, tenuisse : parvis admodum rei tantæ initiis, ac potentiæ, quæ deinceps consecuta est, spem nullam ostentantibus. Quippe non plus terræ ab incolis emisse Elisa creditur, quam corio bovis amplecti posset : hoc in tenuissima lora dissecto majus aliquanto spatium, quam venditores intelligebant peti, compre-

SUPPLÉMENS

DE J. FREINSHEMIUS

LIVRE XVI.

I. Carthage a été fondée par les habitans de Tyr, ville des Phéniciens, comme le prouvent évidemment et le témoignage de l'histoire ancienne, et l'amitié que conservèrent l'une pour l'autre ces deux cités durant tout le cours de leur prospérité, et la ressemblance manifeste qui subsiste encore aujourd'hui dans leur langage. On rapporte qu'une princesse de cette nation, Élise, surnommée Didon, fille d'Agénor qui avait pour père Belus, détestant Pygmalion, son frère, à cause de la mort de son mari Sichée, qu'il avait fait périr injustement, prit le parti de fuir sa patrie, se réfugia dans ce golfe de l'Afrique, et se fixa dans la péninsule où fut depuis fondée Carthage. Les faibles commencemens de cette ville n'annonçaient nullement le haut point de grandeur et de puissance auquel elle parvint dans la suite. Car, d'après la commune opinion, Élise n'acheta aux habitans du pays qu'autant de terre qu'elle en pourrait enfermer dans le cuir d'un bœuf : mais, ayant coupé ce cuir en lanières très-étroites, elle embrassa beaucoup

hendit; arcique struendæ suffecit locus, quam ex eo *Byrsam* appellatam putant. Inde multis, commerciorum gratia cum advenis colendorum, sedes juxta statuentibus, quum jam instar civitatis effectum esset; Afrique mansuetos homines et divites secum retinere cuperent : facile assensi sunt venientibus ab Utica legatis, qui « suo exemplo (nam et Utica colonia Tyriorum erat) ad condendam iis locis urbem » hortabantur. Ita convenit, ut Afri sedem oppidi Phœnicibus concederent; hi annuum eo nomine vectigal penderent Afris.

II. Operi perfecto Elisa lingua sua nomen imposuit *Carthadas*, quod urbem novam significat; Græci Carchedona, Romani aberrante, ut fit, pronuntiatione Carthaginem vocaverunt. Ea quum et vicinos faventes, et populum industrium, et, quod maximum est, sapientem reginam haberet, admirandis incrementis brevi convaluit. Hæc ante romanam urbem conditam anno circiter septuagesimo acta videntur : nam inter auctores, ut in re tam antiqua, parum convenit. Sed Elisæ quemadmodum vita casuum varietate nobilis, sic etiam memoranda mors fuit. Iarbas africanæ cujusdam gentis regulus nuptias ejus ambibat, ni assequeretur, bellum minitans. Sed illa castitate insigni, et mariti prioris amore, nuptias aversabatur : bellum rebus adhuc nas-

plus de terrain que les vendeurs ne pensaient en céder; et cet espace suffit pour construire une forteresse, qui, à ce que l'on croit, fut appelée, de son emplacement, *Byrsa*. Depuis ce temps-là, comme on venait de beaucoup d'endroits s'établir auprès de la forteresse, pour commercer avec les étrangers, ce concours fit prendre à la colonie la forme d'une cité; et les Africains, qui avaient le désir de conserver parmi eux des hommes paisibles et riches, se laissèrent persuader aisément par les députés venus d'Utique pour les exhorter « à fonder en ces lieux une ville à leur exemple (car Utique était aussi une colonie de Tyriens). » Ainsi, il fut convenu que les Africains concèderaient aux Phéniciens l'emplacement d'une ville, et que ceux-ci, en retour, paieraient aux Africains un tribut annuel.

II. L'entreprise terminée, Élise donna à la ville le nom de *Carthade*, mot qui, en langue phénicienne, signifie ville neuve; les Grecs l'appelèrent Carchédon, et les Romains, en apportant, comme il arrive en pareil cas, quelque changement à la prononciation, Carthage. Cette ville, favorisée de ses voisins, habitée par un peuple industrieux, et, ce qui est le plus important, gouvernée par une reine sage, s'accrut en fort peu de temps d'une manière prodigieuse. Tout cela se passa, à ce qu'il paraît, environ soixante-dix ans avant la fondation de Rome; car les historiens s'accordent peu sur les dates, comme il arrive en fait d'évènemens si reculés. Mais, si la vie d'Élise fut célèbre par la variété de ses aventures, sa mort ne fut pas moins mémorable. Iarbas, roi d'une petite nation de l'Afrique, aspira à sa main, menaçant de la guerre, s'il ne l'obtenait. Mais Élise, qui était extrêmement chaste, et qui avait tendrement

centibus et teneris exitiosum fore intelligebat. Igitur tempore ad deliberandum sumto, quasi tandem vicisset animum, et ad nuptias africanas adduxisset; in extrema tum urbis parte « rogum exstrui » jussit, « priusquam novum matrimonium ingrederetur, Sichæo suo inferias daturam » præferens. Tum hostiis multis immolatis, ad ultimum ipsa conscendit pyram, et gladio, quem secum attulerat, sibi mortem conscivit; caritate viri et civium propriæ incolumitatis curam superante. Retulerunt Carthaginienses quam potuere gratiam; et admiratione virtutum ejus, donec respublica salva fuit, pro dea venerati sunt. Ædes in loco, ubi vitam exuerat, structa: ipsa *Dido* (sic sermone suo viraginem Pœni vocant) appellata.

III. Quum deinde nemo unus successione regni post Elisam dignus haberetur, mixta optimatium et populi potestate gubernari civitas cœpit. Regia tamen appellatio manebat, sed ii lacedæmoniis regibus similes erant; nisi quod nulli certæ domui addictus honos, ut quisque nobilium divitiis et virtute ceteros anteibat, mandabatur. Hi foris bellorum administrationem habebant; unde *prætores* atque *dictatores* a Romanis, potestatem eorum cum sua republica comparantibus, appellari solent: domi principes consilii publici erant: cum eo de ne-

aimé son premier époux, ne pouvait supporter l'idée d'un nouveau mariage; et elle sentait que la guerre serait funeste à son état encore naissant et faible. S'étant donc fait accorder du temps pour délibérer, elle feignit de se rendre enfin et de consentir à épouser le prince africain. Elle se transporta à l'extrémité de la ville, et y fit élever un bûcher, sous prétexte qu'elle voulait, avant de contracter un nouveau mariage, apaiser les mânes de son cher Sichée. Alors, après avoir immolé plusieurs victimes, elle finit par monter elle-même sur le bûcher, et se donna la mort avec un poignard qu'elle avait apporté. Ainsi sa tendresse pour son mari, et son amour pour son peuple, l'emportèrent sur le soin de sa conservation. Les Carthaginois montrèrent à son égard toute la reconnaissance dont ils étaient capables, et, pleins d'admiration pour ses vertus, l'honorèrent comme une divinité, tant que subsista leur république. Un temple fut bâti à l'endroit où elle s'était ôté la vie, et elle reçut le nom de *Didon* (c'est ainsi que les Carthaginois appellent en leur langue une femme pleine de courage).

III. Comme personne n'était jugé digne d'occuper le trône après Élise, il s'établit dans la cité un gouvernement où les grands et le peuple partageaient le pouvoir. Le nom de roi fut pourtant conservé; mais ceux qui le portaient ressemblaient aux rois des Lacédémoniens, avec cette différence que, sans être attaché à aucune famille particulière, cet honneur était conféré à celui d'entre les nobles qui l'emportait sur les autres par ses richesses et ses vertus. Les rois commandaient les armées pendant la guerre; et c'est de là que les Romains, par comparaison avec ceux qui exerçaient le pouvoir dans leur république, ont pris l'habitude de les nommer *pré-*

gotiis civitatis statuebant : de majoribus rebus referebatur ad populum; ejus judicium in dissensu regum atque senatorum valebat; eidem jus erat etiam adversus placita regibus et consilio sciscendi, si forte contra rempublicam esse (id autem licebat cuivis coarguere) viderentur. Quæ nimia populi potestas, quum assentatorum studiis, ut fieri amat, in immensum augeretur, sequentibus temporibus Carthaginiensium rebus vehementer nocuit : in senatu porro seniores triginta quasi sanctius consilium erat; et horum in ordine universo plurima vis. Decoris publici disciplinæque custodiam censoria potestate præfectus morum exercebat.

IV. Successu temporum, majoribus jam populi carthaginiensis opibus, plures ad bellum imperatores deligi cœperunt. Ex quibus præcipuæ virtutis et felicitatis Mago, quum duos filios suis artibus instructos reliquisset, atque easdem illi quoque numerosiori jam soboli veluti per manus traderent, evenit, ut ejus familiæ nimia potentia novis remediis coercenda videretur; creatique centumviri, penes quos de ipsis quoque ducibus judicia forent : formidabilis potestas, vel amplitudine juris, vel diuturnitate temporis, perpetui enim erant;

teurs et *dictateurs* : ils présidaient le conseil public, avec lequel ils réglaient les affaires de l'intérieur. Quant à celles d'une haute importance, il en était référé au peuple, arbitre des différens entre les rois et les sénateurs. La multitude avait aussi le droit de casser les règlemens que les rois avaient faits avec le conseil, si par hasard ils lui paraissaient contraires aux intérêts de la république (et il était permis à tout particulier d'y former opposition). Cette trop grande puissance du peuple, que rendirent excessive les basses complaisances de ceux qui lui faisaient la cour, porta dans la suite des temps un notable préjudice aux affaires des Carthaginois. Les trente plus anciens membres du sénat formaient dans cette assemblée un conseil dont l'autorité semblait empreinte d'un caractère sacré, et ils exerçaient sur l'ordre entier une très-grande influence. Un préfet des mœurs, revêtu d'un pouvoir semblable à celui des censeurs, veillait à la conservation de l'honnêteté publique et de la discipline.

IV. Par la succession des temps, la puissance des Carthaginois s'étant considérablement accrue, ce peuple commença à nommer plusieurs généraux en même temps pour conduire les opérations de la guerre. Magon, l'un d'entre eux, s'étant particulièrement distingué par son courage et ses succès, laissa deux fils héritiers de sa fortune et de son génie. Ceux-ci transmirent l'un et l'autre, comme de main en main, à leur postérité qui se trouva bientôt nombreuse; et cette famille acquit une puissance tellement excessive, que l'on jugea urgent d'employer des remèdes extraordinaires pour la réprimer. Il fut créé des centumvirs à l'autorité desquels les généraux eux-mêmes étaient soumis; pouvoir formidable, soit par

quum jam reges ipsi non in perpetuum, neque longum adeo ad tempus, sed annui crearentur: quos domi frequentius *suffetes*, id est, judices nominabant, consulibus Romanorum similes. Sed centumviros insolentius se gerentes lex Annibalis in ordinem coegit, sancito, « ut in singulos annos judices legerentur, neu quis biennium continuum judex esset. »

V. Sacra maxime Tyro advecta colebant; quædam etiam post assumta. Junonis cultus præcipuus: neque levis Æsculapii, cui magnificum templum in ipsà urbe struxerunt. Apollinis etiam locuples ædes fuit, laminis aureis tecta, cum celebri simulacro, quod excisa Carthagine Romani avectum, juxta Circum maximum collocaverunt. Ad Herculem vero Tyrium quotannis magna cura delectam navem, cum decimis annuorum proventuum, aut partarum bello manubiarum, mittebant. Ab iisdem conditoribus suis, alium etiam ritum horrendæ religionis hauserant, ut Saturno, quem ipsi *Belum* vocant, quotannis victima humana facerent: cujus immanitatis reliquiæ ne cum ipsa quidem urbe tolli penitus abolerique potuerunt. Ceteros civitatis mores plerumque commerciorum utilitas moderabatur: quibus gens natura et majorum instituto deditissima, prudens

l'étendue de sa juridiction, soit par sa durée, car ils étaient perpétuels : au lieu que les rois mêmes n'étaient plus créés à perpétuité, ni pour un long espace de temps, mais seulement pour un an. A Carthage on les appelait communément *suffètes*, c'est-à-dire juges, et leurs attributions étaient analogues à celles des consuls romains. Mais comme les centumvirs abusaient de leur pouvoir, il y fut remédié par une loi que fit promulguer Annibal. Cette loi portait : « Qu'il serait nommé chaque année de nouveaux juges, et que nul ne pourrait être juge deux ans de suite. »

V. Les Carthaginois professaient la plus grande vénération pour les divinités qu'ils avaient apportées de Tyr, auxquelles pourtant ils en ajoutèrent quelques autres depuis. Le premier objet de leur culte était Junon; ils honoraient aussi beaucoup Esculape, à qui ils bâtirent un temple magnifique dans la ville proprement dite. Ils élevèrent pareillement en l'honneur d'Apollon un superbe temple couvert de lames d'or, dans lequel était cette célèbre statue, que les Romains, après avoir détruit Carthage, transportèrent à Rome et placèrent auprès du grand Cirque. Quant à Hercule, qu'ils avaient laissé à Tyr, dont il était le dieu tutélaire, ils lui envoyaient tous les ans un vaisseau richement orné, et chargé de la dîme de leurs récoltes de l'année, ou des dépouilles enlevées aux ennemis durant la guerre. Ils avaient encore emprunté de leurs fondateurs une horrible cérémonie religieuse, qui consistait à immoler chaque année une victime humaine à Saturne, qu'ils appellent *Belus* : abominable sacrifice, que la ruine même de la ville ne put détruire et abolir entièrement. Dans tout le reste, l'intérêt commercial devint presque générale-

imprudens omnes suas rationes consiliaque accommodabat.

VI. Hinc inevitabili malo, divitiarum admiratio honosque comitia corrupit magistratuum; virtutem pecuniæ subjectam debilitavit; populum inflammavit opum cupiditate, fraudumque et mendaciorum servili consuetudine infecit; remque publicam harum rerum se studio totam tradere compulit. Inde enim processit, ut neque fidei multum in punicis fœderibus, et virium publicarum longe maxima pars in classibus esset; pedestris militia, robur atque firmamentum omnis imperii, nullo equestris aut modico in honore usuque: quoties terra bellandum, mercenariis copiis res gereretur; quarum neque caritas ulla in rempublicam, et fides venalis, et discordia molesta, et conspiratio terribilis esset: adeo capitali errore, ut non alius hostis, ante ultimum excidium, rem punicam tam prope ad extremam desperationem adduxerit. Neque minor ex ea malorum seges, quod qui in magistratibus et in curationibus erant, mutua dissimulatione peculatum impune exercebant: ut sic quoque minus mirandum esse videatur, si, bello inter has civitates exorto, superiores Romani fuerunt; quorum senatores duris temporibus

ment la règle des mœurs : cette nation, extrêmement attachée au commerce par son goût naturel et par l'exemple de ses ancêtres, y rapportait indistinctement toutes ses démarches et tous ses desseins.

VI. Par une suite inévitable et funeste de ce penchant, l'admiration et le respect pour les richesses corrompirent les assemblées où l'on créait les magistrats; la vertu affaiblie devint l'esclave de l'argent; le peuple, enflammé du désir de s'enrichir, contracta l'habitude servile d'employer la fraude et le mensonge; et toute la république fut obligée d'embrasser ces déplorables maximes. Aussi, arriva-t-il de là que, dans les traités publics, on compta faiblement sur la sincérité des Carthaginois; que les forces de leur république consistèrent en très-grande partie dans les flottes; que l'infanterie, ce principal soutien de tout empire, ne fut point ou fut peu estimée et employée; qu'ils ne firent pas plus de cas ni d'usage de la cavalerie; et que, toutes les fois qu'ils eurent à combattre sur terre, ils furent obligés de se servir de troupes mercenaires, sans affection pour la république, sans fidélité dans leurs engagemens, sans union entre elles, et dont les conspirations étaient terribles : erreur politique d'autant plus dangereuse, que la république carthaginoise, avant son entière destruction, n'eut jamais d'ennemis qui l'aient réduite à de si cruelles extrémités. Un autre genre de maux non moins nombreux que produisit encore cette soif d'argent, c'est que les hommes en possession des magistratures et des emplois, fermant mutuellement, par une connivence criminelle, les yeux sur leur conduite, exerçaient impunément mille concussions; en sorte que, même sous ce rapport seul, il doit paraître peu étonnant que, dans la lutte qui s'en-

suam pecuniam in publicum conferebant, quum Carthaginienses rempublicam haberent quæstui.

VII. Sed hæc vitia cum ipsa urbe adoleverunt : quare primum quidem, ut infirma et modica, non ægre tolerabantur : post aliquamdiu sustinere potuit imperii magnitudo, et quidam singulari virtute duces, quorum maxime opera quidquid felicitatis Carthago habuit, comparatum stabilitumque comperio. Sed ab initio quidem adversus Afros vectigal pro solo urbis reposcentes dimicatum est : idque jus non nisi repetentibus bellum extortum : inde prolatum etiam imperium : Africæque pars cultissima sub ditionem populi carthaginiensis redacta. In Sardiniam autem, deinde Siciliam, ut trajiceretur, maris opportunitas et illius insulæ rudis ad resistendum barbaries, hujus ob discordias perpetuas potentiorum injuriis exposita pulchritudo invitavit. In Corsicam ex Sardinia facilis transitus, et insulæ non opulentissimæ promtior occupatio fuit. At in Sicilia diutissime varia fortuna dimicatum est : maximasque et victorias ex iis bellis, et clades, Pœni retulerunt.

gagea entre Rome et Carthage, la victoire soit demeurée aux Romains, ceux dont les sénateurs, dans les temps difficiles, s'empressaient de porter leur argent au trésor public, tandis que les magistrats carthaginois ne songeaient qu'à le piller.

VII. Mais ce fut avec la cité elle-même que ces vices se fortifièrent. Dans les premiers temps, encore faibles et timides, on avait peu de peine à leur résister; et depuis, l'état put se maintenir long-temps contre eux et par sa propre puissance, et par la valeur extraordinaire de quelques généraux, auxquels Carthage dut presque uniquement le développement et l'affermissement de toute sa prospérité. La première guerre qu'elle eut à soutenir fut contre les Africains, qui exigeaient le tribut censé le prix de l'emplacement de cette ville; et elle ne parvint à s'affranchir de cette servitude qu'après une longue suite de combats. Ensuite le peuple carthaginois recula les bornes de son empire, et soumit à sa domination la contrée de l'Afrique la plus fertile et la plus peuplée. Bientôt après, maître de la mer, il porta ses vues sur la Sardaigne et la Sicile. Il espérait s'emparer aisément de la première de ces îles, dont les peuples ignorans et grossiers n'étaient pas en état de lui résister; et la beauté de la seconde, que les perpétuelles discordes de ses habitans exposaient à l'invasion d'un ennemi plus puissant, l'invitait à en faire la conquête. De la Sardaigne, il était facile de passer en Corse, et encore plus aisé de s'emparer d'une île qui n'avait pas de grandes forces. Mais les Carthaginois combattirent fort longtemps, et avec des chances diverses, pour se rendre maîtres de la Sicile; et si, dans ces guerres, ils remportèrent des victoires signalées, ils essuyèrent aussi de grandes défaites.

VIII. Amilcar quidem, Hannonis filius, quum trecenta hominum millia in Siciliam deportasset, a Gelone victus, interiit. Qua calamitate perculsi Carthaginienses abstinuere Sicilia, donec ab Ægestanis, quos Selinuntii premebant, exorati, Annibalem Amilcaris filio Giscone natum emiserunt. Is, Selinunte ac Himera excisis, magnam iterum potentiam Pœnis in Sicilia comparavit. Imilco Leptinem Dionysii majoris fratrem ducemque in Siculo mari vicit, navesque cepit aut depressit centum, virorum interfecit plusquam viginti millia : multas Siciliæ civitates obtinuit, partem quoque Syracusarum cepit : sed orta repente pestilentia, toto ferme absumto exercitu, cum paucis eum Carthaginem redire compulit. Neque tamen spem Siciliæ occupandæ abjecerunt Pœni, sed paucis post annis cum alia classe Hannonem adversus Dionysium bellare jusserunt. Postea Magonem ab Iceta vocatum, et in ipsa jam syracusana urbe castra cum peditum sexaginta millibus habentem, Timoleon ejecit. Mox Annibalem et Amilcarem septuaginta millia militum adducentes idem Timoleon pugna magna vicit, castrisque exuit.

IX. Sed haud temere velocior iis ullo bello majorve conversio fortunæ, quam adversus Agathoclem fuit : qui victus in Sicilia, obsessus Syracusis, nulla evidente spe salutis, ultro transduxit in Africam bellum, Car-

VIII. Amilcar, fils d'Hannon, étant passé dans cette île avec trois cent mille hommes, y fut vaincu par Gélon et y perdit la vie. Abattus par ce revers, les Carthaginois laissèrent la Sicile en repos, jusqu'au temps où, cédant aux prières des Égestans, que pressaient les Sélinuntiens, ils y envoyèrent Annibal, fils de Giscon et petit-fils d'Amilcar. Celui-ci rasa les villes de Sélinunte et d'Himera, et acquit de nouveau une grande puissance aux Carthaginois dans la Sicile. Ensuite Imilcon vainquit sur la mer de Sicile Leptine, frère de Denys l'aîné et commandant de sa flotte, lui prit ou coula à fond cent vaisseaux, lui tua plus de vingt mille hommes, s'empara de plusieurs villes de Sicile, et prit même une partie de Syracuse : mais une peste qui survint tout à coup emporta presque toute son armée, et le contraignit de s'en retourner à Carthage avec un fort petit nombre de soldats. Les Carthaginois, néanmoins, ne perdirent pas l'espoir de se rendre maîtres de la Sicile; mais, peu d'années après, ils ordonnèrent à Hannon d'aller avec une autre flotte faire la guerre contre Denys. Dans la suite, Magon, appelé par Icétas, et déjà établi dans Syracuse même avec soixante mille fantassins, en fut chassé par Timoléon. Bientôt après, Annibal et Amilcar, ayant amené soixante-dix mille soldats, furent vaincus dans une grande bataille par le même Timoléon, qui s'empara de leur camp.

IX. Mais, dans tout le cours de ces guerres, il n'y eut aucune révolution ni plus prompte, ni plus grande, que celle qui s'opéra du temps d'Agathocle. Vaincu en Sicile, assiégé dans Syracuse, sans aucun espoir de salut, il transporta de lui-même la guerre en Afrique, défit les

thaginiensesque multis prœliis victos, desciscentibus passim Libybus, in maximum periculum metumque conjecit : domum deinde reversus, Sicilia tota expulit, donec mors regis, et ex ea turbæ, spem iterum occasionemque repetendæ possessionis aperuerunt. Exinde, ut diximus, vario Marte cum Pyrrho bellavere, ad extremum superiores. Interim etiam in Hispania civitates quædam stipendiariæ factæ, quum Gaditanis opem adversus accolas petentibus, cognato populo (nam et Gades Tyrii condiderant), auxilium Carthagine missum, vicinas aliquot Hispaniæ regiones punici juris fecit.

X. Is ferme Carthaginis status erat, quo tempore bellum adversus Romanos sumsere. Siciliam vero, qua punicæ ditioni subjecta non erat, majori ex parte Syracusani, et rex eorum Hiero possidebat : reliqua Mamertinorum armis tenebantur. Ii donec Romanorum, qui Rhegium occupaverant, societate uti potuere, sua defendisse non contenti, etiam punicos syracusanosque fines incursabant : denique oppida Siciliæ multa, quo vastationem agrorum, et alia incommoda redimerent, vectigal pendere coegerunt. Sed expugnata urbe rhegina, defectoribusque supplicio affectis, nudati hoc subsidio Mamertini priores opes tueri nequiverunt : et

Carthaginois dans plusieurs combats, souleva contre eux une forte partie des Libyens, mit la république dans le plus grand danger et lui causa de vives alarmes. De retour dans son pays, il chassa les Carthaginois de toute la Sicile; mais ensuite la mort de ce roi, et les troubles qui suivirent, leur offrirent de nouveau l'espoir et l'occasion de recouvrer ce qu'ils avaient perdu. Depuis ce temps-là, ainsi que nous l'avons dit, ils firent la guerre contre Pyrrhus avec une alternative de succès et de revers, et à la fin demeurèrent vainqueurs. Vers la même époque, les Gaditans, avec quelques villes d'Espagne devenues tributaires, ayant demandé à ce peuple de même origine qu'eux (car Gades avait été fondée aussi par les Tyriens) de leur prêter appui contre leurs voisins, il leur fut envoyé du secours de Carthage, et les Carthaginois soumirent à leur domination quelques contrées espagnoles du voisinage.

X. Telle était à peu près la situation des affaires de Carthage, lorsque les Carthaginois entrèrent en guerre contre les Romains. Hiéron, roi des Syracusains, possédait alors la plus grande partie de cette portion de la Sicile qui n'était point soumise à la domination carthaginoise; les Mamertins occupaient le reste par la force des armes. Tant que ceux-ci purent tirer parti de leur alliance avec les Romains, qui s'étaient emparés de Rhège, ils ne se contentèrent pas de défendre leur territoire, mais osèrent encore faire des courses sur les terres des Carthaginois et sur celles des Syracusains; enfin ils contraignirent plusieurs villes de la Sicile à leur payer tribut, pour racheter par là le ravage de leurs campagnes et les autres calamités de la guerre. Mais dès que la ville de Rhège eut été prise d'assaut, et que les

nullis domi insidiis petitus, nonagenario major, quum ad eam ætatem, certo temperantiæ argumento, sensus integros corpusque firmum pertulisset, obiit : non suis modo carus, sed etiam apud Romanos pariter Græcosque magna fama.

XII. Quem et principatum deponere sæpe volentem cives sui publice prohibuerunt; et filius Gelon, qui natus annos plus quinquaginta ante Hieronem decessit, rara inter mortales moderatione, regno quam patre carere perpetuo maluit, eumque ad extremum usque vitæ tempus constanti fide atque pietate percoluit. Is igitur Hieron ab Hierocle genitore, qui stirpem suam ad Gelonem veterem Siciliæ tyrannum referebat, expositus est : quod virum nobilem susceptam ex ancilla prolem pudebat tollere. Sed omni humana ope destitutum apes, in os jacentis ingesto melle, per complures dies aluerunt. Eo prodigio, responsisque aruspicum, qui regiam puero potentiam portendi confirmabant, permotus Hierocles, infantem recolligit, agnoscit, et in spem futuræ magnitudinis diligenter instituendum curat. Tum igitur inter æquales discenti, a lupo in turba puerorum repente conspecto tabulam ablatam esse aiunt; et mox militiæ tirocinium auspicanti aquilam in clypeo, noctuam in hasta consedisse. Consilii viriumque indicium

au dehors, si l'on excepte les premières années, et de toutes embûches au dedans, il mourut plus que nonagénaire, ayant conservé jusqu'à cet âge, par un mode de tempérance bien entendu, toute la force de son esprit et toute la vigueur de son corps. Non-seulement ce prince fut cher à ses sujets, mais il jouit d'une grande considération chez les Romains et chez les Grecs.

XII. Hiéron voulut souvent déposer la suprême autorité, mais ses sujets s'y opposèrent toujours unanimement; et son fils Gélon, qui mourut avant lui, âgé de plus de cinquante ans, par une modération rare entre les mortels, préféra constamment au trône l'existence d'un père envers lequel il manifesta, jusqu'au dernier moment de sa vie, une fidélité et une tendresse qui ne se démentirent jamais. Or, cet Hiéron, Hiéroclès, son père, qui descendait de Gélon, ancien tyran de la Sicile, l'avait fait exposer, ayant honte d'élever, lui homme illustre, un enfant qu'il avait eu d'une esclave. Mais, privé de tout secours humain, l'enfant fut nourri durant plusieurs jours par des abeilles qui, l'ayant trouvé couché par terre, déposaient leur miel dans sa bouche. Frappé de ce prodige, et de la réponse des aruspices, qui assuraient que l'enfant devait régner un jour, Hiéroclès le fit rapporter dans son palais, le reconnut, et, dans l'espoir de sa grandeur future, veilla soigneusement à son éducation. Un jour donc qu'il prenait sa leçon parmi ses égaux, un loup, dit-on, ayant paru tout à coup au milieu de cette troupe d'enfans, emporta la table dont Hiéron se servait; et peu de temps après, au moment où on lui mettait entre les mains ses premières armes, un aigle vint se poser sur son bouclier, et une chouette sur sa lance. On n'hésita pas à croire que deux

id fuisse creditum est, summique, ob regiam alitem, fastigii.

XIII. Sed certiora signa mox ipse dedit, forma et robore corporis eximio : verum ingenii, temperantiæ, comitatis, justitiæ, moderationis nomine clarior atque illustrior. Sæpe in acie, sæpe adversum provocantes singulari certamine congressus, semper victor, a Pyrrho multis militaribus donis virtutis causa donatus est. Cujus postea ex genere Gelon, Hieronis filius, Nereidem in matrimonio habuit. Pyrrho ex Sicilia fugato, quum inter syracusanum exercitum et urbanos, solemni temporum istorum morbo, iterum orta esset dissensio, in castris circa Merganam Artemidorus et Hiero militaribus suffragiis duces creati, consilis Hieronis, et amicorum ejus opera, clam intromissis militibus urbem in potestatem redegerunt. Ibi Hiero excelsum se virum et quanticunque imperii capacem ostendit. Nam ex diversis partibus occidit aut ejecit neminem; sed clementia, moderamine, rectisque consiliis ita composuit motus, ut non minoribus studiis eorum, adversus quos venerat, quam a quibus adductus fuerat, prætor Syracusis crearetur.

XIV. Hic vero reipublicæ curam ut suæ toto animo

de ces prodiges annonçaient la sagesse et la force dont il serait doué un jour, et que l'oiseau de Jupiter lui présageait la souveraine puissance.

XIII. Mais il ne tarda pas à donner lui-même des signes plus certains, par une taille élevée et une grande force de corps, et surtout en se distinguant de ses égaux par son génie, sa tempérance, sa politesse, sa justice et sa modération. Toujours vainqueur, et dans les nombreuses batailles auxquelles il se trouva, et dans les combats singuliers qu'il soutint fréquemment contre ceux qui l'avaient provoqué, son courage lui attira de la part de Pyrrhus plusieurs récompenses militaires; et, depuis, son fils Gélon épousa Néréis, princesse de la famille de ce roi. Quand Pyrrhus eut été contraint de s'éloigner de la Sicile, il s'éleva une nouvelle sédition entre l'armée syracusaine et les habitans de la ville, maladie fort commune de ce temps-là. Alors, les suffrages des soldats ayant remis à Artémidore et à Hiéron le commandement de l'armée campée près de Mergane, Hiéron, par des mesures habilement concertées et par les efforts de ses amis, parvint à s'introduire avec son collègue et les troupes dans Syracuse, qu'ils réduisirent sous leur puissance. En cette occasion, Hiéron montra, par l'élévation de son âme, qu'il n'y avait point d'autorité dont il ne fût digne. Car, sans priver de la vie, ni condamner à l'exil un seul homme de l'un ou de l'autre parti, il apaisa si bien les troubles par sa clémence, sa modération et ses sages précautions, qu'il fut créé préteur de Syracuse, et que cette nomination ne fut pas moins agréable à ceux contre lesquels il était venu, qu'à ceux qui l'avaient appelé et introduit.

XIV. Dès-lors, regardant la république comme sienne,

complexus, quum a longo jam tempore vitium istud in Sicilia inolevisse cerneret, ut quoties magistratus copias eduxissent, vel in exercitu turbaretur aliquid, vel domi novarum rerum motus orirentur : circumspicere aliquem cœpit, cui res urbanas tuto crederet, si quando ipse ad bellum exire cogeretur. Uxorem igitur duxit filiam Leptinis, qui magna inter cives auctoritate, vir etiam cumprimis honestus fideique tenax habebatur. Ita provisis domesticis rebus, adversus mercenariorum insolentiam, remedium necessarium magis, quam usquequaque laudabile, commentus est. Nam educto contra Mamertinos exercitu, quum illi juxta Centuripas occurrissent, aciem ad Cyamosorum amnem hoc dolo instruxit, ut, inter cives mercenariosque intervallo relicto, hos committere prœlium juberet, tanquam ipse cum urbanis signis alia parte impeditum et districtum hostem invasurus. Ita conductitii majore Mamertinorum numero circumventi cadunt : ipse, dum horum cæde distinentur hostes, otiose tutoque syracusanas copias in urbem reducit.

XV. Ad hunc modum repurgato, quidquid in exercitu ægrum, et ad seditiones pronum fuerat, urbanum militem studiose exercet : novas mercenariorum copias

il lui donna tous ses soins. Et comme il avait remarqué un mal social qui déjà depuis long-temps existait en Sicile, c'est que, toutes les fois que les magistrats conduisaient les troupes en campagne, il s'élevait quelque sédition, soit dans l'armée, soit parmi les citoyens, il chercha quelqu'un à qui il pût confier en toute sûreté le gouvernement de la ville, quand il se verrait dans la nécessité de s'en éloigner pour prendre la conduite de la guerre. Il épousa donc la fille de Leptine, qui jouissait d'un grand crédit parmi ses concitoyens, et qui s'était acquis la réputation d'un homme plein de droiture et de bonne foi; et, ayant confié à celui-ci le soin des affaires intérieures, il imagina, pour punir l'insolence des soldats mercenaires, un moyen que la nécessité pouvait excuser, mais qui n'était nullement louable. Ayant conduit l'armée contre les Mamertins, qu'il rencontra aux environs de Centuripe, il la rangea en bataille près du fleuve Cyamosore, laissant par ruse un espace entre les troupes nationales et les soldats mercenaires, et donna ordre à ceux-ci d'engager le combat, comme si lui-même eût eu dessein d'aller avec le corps des Syracusains fondre par un autre côté sur l'ennemi occupé à se défendre; mais, abandonnés à eux-mêmes, les mercenaires furent enveloppés et massacrés par les Mamertins, dont l'armée était beaucoup plus nombreuse. Pour lui, tandis que les ennemis sont occupés à tailler ceux-ci en pièces, il rentre tranquillement et en toute sûreté dans la ville avec les troupes syracusaines.

XV. Après avoir ainsi purgé l'armée de tout germe de corruption et de sédition, il exerça avec soin les soldats syracusains, et leva néanmoins de nouvelles troupes mercenaires. Alors, assuré de l'affection du plus grand

conducit : atque ita benevolentia multorum comparata, remoto audacissimo quoque, reliquis adversus armatum et intentum mutire non ausis, principatum arbitratu suo administrat. Interea Mamertini recenti victoria ferociores, contemtim atque temere Syracusanorum fines populabantur. Adversus hos Hiero jam civibus et militi fidens, incunctanter egressus, ad ipsam hostium urbem, dimissis passim globis fere vacuam, castra posuit. Cujus intellecto discrimine Mamertini ad ferendam suis opem expedito cum agmine impigre accurrerunt. Hiero motis ex agro mamertino castris Mylas urbem, et in ea milites mille quingentos capit : inde castellis aliquot aliis raptim potitus, Ameselum procedit, medio inter Agyrium et Centuripas loco situm. Id quoque, licet munitionibus et præsidio firmum esset, expugnatum diruit : præsidiarios in fidem acceptos sibi militare cogit : agrum ameselanum Centuripinis Agyrinisque dividit.

XVI. Hoc successu rerum alacrior denuo in fines Mamertinorum irruit; Alesum oppidum deditione capit : Abacæninos atque Tyndaritas ipsorum voluntate adjungit. Sic ab utroque mari proximis Messanæ urbibus Hieroni parentibus (nam ad Etruscum mare Tyndaritani habitant; Siculum Tauromenii accolunt, et ipsi

nombre, délivré des sujets les plus audacieux, et ôtant aux autres, par sa vigilance et sa sévérité, jusqu'à la moindre envie de remuer, il gouverna la république en maître absolu. Cependant les Mamertins, fiers de leur récente victoire, venaient témérairement, et d'un air de mépris, ravager les terres des Syracusains. Hiéron, comptant alors sur les citoyens et les soldats, ne balança pas à marcher contre eux, et alla camper sous les murs mêmes de leur ville, presque déserte, à cause des nombreux détachemens que les chefs avaient envoyés de divers côtés. Les Mamertins n'eurent pas plus tôt appris le danger auquel était exposée leur cité, qu'ils se hâtèrent d'accourir au secours de leurs concitoyens, avec ce qu'ils avaient de plus agile parmi leurs troupes. Mais Hiéron quitta leur territoire, et alla s'emparer de la ville de Myla, où il fit prisonniers quinze cents soldats. De là, après s'être emparé par surprise de plusieurs châteaux, il s'avança jusqu'à Amésèle, place située entre Agyrium et Centuripe, à égale distance de ces deux villes. Il l'emporta aussi d'assaut, quoiqu'elle fût bien fortifiée et pourvue d'une bonne garnison, la rasa, obligea la garnison à se soumettre à lui et à prendre du service dans son armée, et partagea le territoire des Amésélans entre les Centuripiens et les Agyriens.

XVI. Encouragé par ce succès, il se jeta de nouveau sur le territoire des Mamertins, s'empara de la ville d'Alèse, qu'il contraignit de se rendre, et prit possession de celles d'Abacène et de Tyndare, qui se soumirent volontairement. De cette sorte, Hiéron se vit maître des villes situées dans le voisinage de Messine sur les deux mers (car les Tyndaritains ont vue sur la mer d'Étrurie, et les Tauroméniens, alors alliés des Syracusains, sur

Syracusanorum eo tempore socii). Mamertini in arctum coacti, Cio quodam prætore copias opponunt hosti, ad Longanum amnem in mylæo campo castra habenti. Pugna commissa, quum dubio Marte certaretur, subito in latera Mamertinorum recens impacta cohors, haud dubiam Hieroni victoriam tradidit. Nam ante prœlium Hiero ducentos Messeniorum exsules, fortitudine et Mamertinorum odio præstantes viros, additis de suo exercitu delectorum quadringentis, « vicinum collem, cui Thorax nomen est, circumire, hostemque incautum improviso incursu turbare » jusserat. Ii mandata gnaviter exsecuti effecerunt, ut universus Mamertinorum exercitus internecione cæderetur.

XVII. Cios, re desperata, jam nihil aliud quam mortem mereri manu cupiens, multis vulneribus affectus capitur, et in hostium castra deductus, fidem extorum aruspicumque prædictionem, alio quam speraverat eventu, comprobat. Nam ante pugnam immolanti vates inspectis extis promiserant, « fore ut in castris hostilibus pernoctaret. » Id ille in spem victoriæ trahens, sero se ambigua prædictionis interpretatione deceptum agnovit. Hac ægritudine confectus, quum postridie inter equos captivos eum videret, quo filius in prœlio usus fuerat, hunc etiam occubuisse conjectans, fasciis fo-

celle de Sicile). Les Mamertins, qui se trouvaient extrêmement resserrés, vinrent, sous la conduite d'un certain Cios, qu'ils avaient pour préteur, présenter la bataille à l'ennemi campé dans les plaines de Myla, sur les bords du fleuve Longane. Les deux armées combattaient sans que la victoire penchât d'aucun côté, lorsqu'une nouvelle cohorte, venant tout à coup prendre les Mamertins en flanc, la détermina en faveur d'Hiéron. Car, avant que le combat s'engageât, il avait détaché deux cents exilés messéniens, dont le courage était encore animé par la haine qu'ils portaient aux Mamertins, avec quatre cents soldats d'élite tirés de son armée, leur ordonnant « d'aller, en faisant un circuit, se poster derrière la colline voisine, appelée Thorax; de fondre tout à coup sur l'ennemi qui ne s'y attendrait nullement, et de jeter l'épouvante dans ses rangs. » Le détachément exécuta ces ordres avec une telle ardeur, que toute l'armée des Mamertins fut taillée en pièces.

XVII. Cios, voyant que tout était perdu, ne songea plus qu'à mourir en combattant. Néanmoins, après avoir reçu plusieurs blessures, il demeura prisonnier, et, conduit dans le camp des ennemis, il vérifia la prédiction que lui avaient faite les aruspices d'après l'inspection des entrailles d'une victime, mais bien autrement qu'il ne s'y était attendu. Car, avant le combat, les prêtres, après avoir examiné les entrailles d'une victime que ce préteur faisait immoler, lui avaient promis « qu'il passerait la nuit dans le camp ennemi. » Cios, qui d'après cela s'était flatté de remporter la victoire, reconnut, mais trop tard, qu'il avait été trompé par la double manière dont pouvait s'interpréter la prédiction. Il s'abandonnait à sa douleur, lorsque le lendemain il aper-

mentisque vulnerum revulsis spiritum indignantem effudit. Mamertinos clade comperta desperantes, jamque victori cum infulis supplicum occursuros, ex inopinato fortuna servavit.

XVIII. Forte sub idem tempus Annibal, Carthaginiensium prætor, in Liparæorum agebat insulis, quæ Siciliæ adjacent. Is, audita Hieronis victoria, metuens, ne Mamertinis penitus excisis syracusana potentia Carthagini gravis et intoleranda fieret, specie gratulantis ad Hieronem ocius venit; eumque moratus ne statim ad Messanam duceret, urbem ingressus est prior, Mamertinosque deditionem facere volentes non modo verbis ad spem retinendæ libertatis revocavit, sed etiam præsidium suorum militum introduxit. Hiero astutia Pœni se delusum intelligens, quum ad obsidionem jam difficiliorem futuram haud satis paratus esset, Syracusas rediit; exceptusque magna omnium lætitia, et ab universis copiis rex acclamatus, postea quoque nomen istud civium externorumque consensu retinuit. Hierone digresso, Mamertini, quum fiduciam paulisper resumsissent, de rebus præsentibus deliberantes, duas in factiones scindebantur. Alii « non esse dubitandum autumabant, quin Carthaginiensium tutelæ se permitterent :

çut, parmi les chevaux enlevés aux vaincus, celui que son fils avait monté pendant la bataille. Jugeant par là qu'il était du nombre des morts, il arracha l'appareil mis à ses blessures, et perdit une vie qui lui devenait odieuse. Les Mamertins, que la nouvelle de la défaite de leur armée réduisit au désespoir, se disposaient déjà à aller au devant du vainqueur avec les bandelettes des supplians, quand la fortune les sauva contre leur attente.

XVIII. Par hasard, à cette époque, Annibal, préteur des Carthaginois, se trouvait dans les îles des Lipa-réens, qui sont voisines de la Sicile. A la nouvelle de la victoire d'Hiéron, craignant que, si les Mamertins se trouvaient anéantis, la puissance des Syracusains ne vînt à menacer par trop celle de Carthage, il accourut auprès du vainqueur, sous prétexte de le féliciter, et, l'ayant retenu quelques jours pour l'empêcher d'aller sur-le-champ à Messine, il entra le premier dans cette ville. Trouvant les Mamertins disposés à se rendre, il les rappela à l'espoir de conserver leur liberté, non-seulement en leur promettant de les secourir, mais encore en introduisant dans leurs murs une partie de ses soldats. Hiéron comprit qu'il s'était laissé jouer par l'astucieux Carthaginois, et, n'étant pas suffisamment préparé pour un siège que cette circonstance rendrait plus difficile, il s'en retourna à Syracuse, où il fut reçu par tous les habitans avec de grandes démonstrations de joie. Proclamé roi par le suffrage universel des troupes, il conserva depuis ce titre, du consentement des citoyens et des étrangers. Après le départ d'Hiéron, les Mamertins reprirent un peu confiance, et se mirent à délibérer sur ce qu'ils avaient à faire dans le moment présent. Mais ils se trouvaient partagés en deux partis différens.

quum hoc non modo plures ob causas conducibile, sed etiam, admisso jam præsidio, necessitati proximum videretur. »

XIX. Contra dicebatur : « Non minus infensos Mamertinis Pœnos, quam Hieronem fuisse : neque dubitandum, quin illi non benevolentia, sed cupidine dominandi, Messanam defendere statuerint : a multis jam ætatibus eos imperium affectare Siciliæ, non exercituum, non classium damno, ne suârum quidem rerum metu et africis bellis, ab improba spe deterritos. His igitur si se committant, classem validam, et ipsius Siciliæ pleramque partem jam obtinentibus, sine exceptione ulla servituros esse. Minime igitur expedire vocari auxilio Carthaginienses, populum impotentem, infidum, graviusque jugum impositurum, quam a Syracusanis timuissent. Præsidium punicum, si eo tantum consilio venisset, ne in manus Hieronis mamertina civitas incideret; re jam perfecta dimitti bona cum gratia posse : si qua vero clandestina subesset molitio; etiam intentiore studio ancipitis amicitiæ fallacias præveniri oportere. Romanos igitur potius implorarent, armis invictos, fide præstantes, neque causam retinendæ sub sua ditione Messanæ, neque facultatem habituros : quibus in Sicilia ne vestigium quidem soli, ne-

Les uns prétendaient « qu'il fallait, sans hésiter, se mettre sous la protection des Carthaginois; qu'elle leur était avantageuse sous plusieurs rapports, et que d'ailleurs elle leur devenait presque nécessaire, depuis qu'ils avaient reçu une garnison carthaginoise. »

XIX. Les autres soutenaient, au contraire, « que les Carthaginois étaient, pour les Mamertins, des ennemis non moins dangereux qu'Hiéron; qu'indubitablement, s'ils avaient entrepris de défendre Messine, ce n'était point par un sentiment de bienveillance, mais par le désir de la soumettre à leur domination. Depuis nombre d'années, ils faisaient tous leurs efforts pour se rendre maîtres de la Sicile, sans que ni la perte de leurs armées et de leurs flottes, ni la crainte de se voir réduits chez eux aux plus fâcheuses extrémités, l'Afrique étant devenue plusieurs fois le théâtre de la guerre, eussent pu les détourner de cette injuste prétention. Si les Mamertins se confiaient à eux, qui avaient une puissante flotte, et qui possédaient déjà une très-grande partie de la Sicile, ils tomberaient dans la servitude la plus complète. Rien n'était donc plus contraire à leurs intérêts que d'appeler à leur secours les Carthaginois, peuple ambitieux, perfide, qui leur imposerait un joug plus pesant que celui qu'ils avaient redouté de la part des Syracusains. Si le corps de troupes carthaginoises était venu dans l'unique dessein d'empêcher la cité des Mamertins de tomber entre les mains d'Hiéron, il pouvait s'en retourner en paix, présentement que la chose était terminée; mais si les Carthaginois avaient été amenés par quelques secrètes vues d'intérêt, il n'y avait point de précautions que les Mamertins ne dussent prendre contre une amitié trompeuse. Il valait donc bien mieux implorer le secours

que navalium rerum ullus usus, aut adeo cura esset.

XX. « Hos satis habituros, si Carthaginiensibus et Hieroni Messana urbe tanquam obice quodam et fræno cupiditatis objecta, securam ab his Italiam retinere possint. Perseverarent igitur Romanorum potius fidem, quam cujusquam alterius gentis, experiri : neque honeste ipsos et parum opportune priora consilia mutaturos esse, missis jam legatis, et auxilii spe impetrata. » Quippe ante postremum cum Hierone prœlium, diffidere jam rebus suis incipientes Mamertini, Romanorum opem, uti consanguineorum, imploraverant; et consulibus belli gerendi cupiditate plebem incitantibus, populus auxilium ferri Mamertinis jusserat, sed senatus auctor fieri pudore cunctabatur. Qui enim modo suos ob Rhegium per scélus captum severo supplicio affecerant, ii, si jam Mamertinis pari perfidia Messana potitis opitularentur, destrui videbant gloriam justitiæ ac fidei, quam priore facto late quæsivissent. Ceterum clade Mamertinorum mox audita, quum jam dubium esse non posset, quin, relicti a Romanis, Pœnorum opes respecturi essent, prævaluit sententia juvandos esse cen-

des Romains, peuple invincible dans la guerre, fidèle à ses engagemens, qui n'avait aucun motif de s'emparer de Messine, et qui ne pourrait même y réussir, puisqu'il ne possédait pas un pouce de terre en Sicile, qu'il n'avait aucune habitude de la marine, et qu'il se mettait peu en peine d'acquérir de l'expérience dans cet art.

XX. « Les Romains s'estimeraient heureux, si, conservant Messine seulement comme une sorte de digue contre l'ambition des Carthaginois et d'Hiéron, ils parvenaient à les empêcher de troubler le repos de l'Italie. Il fallait donc s'en tenir à l'alliance des Romains, plutôt que d'en former une nouvelle avec une autre nation quelconque. Et puis, des ambassadeurs ayant déjà été envoyés à Rome, et des secours ayant été promis par les Romains, il y aurait à la fois manque d'égards et maladresse à changer de résolution. » Car, avant de livrer contre Hiéron le dernier combat dans lequel leur armée fut détruite, les Mamertins, commençant déjà à désespérer de leur situation, avaient imploré le secours des Romains, comme tenant à eux par des liens de consanguinité. Le peuple, chez qui les consuls prenaient soin d'exciter le désir de faire la guerre, avait ordonné de porter secours aux Mamertins; mais le sénat, retenu par des motifs de délicatesse, montrait de l'hésitation. En effet, les sénateurs, après avoir tout récemment puni avec une extrême rigueur leurs propres concitoyens, pour s'être emparés de Rhège par un attentat, ne pouvaient envoyer du secours aux Mamertins, qui s'étaient rendus maîtres de Messine par une semblable perfidie, sans effacer entièrement la haute idée de leur justice et de leur bonne foi, que cet acte de sévérité avait gravée dans l'esprit de tous les peuples. Mais lors-

sentium; nam et in senatu plures eodem inclinare cœperant, prospicientes, ni fieret, Messanam statim, et paulo post ceteram Siciliam totam Carthaginiensium fore. Quod si evenisset, populum romanum cum Pœno de Italiæ possessione certaturum.

XXI. Nam istud periculum inevitabile, tum cupiditas imperii potentibus insita, tum ipse locorum situs efficiebat. Quippe Italiam a Liguribus et Venetis inter duo maria longo tractu procedentem, qua Bruttiorum ager est, a contactu Siciliæ tenue fretum dividit. Neque dubitatur, continentes olim has regiones fuisse : mox intercurrentibus aquis diremtas; sive humiliora ea parte loca mare acceperunt; sive major aliqua vis terræ motus aut incumbentium undarum, angustias isthmi perrupit. A quo eventu *Rhegium* nominatum putant : tali enim aliquo vocabulo quæ rupta sunt, a Græcis appellantur. Itaque primos Siciliæ cultores ex Italia venisse credibile est; etiam ipso nomine confirmante conjecturam. Messanam enim ex adverso littoris italici sitam civitatem Opici condidisse traduntur : quam quia

qu'ils eurent appris la défaite des Mamertins, dont la nouvelle ne tarda pas à leur parvenir; comme on ne pouvait plus douter qu'abandonnés des Romains ils tourneraient leurs regards vers les Carthaginois et chercheraient un appui dans leurs forces, le sentiment de ceux qui opinaient à secourir ce peuple l'emporta sur toute autre considération. Car, avant la défaite des Mamertins, plusieurs sénateurs avaient déjà incliné pour ce parti, prévoyant bien que, si on ne le prenait pas, les Carthaginois s'empareraient de Messine sur-le-champ, et peu après de toute la Sicile, ce qui mettrait le peuple romain dans la nécessité de combattre contre eux pour la possession de l'Italie elle-même.

XXI. L'ambition naturelle aux grandes puissances, et la situation avantageuse de cette île, rendaient en effet ce danger inévitable. Car l'Italie, qui s'étend en longueur entre deux mers, depuis le pays des Liguriens et celui des Vénètes jusqu'à l'autre extrémité, n'est séparée de la Sicile que par un petit détroit, qui borde le territoire des Bruttiens. Et personne ne doute que ces deux contrées n'aient été autrefois jointes en cet endroit. Mais elles se sont trouvées bientôt séparées par un courant, soit que la mer ait inondé ces parties basses, soit qu'un tremblement de terre ait rompu cet isthme étroit, ou que les eaux de la mer l'aient miné par leur violence jusqu'à le faire disparaître entièrement. Cet évènement, à ce que l'on croit, a fait donner à la ville de Rhège le nom qu'elle porte; car les Grecs se servent d'un mot à peu près semblable pour exprimer une rupture ou séparation. Aussi est-il vraisemblable que les premiers habitans de la Sicile venaient de l'Italie; et le nom même de cette île appuie cette conjecture : car on dit que ce

in sinu falcis referente figuram est posita, *Siciliam* credo appellarunt; quod advenientes postea Græci *Zanclen* sunt interpretati, utraque illa voce diversos apud populos falcem significante. Inde, ut solet, toti insulæ hæc appellatio hæsit, ut ipsa quoque et Zancle, et a pluribus Sicilia vocaretur.

XXII. Insula vero ista quum magnitudine, tum etiam fertilitate, omnes, quæ in mediterraneo mari sunt, longe antecellit : olei, vini, frumenti optimi supra fidem ferax : populo frequens, multisque et maximis urbibus ad miraculum exculta : portuum autem situsque totius commoditate vix alius magnum imperium constituere cupientibus æque idoneus locus est. Nam Italiæ conjuncta ex diversa parte Africam respicit; alio ex latere Sardiniam : ab oriente Peloponnesum et Græciam Ionio mari discretas habet : quaquaversum navigatione brevi, et ad emittendas accipiendasque classes facillima. Neque dubium est, cupiditatem hac insula potiundi, quam eodem tempore et romanus populus et carthaginiensis affectabat, causam bello dedisse, licet alia dicerentur. Nam Romani « Tarentinos contra fœdus adjutos » arguebant : Pœni « societatem cum Hierone, ut adversus se initam » criminabantur.

sont les Opiciens qui ont fondé Messine, ville située de l'autre côté du détroit, et que, l'ayant bâtie dans un coude qui a la forme d'une faux, ils l'appelèrent *Sicile*; que les Grecs qui arrivèrent dans la suite interprétèrent ce terme par celui de *Zancle*, l'un et l'autre mot signifiant faux chez ces deux peuples différens; et qu'enfin, comme il arrive ordinairement, cette dénomination s'étendit à toute l'île, qui fut appelée Zancle, et par la plupart Sicile.

XXII. Or, cette île surpasse de beaucoup, non-seulement par sa grandeur, mais encore par sa fertilité, toutes celles qui sont dans la mer Méditerranée; elle produit une incroyable quantité d'huile, de vin, de blé, d'une qualité excellente; elle est très-peuplée, et renferme un nombre prodigieux de villes fort considérables; la commodité de ses ports, et sa situation, des plus avantageuses dans toute son étendue, la rendent le lieu le plus favorable que pussent désirer ceux qui songeraient à fonder un grand empire : car, touchant presque l'Italie, du côté opposé elle regarde l'Afrique, et d'un autre la Sardaigne; à l'orient, elle n'est séparée du Péloponnèse et de la Grèce que par la mer Ionienne, n'ayant, en quelque sens que ce soit, qu'un trajet fort court et très-facile, soit pour faire passer ses flottes dans les pays voisins, soit pour recevoir les leurs dans ses ports. Et il demeure certain que c'est le désir de posséder cette île, conçu en même temps par les Romains et les Carthaginois, qui porta ces deux peuples à se faire la guerre, quoiqu'ils alléguassent d'autres prétextes : car les Romains reprochaient aux Carthaginois « d'avoir secouru les Tarentins en contravention du traité; » et les Carthaginois imputaient à crime aux Romains « leur alliance avec Hiéron, comme évidemment formée contre eux. »

XXIII. Ceterum eo jam potentiæ civitas utraque pervenerat, ut evitari non potuerit, quin aliquando quacunque de causa colliderentur. Quemadmodum enim arbores non magno intervallo consitæ, aliquam quidem diu non impediunt invicem magnopere; auctæ vero, alimentum atque succum mutuo intercipiunt; quum grandiores fieri cœpere, radicibus et ramis commissæ atteruntur : ita surgentibus imperiis vix per naturam diutius fida manere potest concordia, quam donec, extrito quod medium fuerat, conjunctis jam finibus concurrentia urgeant inter se trudantque; neque priorem intra modum standi impetrabili voluntate; neque libero, nisi remotis obsistentibus, ad majorem amplitudinem procursu. Accedebat ad has causas in utraque civitate magna plebis et potentia, et suscipiendi bellum cupiditas. Nam in carthaginiensi republica vulgus valebat plurimum : quod auctis civitatis opibus, variis et ipsum commodis locupletari solitum, quæstus dulcedine bella ex bellis seri non invitum patiebatur.

XXIV. Neque multum diversa conditio romanæ multitudinis erat; quæ damna rei familiaris, superiori bello illata, siculis divitiis facile reparari posse sperans, pro jure nuper patribus extorto, sententiam bellum

XXIII. Au reste, les deux républiques étaient déjà parvenues à un si haut degré de puissance, qu'il était impossible qu'elles n'eussent pas bientôt un motif quelconque de se heurter. Il en est des empires voisins, comme des arbres plantés trop près les uns des autres. Pendant quelque temps, ils ne se nuisent pas beaucoup; mais, en croissant, ils se dérobent mutuellement les sucs et la nourriture, et, quand ils arrivent à leur grandeur naturelle, la rencontre de leurs branches et de leurs racines les étouffe et les brise. De même la concorde peut subsister quelque temps entre les empires naissans, leur nature ne s'y opposant pas trop; mais, quand ils viennent à s'étendre, ils envahissent tout ce qui se trouve au milieu d'eux, et, une fois en contact, ils se poussent, ils se pressent, ils empiètent l'un sur l'autre. Aucun ne se contente de ce qui lui appartient; chacun veut pousser plus loin ses conquêtes, ce qu'il ne peut faire qu'en abattant tout ce qui lui résiste. On peut ajouter à ces causes l'excessif pouvoir du peuple dans l'une et dans l'autre république, et son ardeur pour la guerre : car, chez les Carthaginois, la multitude avait une très-grande influence sur les affaires du dehors; et, comme elle voyait ordinairement se multiplier les sources de ses richesses à mesure que la république prenait de nouveaux accroissemens, séduite par l'appât du gain, elle souffrait volontiers qu'on passât d'une guerre à une autre.

XXIV. Chez les Romains, la multitude était à peu près dans les mêmes dispositions. En effet, dans l'espoir qu'elle pourrait facilement réparer, avec les richesses des Siciliens, les pertes que lui avait fait essuyer la dernière guerre, usant du privilège qu'elle avait depuis peu

suadentium plebiscito confirmavit. Quo armatus consul Appius, quum alioqui, victis antiquæ sectæ viris, major senatus pars assensa esset, sine mora C. Claudium tribunum militum cum paucis navibus præmittens, « observare occasionem, et, si qua obvenisset, in Siciliam transire, » jussit. Ille quum Rhegium venisset, in casum dare triremes non ausus, quod longe majori Pœnorum classe fretum obsidebatur, piscatoria navi conscensa Messanam vectus est. Ibi cum Mamertinis, ita ut præsens usus postulabat, collocutus; quum Pœnis reclamantibus parum proficeret, infecto negotio rediit. Sed paulo post cognito Messanæ discordiam esse, multis Romanos advocandos esse negantibus, magna parte carthaginiense præsidium haudquaquam æquis oculis adspiciente, rursus transmisso freto, quum alia tempori apta disseruit, tum hoc maxime interjecit, « se non nisi ad liberandam civitatem venisse : hoc ubi perfecisset, e vestigio discessurum esse. »

XXV. Quum ad hæc Pœni responderent, « non esse Romanis laborem ullum suscipiendum in liberanda civitate, quæ sui juris esset : jam beneficio Carthaginiensium provisum, ne Mamertini servire Syracusanis cogerentur : facesseret igitur Romanus; aut si quam

extorqué aux sénateurs, elle confirma, par un plébiscite, l'avis de ceux qui s'étaient prononcés pour les hostilités. Le consul Claudius, armé de ce décret, et d'ailleurs ayant pour lui l'appui de la plupart des sénateurs, à qui ceux de l'ancienne faction avaient été contraints de céder, fit partir sans délai C. Claudius, tribun des soldats, avec quelques vaisseaux, lui ordonnant « d'épier l'occasion de passer en Sicile, et de la saisir dès qu'elle se présenterait. » Pour lui, venu à Rhège, il n'osa pas exposer ses trirèmes, sachant que les Carthaginois croisaient près du détroit avec une flotte bien supérieure à le sienne, et il se fit transporter à Messine dans une barque de pêcheur. Après y avoir eu avec les Mamertins une conférence dans laquelle il s'exprima ainsi que le demandait l'état présent des choses, et que les réclamations des Carthaginois rendirent à peu près inutile, il revint à Rhège sans avoir rien fait. Cependant, apprenant bientôt que la discorde régnait dans Messine, que plusieurs s'opposaient à ce qu'on appelât les Romains, mais que le plus grand nombre voyait la garnison carthaginoise d'un assez mauvais œil, il repassa le détroit, et, entre autres discours propres à la circonstance, il protesta aux Mamertins, en appuyant fortement sur cette déclaration, « qu'il était venu uniquement pour délivrer leur cité, et qu'il n'aurait pas eu plus tôt atteint ce but, qu'il s'empresserait de se retirer. »

XXV. Les Carthaginois répondirent à cela « que les Romains n'avaient nul besoin de se tourmenter pour délivrer une cité dont la liberté n'avait reçu aucune atteinte; qu'en ce moment les Mamertins étaient redevables au généreux appui des Carthaginois, de ne s'être pas vus dans la nécessité d'accepter le joug des Syracu-

aliam justam haberet causam, cur esset Messanæ, exponeret. » Negavit Claudius « liberam videri civitatem, in qua præsidium alienæ gentis, non sponte oppidanorum ageret. » Ad ea quum responderet nemo, Pœnis præ superbia, Mamertinis metu tacentibus, vir vafer et promtus, « apparet, » inquit, « ex hoc ipso silentio vestro, Carthaginiensium causam injustam, et Mamertinos libertatis avidos esse : nam ni ita foret, et illi de jure suo disserere non gravarentur, et isti, nulla, si cum Carthaginiensibus sentirent, dissimulandi causa, palam et aperte institutum illorum approbarent. » Ad hæc verba fremitu Mamertinorum orto, multisque orationem illam ut veram et intimis sensibus suis congruentem laudantibus, satis in præsentia promotum esse putans Romanus, quod habitus tamen animorum exploravisset, Rhegium regressus est.

XXVI. Neque multo post adornatis quas habebat triremibus, tentavit transitum. Sed Pœnorum præfectis et multitudine navium, et in maritimis rebus solertia longe inferior, ad hæc fluctuum illorum violentia, quos orta subito tempestas præter solitum exasperaverat, repulsus, amissis aliquot triremibus, ceteris ægre servatis, in portum, unde exierat, rediit. Neque deterritus hoc

sains; que le général romain eût donc à se retirer, ou à faire connaître les autres raisons qu'il pouvait avoir de rester à Messine. » Claudius répliqua : « Qu'on ne pouvait regarder comme libre une ville dans laquelle se trouvait une garnison étrangère, que les habitans souffraient malgré eux. » Comme personne ne répondait à ces paroles, les Carthaginois se taisant par orgueil, et les Mamertins par crainte, le consul, homme adroit et d'une grande présence d'esprit, dit : « Il est évident, d'après ce silence que vous gardez les uns et les autres, que les Carthaginois conviennent de leur injustice, et que les Mamertins souhaitent ardemment la liberté. Car s'il n'en était pas ainsi, les premiers ne montreraient aucune répugnance à se justifier, et les derniers, n'ayant aucune raison de dissimuler leurs sentimens, approuveraient ouvertement et hautement la conduite des Carthaginois, avec lesquels ils seraient d'accord. » A ces mots, il s'éleva un bruit confus dans l'assemblée des Mamertins; et beaucoup d'entre eux ayant déclaré avec des signes d'approbation que ce discours était selon la vérité et conforme à leur sentiment intime, le consul, qui crut qu'il lui suffisait pour le moment de s'être assuré de la disposition des esprits, s'en retourna à Rhège.

XXVI. Peu de temps après, ayant équipé ce qu'il avait de trirèmes, il entreprit de passer le détroit. Mais les chefs des Carthaginois, auxquels il était bien inférieur, et sous le rapport du nombre des vaisseaux, et sous celui de l'expérience dans la navigation, aidés d'ailleurs d'une tempête qui, s'élevant tout à coup, accrut à un très-haut point la violence des flots de cette mer naturellement agitée, le repoussèrent aisément; en sorte qu'ayant perdu plusieurs de ses trirèmes, il eut beau-

incommodo, ut meliori alia opportunitate fortunam iterum experiri posset, naves reficiebat, quum ab Hannone (is mamertino præsidio fretique custodiæ præerat) venerunt nuntii, quidquid triremium hominumve superiore certamine Pœni ceperant, adducentes. Cupiens enim fœderum ruptorum infamiam Romanis impingere, consilium hoc amplexus erat Hanno, questusque, « possessi Carthaginiensibus freti per vim tentatam navigationem esse, » ad pacem et fœdera majori deinceps cura servanda provocabat; sed audito, Claudium nullas conditiones admittere, nisi Messana præsidium deduceretur; fretique trajectionem iterum moliri; exclamavit, « se vero non esse passurum, ut Romani vel manus in isto mari abluerent. »

XXVII. Neque tamen prohibere potuit, quin Claudius, observata freti natura, captatoque tempore quum refluxum ejus etiam ortus commode ventus adjuvaret, priusquam occurri posset, Siciliam teneret. Ibi Mamertinorum in portu repertorum coacta concione, persuasit, « ut Hannonem advocarent, tanquam de præsenti negotio cum eo deliberaturi. » Hanno enim, oppidanorum discordibus animis parum confisus, arcem cum suis occupaverat: neque concioni Mamertinorum se

coup de peine à sauver le reste, et à retourner dans le port d'où il était parti. Toutefois, sans être rebuté par ce premier échec, il faisait radouber ses vaisseaux, pour tenter de nouveau la fortune dans une autre occasion plus favorable, lorsqu'il vint de la part d'Hannon (c'était le commandant de la garnison de Messine et de la flotte qui gardait le détroit) des députés qui lui ramenaient toutes les trirèmes et tous les hommes que les Carthaginois avaient pris dans le combat précédent. Car Hannon, voulant faire retomber sur les Romains l'odieux de la rupture des traités, s'était décidé à prendre ce parti, et, après avoir adressé ses plaintes au consul, « sur ce qu'il avait essayé de passer de force un détroit dont les Carthaginois étaient en possession, » il l'exhortait à entretenir la paix, et à se montrer plus religieux observateur des traités. Mais, apprenant que Claudius ne voulait entendre parler d'aucune condition, que préalablement les Carthaginois n'eussent retiré de Messine leur garnison, et qu'il se disposait à tenter de nouveau le passage, il s'écria « qu'il ne souffrirait pas que les Romains se permissent même de laver leurs mains dans cette mer. »

XXVII. Cependant Claudius, après avoir observé la nature du détroit, prit si bien son temps, qu'aidé du vent et de la marée il arriva en Sicile, avant que le général carthaginois pût se mettre en devoir de se présenter à sa rencontre. Alors, ayant assemblé les Mamertins qu'il trouva dans le port, il leur persuada « d'appeler Hannon, sous prétexte qu'il voulait délibérer avec lui sur l'état présent de leurs affaires : » car Hannon, comptant peu sur les Mamertins, qui n'étaient pas d'accord entre eux, s'était enfermé dans la citadelle avec sa troupe, et n'osait se trouver à leur assemblée. Toutefois,

audebat credere; tamen veritus, ne hoc ipsum querelas eorum accenderet, si diffidere videretur, et per suam absentiam se Romanis protinus adjungerent; in colloquium venit. Quo per disceptationes et jurgia diu extracto, ad ultimum injectæ a Romanis Hannoni manus sunt, isque in carcerem conditus, Mamertinis factum comprobantibus. Ita partim dolo, partim terrore circumventus, quum alia conditio nulla esset, arce Mamertinis reddita, præsidium deducere coactus est.

XXVIII. Pœni re comperta supra modum exacerbati, quum alioqui duces suos ob mala consilia quantumvis prospero eventu punire solerent, simul stultitiam Hannonis, simul ignaviam accusantes, in crucem miserum sustulerunt: et continuo navales terrestresque copias Messanam pergere præceperunt; alio Hannone, qui Annibalis erat filius, ad res gerendas in Siciliam misso. Ille coactis ad Lilybæum copiis Selinuntem progressus, castrisque ibi factis, pedestrem exercitum reliquit: ipse processit Agrigentum, et, arce communita, populum, Carthaginiensibus amicum, ad societatem armorum contra Romanos impulit. Hinc in castra reversum repererunt ab Hierone legati, qui et ipse Romanorum in Siciliam transitu minime lætus, hoc maxime opportunum tempus judicabat, quo, conjunctis punicis viribus, et ipsi et Messanam ob-

dans la crainte que, s'il montrait de l'hésitation, cette marque de défiance n'excitât leurs plaintes, et qu'ils ne profitassent de son absence pour se jeter de suite entre les bras des Romains, il se rendit à là conférence proposée. Là, après qu'on eut passé beaucoup de temps en contestations et en disputes prolongées à dessein, à la fin les Romains se saisirent d'Hannon, qui fut mis en prison, et cette action fut approuvée des Mamertins. Ainsi, tombé dans ce piège, et effrayé par les menaces qu'on lui fit, il fut contraint de rendre aux Mamertins leur citadelle, et de se retirer avec sa garnison, ne pouvant sauver sa personne à d'autres conditions.

XXVIII. Les Carthaginois, lorsqu'ils apprirent cette nouvelle, furent extrêmement irrités; et ce peuple, qui avait coutume de punir les desseins mal concertés de ses généraux, lors même qu'ils avaient réussi, fit mettre en croix le malheureux Hannon, auquel ses concitoyens reprochaient d'avoir à la fois manqué de prudence et de courage; et il fut ordonné sur-le-champ aux troupes, tant de mer que de terre, de se rendre en Sicile, où fut envoyé, pour y conduire les opérations de la guerre, un autre Hannon, qui était fils d'Annibal. Celui-ci, ayant assemblé ses troupes à Lilybée, marcha vers Sélinunte, et, après y avoir établi son camp, laissa là son armée de terre, s'avança en personne jusqu'à Agrigente, mit garnison dans la citadelle de cette ville, puis engagea les habitans à se joindre aux Carthaginois dont ils étaient amis, pour les aider dans la guerre contre les Romains. De là, il retourna dans son camp, où il trouva les ambassadeurs d'Hiéron. Ce roi, qui de son côté ne voyait nullement d'un œil satisfait le passage des Romains en Sicile, crut qu'il était essentiellement de son intérêt de

tinentes Barbari penitus ex insula exterminarentur.

XXIX. Itaque colloquio cum carthaginiensi duce habito, quum utrique Messanæ occupandæ spe excidissent, facile adversus Romanum, utrorumque pari damno supervenientem, societatem instituerunt, ut Messanam communiter obsiderent; neque quemquam in Sicilia, nisi aut syracusani, aut punici juris esse paterentur. Ita pœnus imperator, præmisso caduceatore, qui Romanos, « si Carthaginiensium amici esse vellent, relinquere Messanam, et intra præstitutum diem excedere Sicilia » juberet; totis viribus adversus Mamertinos movit. Naves circa Pelorum stationem agere jussæ: pedester exercitus ad Cubilia (*Eunas* Græci vocant), haud procul urbe Messana dissitum locum, castra communivit. Venit et ex pacto cum syracusano milite Hiero, et ab altera urbis parte, circa montem Chalcidicum nomine, consedit. Ita urbs undique circumdata, neque terra neque mari commeatum aut auxilia accipere tuto poterat.

XXX. Sub idem tempus quum punicus caduceator nihil a Messana pacati retulisset, Carthaginienses partim ira, partim diffidentia permoti, omnes qui apud ipsos militabant italici generis conductitios crudeliter occide-

joindre ses forces à celles des Carthaginois, pour chasser entièrement de l'île et les Romains et les Barbares qui occupaient Messine.

XXIX. Les ambassadeurs de ce prince ayant donc eu une conférence avec le général carthaginois, comme leurs deux nations se trouvaient pareillement exclues de Messine, ils formèrent sans peine contre les Romains, qui ne venaient en Sicile que pour nuire également aux deux peuples, une alliance dont les conditions furent, qu'on ferait en commun le siège de Messine, et qu'on ne souffrirait en Sicile d'autre domination que la domination syracusaine et carthaginoise. En conséquence, le général carthaginois envoya aux Romains un héraut leur signifier, « que, s'ils voulaient demeurer amis de la nation carthaginoise, ils eussent à sortir de Messine sur-le-champ, et à quitter la Sicile dans un espace de temps donné; » puis il marcha contre les Mamertins avec toutes ses forces. Il donna ordre à ses vaisseaux de stationner aux environs du promontoire de Pélore, et fit camper l'armée de terre auprès de Couches. Ce lieu (que les Grecs appellent *Eunas*) n'est pas éloigné de la ville de Messine. Hiéron, fidèle aux engagemens contractés, vint aussi avec les troupes syracusaines, et campa, d'un autre côté de la ville, auprès du mont appelé Chalcidique. Ainsi Messine, investie de toutes parts, ne pouvait recevoir sûrement, ni par terre, ni par mer, soit des vivres, soit des secours.

XXX. Durant ce temps, le héraut carthaginois revint de Messine avec une réponse qui n'était rien moins que pacifique. Dans leur exaspération, les Carthaginois, moitié par colère, moitié par défiance, massacrèrent cruellement tous les mercenaires italiens qui servaient

runt. Quæ postquam Romæ comperta sunt, e vestigio cum valido exercitu profectus consul Appius Rhegium venit : inde præmissis, qui cum Pœnis et Hierone de obsidione solvenda agerent, ipse fretum acri custodia septum sciens, sollicitus intentusque rationem minore cum periculo trajiciundi circumspiciebat. Legati consulis neque a Pœnis amicum responsum retulerunt, et ab Hierone accurata oratione sunt increpiti; qui, commemoratis in populum romanum officiis suis, « Ambigo, » inquit, « meamne vicem doleam magis, an vestram, Romani. Nam ego quidem amicos aliquanto quam existimaveram deteriores; vos autem opinionem justitiæ ac fidei, qua apud omnes clari eratis, amisistis. Adversus Mamertinos nulla vobis unquam societas aut amicitia fuit : fœdera cum Pœnis olim, mecum etiam nuper icistis.

XXXI. « Hæc in gratiam aliorum nihil ad vos attinentium dissolvere cupientes, potestis dicere, qua vel injuria nostra, vel merito Mamertinorum hoc faciatis? sed quia Carthaginiensibus quod pro se dicant, non deerit; illorum omissa causa, quæ me tangunt unum, in præsentia memorabo. Mamertini, boni populares vestri, quum apud Syracusanos, uti non ignoratis, stipendia fecissent, ut in Italiam redirent dimissi, Messanæ, postquam a miseris et credulis Messeniis tan-

dans leur armée. Quand on eut connaissance de ces choses à Rome, le consul Appius partit sur-le-champ avec une forte armée, et se rendit à Rhège. De là, il envoya inviter les Carthaginois et Hiéron à lever le siège de Messine; et cependant il examinait avec une extrême attention tous les moyens possibles de passer sans trop de danger le détroit qu'il savait être très-bien gardé. Les envoyés du consul ne reçurent point des Carthaginois une réponse amie, et ils s'entendirent blâmer en termes étudiés par Hiéron, qui, après leur avoir rappelé les services qu'il avait rendus au peuple romain, ajouta : « Je ne sais lequel est le plus à plaindre de mon sort ou du vôtre, Romains : car nous avons perdu, moi des amis sur la probité desquels j'avais cru à tort que je pouvais compter; et vous, la réputation de justice et de bonne-foi qui faisait votre gloire chez toutes les nations. Quant aux Mamertins, vous n'avez jamais été ni leurs alliés ni leurs amis. Vous avez fait anciennement des traités avec les Carthaginois, vous en avez fait un tout récemment avec moi.

XXXI. « Cette infraction en faveur d'un peuple envers lequel ne vous lie aucun engagement, pouvez-vous faire valoir quelque injure de notre part, ou quelque service de celle des Mamertins, qui vous autorise à vous la permettre? Mais comme les Carthaginois ne seront pas embarrassés de trouver ce qu'il leur faudra dire pour leur défense, laissant de côté leur cause, je vais me borner à ce qui me touche seul. Les Mamertins, vos honnêtes compatriotes, ayant, comme vous ne l'ignorez pas, servi sous les étendards des Syracusains, furent congédiés et invités à repasser en Italie. Après avoir été reçus à Mes-

quam amici et socii recepti sunt, facinus post hominum memoriam longe fœdissimum ediderunt; interemtis noctu hospitibus suis, eorumque bonis, uxoribus, liberis, et urbe ipsa in potestate retenta. Quod nisi vos ipsi etiam eodem, quo ceteri mortales omnes, sensu nefandum et intolerabile scelus esse judicavissetis, profecto in iis, qui Mamertinorum imitatione idem in Rheginos ausi sunt, illud ipsum tam severe non fuissetis vindicaturi.

XXXII. « Qua igitur indignitate vos moti pœnas ab nefariis hominibus repetendas esse putavistis, eadem et ego moveor, ne Mamertinos impunitos pati possim: præsertim quum postea quoque latrociniis per universam Siciliam exercendis, primi sceleris memoriam novis subinde facinoribus propemodum obruerint. Nam, ut alia taceam, Camerina Gelaque urbes ab his excisæ, quum in fide Syracusanorum essent, satis mihi graves causæ videntur, cur hominum importunissimorum nefariam audaciam justo pioque bello prosequamur. Quod si vero tuendos vobis esse propterea simulatis, quod eadem in Italia nati, quodammodo consanguinei vestri videantur: quanto justius fuit Rhegiensibus Italis parci, qui cives vestri fuerunt? Qua in urbe recuperanda quum ego vos auxiliis et commeatu juvarem, divinare debui futurum ut aliquando me non leviores ob causas Mes-

sine comme des amis et des alliés par les malheureux et trop confians Messéniens, ils se portèrent au crime le plus affreux qui ait été commis de mémoire d'homme; ils égorgèrent leurs hôtes pendant la nuit, puis s'emparèrent de leurs biens, de leurs femmes, de leurs enfans, et de leur ville même, qu'ils ont toujours gardée depuis. Et si vous-mêmes vous n'aviez pas, comme tout le reste des mortels, jugé ce crime abominable et révoltant, certes, vous ne l'auriez pas puni avec tant de sévérité dans la personne de ceux qui, à l'imitation des Mamertins, avaient osé la même chose envers les Rhégiens.

XXXII. « Ainsi donc la même indignation qui vous a portés à châtier ces scélérats, me porte aussi à ne pas souffrir que les Mamertins demeurent impunis, surtout après qu'ils ont, en exerçant d'affreux brigandages dans toutes les parties de la Sicile, presque effacé par de nouveaux forfaits la mémoire de leur premier crime. Car, pour ne point parler de tout le reste, les villes de Camérine et de Géla détruites par eux, quoiqu'elles fussent sous la protection des Syracusains, me semblent un motif assez puissant de réprimer, par une guerre juste et légitime, la coupable audace des plus détestables de tous les hommes. Si vous alléguez pour raison de les défendre que, nés comme vous dans l'Italie, on doit les regarder en quelque sorte comme vos proches, n'était-il pas beaucoup plus juste de pardonner à ceux de Rhège, Italiens pareillement, et de plus vos concitoyens? Quand je vous fournissais des secours et des vivres pour vous mettre à même de recouvrer cette ville, devais-je m'attendre qu'un jour vous prendriez parti contre moi, quand j'assiégerais Messine pour des causes non moins graves? Mais qu'est-il besoin d'en dire davantage, Ro-

sanam obsidentem prohiberetis? sed quid ego multis ago, Romani? nam profecto si penes vos aliqua adhuc fidei famæque cura, si quis honesti intellectus, si denique pudor superest, dubitare non debeo quin me tam justa tenentem arma vestris viribus adjuturi potius, quam impedituri sitis; sin vero hæc vobis levia videri cœperunt, eventus quidem armorum incertus est : sed hoc longe certissimum, omnes ubique mortales apertissime cognituros esse, non ulla juris aut æqui specie, non ob acceptas injurias, quod ne ipsi quidem audetis prætexere, nulla etiam Mamertinorum misericordia, sed sola ambitione et nobilis insulæ vestro imperio adjungendæ improba cupidine, Romanos ad bellum nobis inferendum incitari. »

XXXIII. Quum renuntiata ista essent, Appius olim animadverso, excubantibus in trajectu validis classibus, sine manifesto periculo transfretari non posse, consilium init calliditatis et astutiæ plenum; placere sibi negat, « Hieronem ab Romanis alienari : neque adversus ipsum decretum bellum esse; neque injussu populi suscipi posse. » Die igitur prædicta socios navales præsto esse jubet, ac navigia ad cursum instructa haberi, tanquam domum abnavigaturus. Sciebat autem multos ex syracusanis atque etiam punicis castris milites, per spe-

mains? car, assurément, si vous tenez encore à ce que l'on croie à votre bonne-foi, si vous prenez encore quelque soin de votre réputation, si vous n'avez pas renoncé à toute justice, s'il vous reste enfin quelque pudeur, dois-je douter, qu'ayant entrepris une guerre si juste, vous ne m'aidiez de vos forces plutôt que de vous en servir pour m'entraver? Si ces considérations deviennent pour vous de peu d'importance, j'ignore assurément quelle sera l'issue de la guerre; mais ce que je puis affirmer de la manière la plus positive, c'est que le monde entier verra très-clairement que ce n'est ni la justice au moins apparente de la cause de ceux dont vous prenez le parti, ni le besoin de venger quelque injure, puisque vous-mêmes n'oseriez vous plaindre qu'on vous en ait fait aucune, ni même le moindre sentiment de compassion pour les Mamertins, qui vous ont portés à venir nous faire la guerre, mais votre seule ambition et le désir injuste d'ajouter à votre empire une île fameuse. »

XXXIII. Quand ces paroles eurent été rapportées à Appius, comme il sentait qu'il ne pouvait, sans s'exposer à un péril évident, tenter le passage, tant que de puissantes flottes stationneraient à l'entrée du détroit, il forma un projet plein de ruse et d'astuce. Il publia : « Que son intention n'était pas d'indisposer Hiéron contre les Romains, què la guerre n'était point déclarée contre lui, et qu'elle ne pouvait être entreprise sans l'ordre du peuple romain. » Ensuite il ordonna aux équipages de ses vaisseaux de se tenir prêts pour le départ à un certain jour qu'il leur marqua, comme s'il eût eu le dessein de s'en retourner à Rome. Or, il savait qu'il se trouvait dans le port de Rhège plusieurs soldats syracu-

ciem negotiatorum, rhegino in portu versari, per quos famam illam celeriter ad eos, quibus maxime persuasum hoc cuperet, perventuram esse judicabat. Sic igitur accidit, ut providerat; quippe quum die claro navibus conscensis juxta litus italicum vela facere cœpisset; Carthaginienses, quibus freti claudendi negotium datum fuerat, re statim per suos nuntiata, nullum jam hostilis transgressus periculum esse reliquum existimantes, transitum incustoditum dimisere, quo quemque ferebat animus, dilapsi.

XXXIV. Consul, qui futurum hoc conjectaverat, converso sub noctem cursu, cum omni classe, nemine per tenebras venientem observante, nedum prohibente, in Siciliam vectus est. Audax id cœptum et periculosæ aleæ plenum fuit: quum ignarus maris exercitus per freta, etiamsi hostis et tenebræ abessent, suo ingenio metuenda, cum rudibus et imperite fabricatis navigiis noctu rueret; dignaque res visa, quæ etiam novi cognominis monumento posteris innotesceret. Quod enim caudicariis navibus multis in transvehendo milite usus esset, admiratione facti *Caudicem* istius ævi simplicitas appellavit. Hactenus enim rerum maritimarum adeo nullus Romanis usus fuerat, ut ad hoc tanti momenti negotium, neque tectam navem, neque longam, ne lembum quidem unum haberent, sed triremibus,

sains et même carthaginois, venus pour faire du commerce, et qu'ils apprendraient promptement la nouvelle de cette feinte retraite à ceux auxquels il avait surtout intérêt de la persuader. Ce qu'il avait prévu arriva en effet. Après s'être embarqué par un temps serein, comme il commençait à côtoyer le rivage de l'Italie, les Carthaginois chargés de garder le détroit apprirent aussitôt la chose par leurs compatriotes; et, de ce moment, persuadés qu'il n'y avait plus aucun danger que l'ennemi tentât le passage, ils abandonnèrent la garde du détroit, et se retirèrent chacun où il lui plut.

XXXIV. Le consul, qui s'y était attendu, revira pendant la nuit, et arriva en Sicile avec toute sa flotte à la faveur des ténèbres, sans que personne le vît venir, bien loin qu'on se mît en devoir de s'opposer à son dessein. Cette entreprise était aussi périlleuse que hardie. En effet, il exposa durant la nuit des troupes qui n'avaient aucune habitude de la navigation, sur un détroit dangereux de sa nature, quand même il n'y aurait eu rien à redouter du côté des ennemis et des ténèbres, et cela sur des navires grossiers et construits à la hâte; et cette audace d'Appius parut même mériter qu'on la fît connaître à la postérité, en lui donnant un nouveau surnom. Car, comme il avait transporté ses soldats sur des bâtimens faits de planches grossières, ses contemporains témoignèrent leur admiration pour cette action, en l'appelant depuis, dans la simplicité de leur langage, *Caudex*. Les Romains étaient encore si complètement dépourvus de connaissances dans l'art de naviguer, que, pour exécuter une entreprise de cette importance, ils

quas Tarentini Locrique cum Eleatis et Neapolitanis commodato dederant, et actuariolis, quæ quinquaginta remorum essent, uterentur.

XXXV. Ceterum Appius, quum forte non longe ab eo loco, ubi castra erant Syracusanorum, appulisset, cohortatus suos, « certamque victoriam, » ostentans, « si tale nihil suspicantes opprimerent, » protinus ad hostium oppugnanda castra pergit. Hiero subito tumultu excitus, et ipse contra educit copias pro tempore instructas; fit aliquamdiu certamen acre; pelluntur romani equites : sed legionibus fortissime prœliantibus vincitur Hiero, seque cum suis trepidus intra vallum recipit. Appius, spoliari corporibus hostium jussis, Messanam intrat, Mamertinosque præsentia sua ex timore magno recreatos spei melioris implet. Hiero victum se videns, priusquam vidisset hostem (sicut ipse postea confessus est), fretique transitum a Carthaginiensibus proditum suspicatus, quum ambigua mente multa secum agitaret, de summa rerum vereri cœpit; proximæque noctis silentio copias eduxit castris, et contento itinere Syracusas refugit.

XXXVI. Eo submoto Appius quum terrore victoriæ recentis ad Pœnos quoque debellandos uti vellet, militibus, ut cibum tempori capiant, imperat; deinde

n'avaient aucun vaisseau couvert, ni de longueur, pas même un seul brigantin; il leur fallut employer des trirèmes que leur prêtèrent les Tarentins, les Locriens, les Éléates et les Napolitains, avec quelques petits bâtimens de cinquante rames.

XXXV. Au reste, Appius ayant abordé par hasard à peu de distance du lieu où étaient campés les Syracusains, exhorta les siens et leur représenta, « que la victoire était certaine, s'ils fondaient brusquement sur des ennemis qui ne s'attendaient à rien de pareil; » puis il les conduisit sur-le-champ à l'attaque du camp ennemi. Hiéron, quoique surpris par une agression si subite, fit sortir ses troupes, qu'il rangea en bataille aussi bien que le moment le lui permit. On se battit avec acharnement durant quelque temps; la cavalerie romaine se vit forcée de reculer : mais les légions déployèrent tant de courage, qu'Hiéron fut vaincu, et rentra en désordre dans son camp. Appius, après avoir fait dépouiller les corps des ennemis restés sur le champ de bataille, entra dans Messine, et, par sa présence, changea les vives appréhensions des Mamertins en l'espoir d'un meilleur avenir. Hiéron se voyant vaincu avant d'avoir vu l'ennemi (comme il l'avoua lui-même depuis), soupçonna les Carthaginois d'avoir livré le passage du détroit; et les réflexions peu rassurantes qui s'offrirent en foule à son esprit commençant à lui faire craindre un fâcheux dénouement, il sortit ses troupes du camp pendant le silence de la nuit suivante, et se retira en toute hâte à Syracuse.

XXXVI. Appius, se voyant débarrassé de cet ennemi, crut devoir profiter de la terreur que sa récente victoire inspirait aux Carthaginois, pour les accabler à leur tour. Il ordonna donc aux soldats de prendre de la nour-

albescente jam die progressus, castra Pœnorum oppugnare instituit. Erant hæc loco satis tuto posita, et natura manuque diligenter permunita; hinc mare, inde profundæ paludes, in peninsulæ ferme speciem ambibant; inter has angustum spatium, quo uno adiri poterat, ductus adversum irrupturos murus obsepiebat. Hic ubi vim fecissent romani milites, neque locorum simul iniquitatem, et propugnantium multitudinem vincere possent, missilibus maxime, sicut in urbium oppugnatione solet, rem gerentibus Pœnis, irrito incœpto desistere coacti recesserunt. Sæpe in bellis meliori fortunæ locum sors durior, et adversi ab initio casus fecere : dum his affecti, consiliis animisque majoribus acceptum detrimentum sarcire student; hostes felicitatis opinione blanda fascinati, neque satis adversum fortuita providentes, in temeritatem auferuntur.

XXXVII. Quod illo tempore Carthaginiensibus usu venit. Qui repulisse hostem non contenti, tanquam fugientem eruptione ex castris facta prosequebantur : suæ virtuti, non munitioni locorum Romanos cessisse existimantes. Itaque postquam ex angustiis, quibus defensi fuerant, processere, mutata cum loco fortuna prœlii, magnusque eorum numerus cæsus est : reliqui

riture et du repos, et, dès le point du jour, il se mit en marche pour forcer les Carthaginois dans leurs retranchemens. Leur camp était assis dans une position sûre, et qui se trouvait également bien fortifiée par la nature et par l'art. D'un côté la mer, et de l'autre un marais profond, formaient une péninsule, dans laquelle ils étaient enfermés; et, pour se préserver de toute irruption, ils avaient fermé par un mur le passage étroit qui restait entre la mer et le marais, seul endroit par où l'on eût pu venir à eux. Les soldats romains essayèrent de forcer ce passage; mais, ne pouvant vaincre à la fois et la difficulté des lieux, et une multitude de combattans qui, à l'abri comme dans une ville assiégée, faisaient pleuvoir sur eux une grêle de traits, ils furent contraints de renoncer à cette entreprise téméraire et d'opérer leur retraite. Souvent, à la guerre, un échec, des revers essuyés au commencement, deviennent la cause d'un meilleur succès; parce que les vaincus cherchent à réparer leur perte en prenant mieux leurs mesures et en déployant plus de courage, tandis que les ennemis, enivrés par la joie du succès, ne prennent point assez de précautions contre l'inconstance de la fortune, et se laissent entraîner dans des entreprises téméraires.

XXXVII. C'est ce qui arriva pour lors aux Carthaginois. Non contens d'avoir repoussé l'ennemi, ils sortirent de leur camp et se mirent à sa poursuite, comme s'il eût été en déroute, s'imaginant que c'était devant leur valeur, et non devant les obstacles des lieux, que les Romains avaient reculé. Mais lorsqu'ils eurent quitté l'étroite péninsule qui les avait mis à couvert, la fortune du combat étant venue à changer avec le lieu, un grand nombre d'entre eux furent taillés en pièces. De ceux qui

ad castra, pars, ut cuique maxime promtum erat, in urbes circumjectas diffugere, neque deinceps, quamdiu Messanæ Claudius fuit, castris suis excedere sunt ausi. Consul etiam cum natura loci et difficultate situs iterato pugnare minime consultum arbitratus, quum tempus ibi frustra terere videret, præsidio Messanæ relicto, in Syracusanorum sociorumque fines impressionem fecit; iisque impune vastatis, tantum concepit fiduciæ, ut jam ad ipsas Syracusas exercitum auderet admovere. Varia ibi fortuna certatum est: semel etiam consul magno in periculo fuit; circumventusque foret, nisi mature capto consilio misisset ad Hieronem, quasi de conditionibus pacis acturus. Misit et ille certum hominem ex amicis; cum hoc cœpto colloquio, et de industria producto, sensim ex iniquo loco se subtraxit in tutum.

XXXVIII. Syracusani quoque secuti, sermones de pace cum diversis Romanis instituerunt, conventumque foret, ni Hiero auctor fieri noluisset. His rebus gerendis major anni pars consumta. Tum Messanam rediit consul, et inde cohortibus aliquot relictis ad tuendos Mamertinos, cum ceteris Rhegium trajecit: mox Romam decessit ad triumphum; quem de Pœnis et rege Siciliæ Hierone, quod primus ille de transmarinis populis ageretur, magna omnium gratulatione duxit. Hoc initium Romanis tentandi maria, et hic successus

échappèrent, les uns se réfugièrent dans le camp, les autres se sauvèrent où ils purent, en se dispersant dans les villes voisines; et depuis, tant que Claudius fut à Messine, ils n'osèrent plus paraître hors de leurs retranchemens. Le consul ne jugeant nullement prudent de lutter de nouveau contre la nature du lieu et les difficultés de sa situation, et voyant qu'il passerait là son temps en pure perte, mit une garnison dans Messine, puis se jeta sur les terres des Syracusains et de leurs alliés; et, les ayant ravagées impunément, il en prit tant de confiance, qu'il osa conduire son armée devant Syracuse même. Il y combattit avec des chances diverses. Un jour même il se trouva dans un grand danger, et aurait infailliblement succombé, s'il n'eût pris à temps le parti d'envoyer vers Hiéron, comme pour traiter de la paix. Celui-ci lui envoya de son côté quelqu'un qui possédait sa confiance; mais Claudius, la conférence une fois entamée, eut l'art de la prolonger jusqu'à ce qu'il eût trouvé le moyen de se tirer de ce mauvais pas.

XXXVIII. Des Syracusains avaient suivi le chargé de pouvoirs d'Hiéron, et avaient lié avec plusieurs Romains des entretiens tendant à la paix, qui eût été conclue, si Hiéron eût voulu en ratifier les conditions. Ces évènemens avaient absorbé la plus grande partie de l'année. Le consul revint alors à Messine, et, y ayant laissé quelques cohortes pour défendre les Mamertins, il repassa à Rhège avec le reste de ses troupes. Bientôt il se rendit à Rome pour demander le triomphe. Il obtint, comme vainqueur des Carthaginois et d'Hiéron, roi de Sicile, un triomphe d'autant plus agréable à tous les citoyens, que c'était le premier qui eût lieu pour des victoires remportées sur des peuples transmarins. Tel

cœptorum in Sicilia fuit. Ceterum et ista et sequentium temporum gesta scriptorum ambitione corrupta sunt, quum eorum præcipui, Philinus Agrigentinus, et ex Romanis Fabius Pictor, dum ille Carthaginiensium gloriæ, hic domesticæ nimium studet, officium et fidem insuper habuerunt.

XXXIX. Quorum levitatem merito Polybius arguit: quippe quum etiam privatorum minimis in causis falso testimonio circumvenire quemlibet exsecrabile crimen habeatur; quanto fœdiore perfidia conditor historiæ principum atque populorum acta corrumpere censendus est? cui neque mortalium commodorum quidquam, neque spiritus ipse pulchra veritate debebat esse antiquior, tanto minori spe veniæ, quod ne prætextum quidem mentiendi allegare idoneum ullum potest; cui, si libere, quæ vera sciebat, quacumque de causa non licuisset tradere, tacere certe licuisset. Porro, dum in Sicilia Claudius Hieronem et Pœnos vincit, obsidionem Volsiniensium ad exitum deduxit alter consul M. Fulvius, qui homines adversus vim desperatione validos, inopia rerum necessariarum et fame domuit. Facta deditione, ingratum illud et insolens libertinorum vulgus cum cruciatu interemtum est : urbs etiam ipsa diruta :

fut le premier essai que les Romains firent de leurs forces sur mer, et le premier succès qu'ils obtinrent en Sicile. Mais ces évènemens, et ceux des temps qui suivirent, sont altérés par la partialité des écrivains; et les principaux d'entre eux, Philinus d'Agrigente et Fabius Pictor de Rome, pour s'être trop attachés à relever la gloire, le premier, des Carthaginois, le second, de ses concitoyens, ont entièrement renoncé à la sincérité et à l'exactitude qui font le principal devoir et le caractère essentiel d'un historien.

XXXIX. C'est avec raison que Polybe avertit du peu de fond que l'on doit faire sur leurs récits : car si c'est un crime abominable de rendre un faux témoignage, même dans les moindres affaires concernant des particuliers, combien ne doit-on pas détester davantage la mauvaise foi d'un historien qui rapporte les actions des souverains et des peuples tout autrement qu'elles ne se sont passées? Sa profession l'obligeant à préférer la vérité à ses plus chers intérêts et à sa vie même, il est d'autant moins excusable, qu'il ne peut couvrir ses mensonges d'aucun prétexte; si un motif quelconque l'empêche de rapporter les faits tels qu'il les connaît, il peut au moins garder le silence. Or, tandis que Claudius remportait en Sicile des victoires sur Hiéron et les Carthaginois, M. Fulvius, l'autre consul, termina la guerre contre les Volsiniens par la prise de leur capitale; mais ce ne fut qu'en les privant totalement des choses nécessaires à la vie, qu'il dompta des hommes qui opposaient à la puissance des Romains le courage du désespoir. Après que la ville se fut rendue, le consul fit périr dans les supplices tous les affranchis, pour les punir de leur insolence et de leur ingratitude; la ville elle-même fut

ctores M. et D. Junii Bruti, nescio qua pietate defuncti patris cineres honoraturi, gladiatorium munus ediderunt, magno favore civitatis. Sed hanc humanitatis injuriam ulta pestilentia est, quæ per istum et sequentem annum atrocissime sæviit. Ob quam, quum sibyllinos libros adiri placuisset, irâ deum immissam esse, repertum. Ergo religiones profecto parum caste haberi suspicione orta, pontifices, diligentius observando et inquirendo, plurima sacella fanaque a privatis occupata esse invenerunt; et Capparoniam ex vestalibus incesti crimine teneri. Sed illa, dum rea peragitur, suspendio prævenit supplicium : in corruptorem ejus consciosque servos legibus animadversum est. Loca sacra ex privatorum temeritate priscis usibus vindicata.

XLIII. Sic exsoluta religionibus civitate, patres animum rursus ad reipublicæ curam retulerunt; et quoniam Etruria jam pacata, nihil in Italia reliqui motus erat, ambos anni novi* consules in Siciliam cum legionibus transgredi placuit. Fuerunt hi M. Valerius M. F. M. N. Maximus, qui in hoc honore Messalla appellatus est, et M. Otacilius C. F. M. N. Crassus. Ab his transportatas prospere copias eadem in rebus gerendis pro-

* U. C. 489. A. C. 263.

cette barbare coutume furent M. et D. Junius Brutus. Pour honorer, par je ne sais quelle piété, les cendres de leur père qui venait de mourir, ils donnèrent le premier combat de gladiateurs, que Rome accueillit avec de grands applaudissemens. Mais la peste vengea cet outrage fait à l'humanité; elle exerça les plus affreux ravages pendant cette année et la suivante. Pour en connaître la cause, on consulta les livres sibyllins, et on y trouva qu'elle était l'effet de la colère des dieux. On soupçonna donc qu'il s'était introduit du dérèglement dans les cérémonies religieuses. Les pontifes, à force d'investigations et d'enquêtes, découvrirent que des particuliers s'étaient emparés de plusieurs temples et chapelles, et que la vestale Capparonia s'était rendue coupable d'un inceste. Mais cette vestale, tandis qu'on informait contre elle, prévint son supplice en se pendant. On punit suivant toute la rigueur des lois celui qui l'avait corrompue, et les esclaves qui avaient été ses complices. Les lieux sacrés furent ôtés aux particuliers qui avaient eu la témérité de les usurper, et rendus à leur premier usage.

XLIII. Rome une fois libre de tout scrupule religieux, les sénateurs tournèrent de nouveau leurs soins vers les affaires publiques; et comme, l'Étrurie enfin pacifiée, il ne restait plus en Italie aucuns troubles à réprimer, ils arrêtèrent que les deux nouveaux consuls passeraient en Sicile avec leurs légions. Ces consuls étaient M. Valerius Maximus, qui, dans cette haute dignité, acquit aussi le nom de Messalla, et M. Otacilius Crassus. Après avoir réussi à faire passer le détroit à leurs troupes sans le moindre danger, ils ne furent pas moins heureux ensuite dans l'exécution de leur entre-

secuta felicitas est. Quum enim Adranitarum urbe post brevem obsidionem per vim capta, Centuripinos circumsiderent, venerunt ab Alæsinis legati oppidum suum dedentes. Inde consules diversas insulæ partes obeundo, modo divisis, modo junctis exercitibus, ut res et ratio suadebat, Pœnis Syracusanisque, quoties congredi erant ausi, profligatis, terrorem famamque late sparsere : tantaque fortunam sequentium felicitas, tantusque impetus fuit, ut paulo post oppida haud minus septem et sexaginta numerarentur, quæ romanæ fidei se permiserant : quo in numero Tauromenitani quoque et Catinenses fuere.

XLIV. Unde consules imperatis, quæ volebant, auxiliis quotidie validiores, ad ipsas jam Syracusas castra ponere sunt ausi, obsidionem urbis meditantes. Quibus rebus animadversis Hiero, quum suis atque Carthaginiensium viribus diffidere cœpisset, præterea plus apud Romanos esse fidei crederet, amicitiam et ipse cum Romanis inire constituit; legatosque cum mandatis de pace componenda ad consules misit. Neque Romanis displicebat Hieronem a societate punica disjungere, maxime ut res annonaria suis legionibus expeditior esset. Nam Carthaginiensibus mare obtinentibus ex Italia transvehi commeatus nequibant; et ab ea re prioris anni consul plus propemodum, quam ab hostibus, incommodi mo-

prise; car, ayant emporté d'assaut, après un siège fort court, la ville d'Adranite, et investi celle de Centuripe, les Alésiens envoyèrent des députés les inviter à prendre possession de la leur. Ensuite ils se mirent à parcourir les différentes parties de la Sicile, combattant tantôt séparément, tantôt avec leurs corps d'armée réunis, selon que l'occasion et la prudence le demandaient, contre les Carthaginois et les Syracusains; et les ayant défaits dans toutes les occasions où ceux-ci osèrent en venir aux mains, ils répandirent partout la terreur de leurs armes et du nom romain. Enfin le cours de leurs succès fut si prospère et si rapide, qu'en fort peu de temps on compta jusqu'à soixante-sept villes soumises à la puissance des Romains. De ce nombre étaient celles de Tauromenium et de Catane.

XLIV. De pareils avantages, qui avaient mis les consuls à même d'exiger autant de troupes auxiliaires qu'ils en voulaient, rendant leur armée chaque jour plus nombreuse, ils osèrent venir camper sous les murs mêmes de Syracuse, dont ils méditaient le siège. Hiéron, qui voyait la tournure que prenaient les choses, commençant à se défier de ses forces et de celles des Carthaginois, et se persuadant d'ailleurs qu'il rencontrerait plus de bonne foi chez les Romains, résolut de faire alliance avec eux; et, dans cette vue, il envoya aux consuls des ambassadeurs ayant mission de traiter de la paix. Les généraux romains, de leur côté, n'étaient pas fâchés de détacher Hiéron de l'alliance des Carthaginois; leur but était surtout de se procurer plus aisément par son moyen des vivres pour leurs légions. Car, les Carthaginois étant maîtres de la mer, on ne pouvait en faire venir d'Italie; et le manque de provisions avait donné au consul de

lestiæque persenserat. Hierone vero adjuncto, syracusanum regnum, abundanti frugum copia, res necessarias Romanis affatim erat præbiturum.

LXV. Itaque legibus his transactum : « Ut Hiero quæ de Romanis sociisve eorum loca, quosque homines cepisset, sine pretio restitueret, argentique talenta centum penderet. Ipse tuto imperaret Syracusis, ceterisque syracusani juris urbibus. » Ex quibus erant præcipuæ Acræ, Leontium, Megara, Elorus, Netini, Tauromenium. Legatis deinde ab Hierone Romam venientibus, eædem conditiones ratæ fuerunt, pacemque cum eo rege servandam et senatus censuit, et post paucos dies, Cn. Atilio Calatino populum rogante, populus jussit. Hoc fœdus in annos quindecim pactum, deinceps perpetuo mansit : Hierone magnitudinem romanam ita colente comiter, hisque vicissim illius studium tam benigne prolixeque remunerantibus, ut neutros eorum societatis institutæ pœniteret. Syracusanæ pacis audita fama, Annibal Pœnus, qui Hieronem obsidione liberaturus cum navalibus copiis jam Xiphoniam accesserat, majori quam venerat festinatione recessit.

l'année précédente plus de peine et d'embarras que les ennemis mêmes. Or, les consuls espéraient qu'Hiéron faisant une fois cause commune avec eux, le royaume de Syracuse, dont les terres étaient d'une grande fertilité, fournirait abondamment aux troupes romaines les choses nécessaires à leur subsistance.

XLV. La paix fut donc conclue à ces conditions : « Qu'Hiéron rendrait gratuitement, aux Romains et à leurs alliés, toutes les places qu'il leur avait enlevées, tous les hommes qu'il leur avait pris, et qu'il paierait cent talens d'argent; que, de son côté, il règnerait tranquillement à Syracuse, et conserverait toutes les villes de la domination syracusaine. » Les plus considérables de ces villes étaient Acres, Leontium, Mégare, Élore, Netini et Tauromenium. Ensuite Hiéron ayant envoyé des ambassadeurs à Rome, ces mêmes conditions y furent ratifiées par le sénat, qui manifesta l'intention que la paix conclue avec ce roi fût religieusement observée; et quelques jours après, sur la proposition de Cn. Atilius Calatinus, le peuple confirma la ratification du sénat. Ce traité, conclu pour quinze ans, devint ensuite perpétuel; car Hiéron s'attacha tellement à gagner de plus en plus la bienveillance des Romains, et ceux-ci, de leur côté, lui en témoignèrent tant de reconnaissance, que, d'une part comme de l'autre, on eut toujours sujet de se louer de l'alliance qu'on avait contractée. Le Carthaginois Annibal s'était déjà avancé avec ses troupes de mer jusqu'à Xiphonia, pour délivrer Hiéron du siège dont il était menacé; mais dès qu'il eut appris que les Syracusains avaient conclu un traité de paix avec les Romains, il s'en retourna encore plus promptement qu'il n'était venu.

XLVI. Romani quum jam Hierone quoque socio et commilitone uterentur, non diu morati, carthaginiensis ditionis oppida complura subegerunt. Et ab Adranone quidem, vico munito, Macellaque, post multorum dierum obsidionem discesserunt irriti : ceterum Segestanos, occiso Pœnorum præsidio, ad se ultro desciscentes, receperunt. Præter alia, cognationis necessitudine se Romanis fratribus favere dictitabant, originem suam et ipsi ad Æneam ex trojano incendio profugum referentes. Neque multo post Alienæi Romanis accesserunt; ad Hilarum vero, Tyrittum, et Ascelum, vi et machinis opus fuit; eoque severius in victos consultum. Quo terrore Tyndaritani, proximos se periculo, et auxilia longe esse cernentes, quum ipsi quoque de tradenda Romanis urbe consultarent, a Pœnis prohibiti sunt. Nam illi ex rebus ipsis conjectura capta, quid ageretur, primores civitatis obsidum loco Lilybæum avexerunt : etiam frumento, vino, ceterarumque rerum apparatu asportato.

XLVII. His temporibus Otacilii Crassi consulis utilis et conveniens romanæ disciplinæ severitas fuit. Qui milites ab Annibale turpi pacto incolumitatis sub jugum missos, extra vallum tendere jussit, ut hostium incur-

XLVI. Les Romains, ayant une fois Hiéron pour allié et pour compagnon d'armes, s'emparèrent bientôt de plusieurs villes du domaine des Carthaginois; mais ils furent contraints, après plusieurs jours de siège, d'abandonner Adranon, place bien fortifiée, ainsi que Macella. Ils s'en consolèrent par l'occupation de Ségeste, dont les habitans se rendirent volontairement à eux, après avoir égorgé la garnison carthaginoise. Outre les autres raisons qu'ils avaient de changer de parti, ils alléguaient leur liaison de parenté avec les Romains, qu'ils regardaient comme leurs frères, puisque ceux-ci rapportaient, comme eux, leur origine à Énée, qui avait donné naissance aux deux peuples durant sa fuite après l'incendie de Troie. A peu de temps de là, les habitans d'Aliena se rendirent aussi aux Romains. Mais ceux-ci eurent besoin d'employer la force contre Hilarus, Tyrittus et Ascelus; et ce fut pour cette raison qu'ils traitèrent avec plus de rigueur les habitans après les avoir vaincus. Les Tyndaritans, effrayés de la prise de ces villes, et voyant que le péril était proche et les secours éloignés, songeaient aussi à livrer leur cité aux Romains, lorsque les Carthaginois les en empêchèrent. Car ayant, d'après la nature même des choses, prévu ce qui allait arriver, ils emmenèrent les principaux habitans de la ville à Lilybée, pour leur servir d'ôtages, et y transportèrent du vin, du blé, et tout ce dont ils pouvaient avoir besoin.

XLVII. A cette époque, le consul Otacilius Crassus usa d'une sévérité salutaire et digne de la discipline romaine. Quelques soldats s'étaient livrés honteusement à Annibal, sur la parole que celui-ci leur avait donnée de les renvoyer sains et saufs, après qu'ils auraient passé

sionibus expositi, neque alibi quam in virtute spem habentes, confirmarentur animis, armisque potius quam loco se tueri discerent. Post hæc et alia non majoris momenti gesta, quum hiems immineret, præsidiis per opportuna loca dispositis, consules, reliquo exercitu in Italiam reportato, Romam redierunt. Ibi M. Valerio, cujus eo bello felicior et utilior opera fuerat, triumphus decretus, quem ante diem XVI calendas apriles de Pœnis et rege Siculorum Hierone duxit. Prætervectum inter spolia horologium esse ideo annotatum est, quia res ad eam diem imcomperta Romæ fuerat. Id Catina recepta deportatum, deinde in publico secundum Rostra, in columna Valerius statuit. Idemque tabulam, in qua prœlium, quo Pœnos et Hieronem vicerat, depictum fuit, in latere Curiæ Hostiliæ proposuit; quod ante eum fecit nemo, postea plerique.

XLVIII. Messallæ cognomen huic Valerio ab urbe Messana inditum fuisse constat: sed miror, ab ea capta hæsisse, non contemnendis auctoribus credi; quum potius ideo impositum ipsæ res evidenter arguant, quod Messanam a Pœnis et Hierone discessu Appii Claudii acrius infestatam, illis submotis, hoc reconciliato, liberasset. Inter hæc quum adhuc pestilentia vexaret Ur-

sous le joug. Pour punir une pareille lâcheté, il les fit camper hors des retranchemens, afin qu'exposés aux incursions des ennemis, ils ne pussent avoir d'espoir que dans leur courage et dans leurs armes. Après ces actions, et quelques autres qui furent aussi peu mémorables, les consuls, voyant que l'hiver approchait, mirent des garnisons où il en était besoin, repassèrent en Italie avec le reste de l'armée, et s'en retournèrent à Rome. On y décerna le triomphe à M. Valerius, qui, dans cette guerre, avait été plus heureux et avait rendu de plus grands services à la république que son collègue. Il triompha le seize des calendes d'avril, comme vainqueur des Carthaginois et d'Hiéron, roi des Siciliens. Parmi les dépouilles qui furent portées dans ce triomphe, on cite notamment un horloge comme une chose qui avait été inconnue à Rome jusqu'à ce jour. Valerius, qui l'avait enlevé de Catane après la prise de cette ville, le fit placer sur une colonne auprès de la tribune aux harangues. Le même Valerius fit aussi attacher à l'un des côtés du palais d'Hostilius un tableau représentant le combat dans lequel il avait vaincu les Carthaginois et Hiéron. C'est ce que personne n'avait fait avant lui, et ce que plusieurs imitèrent dans la suite.

XLVIII. Il est constant que c'est de la ville de Messine que ce Valerius a été surnommé Messalla. Mais ce qui m'étonne, c'est que, sur la foi de quelques auteurs, dont l'autorité toutefois n'est pas à mépriser, on ait cru qu'il dut ce nouveau nom à la prise de cette ville. Au contraire, les faits eux-mêmes démontrent évidemment qu'il reçut ce surnom pour avoir délivré Messine des hostilités auxquelles la retraite d'Appius Claudius l'avait exposée plus que jamais de la part des Carthaginois et

bem, dictatorem clavi figendi causa dici placuit. Dictus est Cn. Fulvius Cn. F. Cn. N. Maximus Centumalus: is magistrum equitum Q. Marcium Q. F. Q. N. Philippum dixit. Eodem anno Æsernia colonia deducta est: quum superiore Firmum deducta esset, et, ut quidam volunt, Castrum. L. deinde Postumius L. F. L. N. Megellus, Q. Mamilius Q. F. M. N. Vitulus consules facti*. Sicilia provincia utrique data; legiones vero duæ tantum decretæ: sufficere visæ, postquam in societatem accepto Hierone levius bellum factum erat; et rem frumentariam facilius expediri posse rebantur, si minor exercitus mitteretur.

XLIX. Consules, trajectis in Siciliam legionibus, sociorumque contractis auxiliis, minores sibi res prætermittendas rati, ad urbem agrigentinam totis viribus obsidendam animum adjecerunt. Eam rebus omnibus Pœni largissime instruxerant, belli arcem habituri. Quippe quum Hieronem ab amicitia sua defecisse, Romanos contra non perfunctorie rerum sicularum curam capessere cernerent; diligentiore ad bellum apparatu opus esse rati, primum quidem præsentium virium majorem partem in Sardiniam miserunt, quæ Italiæ littoribus insidiaretur, ut hoc metu Sicilia Romanos abstraherent; aut certe minoribus, quam voluissent, copiis

* U. C. 490. A. C. 262.

d'Hiéron; ce à quoi il était parvenu en chassant les premiers, et en faisant alliance avec celui-ci. Cependant, comme la peste continuait de désoler Rome, on jugea à propos de nommer un dictateur pour faire la cérémonie du clou. On nomma Cn. Fulvius Maximus Centumalus, qui choisit pour général de la cavalerie Q. Marcius Philippus. Cette même année fut établie la colonie d'Éser-nia, comme l'avait été l'année précédente celle de Firmum, et, selon quelques-uns, celle de Castrum. Ensuite on créa consuls L. Postumius Megellus et Q. Mamilius Vitulus. Tous deux eurent pour province la Sicile; mais on ne leur assigna que deux légions. Ces forces parurent suffisantes, la guerre s'étant beaucoup ralentie depuis l'alliance contractée avec Hiéron; et, d'un autre côté, on considérait que, en envoyant une armée moins nombreuse, il deviendrait plus aisé de lui fournir des vivres.

XLIX. Les consuls, après avoir fait passer en Sicile leurs légions, rassemblèrent les secours des alliés; et, pensant qu'ils ne devaient point s'amuser à des expéditions de peu d'importance, ils allèrent avec toutes leurs forces assiéger la ville d'Agrigente. Les Carthaginois l'avaient abondamment pourvue de toutes sortes de provisions, dans le dessein d'en faire leur place d'armes. Car, voyant qu'Hiéron les avait abandonnés, et que les Romains songeaient sérieusement à établir leur domination en Sicile; persuadés qu'il leur fallait se préparer à la guerre avec plus d'activité que jamais, ils commencèrent par envoyer la plus grande partie de leurs troupes en Sardaigne, pour être à portée de ravager les côtes de l'Italie. Ils espéraient, en prenant cette attitude menaçante, ou forcer les Romains d'abandonner la Sicile, ou du moins les obliger à y soutenir la guerre avec des

rem ibi gerere cogerent. Mox Romanis ad sua tuenda, Siciliamque novo cum exercitu repetendam pariter sufficientibus, spe ista falsi, ex Liguribus Gallisque mortales multos, sed plures adhuc ex Hispania mercede conductos, simul rerum ad victum necessariarum magnam copiam, Agrigentum miserunt: ibi horreum annonæ, receptum exercituum suorum esse volentes, loco, et opportunitate situs, et magnitudine oppidi, præ ceteris quæ in Sicilia possiderent, his usibus accommodato.

L. Circum hanc igitur urbem tota belli mole contracta, consules, Pœnis intra munitiones compulsis, ad unum inde milliare castra locant. Erant tum in agris maturæ fruges, et quia diuturnam fore obsidionem apparebat, milites studio demetendi colligendique frumenti, longius et incautius, quam hoste tam propinquo par esset, vagabantur. Neque Carthaginienses imperite aut segniter occasione usi, magnam intulissent cladem, nisi tantumdem virtute restituissent romani milites, quantum negligentia perdiderant. Quum enim frumentatores subitum hostis impetum sustinere non potuissent, Pœni ad ipsa castra romana perrexerunt, divisoque agmine quidam vallum rescindere parabant; alii cum statione pro castris locata prœlium conserebant. Tunc igitur, sicut alias sæpe, militiæ leges et incorru-

forces plus modiques qu'ils n'auraient voulu. Mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que les Romains étaient à la fois en état de défendre leur pays, et de poursuivre la conquête de la Sicile avec une nouvelle armée. Trompés de ce côté dans leur attente, ils levèrent à prix d'argent un grand nombre de soldats chez les Liguriens et les Gaulois, plus encore en Espagne, et les envoyèrent à Agrigente, avec une ample provision de toutes les choses nécessaires à la vie, leur intention étant de faire leur magasin de vivres et leur place d'armes de cette cité, que rendaient très-propre à ce dessein sa situation et son étendue, car elle se trouvait être la plus grande de toutes les villes qu'ils possédaient en Sicile.

L. Tout le fort de la guerre se concentra donc autour de cette place. Les consuls, voyant que les Carthaginois se tenaient à l'abri derrière les remparts, vinrent asseoir leur camp à mille pas des murailles. Les moissons étaient alors dans leur maturité; et comme il paraissait que le siège serait de longue durée, les soldats, pour couper et amasser du blé, s'écartèrent plus loin et avec moins de précaution qu'il ne convenait, l'ennemi étant à si peu de distance. Les Carthaginois, qui furent aussi habiles que prompts à saisir l'occasion, auraient fait essuyer à l'armée une grande défaite, si les soldats romains n'eussent réparé leur faute par un courage égal à l'imprudence qu'ils avaient commise : car les fourrageurs n'ayant pu soutenir l'attaque subite de l'ennemi, les Carthaginois poussèrent jusqu'au camp romain même; et là, s'étant partagés en deux corps, les uns se mirent en devoir d'arracher les palissades, tandis que les autres combattaient contre les postes qui couvraient les retranchemens. Dans cette circonstance, comme dans beau-

ptus disciplinæ rigor, rem ancipitem et exitio romani exercitus casuram, erexit.

LI. Quod enim quacunque de causa stationem deseruisse capitale apud Romanos est; excubitores nihil in fuga spei repositum esse gnari, quanquam numero longe superarentur, pugnam præsentissimis animis sustinuere, multis quidem suorum amissis, sed hostium interfectis pluribus: donec armari cohortes laborantibusque succurrere potuerunt. Ita et hic pulsi hostes, et qui vallum jam prope ceperant circumventi; magna ibi cædes fuit; ceteros ad urbem usque Romani persecuti sunt. Ea res in posterum et timidiores ad erumpendum hostes, et cautiores Romanos ad frumentandum fecit. Inde quum segnior esse cœpisset contentio, rarius, nec nisi ad levia certamina, excurrentibus Pœnis, dividi copias placuit, et duabus urbis partibus, hinc ad Æsculapii fanum, inde via, quæ Heracleam ducit, castra statuit. Hæc fossis utrinque permunita: qua urbem spectabant, adversum eruptiones; foris, quo tutiora contra invasuros essent, iterque subsidiorum in urbem introducendorum præcluderetur.

LII. Medium inter duo castra spatium frequentibus

coup d'autres, les lois impartialement rigoureuses de la discipline militaire sauvèrent l'armée romaine d'une perte qui paraissait inévitable.

LI. Car, comme c'est un crime capital chez les Romains d'abandonner son poste, sous quelque prétexte que ce soit, ceux qui étaient de garde, sachant qu'il n'y avait pour eux aucun espoir de salut dans la fuite, soutinrent, quoique bien inférieurs en nombre, le choc des ennemis avec la plus grande fermeté, leur tuèrent plus de monde qu'ils n'en perdirent, et donnèrent le temps aux cohortes de s'armer et de venir les secourir dans ce moment de péril. Les cohortes arrivées, ceux des ennemis qui combattaient furent repoussés; et ceux qui étaient sur le point de forcer les retranchemens, cernés de toutes parts. Alors le carnage fut grand. Ceux qui y échappèrent furent poursuivis par les Romains jusqu'aux portes de la ville. Cet évènement rendit les ennemis moins hardis à faire des sorties, et porta les Romains à se tenir mieux sur leurs gardes lorsqu'ils allaient faire provision de blé. Depuis cette affaire, comme la guerre se ralentissait, les Carthaginois ne sortant plus que rarement, et se bornant à des escarmouches, les consuls jugèrent à propos de se partager les troupes, et d'assiéger la ville de deux côtés à la fois. L'un campa vis-à-vis le temple d'Esculape; l'autre, sur la route qui conduit à Héraclée. On entoura chacun des des deux camps d'un double fossé : l'un fut creusé du côté de la ville, pour se mettre à l'abri des sorties; l'autre, du côté de la campagne, pour se garantir des attaques, et fermer le chemin aux secours qu'on pourrait essayer d'introduire dans la ville.

LII. L'espace qui restait entre les deux camps était

præsidiis stationibusque septum est. In his omnibus multum juvabantur opera Siculorum, qui recens in fidem venerant, quorum jam una cum Romanis centum millia facta erant. Ab iisdem commeatus Erbessum usque subvehebantur: ab eo deinceps oppido (non aberat autem longe) ipsi Romani sua in castra deportabant. Ita fiebat, ut affatim esset magna rerum necessariarum copia. Hoc in statu ad menses ferme quinque hæsit obsidio: quum neutris insigne ad victoriam momentum adeptis (præter leves enim velitationes tentatum nihil fuerat) res punicæ deteriore loco esse cœperunt. Quia enim ingens hominum multitudo, haud minus quinquaginta millia bellatorum, tanto jam tempore idem intra oppidum conclusa, annonam fere omnem absumsisset; sperari vero subvectio nulla posset, aditus omnes Romanis sollicite custodientibus; propugnatorum animi tam præsentibus malis, quam exspectatione instantium haud mediocriter angebantur.

LIII. Igitur Annibale Gisgonis filio (nam hic rebus carthaginiensibus Agrigenti præerat) crebris nuntiis opem adversus famem et pericula poscente, cum militibus, qui postea contracti fuerant, elephantisque, Hanno senior in Siciliam transmittitur. Peditum erant millia quinquaginta, sex equitum, sexaginta elephanti.

occupé par des postes placés à une courte distance les uns des autres. Dans toutes ces opérations, les consuls étaient puissamment secondés par les Siciliens, qui venaient de se soumettre aux Romains, et qui formaient avec eux une armée de cent mille hommes. Les Siciliens leur faisaient porter des vivres jusqu'à Erbesse, puis de cette ville (qui n'était pas éloignée) les Romains les amenaient eux-mêmes dans leur camp. De cette manière, ils se trouvaient abondamment pourvus des choses nécessaires. Dans cet état, le siège s'était prolongé près de cinq mois, sans qu'aucun des deux partis eût obtenu des avantages assez marqués pour lui promettre la victoire (car toutes les tentatives s'étaient réduites à de légères escarmouches), lorsque les affaires des Carthaginois commencèrent à prendre une mauvaise tournure. Car la multitude considérable de leurs soldats, qui ne se montait pas à moins de cinquante mille hommes, enfermés déjà depuis si long-temps dans la ville, avait consommé presque tous les vivres; et le soin avec lequel les Romains gardaient toutes les avenues, ne laissait aucun espoir d'introduire de nouvelles provisions. Le courage des soldats carthaginois était donc très-abattu et par le sentiment des maux présens, et par l'attente de ceux dont ils étaient menacés.

LIII. Dans cette triste situation, Annibal, fils de Gisgon (car c'était lui qui commandait les Carthaginois à Agrigente), à force d'envoyer à Carthage courriers sur courriers, pour demander du secours contre la famine et les dangers qui le pressaient, obtint qu'on envoyât en Sicile le vieil Hannon, avec des soldats levés récemment et des éléphans. Il partit avec cinquante mille fantassins, six mille cavaliers et soixante éléphans.

Cum his copiis Lilybæum vectus, inde versus Heracleam movit; statimque venerunt ad eum, qui deditionem Erbessi pollicerentur. Horum opera Erbesso potitus, unde hactenus àd castra romana deferri commeatus consueverat, rem haud minimi momenti perfecisse videbatur, quum exclusos omni propemodum facultate necessariarum rerum Romanos haud levius urgeret, quam ab his Agrigentini premebantur. Jamque de obsidione solvenda deliberatum erat non semel, nihilque propius factum, quam ut negotium istud pro desperato abjiceretur; nisi rex syracusanus omnes tentando vias nonnihil frumenti ceterarumque rerum furtim submittens, præsentem inopiam modico subinde levamento recreasset.

LIV. Hanno quum Romanos et penuria, et morbis, qui sequi famem solent, graviter affectos, suas contra copias viribus integris agere perpenderet; propius ad Romanos accedere, prœliique, si facultas daretur, fortunam experiri statuit. Elephantis igitur quinquaginta ceteroque toto exercitu assumtis, Heraclea profectus, numidicum equitatum præmittit, qui hostium castris obequitans, eliceret romanos equites, et in præparatas insidias deduceret. Numidis, uti mandatum erat, ad castra consulum contemtim provolantibus, erumpunt Romani, propelluntque resistentes primo, deinde solu-

Arrivé avec ces forces à Lilybée, il s'avança de là jusqu'à Héraclée, où l'on vint aussitôt lui offrir de lui livrer Erbesse. Une fois qu'il se fut, à la faveur de ces intelligences, rendu maître de cette ville, d'où jusque là on n'avait cessé de transporter des vivres dans le camp romain, il se trouva avoir obtenu un avantage dont les résultats étaient d'une haute importance, puisque, en ôtant aux Romains pour ainsi dire la seule voie qu'ils eussent de se procurer les choses nécessaires à la vie, il les réduisait à une disette pareille à celle qu'eux-mêmes faisaient éprouver aux Agrigentins. Déjà les Romains avaient délibéré plus d'une fois s'ils ne lèveraient pas le siège, et ils étaient sur le point de renoncer à cette entreprise, qu'ils désespéraient de voir réussir, lorsque le roi des Syracusains, à force de tenter toutes sortes de moyens, leur fit passer furtivement un peu de blé et d'autres provisions qui apportèrent quelque soulagement à leur détresse présente.

LIV. Hannon, voyant que les Romains étaient fortement tourmentés par la disette, et par les maladies qui sont la suite ordinaire de la famine, et qu'au contraire ses troupes étaient pleines de force et de vigueur, résolut de s'approcher d'eux, et de tenter les chances d'une bataille, si l'occasion s'en présentait. Il partit donc d'Héraclée avec cinquante éléphans et tout le reste de son armée, puis il envoya la cavalerie numide tourner autour du camp des ennemis, pour tâcher d'en faire sortir la cavalerie romaine, et de l'attirer dans les embuscades qu'il lui avait dressées. Les Numides s'étant mis à voltiger d'un air de mépris auprès du camp des consuls, comme on le leur avait ordonné, les Romains font une sortie, et repoussent cette cavalerie qui résiste

tis ordinibus via, qua venire Hannonem sciebant, refugientes, contento cursu persequuntur. Igitur quanto longius abripi se passi fuerant, tanto difficiliorem ad sua munimenta receptum habuerunt; multique eorum, quum et recentes occurrissent copiæ, et qui paulo ante fugerant undique circumfunderentur, desiderati sunt.

LV. Hoc eventu magis etiam ad spem summæ victoriæ confirmatus, Hanno collem quemdam, Torum nomine, mille quingentis passibus a Romanorum castris distantem, insedit. Serius tamen aliquanto, quam inter exercitus tam propinquos sperari potuisset, commissa pugna est, modo Romanis, modo Pœnis unius prœlii fortunæ spes universas committere formidantibus. Donec igitur pugnandi avidior Hanno fuit, Romani castris suis se tenuerunt : quod numero, et alacritate, ipsi detrimento equitum suorum perculsi et mœrentes, vincerentur. Postquam autem dubitatione sua sociorum animos languescere, hostes in spem erigi, duriusque sibi bellum cum inopia, quam cum Pœnis futurum arbitrati, certamen detrectare desierunt; Hanno vicissim tergiversari cœpit, et omnia metuere.

LVI. Duo menses sic exacti, ut præter levia prœlia, quæ fiebant quotidie, nihil majoris rei gereretur. Ad extremum frequentibus Annibalis precibus motus, qui

d'abord, mais qui ensuite, feignant de fuir en désordre, les attire promptement jusque dans le chemin par où elle savait que venait Hannon. Or, plus les Romains s'étaient laissés entraîner loin, plus il leur fut difficile de regagner leurs retranchemens. Ils perdirent un grand nombre des leurs, s'étant trouvés entourés de tous côtés, et par les troupes fraîches qu'ils rencontrèrent, et par la cavalerie numide qui s'était mise à fuir peu auparavant.

LV. Cet évènement ayant confirmé Hannon dans l'espoir qu'il pouvait remporter une victoire signalée, il prit position sur une hauteur appelée Taurus, environ à quinze cents pas du camp des Romains. Cependant l'affaire s'engagea plus tard qu'on n'avait lieu de l'attendre entre deux armées si voisines l'une de l'autre, les Romains et les Carthaginois redoutant alternativement de confier toutes leurs espérances au hasard d'une seule bataille. Ainsi donc, tant que Hannon se montra empressé de combattre, les Romains se tinrent dans leur camp, effrayés du nombre et de l'ardeur des ennemis, outre qu'ils n'étaient pas encore consolés de la perte de leurs cavaliers. Mais lorsqu'ils virent que leur hésitation affaiblissait le zèle des alliés, qu'elle redoublait la confiance des ennemis, et que la disette leur ferait une plus rude guerre que les Carthaginois, ils cessèrent de refuser la bataille. Alors Hannon se mit à tergiverser à son tour, et à témoigner mille craintes.

LVI. Deux mois s'écoulèrent ainsi, sans qu'il se passât rien entre les deux armées, excepté de petits combats de nulle importance, qui avaient lieu tous les jours. A la fin, Hannon, touché des prières qu'Annibal ne ces-

LVII. Hanno, quanquam contra opinionem suam pugnandum sibi videret, intrepide congressus in serum diei ambiguum certamen extraxit. Sed Romanos, curatis bene corporibus, ad pugnam præparatos, æstus, sitis, labor, non æque fatigabat : carthaginiensis autem acies ante commissum prœlium inedia et stando fessa, quanto longius protrahebatur dimicatio, fatiscentibus corporibus minus ad resistendum virium habebat. Postremo conductitius miles, qui in prima fronte pugnabat, diutius sustinere laborem non potuit; neque solum ipse cessit loco, sed in elephantorum agmen, et alios a tergo stantes ordines trepida fuga se inferens, turbavit totam aciem, hostique acriter incumbenti terga dare coegit. Eadem felicitate tum quoque ab alia parte gesta res : Annibalque, quum eruptione pugnavisset, majore suo quam hostium detrimento in urbem compulsus est. Capta Carthaginiensium castra sunt : elephanti vulnerati tres, cæsi triginta, undecim in manus Romanorum venere : similis et hominum fortuna fuit; de tanto exercitu pauci cum ipso duce Heracleam evaserunt.

LVIII. At qui in urbe clausi erant, rebus plane desperatis, nullam salutis viam sibi relictam esse videntes, maximis terroribus affligebantur : quum Annibal optimi, ut in fortuna mala, consilii auctor, animadverso, Ro-

LVII. Hannon, quoiqu'il se vît obligé de livrer bataille contre son attente, engagea intrépidement l'action, et la fit durer jusqu'au soir, sans que la victoire se déclarât d'aucun côté. Mais les Romains qui, pour être en état de combattre, avaient pris de la nourriture et du repos, supportaient aisément la chaleur, la soif et la fatigue; au lieu que les troupes carthaginoises, exténuées de faim et de lassitude, pour être restées longtemps sur pied avant que l'affaire ne s'engageât, perdirent peu à peu, à mesure qu'elle se prolongea, ce qu'il leur restait de forces pour résister à l'ennemi. Enfin les soldats mercenaires, qui combattaient aux premiers rangs, furent contraints de céder; et non-seulement ils lâchèrent pied eux-mêmes, mais, en se retirant précipitamment au milieu des éléphans et des troupes du centre, ils portèrent le désordre dans toute l'armée, et l'obligèrent à tourner le dos à l'ennemi, qui les pressait vivement. Les Carthaginois n'étaient pas plus heureux sur un autre point : car Annibal, qui avait fait une sortie contre les Romains, fut repoussé par eux dans la ville, après avoir perdu beaucoup plus de monde qu'il ne leur en avait tué. Les Romains s'emparèrent du camp des Carthaginois, blessèrent trois éléphans, en tuèrent trente et en prirent onze. Les hommes n'eurent pas un meilleur sort : de toute une si grande armée, il ne resta qu'un petit nombre de soldats, qui se réfugièrent à Héraclée avec leur général.

LVIII. Quant à ceux qui étaient enfermés dans la ville, voyant que les choses étaient dans un état tout-à-fait désespéré, et qu'il ne leur restait aucun moyen de salut, ils éprouvaient les plus rudes angoisses. Mais Annibal découvrit le parti le meilleur à prendre dans une

manos et labore certaminis defatigatos, et lætitià bene gestæ rei solutiores, negligentius solito excubias agere, circa tertiam vigiliam cum mercenariis exit oppido : et cratibus, quas hunc ad usum ante paratas stramento compleverant, in fossas injectis, transgressus, aliquantum itineris præcipit, donec Romani, luce jam oriente quid actum esset sentientes, partem extremi agminis deprehenderunt; Annibal cum reliquis in tuta loca pervenit. At Agrigentini, desertos a Pœnis se videntes, multos eorum, qui in urbe remanserant, sive per iram, sive ut a victore gratiam inituri, concidere. Nec ideo minus direptum est oppidum : homines, amplius quinque et viginti millia liberorum capitum, in servitutem venditi.

LIX. Hoc maxime modo captum a Romanis Agrigentum est, septimum intra mensem, quam obsideri cœperat, magna cum utilitate gloriaque populi romani, sed multa quoque sanguinis impensa : quippe supra triginta hominum millia de consulum exercitu, Siculorumque auxiliis, inter istam obsidionem varia peste perierunt. Qua de causa, simul quia nihil jam magnæ rei ob hiemem propinquam suscipi poterat, Messanam redierunt. Anno deinde proximo* cum imperio iverunt in Siciliam L. Valerius M. F. M. N. Flaccus, et T. Otacilius C. F. M. N. Crassus, consules; prioribus ducibus

* U. C. 491. A. C. 261.

pareille extrémité. Ayant remarqué que les Romains, fatigués du combat et livrés à la joie de la victoire, faisaient leurs gardes avec moins de soin que de coutume, il sortit de la ville vers la troisième veille, avec les soldats mercenaires, et, leur faisant jeter dans les fossés des claies remplies de paille, préparées d'avance à ce dessein, il s'en servit pour gagner la campagne. Il avait déjà fait beaucoup de chemin, lorsque, le jour venant à paraître, les Romains s'aperçurent de ce qui s'était passé. Ils atteignirent une partie de l'arrière-garde; mais Annibal parvint en lieu de sûreté avec le reste de son monde. Quant aux Agrigentins, se voyant abandonnés des Carthaginois, ils massacrèrent une grande partie de ceux qui étaient restés dans la ville, soit par colère, soit pour gagner les bonnes grâces du vainqueur. Mais la ville n'en fut pas moins pillée, et plus de vingt mille citoyens nés libres furent vendus comme esclaves.

LIX. C'est ainsi que les Romains s'emparèrent d'Agrigente, après un siège de sept mois. Cette conquête fut utile et glorieuse au peuple romain; mais elle coûta beaucoup de sang. Durant ce siège, l'armée des consuls perdit, par différens accidens, plus de trente mille hommes, y compris ce qu'il périt d'auxiliaires siciliens. Comme elle ne pouvait plus, à cause de cette perte énorme et des approches de l'hiver, rien entreprendre d'important, les consuls la ramenèrent à Messine. L'année suivante, les nouveaux consuls, L. Valerius Flaccus et T. Otacilius Crassus, allèrent prendre en Sicile la place de leurs prédécesseurs, qui étaient revenus à Rome dans l'espoir du triomphe. Les Carthaginois s'étaient flattés d'opérer, avec la flotte qu'ils avaient envoyée ravager les côtes de l'Italie, une diversion qui traver-

ad spem triumphi Romam digressis. Carthaginienses quidem, classe tanquam ad vastandam Italiam missa, novos consules a Siciliæ cura distinere cupiverant; sed ii constitutis circum littora globis militum, qui prædones arcerent, nihilominus in insulam transjecerunt. Tunc quoque multa Siculorum oppida in fidem recepta, recenti cladis agrigentinæ exemplo et metu : neque obsistentibus Pœnis, quos super prœlium adversum etiam seditiones mercenariorum militum augebant : Gallis præcipue ob mensium aliquot stipendia non soluta tumultuantibus. Ad quos puniendos fraudem ejusmodi commentus est Hanno.

LX. Sermone blando mitigatos « modicum ad tempus quiescere jubet : sibi esse certam et propinquam oppidi cujusdam locupletis occupandi spem ostendit : ex ejus præda cumulate Gallis etiam pro solutionis mora satisfactum iri » confirmat. Ita sedatis illis, adeoque gratias agentibus, opportuno tempore, cum dispensatore suo, quem habebat fidelissimum, agit, « ut specie transfugæ, tanquam rationibus interversis, ad Otacilium consulem pergeret, indicaretque, nocte proxima Gallorum millia quatuor, ad urbem Entellinam proditorum opera recipiendam venturos, locatis insidiis circumveniri posse. » Consul rem non spernendam arbitratus, licet transfugæ non omnino confideret, mittit delectam

serait les projets des nouveaux consuls sur la Sicile. Mais ceux-ci ayant placé le long des côtes des pelotons de soldats, pour empêcher les pirates d'y faire des descentes, ne laissèrent pas de passer dans cette île. Ils n'y furent pas plus tôt arrivés, qu'ils reçurent la soumission de plusieurs autres villes, auxquelles la récente catastrophe des Agrigentins faisait craindre pour elles-mêmes, et cela sans opposition de la part des Carthaginois. Outre que ces derniers étaient découragés par leur récente défaite, ils appréhendaient les séditions des troupes mercenaires, surtout des Gaulois qui montraient de l'insubordination parce qu'il leur était dû plusieurs mois de solde. Mais Hannon, pour les punir, eut recours au stratagème suivant.

LX. Afin de les apaiser, il leur parla avec douceur, et leur dit « d'attendre encore quelques jours; qu'il était sur le point de s'emparer d'une ville opulente, dont les dépouilles le mettraient à même de leur payer ce qui leur était dû, avec les intérêts. » Ces paroles les ayant calmés, et les ayant même portés à lui adresser des remercîmens, il engagea son intendant, sur la fidélité duquel il pouvait compter, à prendre son temps « pour passer dans le camp du consul Otacilius, comme transfuge, sous prétexte qu'il avait détourné les deniers de l'armée, et de lui faire entendre que, la nuit suivante, quatre mille Gaulois s'approcheraient de la ville d'Entella, qui leur devait être livrée par trahison, et qu'il pouvait les faire périr, en leur dressant des embûches sur le chemin. » Quoique le consul n'eût pas pleine confiance au transfuge, l'affaire lui parut assez importante pour n'être pas négligée, et il envoya au lieu désigné

militum manum; veniunt et Galli ab Hannone decepti. Consurgentibus ad hos excipiendos Romanis, oritur prœlium atrox, in quo Galli omnes interfecti, quum inulti noluissent occumbere, duplex Hannoni gaudium præbuerunt, conductitiorum insolentiam, cum hostium haud exiguo detrimento, non incallide vindicanti.

LXI. Romæ interim de aqua Anienis in Urbem deducenda Minucius prætor in senatu retulit. Opus illud ex manubiis censor M. Curius locaverat; sed variis exortis impedimentis, res nonum in annum prolata, tum retractabatur. Creatique duumviri Curius et Fulvius Flaccus: sed Curio quintum intra diem defuncto, gloria deductæ aquæ penes unum Fulvium fuit. Sub id tempus Amilcar in Siciliam Hannonis successor Carthagine venit. Hannonem namque, ex mala pugna domum redeuntem, ignominiose exceperant Pœni, mulctatumque sex millibus aureorum præfectura dimoverant. Eum Amilcarem patrem Annibalis, qui sequens bellum punicum adversus Romanos duxit, fuisse, quidam similitudine nominum decepti non recte tradiderunt; nam genitor Annibalis Amilcar extremis ejus belli temporibus in Siciliam cum imperio adolescens venit, sed celebritas ejus effecit, ut alterius ignotioris Amilcaris

une troupe de soldats d'élite. Les Gaulois, trompés par Hannon, s'y rendirent de leur côté. A leur arrivée, les Romains fondirent sur eux, et il s'engagea un combat extrêmement meurtrier, dans lequel tous les Gaulois furent tués. Comme ils ne succombèrent pas sans avoir vendu cher leur vie, cet évènement causa une double joie à Hannon, qui se trouvait avoir tiré par là une adroite vengeance, puisqu'il avait à la fois puni l'insolence de ces mercenaires, et fait éprouver aux ennemis une perte considérable.

LXI. A cette époque, le préteur Minucius proposa au sénat de faire conduire à Rome les eaux de l'Anio. Le censeur M. Curius avait fait marché pour cette entreprise, dont les frais devaient être prélevés sur l'argent provenant des dépouilles des ennemis; mais il était survenu divers embarras qui en avaient fait différer l'exécution pendant neuf ans. Cette affaire se trouvant alors proposée de nouveau, on créa duumvirs Curius et Fulvius Flaccus pour la terminer; mais Curius étant venu à mourir au bout de cinq jours, Fulvius seul en eut tout l'honneur. Vers ce même temps, Amilcar fut envoyé de Carthage en Sicile pour succéder à Hannon. Car celui-ci, à son retour dans sa patrie après sa défaite, avait été fort mal reçu des Carthaginois, qui, après l'avoir condamné à une amende de six mille pièces d'or, l'avaient dépouillé de son commandement. Quelques historiens, trompés par la ressemblance des noms, ont avancé à tort que cet Amilcar était le père d'Annibal qui commanda l'armée des Carthaginois contre les Romains, durant la seconde guerre punique. Car ce ne fut que dans les derniers temps de cette guerre, que l'Amilcar père du fameux Annibal vint commander en Sicile,

acta, Barcæ Amilcari, omnium qui hoc nomine fuerunt nobilissimo, adscriberentur. Successor igitur Hannonis Amilcar, pedestri utique exercitu Romanos longe superiores esse cernens, mediterraneas quidem urbes nullas audebat aggredi, neque ex locis montosis et arduis in plana descendere; sed classe validus, qua haud dubie maris imperium tenebat, ea parte virium haud segniter utebatur, missoque iterum Annibale ad vastandam Italiæ oram, ipse sicula litora circumvectus, pleraque maritima loca, quæ Romanis sese adjunxerant, facile recuperavit. Qua re fiebat, ut Romanis loca procul a mari remota, Pœnis litoralia et occupantibus facile, et tuentibus, æquo utrique momento spes metusque librarentur, neque facile penes utrum populum totius belli victoria esset futura, judicari posset.

et il était alors fort jeune. Mais la brillante renommée de cet Amilcar, surnommé Barca, et le plus célèbre de tous ceux qui ont porté ce nom, lui a fait aussi attribuer les actions du premier, beaucoup moins connu. Amilcar donc, successeur d'Hannon, trouvant les Romains bien supérieurs aux Carthaginois sur terre, n'osait attaquer aucune des villes situées au centre de l'île; mais entièrement maître de la mer au moyen de sa flotte nombreuse, il utilisa activement cette partie de ses forces, envoya de nouveau Annibal ravager les côtes de l'Italie, et, parcourant lui-même celles de la Sicile, recouvra aisément la plupart des villes maritimes que les Romains avaient soumises. De là il résultait que, les Romains s'emparant des places éloignées de la mer, aussi facilement que les Carthaginois des villes maritimes, et les deux peuples conservant leurs conquêtes, ils avaient autant à espérer et à craindre l'un que l'autre; et il n'était pas aisé de juger auquel des deux la victoire demeurerait à la fin de la guerre.

NOTES

SUR LE LIVRE XVI.

Chap. I. *Byrsam*, de βύρσα, cuir.

Chap. II. *Ante romanam urbem conditam anno circiter septuagesimo.* Les auteurs varient beaucoup sur la fondation de Carthage. On peut placer la fondation de cette ville l'an du monde 3121, lorsqu'Athalie régnait sur Juda, treize ans avant que Rome fût bâtie, huit cent quatre-vingt-trois ans avant Jésus-Christ. (Rollin.)

Chap. VI. *Populum inflammavit opum cupiditate.* C'est ce qui a fait dire à Cicéron : *Carthaginienses fraudulenti et mendaces.... Multis et variis mercatorum advenarumque sermonibus ad studium fallendi quæstus cupiditate vocabantur* (Orat. in Rull. 94).

Chap. VIII. *Selinuntii.* Sélinonte devait son nom au fleuve Selinus, à l'embouchure duquel elle avait été fondée par les Syracusains, et qui tirait le sien du persil (en grec σέλινον), qui croissait sur ses bords.

Chap. XI. *Nonagenario major.* Il mourut âgé de près de quatre-vingt-quinze ans.

Chap. XVII. *Cum infulis supplicum.* Les supplians portaient des branches d'olivier ornées de bandelettes ou rubans, et allaient, les mains jointes et les yeux baissés, au devant de ceux dont ils voulaient obtenir le pardon de leurs fautes. (Guérin.)

Chap. XXI. *Neque dubitatur continentes olim has regiones fuisse.* C'était une opinion universelle dans l'antiquité, que la Sicile tenait jadis au continent, et qu'elle en fut séparée par un tremblement de terre qui forma le détroit de Charybde et de Scylla.

Idem. *Rhegium.* De ῥήσσω, qui signifie *rompre, séparer.*

Idem. *Opici.* Anciens habitans de la Campanie, qui s'adonnaient à des métiers tellement vils, que leur nom devint synonyme de misère. On les croit les mêmes que les Osques.

Chap. XXV. *Vir vafer et promptus.* Sous-entendu *Claudius.*

Chap. XXXII. *Camarina.* Vers la partie occidentale de cette ville était un marais qui en défendait les approches, mais dont les vapeurs incommodaient les habitans. Pour s'en délivrer, ils entreprirent de le dessécher, malgré la défense de l'oracle, qui leur avait répondu : *Ne remue point Camarine;* mots passés en proverbe. En effet, le dessèchement du marais ouvrit une route aux Syracusains, qui prirent la ville.

Chap. XXXIV. *Caudicem. Caudex* signifie assemblage de planches.

Chap. XXXVIII. *Hoc initium Romanis tentandi maria.* A dater de cette époque, ils firent de rapides progrès dans la marine.

Chap. XLV. *Megara.* Cette ville s'appelait auparavant *Hybla parva.* Des Doriens, qui vinrent s'y établir, lui donnèrent le nom de Mégare.

Chap. XLVII. *Horologium.* Un ancien auteur, selon Pline (l. viii, c. 60), faisait remonter l'usage des horloges plus haut, jusqu'à la onzième année avant la guerre de Pyrrhus; mais Pline lui-même infirme ce témoignage. Le cadran solaire que Valerius apporta à Rome, ayant été dressé pour Catane, se trouva ne pas convenir au climat de Rome, et ne marquait pas les heures d'une manière juste. Environ cent ans après, le censeur Marcius Philippus en plaça un autre plus régulier tout près de celui de Valerius. Dans l'intervalle, ils devinrent assez communs à Rome. Cette sorte d'horloge n'était que pour le jour et pour le temps où le soleil se montrait. Cinq ans après la censure de Marcius, un autre censeur, Scipion Nasica, en exposa une qui servait également le jour et la nuit : on l'appelait *clepsydre.* Elle indiquait toutes les heures par le moyen de l'eau et de quelques roues qu'elle faisait tourner. On en voit la description dans Vitruve, qui en attribue l'invention, aussi bien qu'Athénée et Pline, à Ctesibius, natif

d'Alexandrie, qui vécut sous les deux premiers Ptolémées. Cette clepsydre était différente de celles dont on se servit d'abord chez les Grecs, puis chez les Romains, afin de fixer le temps aux avocats pour plaider, et dont on usait aussi dans les armées pour marquer le temps des quatre veilles de la nuit, dont chacune était de trois heures pour les sentinelles. (Rollin.)

Chap. XLVIII. *Messalæ cognomen huic Valerio ab urbe Messana inditum.* De *Messana* on a fait *Messala*, en changeant une lettre. (Guérin.)

Chap. LIII. *Gisgonis* ou *Gisconis*.

LIVRE XVII.

EPITOME LIBRI XVII.

Cn. Cornelius consul, a classe punica circumventus, et per fraudem velut in colloquium evocatus, captus est. C. Duilius consul adversus classem Pœnorum prospere pugnavit, primusque omnium romanorum ducum navalis victoriæ duxit triumphum. Ob quam causam ei perpetuus honos habitus est, ut revertenti a cœna, tibicine canente, funale præferretur. L. Cornelius consul in Sardinia et Corsica contra Sardos et Corsos, et Hannonem Pœnorum ducem, feliciter pugnavit. Atilius Calatinus consul, quum in locum iniquum, a Pœnis circumsessum, temere duxisset exercitum, M. Calpurnii tribuni militum virtute et opera evasit : qui, cum trecentis militibus eruptione facta, hostes in se converterat. Annibal dux Pœnorum, victa classe cui præfuerat, a militibus suis in crucem sublatus est. Atilius Regulus consul, victis navali prœlio Pœnis, in Africam trajecit.

SOMMAIRE DU LIVRE XVII.

Le consul Cn. Cornelius, enveloppé par la flotte carthaginoise, et attiré par ruse à une prétendue conférence, est retenu prisonnier. Le consul C. Duilius combat avec succès la flotte des Carthaginois, et est le premier de tous les généraux romains qui obtienne le triomphe pour une victoire remportée sur mer. On lui accorde, en cette considération, pour le reste de sa vie, le privilège d'être reconduit chez lui, après souper, précédé d'un flambeau et au son de la flûte. Le consul L. Cornelius combat heureusement en Sardaigne et en Corse contre les habitans de ces îles et contre Hannon, général des Carthaginois. Le consul Atilius Calatinus, ayant témérairement engagé son armée dans un défilé occupé par les Carthaginois, est tiré de ce danger par les courageux efforts de M. Calpurnius, tribun des soldats, qui attire sur lui les ennemis, en les attaquant brusquement avec trois cents soldats. Annibal, chef des Carthaginois, ayant laissé vaincre la flotte qu'il commandait, ses propres soldats le mettent en croix. Le consul Atilius Regulus, vainqueur des Carthaginois dans un combat naval, se décide à passer en Afrique.

J. FREINSHEMII

SUPPLEMENTORUM

LIBER XVII.

I. QUARTUS jam belli carthaginiensis annus exierat *, neque pœnitebat virtutis aut fortunæ Romanos : prœliis enim omnibus, quotiescumque congressi cum Syracusanis, aut cum Pœnis fuerant, victores discesserant : opulentas urbes oppugnando ceperant : aliæ conditionibus in potestatem venerant : sed quando bellum in insula gerebatur, neque commeatus, neque supplementa, quum opus esset, submitti poterant : et naves Carthaginiensium liberis et improvisis appulsibus non modo siculas urbes ad mare positas ex tuto vexabant ; sed etiam Italiæ oram subinde vastantes, et detrimentum imperio Romanorum, et ignominiam famæ inferebant ; quum interim Africa indemnis, et periculorum malorumque omnium hostilium exsors haberetur. Itaque re

* U. C. 491. A. C. 261.

SUPPLÉMENS

DE J. FREINSHEMIUS

LIVRE XVII.

I. La quatrième année de la guerre contre les Carthaginois était déjà commencée; et les Romains n'avaient à se plaindre ni du courage de leurs soldats, ni de la fortune : car ils étaient sortis victorieux de tous les combats qu'ils avaient eus à soutenir contre les Syracusains et contre les Carthaginois. Ils avaient pris de vive force plusieurs villes opulentes; d'autres s'étaient rendues à certaines conditions : mais comme la guerre se faisait dans une île, il ne leur était pas aisé d'y faire venir les convois et les recrues dont ils avaient besoin; au lieu que les Carthaginois, dont les vaisseaux abordaient partout librement et à l'improviste, infestaient impunément les villes de la Sicile situées le long de la mer, et ravageaient même assez souvent les côtes de l'Italie, au détriment et à la honte de l'empire des Romains, puisque durant ce temps l'Afrique ne ressentait aucun dommage, et se trouvait à l'abri de tout danger et de tout désastre de la part de l'ennemi. Le sénat et le peuple romain, après y avoir mûrement réfléchi, résolurent

diligenter deliberata senatui populoque romano placuit, ut classe comparata, non terra tantum, uti cœperat, dimicaretur cum Pœnis, sed etiam maritimæ aleæ fortuna tentaretur.

II. Hæc prima romanæ Urbi de navalibus rebus seria cogitatio fuit: quam haud minus forti felicique opera complevit, ac animo consilioque fidenti susceperat; ut non immerito judicaretur, orbis imperium genti romanæ deberi, cui adversus exercitatissimum in re nautica populum classibus bellare volenti, nec ad rem aggrediundam audacia, nec ad regendam solertia, nec ad perficiendam constantia defuisset. Quum enim ad eam diem Romani adeo maritimam militiam non attigissent, ut neque viros, qui navale prœlium vidissent, neque naves ullas bellicas, ne fabricandarum quidem artifices idoneos haberent, maxima fiducia tantum opus aggressi, brevissimo tempore et navigare cœperunt, et dimicarunt maritima pugna, et homines a multis ætatibus rerum earum peritissimos superaverunt. Cura classis fabricandæ mandata Cn. Cornelio L. F. Cn. N. Scipioni Asinæ, et C. Duilio M. F. M. N., qui consulatum recens* iniverant.

III. Navis erat una quinqueremis, quam Claudius, quo tempore freti transitum meditabatur, cupidine pu-

* U. C. 492. A. C. 260.

donc de ne pas se borner à combattre les Carthaginois sur terre, comme ils avaient fait jusqu'alors, mais d'équiper une flotte, et de tenter aussi la fortune sur mer.

II. Ce fut la première fois que Rome donna une attention sérieuse à la navigation; et la résolution qu'elle prit de se créer des forces navales, elle l'accomplit avec autant d'énergie et de bonheur, qu'elle l'avait conçue avec assurance. Ce qui fit juger dès-lors avec raison que les Romains étaient dignes de commander à l'univers, c'est que, voulant combattre avec des flottes la nation du monde la plus habile dans la marine, ils ne manquèrent ni de hardiesse pour former un tel projet, ni de prudence pour le bien conduire, ni de constance pour l'exécuter. Car, bien que jusqu'à ce jour ils eussent entièrement négligé ce qui est nécessaire pour une guerre maritime, que leurs soldats ne se fussent jamais trouvés à aucun combat naval, qu'ils ne possédassent pas un seul vaisseau de guerre, et qu'ils manquassent même d'ouvriers capables d'en construire, en très-peu de temps, grâce à l'extrême confiance avec laquelle ils entreprirent une si grande tâche, ils mirent en mer des vaisseaux, luttèrent sur cet élément contre des hommes fort expérimentés depuis longues années dans ce genre de combats, et les vainquirent. On chargea du soin de faire construire une flotte Cn. Cornelius Scipion Asina et C. Duilius, qui venaient de prendre possession du consulat.

III. Il se trouvait une quinquérème, qui, s'étant avancée trop près du rivage, pour combattre Claudius, dans le temps où il se préparait à passer le détroit,

gnandi propius ad littus perlatam, locisque vadosis et brevibus impeditam pedestri manu ceperat : hujus ad exemplum classem exædificari consules jussere, tantoque studio instituerunt operi, ut sexagesimum intra diem, quam cæsa materia fuerat, classis centum sexaginta navium in ancoris staret. Sed nec ingenio minore quam industria consules expeditionem istam maturarunt; quum enim neque imperitos remiges in prœlii discrimen adducere consultum putarent, neque exercendis iis tempus rerum gerendarum coarctare vellent, commenti sunt rem uti prima specie ridiculam, ita usu eventuque prolixe commendabilem : ut interea, dum naves compinguntur, futuri remiges in littore sedentes officia sua docerentur. Iisdem enim ordinibus dispositi, quos in ipsis navibus servaturi mox erant, hortatore in media turba collocato, ad illius vocem et præcepta, movere et impellere remos, iterumque quiescere, haud aliter, quam navigantes solent, jubebantur. Hac imaginaria exercitatione tantum profectum est, ut postquam paratis jam navibus paucos dies in ipso opere industriam suam probavissent, jam confidere ipsis auderent consules, suamque et legionum salutem credere.

IV. Provincias deinde quum sortirentur, C. Duilio terrestre in Sicilia bellum, Cn. Cornelio classis evenit. Qui assumtis navibus septemdecim Messanam progres-

avait donné sur des bancs de sable, où ce consul l'avait fait saisir par ses troupes de terre. Les consuls arrêtèrent qu'elle servirait de modèle pour la construction de la flotte, et ils pressèrent les travaux avec un tel zèle, qu'au bout de soixante jours il y avait à l'ancre une flotte de cent soixante vaisseaux. Mais, dans ces préparatifs, les consuls ne montrèrent pas moins de génie que d'activité; car, persuadés qu'il était de leur sagesse de ne point employer dans le combat des rameurs dépourvus d'expérience, et l'urgence des affaires ne leur laissant pas le temps de les exercer, ils eurent recours à un moyen qui sembla ridicule au premier abord, mais que la pratique et l'évènement justifièrent au delà de toute attente. Tandis que l'on construisait les vaisseaux, les rameurs futurs apprenaient leur métier sur le rivage. Là, rangés dans le même ordre où ils devaient se trouver bientôt à bord des vaisseaux, ils avaient les mains posées sur des rames, et les yeux fixés sur un maître qui, placé au milieu d'eux, leur apprenait la manière dont il fallait les mouvoir, et leur indiquait les momens où ils devaient se tenir en repos, leur faisant observer en tout point la manœuvre qui se pratique réellement par les gens de mer. Cet exercice imaginaire les rendit tellement habiles, que les consuls, auxquels ils donnèrent à l'œuvre même la preuve de leur savoir-faire quelques jours après, quand les vaisseaux furent équipés, n'hésitèrent pas à se reposer sur eux dès ce moment, et à leur confier le salut de leurs personnes et celui des légions.

IV. Les consuls ayant tiré ensuite leurs provinces au sort, C. Duilius eut pour sa part la conduite de la guerre par terre en Sicile, et le commandement de la flotte

sus, quo in adventum classis, quam sequi, ut primum posset, jusserat, necessaria præpararet; priusquam ad fretum illa accederet, in manus hostium incidit. Factum id Boodis astutia, quem Annibal punicæ classis imperator legatum habebat, et credulitate consulis, qui Liparæis quibusdam ab hoste subornatis fidem habens, Liparæ urbis per proditionem occupandæ spem temere conceperat. Ibi circumventus a punicis navibus, conserere tamen manus, et pugnando salutem quærere cogitabat, nisi Boodes altera fraude ipsum et tribunos militum, quasi de conditionibus cum Pœno locuturos, suam in triremem pellexisset; venientibus injectæ sunt catenæ : quo terrore quum ceteri sine certamine se tradidissent, Boodes navibus omnibus potitus captivos Carthaginem misit.

V. Simile mox pœni ducis peccatum fuit, eoque majoris opprobrii, quod neque romani consulis incogitantia tam recenti exemplo ad cautionem profuisset. Didicerat romanam classem, juxta littus italicum vela facientem, ad fretum tendere, neque procul abesse jam posse. Volens igitur eam ex propinquo considerare, ut numerum navium, et quæ in novo instituto Romanis agilitas et habitudo esset, accurate cognosceret, cum navibus quinquaginta proficiscitur, securus futuri, et

échut à Cn. Cornelius. Celui-ci se rendit à Messine avec dix-sept vaisseaux, pour y faire les préparatifs nécessaires, en attendant la flotte, à laquelle il avait donné ordre de l'y suivre le plus promptement qu'il serait possible. Mais avant qu'elle pût approcher du détroit, il tomba entre les mains des ennemis; ce qui arriva, et par la ruse de Boodès, lieutenant d'Annibal, commandant de la flotte carthaginoise, et par la crédulité du consul lui-même : car, se fiant à quelques Liparéens que l'ennemi avait gagnés, il conçut imprudemment l'espoir de s'emparer de leur ville à l'aide de la trahison; et, s'étant avancé de ce côté, il fut enveloppé par les vaisseaux carthaginois. Il s'apprêtait cependant à combattre et à s'ouvrir par là une voie de salut, lorsque Boodès, par une nouvelle supercherie, l'attira sur sa trirème, lui et les tribuns des soldats, sous prétexte de traiter avec eux. Mais ils ne furent pas plus tôt arrivés, qu'il les fit charger de chaînes. Le reste des Romains, que cet évènement frappa de terreur, se rendit sans opposer de résistance. Boodès, maître de tous leurs vaisseaux, les envoya prisonniers à Carthage.

V. Le général carthaginois commit bientôt après une faute pareille, et d'autant moins excusable, que l'imprudence du consul romain lui avait fourni très-récemment un exemple dont il ne sut pas profiter pour se tenir sur ses gardes. Il avait appris que la flotte romaine, qui faisait voiles le long des côtes de l'Italie, s'avançait vers le détroit, et ne pouvait déjà plus être éloignée. Voulant donc l'examiner de près, afin de bien connaître le nombre des bâtimens, et d'apprécier l'adresse et l'habileté des Romains dans ce métier nouveau pour eux, il partit avec cinquante vaisseaux, sans s'inquiéter de ce qui

classe, ut in cursu tuto solet, navigiis temere permixtis, parum composita. Igitur in flexu cujusdam promontorii quum in romanam classem ordine commodo navigantem subito illatus esset, ante victus, quam ad pugnam parare se potuisset, amissa meliori parte navium, postquam ipse quoque ad extremum periculi venisset, cum ceteris vix effugit.

VI. Victrix classis, cognito Cornelii casu, simul ad C. Duilium misit nuntios, qui suum adventum ei significarent; simul ad prœlium se parabat, quod ceteras Carthaginiensium naves propinquis locis agere compererat. Ibi dum sollicitis animis incommoda suarum navium considerant, easque rudi opere constructas, a punicis velocitate longe superari reputant; venit cuidam in mentem machinæ ad comprehendendas hostium naves tenendasque utilis, quam postmodum *corvos* vocaverunt; ejus hæc forma fuit. Tignum erat rectum, teres, quatuor ulnas longum, crassitie dodrantali, trochleam in summo habens : huic in prora navis defixo aptabatur scala sex ulnas lata, longa pedes quatuor, composita ex transversis tabulis, quas impacti clavi ferrei firmiter continebant : in ea machina foramen relictum erat oblongum, quo tigno inducta complecteretur illud, eique cohæreret, per spatium ulnarum quatuor, quanta ipsius tigni longitudo erat.

pouvait arriver, et laissant imprudemment ses bâtimens se mêler, comme il arrive d'ordinaire durant une course exempte de dangers, ce qui occasionait du désordre dans sa flotte. Ayant donc rencontré tout à coup, au détour d'un promontoire, celle des Romains qui s'avançait dans l'ordre convenable, il fut vaincu avant de pouvoir se disposer au combat; et, après avoir perdu la meilleure partie de ses vaisseaux, et s'être vu exposé lui-même aux plus grands périls, il s'échappa, non sans peine, avec ce qui lui en restait.

VI. La flotte victorieuse, instruite de la catastrophe de Cornelius, fit donner avis de son arrivée à C. Duilius, et se prépara à combattre le reste des vaisseaux carthaginois, qu'elle savait être dans les environs. Là, tandis que les Romains considéraient avec une attention mêlée d'inquiétude le désavantage de leurs vaisseaux, et combien ceux des Carthaginois l'emportaient en légèreté sur ces bâtimens grossièrement construits, quelqu'un inventa, pour accrocher et saisir les navires des ennemis, une machine à laquelle on donna dans la suite le nom de *corbeau*. Voici en quoi consistait cette machine: c'était une pièce de bois cylindrique, longue de quatre brasses, épaisse de neuf pouces, au haut de laquelle il y avait une poulie. A ce poteau, planté sur la proue du navire, était adaptée une échelle longue de six brasses et large de quatre pieds, dont les traverses, faites de fortes planches, étaient solidement fixées dans leurs montans par des chevilles en fer. Au moyen d'une ouverture pratiquée au milieu de chaque traverse, la machine s'emboîtait dans le poteau, et l'embrassait depuis le pied jusqu'à la hauteur des quatre brasses qui faisaient toute sa longueur.

VII. Scalæ vero reliqua pars et tigno non inserta, quæ ulnarum erat duarum, quibusdam velut articulis ita dependebat, ut facile attolli demittique posset : in extremo scalæ validum affixum erat ferrum, pistilli forma, præacutum, quod in capite annulum habebat, ex quo funis alligatus per trochleam tigni, in ipsam navis proram demittebatur. Tum quoties voluissent attracto fune erigebatur scala, remisso ruebat, quidquid comprehendisset infesto ferrei stili acumine defigens et vinciens. Inter hæc C. Duilius consul, pedestri exercitu tribunis tradito, ad naves venit; intellectoque Mylaiten regionem ab hoste vastari, cum universa classe ad eam oram proficiscitur. Grata res Carthaginiensibus fuit, qui adversum mediterraneos homines et rei nauticæ imperitissimos, certam sibi victoriam pollicebantur : ipsi quoque documento futuri, nullum unquam hostem ita contemni oportere, ut quidquam de cavendi diligentia et disciplina remittatur.

VIII. Dux classis Annibal, is qui copias ex Agrigento eduxerat, septireme vehebatur, quæ fuerat regis Pyrrhi : hunc reliquæ naves sequebantur, non tanquam ad prœlium, per aciem et distinctos ordines, sed ut cuique pronum erat, hostium contemtu properantes : ac postquam propius suggressi suspensos ex proris adversæ partis minantesque corvos viderunt, rei novitatem ad-

VII. Quant au reste de la longueur de l'échelle dans lequel n'entrait pas le poteau, et qui était de deux brasses, il demeurait droit ou s'abattait au moyen des charnières qui lui servaient de jointures, et mettaient à même de le lever et de le baisser aisément. A l'extrémité de l'échelle était adaptée une espèce de pilon de fer, très-pointu, ayant à sa tête un anneau, auquel était attachée une corde qui, passant par la poulie du poteau, tombait jusque sur la proue du navire. Par le moyen de cette corde, on redressait la partie supérieure de l'échelle, ou on l'abattait, à volonté; et, en tombant, elle perçait avec la pointe du pilon tout ce qu'elle rencontrait, et le tenait assujéti. Pendant ce temps-là, le consul C. Duilius, laissant le commandement de l'armée de terre aux tribuns, vint joindre les vaisseaux; et, ayant appris que l'ennemi ravageait le pays de Mylaïte, il partit avec toute la flotte pour se diriger de ce côté. Les Carthaginois en furent bien aises, se promettant une victoire certaine sur des hommes accoutumés à combattre sur terre, et tout-à-fait inhabiles dans la marine. Mais leur exemple est une leçon qui doit apprendre à ne jamais mépriser son ennemi jusqu'au point de négliger les précautions qu'exige la prudence, et de s'écarter des règles de la discipline militaire.

VIII. Annibal, commandant de leur flotte, celui-là même qui s'était échappé d'Agrigente avec ses troupes, montait une septirème, qui avait appartenu au roi Pyrrhus. Les autres vaisseaux le suivaient, non pas en ordre de bataille, mais selon le caprice de ceux qui les montaient, et qui se hâtaient de courir sur un ennemi méprisable selon eux. Pourtant quand, arrivés très-près, ils aperçurent les corbeaux menaçans suspendus sur les

mirati paulisper hæsere; tandem ferocissimo quoque imperitorum hominum rude commentum deridente, primæ quæque naves concitato impetu invehuntur. Tum vero demissi repente corvi, ut in quamlibet inciderunt, ita perforato tabulato hærentes invitam retinebant : milites autem romani, siquidem sors tulerat ut ex lateribus naves connecterentur, omni ex parte in hostiles insiliebant : quoties autem proræ tantum commissæ essent, per ipsum tignum annexumque pontem armati bini transibant, tanto expeditius, quod utroque a latere scalæ lorica genu tenus alta, tutiorem incessum gradumque firmiorem præstabat : primi enim quique projectis ante se scutis frontem adversus hostium tela protegebant; pone sequentes sua scuta loricæ utrinque applicabant; sic etiam lateribus defensis, navem adversam collato gradu oppugnabant; fiebatque pugna non rostrorum, sed ensium virorumque cominus, et statariæ similis.

IX. Unde romano, qui robore præstabat, adversum homines leviter armatos, naviumque potius agilitate quam manibus confisos, facilis victoria fuit; celeriterque sunt expugnatæ naves punicæ triginta : in quibus et prætoria septiremis capta est. Annibal tamen, quum ex navi, quæ jam capiebatur, in scapham saltu se demisis-

proues des vaisseaux romains, étonnés de cette nouveauté, ils hésitèrent un moment. A la fin se rassurant, et les plus arrogans d'entre eux se moquant même d'une invention qui leur semblait grossière, ils fondirent avec impétuosité sur ceux des bâtimens romains qui se trouvaient en avant des autres. Alors les corbeaux, lâchés tout à coup contre les vaisseaux carthaginois, les perçaient à l'endroit où ils tombaient, et les retenaient malgré eux. Et si par hasard le navire carthaginois se trouvait accroché par les flancs, les soldats romains y sautaient par une foule d'endroits en même temps. Toutes les fois que la proue seulement avait été atteinte, ils montaient deux à deux le long du poteau, et passaient par la partie de l'échelle abattue qui leur servait de pont, avec d'autant plus de facilité, qu'aux deux côtés de l'échelle un rebord qui les couvrait jusqu'aux genoux, rendait leur marche plus ferme et plus assurée. Car ceux qui marchaient les premiers protégeaient leur front contre les traits des ennemis en mettant leurs boucliers devant eux, tandis que ceux qui les suivaient joignaient les leurs aux rebords de l'échelle. Ainsi à couvert de front et sur les flancs, ils attaquaient de pied ferme le vaisseau ennemi; et alors l'action s'engageait, non pas entre les navires à coups d'éperons, mais entre les hommes à coups d'épées, comme dans un combat sur terre.

IX. De cette sorte les Romains, qui l'emportaient en force, vainquirent sans peine des hommes mal armés, qui comptaient bien plus sur la légèreté de leurs vaisseaux que sur la vigueur de leurs bras. Ils s'emparèrent promptement de trente bâtimens carthaginois, du nombre desquels fut la septirème que montait le commandant de la flotte. Mais Annibal, au moment où elle

set, captivitatem evasit; rapideque misso Carthaginem amico, qui famam cladis præveniret, imminens ob rem male gestam supplicium astu declinavit. Is enim Curiam ingressus, quasi re adhuc integra, consilium a senatu petiit, « congrediendumne cum romana classe videretur? » Omnibus succlamantibus, « ne dubitandum quidem, aut differendum fuisse : Fecit, inquit, et victus est. » Ita non audentibus incusare factum, cujus, antequam fieret, auctores esse pro se quisque voluissent, capitis pœna liberatus est imperator, præfectura navium ademta.

X. Ceterum post fugam ducis e prœlio reliquæ Carthaginiensium naves (supererat autem pars multo maxima) impedito consilio, quid faciendum esset, ambigebant : pudebat excedere pugna, nullo tum accepto incommodo, ne hoste quidem urgente : rursum romanas naves aggredi corvorum metu cunctabantur : ad postremum undique circumvecti, et nauticas artes omnes experti, ubi omni ex parte opponi sibi rostra et objici formidabiles illas machinas vident, desperata victoria discessere. Mersæ traduntur eo prœlio naves punicæ quatuordecim, captæ una et triginta, cum septem hominum millibus, postquam pugnando tria millia periissent. Hoc eventu C. Duilio consule adversus Pœnos juxta

tombait au pouvoir de l'ennemi, sauta dans un esquif, et évita ainsi d'être fait prisonnier. Il se hâta d'envoyer à Carthage, avant que la nouvelle de sa défaite pût y parvenir, quelqu'un en qui il avait confiance, et s'avisa de cette ruse pour se soustraire au supplice qui l'attendait à la suite du revers qu'il venait d'essuyer. L'envoyé, introduit dans la salle des délibérations, demanda au sénat, comme s'il ne se fût encore rien passé : « S'il était d'avis qu'Annibal combattît la flotte romaine? » Les sénateurs s'étant écriés tous, « qu'il devait la combattre sans hésiter et sans perdre un moment, » l'envoyé reprit : « Il l'a fait et a été vaincu. » Alors les sénateurs, n'osant blâmer une entreprise qu'ils venaient de conseiller tous avec empressement avant de savoir qu'elle eût été tentée, exemptèrent le général de la peine de mort, et se bornèrent à lui ôter le commandement de la flotte.

X. Cependant, après la fuite d'Annibal durant l'action, le reste des vaisseaux carthaginois (et il en restait beaucoup plus qu'il n'y en avait eu de pris) étaient fort embarrassés sur ce qu'il leur fallait faire. Ils regardaient comme honteux d'abandonner le combat, sans avoir éprouvé le moindre dommage, et sans être même pressés par l'ennemi. D'un autre côté, la crainte d'être accrochés par les corbeaux des bâtimens romains les faisait hésiter. A la fin ils se décidèrent à investir la flotte romaine, mettant en pratique toutes les ressources que l'expérience leur avait rendues familières. Mais voyant qu'on leur opposait de tous côtés ces formidables machines, ils désespérèrent de la victoire et s'éloignèrent. On rapporte qu'il y eut dans ce combat quatorze vaisseaux carthaginois coulés à fond, et trente-un de pris;

Liparæorum insulas certatum est : unde magnus Romanis etiam prædæ fructus, sed longe amplissimus gloriæ famæque fuit. Consul assumto terrestri exercitu Segestam profectus, urbem a Pœnis ad extremum spei adactam, periculo exemit : inde Macellam pugnando cepit, Amilcare nusquam occurrere auso : confirmatisque civitatum amicarum animis, æstate jam circumacta, Romam rediit.

XI. Cujus discessu res punicæ rursum efflorescere cœperunt. Primum enim ab obsidione Mutistrati, post septimum mensem multis suorum desideratis, discesserunt Romani : deinde quum inter ipsos et auxiliares dissensione orta, seorsim a legionibus inter Paropum et Thermas castra metati socii essent; illorum vecordia utendum ratus Amilcar, improvisa irruptione supra millia quatuor occidit : neque multum abfuit, quin totus Romanorum exercitus eadem clade involveretur. Tum igitur multa iterum oppida, partim expugnata sunt ab Annibale, partim proditione capta. Quæ licet Romæ haudquaquam lætis auribus acciperentur, levia tamen damna præ gaudio navalis victoriæ reputabantur. Quum enim hactenus romana virtus terrestribus bellis invictam

que trois mille hommes périrent durant l'action, et que sept mille tombèrent au pouvoir des Romains. Tel fut le résultat de cette bataille, que le consul C. Duilius livra aux Carthaginois auprès des îles Liparéennes. Elle enrichit les Romains d'un butin considérable; mais elle leur acquit encore plus de réputation et de gloire. Le consul, ayant repris le commandement de son armée de terre, s'avança vers Ségeste, et délivra cette ville que les Carthaginois avaient réduite à la dernière extrémité. De là il marcha sur Macella, qu'il prit de vive force, sans qu'Amilcar eût jamais osé se présenter devant lui; et après avoir rassuré les habitans des villes alliées, comme on entrait en hiver, il s'en retourna à Rome.

XI. Mais son absence rétablit les affaires des Carthaginois; car premièrement les Romains se virent contraints de renoncer au siège de Mutistrate, qui durait depuis sept mois, et durant lequel ils avaient perdu beaucoup de monde. Ensuite une dissension s'étant élevée entre eux et leurs auxiliaires, et ces alliés étant allés camper séparément entre Parope et Thermes, Amilcar, pensant qu'il devait tirer parti de cette mésintelligence, vint fondre sur eux tout à coup, et leur tua au delà de quatre mille hommes. Peu s'en fallut même que toute l'armée des Romains ne fût enveloppée dans le même désastre. A la suite de cette victoire, Annibal reprit plusieurs villes, les unes de force, les autres à l'aide de la trahison. Le chagrin que l'on ressentit à Rome, lorsqu'on y apprit la nouvelle de ces pertes, fut léger en comparaison de la joie qu'y avait causée la victoire navale : car les Romains, ayant été invincibles sur terre jusqu'alors, étaient ravis, et avec raison, d'avoir

se præstitisset, non abs re lætabantur isto prœlio maritimarum quoque virium non contemnendam opinionem quæsitam esse. Unde ad spem totius belli mirifice confirmatis animis, auctorem decoris inusitati novis etiam honoribus dignum judicaverunt.

XII. Primus itaque Duilius navalem triumphum de Siculis et classe punica egit calendis intercalaribus: tulitque civitas, quod honore isto non contentus, alium sibi nullo exemplo privatus sumsit, ut a cœna redeunti tibicinis inter cantum funale præluceret. Columna quoque rostrata senatusconsulto posita in Foro est, ex pario marmore candido, quæ mersarum captarumque navium numerum, et summam pondusque pecuniæ captæ complexa, adhuc visitur, sed extritis vetustate vocabulis pluribus: auri tamen nummos captos esse ter mille septingentos, argenteorum supra centum millia, æris gravis vicies septies centena millia pondo, satis agnoscitur. Triumpho peracto comitia C. Duilius habuit*, L. Cornelius L. F. Cn. N. Scipio, C. Aquillius M. F. C. N. Florus consules facti. Provincias consulares senatus decrevit Siciliam, et classem. Cui classis obvenisset, et in Sardiniam et Corsicam transjicere, si e republica videretur, permissum. Hæc sors Cn. Cornelio quum evenisset, instructa classe profectus est.

* U. C. 493. A. C. 259.

aussi donné dans ce combat une haute idée de leurs forces maritimes. Aussi, concevant de là l'espoir de terminer cette guerre d'une manière brillante, ils crurent devoir récompenser, par de nouveaux honneurs, celui à qui ils étaient redevables d'une gloire toute nouvelle pour eux.

XII. Ainsi Duilius fut le premier à qui l'on décerna un triomphe naval. Il triompha, comme vainqueur des Siciliens et de la flotte carthaginoise, aux calendes intercalaires; et les citoyens souffrirent sans peine que, non content de cet honneur, il s'arrogeât une distinction qui n'avait pas d'exemple chez un simple particulier, celle de se faire reconduire chez lui après le souper, précédé d'un flambeau et au son de la flûte. On éleva aussi dans le Forum, en vertu d'un sénatus-consulte, une colonne en marbre blanc de Paros, ornée d'éperons de navires, sur laquelle on voit encore aujourd'hui le nombre des vaisseaux coulés, celui des vaisseaux pris, et la quantité d'argent enlevée aux Carthaginois; mais le temps a effacé plusieurs mots de cette inscription. L'on y reconnaît pourtant assez clairement qu'on leur prit trois mille sept cents pièces d'or, plus de cent mille pièces d'argent, et deux millions soixante-dix mille as. C. Duilius, après son triomphe, présida les comices, dans lesquels on nomma consuls L. Cornelius Scipion et C. Aquillius Florus. Le sénat décréta provinces consulaires la Sicile et la flotte, permettant à celui qui aurait en partage la flotte de passer en Sardaigne et en Corse, s'il le jugeait utile aux intérêts de la république. Cornelius, à qui le sort assigna la flotte pour département, partit aussitôt qu'elle fut prête.

XIII. Hæc prima Romanorum in Sardiniam et Corsicam expeditio fuit. Insulæ sunt locis ita conjunctæ, ut eadem videri possint : cœli tamen solique natura, et quod sequitur, hominum ingenio, multum dissimili. Sardiniam, ut imaginem humani vestigii referentem, *Ichnusam* veteres, itemque *Sandaliotin* dixerunt. « Inde Sardum Hercule libyco genitum aiunt frequentatæ ab se insulæ nomen, quo hodie noscitur, imposuisse. » Græcos etiam ad ea loca venisse cum Aristæo fabulis antiquis decantatum est; itemque post iliaca bella, Trojanos. Terra neque spatio soli maximis ejusdem maris insularum, neque bonitate fertilissimis multum cedit. Parens optima pecudum, frumenti optimi feracissima, metallorumque, sed præsertim argenti, dives. Cœlo tamen haud æque salubri utitur, laudemque fœcunditatis apud exteros pestilentioris aeris infamia corrumpit : per æstatem enim morbosa est, et in locis fertilioribus, magis.

XIV. Herbam præterea producit vehementis veneni apiastro persimilem, quæ in cibo sumta mentem adimit, nervisque violenter attractis labia distorquet in ridentium speciem; exitiali succo, nisi post vomitum lac aut aqua mulsa copiose bibatur : ita vis istius mali præsens diluitur; ceteris deinde incommodis ea medentur, quæ

XIII. Ce fut la première expédition des Romains en Sardaigne et en Corse. Ces deux îles sont si voisines l'une de l'autre, qu'en les voyant de loin on pourrait croire qu'elles n'en font qu'une; cependant la nature de leur climat et de leur sol, et par conséquent le caractère de leurs habitans sont fort dissemblables. Les anciens ont appelé la Sardaigne *Ichnuse* et *Sandaliotis,* à cause de sa ressemblance avec le pied d'un homme. On ajoute « que depuis, Sardus, fils d'Hercule le Libyen, ayant séjourné fréquemment dans cette île, lui donna le nom sous lequel elle est connue aujourd'hui. » Il est rapporté dans les anciennes histoires fabuleuses, que les Grecs y abordèrent aussi avec Aristée, et depuis eux les Troyens, après la guerre de Troie. Elle ne le cède guère en étendue aux plus grandes, et par la qualité du sol aux plus fertiles de celles qui sont situées dans la même mer. Elle produit d'excellent bétail, une grande quantité de blé de la meilleure qualité, et il s'y trouve beaucoup de mines, surtout d'argent. Néanmoins son climat est insalubre; et la fécondité de son territoire ne compense pas, dans l'opinion des étrangers, la mauvaise qualité de l'air qu'on y respire : car durant l'été il y règne beaucoup de maladies, et surtout dans les endroits les plus fertiles.

XIV. Outre cela, elle produit une herbe extrêmement vénéneuse, tout-à-fait semblable au persil. Prise dans les alimens, cette herbe fait perdre la raison : les lèvres de ceux qui en ont mangé se retirent avec tant de violence, que l'on croirait qu'ils rient; et ce suc pernicieux détruirait en eux les sources de la vie, si, après avoir vomi, ils n'avalaient une grande abondance de lait ou d'eau mêlée de miel, qui, en le détrempant, pa-

in convulsionibus nervorum usui sunt. Etiam minimum animalculum per imprudentiam supersedentibus mortiferum est. *Solpugam* vocant,[5] formicarum genus, tanto periculosioris malitiæ, quod et latet facile propter exiguitatem, et ab ignaris naturæ ejus, etiam animadversum non timetur. Sardi, variis ex Barbaris mixta natio, quum ingenio suo permittitur, lubentius latrocinio quam agricultura victitant : pelta et brevi ense armantur : thoraces ex pelle musmonum consuunt; arietes ita vocant, quos insula gignit, non lanam ut alii, sed pro ea pilum caprorum more gestantes. Urbium celeberrima Caralis est, Africam spectans, et inde condita, cum pulcherrimo portu.

XV. Corsica nec amplitudine nec opibus Sardiniæ comparanda, tertium tamen inter has insulas magnitudinis locum obtinere creditur; nomen a Corsa, muliere quadam, accepisse incolæ tradunt; cujus ab armento taurus in hanc insulam ex Liguria transjecerit. Græcis *Cyrnus* vocatur. Montosa est et aspera, et plerisque locis penitus invia : quare populum etiam terræ suæ similem

ralyse la force et l'activité du poison, et donne le temps d'employer, contre les accidens secondaires, les remèdes en usage dans les convulsions de nerfs. Il existe aussi dans cette île un animalcule presque imperceptible, qui donne la mort à ceux qui ont l'imprudence de s'asseoir dessus. Cet insecte, que les habitans appellent *solpuga,* est une espèce de fourmi malfaisante, d'autant plus dangereuse, qu'elle se cache facilement à cause de son extrême petitesse, et que ceux-mêmes qui l'aperçoivent, mais qui ne connaissent pas sa nature mortifère, n'en ont pas peur. La nation sarde se compose d'un amas confus de divers peuples barbares qui, suivant leur inclination naturelle, aiment beaucoup mieux vivre de brigandage que du produit de la culture des terres. Ils ont pour armes un petit bouclier et une épée courte. Leurs cuirasses se composent de plusieurs peaux de musmons cousues ensemble; ils appellent ainsi une sorte de béliers, production de l'île, couverts non de laine, comme les autres, mais d'un poil semblable à celui des chèvres. La plus considérable des villes de la Sardaigne est Caralis. Cette ville regarde l'Afrique, d'où l'on juge qu'elle a été fondée par les habitans de cette contrée, qui l'ont enrichie d'un très-beau port.

XV. La Corse, qui n'est comparable à la Sardaigne ni par son étendue, ni par sa fertilité, est cependant regardée comme tenant le troisième rang, pour la grandeur, entre les îles de cette mer. Selon les habitans, elle tire son nom d'une femme appelée Corsa, du troupeau de laquelle il s'échappa un taureau, qui passa à la nage de la Ligurie dans cette île. Les Grecs l'appellent *Cyrnus.* Elle est montueuse et âpre, et presque tous les lieux y sont du plus difficile accès. Les habitans, sem-

alit, nullo humano cultu, feris propemodum ipsis intractabiliorem. Capti in servitutem vix mansuescunt : sed aut impatientia laboris et jugi vitam exuunt; aut contumacia et stupiditate molesti sunt heris. Mel in insula copiosum est, sed amari saporis, quale fit ex flore buxi, quam Corsica multam et crassissimam profert. Idem tamen saluberrimum putatur; et sunt qui longævos in Corsica homines fieri opinentur, quod mel istud suum in continuo usu habeant. Oppida nec magna nec frequentia populo, sed tamen supra triginta numerantur : ex quibus facile principes sunt Aleria, Phocæensium colonia; et Etruscorum Nicæa. Hic quoque grave cœlum est, et præterea importuosum mare.

XVI. Cum his igitur gentibus diu Carthaginienses bella gessere, et utriusque insulæ dominatione, præter inaccessa loca potiti sunt. Sed quia facilius erat rudes et feros homines vincere, quam domare; tum alia, quibus eos continerent, excogitarunt, tum etiam quo res vitæ necessarias ex Africa petere cogerentur, quidquid ubivis frugum fructuumve erat, corruperant, etiam supplicio mortis indigenis proposito, si quis tale quid serere aut plantare instituisset : donec longa consuetudine facti mitiores imperium æquioribus animis pati didicerunt. Has ad insulas navigationem eo tempore L. Cornelius consul instituit; et prius quidem in Cor-

blables au sol qui les porte, sont grossiers, sauvages, et presque plus intraitables que les bêtes qu'ils nourrissent. Réduits en esclavage, on a grand'peine à les apprivoiser : car, ou ils renoncent à la vie, plutôt que de se rompre au travail; ou, par leur obstination et leur stupidité, ils deviennent insupportables à leurs maîtres. L'île produit beaucoup de miel, mais il est très-amer, étant fait de la fleur des buis qui croissent abondamment en Corse, et qui y deviennent extrêmement gros. On le regarde cependant comme très-salutaire; et il y a des personnes qui attribuent la longévité des habitans au continuel usage qu'ils font de ce miel. Les villes de Corse ne sont ni grandes ni peuplées; mais toutefois on en compte au delà de trente, dont les plus considérables sont incontestablement Alérie, colonie de Phocéens, et Nicée, colonie d'Étruriens. Là aussi l'air est malsain, et de plus il n'y a point de bons ports.

XVI. Les Carthaginois donc, après avoir long-temps fait la guerre à ces nations, s'emparèrent enfin des deux îles, à l'exception des endroits inaccessibles. Mais voyant qu'il était plus aisé de vaincre ces hommes grossiers et farouches que de les dompter, entre autres moyens qu'ils imaginèrent pour les contenir, afin de les obliger à tirer de l'Afrique les choses nécessaires à la vie, ils détruisirent tout ce qu'il y avait dans les deux îles de plantes utiles ou d'arbres fruitiers, défendant aux habitans, sous peine de mort, de rien semer ou planter qui pût fournir aucune sorte de nourriture; jusqu'à ce que s'étant insensiblement apprivoisés, ils se sont enfin accoutumés à supporter plus patiemment le joug. Les choses en étaient à ce point, lorsque le consul L. Cornelius entreprit de conduire la flotte romaine vers ces

sica urbem expugnavit Aleriam : quo facto ceteras facile et citra laborem aut periculum adjunxit. Inde Sardiniam petenti classis occurrit hostium : quam aggressus consul, antequam ad manus ventum esset, in fugam conjecit.

XVII. Mox ad Olbiam profectus, quum in portu multas Carthaginiensium naves stare vidisset, neque se satis a pedestri robore instructum ad oppugnationem urbis situ et defensorum multitudine validæ crederet, omisso in præsens negotio, domum ad plures milites assumendos abnavigavit. Per idem tempus servilis in urbe motus inter ipsa initia feliciter compressus, magna rempublicam sollicitudine simul affecit, et liberavit. Ad classem instruendam ex gentibus recens devictis navales socii frequentes cogebantur : eorumque tum ad quatuor millia Romæ convenerant, Samnites plerique. Ii, quod a mari abhorrerent, conditionem suam secretis sermonibus miserati, eo usque exarserunt, ut urbem incendere atque diripere agitaverint; jamque ad tria servorum millia in eamdem sententiam pertraxerant, quotidie sumente vires conspiratione, quum Erius Potilius præfectus auxiliorum prudenti consilio periculum omne discussit.

XVIII. Simulato enim ejusdem factionis studio, machinationes eorum omnes exacte perdidicit : genus, nu-

îles. Il commença par aborder en Corse; et, à peine y eut-il pris de vive force la ville d'Alérie, que les autres lui devinrent une conquête facile, exempte de fatigues et de dangers. Ensuite, comme ce consul passait en Sardaigne, il rencontra la flotte des Carthaginois, et la mit en fuite, sans qu'elle osât engager le combat.

XVII. S'étant bientôt avancé jusqu'à Olbia, et ayant vu un grand nombre de vaisseaux carthaginois stationner dans le port, persuadé qu'il n'avait pas assez de forces de terre pour se rendre maître d'une ville protégée par sa situation et par un nombre considérable de défenseurs, il abandonna pour le moment cette entreprise, et s'en retourna prendre à Rome de nouveaux soldats. Pendant ce même temps, les esclaves excitèrent dans cette ville une sédition qui fut heureusement comprimée dès le commencement, ce qui délivra la république des vives inquiétudes qu'elle avait conçues d'abord. Pour compléter les équipages de la flotte, on enrôlait parmi les nations nouvellement vaincues tous ceux qu'on jugeait propres au service de mer, et on en avait alors rassemblé à Rome environ quatre mille, la plupart Samnites. Ces hommes, qui ne pouvaient se faire à l'idée de servir sur mer, après avoir déploré entre eux le malheur de leur condition, s'exaspérèrent au point qu'ils résolurent d'incendier la ville et de la piller. Ils avaient déjà entraîné dans ce projet environ trois mille esclaves, et la conspiration grossissait chaque jour, lorsque Erius Potilius, chef des auxiliaires, vint à bout, par son adresse, d'écarter entièrement le danger.

XVIII. Faisant semblant de vouloir entrer dans le complot, il prit une exacte connaissance de toutes les

merum, nomina singulorum, qui in ea conjuratione essent, cognovit : loca, tempora, quibus ausuri quodque forent, exploravit. Nihil jam deerat ei, quo minus rem ad senatum deferret, præter facultatem Curiam adeundi ; nam voluntas supererat : sed, Samnitibus nusquam incomitatum sinentibus, perficere institutum nequibat; donec excogitato dolo persuasit eis, « uti, quo die senatus haberetur, in Forum agminatim progressi, fraudem sibi in dimetiendo frumento factam esse vociferarentur : inde nasciturani occasionem dicens aut exsequendi consilii sui, aut certe speculandi, quid adversus subitos ejusmodi motus animi consiliique patribus esset; » quoque plus fidei faceret, ipse processit una, neque comitem modo se tumultus ejus, sed principem ducemque præbuit. Unde vocatus ad senatum, conspirationis occultæ periculum commentique sui causas exposuit.

XIX. Patres, dissimulata facti conscientia, miserunt qui turbam illam blandis verbis delinitam domos abscedere juberent : « daturos operam patres, ut injuria, quæ facta diceretur, sublata, juris sui cuique copia fieret. » Ita conjurati, latere adhuc consilium suum existimantes, digressi sunt : nocte vero proxima suos quisque servos, quos indicio Potilii sceleris esse participes cognoverant, vinxit : Samnitium quoque plerique

mesures arrêtées par les conjurés; il sut quels étaient le pays, le nombre, les noms de tous ceux qui trempaient dans cette conjuration, il s'assura des lieux, des instans où ils devaient exécuter tout ce qui était projeté. Pleinement à même de dénoncer la chose au sénat, il n'était arrêté que par la difficulté de se rendre au milieu de cette assemblée. La bonne volonté ne lui manquait pas; mais, comme les Samnites avaient sans cesse les yeux sur lui, il ne pouvait accomplir son dessein. Enfin il s'avisa d'une ruse; ce fut de leur persuader « d'accourir en foule dans le Forum le jour où les sénateurs s'assembleraient, et de pousser contre lui de grands cris, en l'accusant d'avoir diminué la mesure de farine qui devait leur revenir. Cela leur fournirait l'occasion de mettre à exécution leur plan, ou du moins de reconnaître quelle était la disposition des sénateurs à l'égard de ces brusques mouvemens. » Et pour leur inspirer plus de confiance, il s'avança lui-même avec eux, paraissant non pas seulement les accompagner, mais être à la tête de l'émeute. Appelé à ce sujet devant le sénat, il exposa à la fois les dangers de cette conspiration et le subterfuge auquel il avait eu recours.

XIX. Les sénateurs, feignant d'ignorer la vérité du fait, chargèrent quelques-uns d'entre eux de calmer cette foule par des paroles pleines de douceur, et de renvoyer les séditieux chacun chez soi, avec promesse: « Que le sénat ferait cesser l'abus dont ils se plaignaient, et aurait soin qu'il fût rendu à chacun d'eux pleine et entière justice. » Ainsi les conjurés, pensant que leur complot était encore inconnu, prirent le parti de se retirer. Mais, dès la nuit suivante, chaque citoyen fit charger de chaînes ceux de ses esclaves que Potilius

in hospitiis suis comprehensi. Nescio, an hæc cura, an vero aliud negotiorum aut valetudinis impedimentum C. Florum tenuerit, ne citius in Siciliam proficisceretur: in qua Amilcar post proximam victoriam res Carthaginiensium magnis profectibus restituebat. Quippe Camarina et Enna proditione receptis, Drepanum, ubi portus egregius erat, communivit, et in oppidi formam auxit, transductis illuc Erycinis, quorum urbem, ne Romanis usui foret, præter templum Veneris, everterat. Multa deinceps alia loca dolo aut armis in potestatem redegerat, totaque Sicilia potiturus videbatur, nisi Florus, ob res istas ne sub hiemem quidem insulam relinquere ausus, obstitisset.

XX. Facilius alteri consuli bellum cum Sardis et Carthaginiensibus ad Olbiam fuit. Quo reversus cum auctioribus copiis, Hannonem invenit, quem Annibale remoto Carthaginienses rebus maritimis præfecerant. Pugna vehementi facta, Hanno fortissime dimicans, quum vinci suos videret, in confertissimos hostes irruens interfectus est, secutaque oppidi deditio. Consul victoriæ famam etiam humanitatis adversus hostem insigni monumento decoravit. Nam e tabernaculo suo corpus Hannonis efferendum curavit, amplasque ipsi fecit exsequias, cessantibus post mortem odiis, virtutem etiam

avait désignés comme complices du coup qui se tramait. La plupart des Samnites furent aussi arrêtés dans leurs logemens. J'ignore si ce fut la crainte de ce soulèvement, ou quelque autre affaire, ou le mauvais état de sa santé, qui empêcha le consul C. Florus de passer en Sicile, où Amilcar, depuis la dernière victoire, travaillait avec beaucoup de succès à rétablir les affaires des Carthaginois : car, ayant repris Camarine et Enna par la trahison des habitans, il fortifia Drepanum, où il y avait un excellent port, donna à cette place la forme d'une ville, et y transporta les habitans de celle d'Éryx, qu'il venait de détruire de fond en comble, excepté le temple de Vénus, pour priver les Romains des avantages qu'ils en pouvaient tirer. De plus, il avait réduit sous sa puissance plusieurs autres villes, soit par la ruse, soit par la force des armes; et il semblait être sur le point de s'emparer de toute la Sicile, si Florus ne se fût opposé à ses progrès, en restant dans l'île malgré l'hiver.

XX. L'autre consul rencontra moins de difficultés dans son expédition contre les Sardes et les Carthaginois auprès d'Olbia. De retour en cet endroit avec de plus grandes forces, il y trouva Hannon, à qui les Carthaginois avaient donné le commandement maritime qu'ils venaient d'ôter à Annibal. Il se livra un combat acharné, dans lequel Hannon, après une résistance des plus vigoureuses, voyant la victoire échapper aux siens, se jeta au milieu des rangs les plus épais des ennemis, où il trouva la mort; et la ville se rendit sur-le-champ aux Romains. Après cette action, le consul donna envers l'ennemi une insigne preuve d'humanité qui rehaussa encore l'éclat de sa victoire : car il fit tirer le corps d'Hannon de sa tente; et, pensant avec raison qu'on doit

in hoste honorandam esse recte judicans. Inde recentis victoriæ terrorem exolescere non passus, multas et alias Sardiniæ urbes cepit, consilio doloque virtutem adjuvans.

XXI. Solebat enim noctu appulsa litori classe, delectos ex cohortibus haud procul oppidis, quæ adoriri constituerat, exponere : qui locum insidiis opportunum occupantes exspectabant, donec ad ipsas urbes suggressus consul oppidanos in arma compulsos, simulatione fugæ longius a mœnibus elicuisset : tum illi advenientes cursu, vacuas defensoribus urbes capiebant. Eo astu complures in potestatem venere; tantumque vincendo processum est, ut neque in Corsica, neque in Sardinia Pœnorum exercitus consistere possent. Qua de causa minime dubitatum est, quin Romam reverso triumphus amplissimus decerneretur. Triumphavit de Pœnis et Sardinia et Corsica ante diem v idus martias, quum magnam ex insulis istis prædam, et multa millia captivorum adduxisset. At in Sicilia C. Florus proconsule Mutistratum obsidebat, locum munitum, et semel iterumque frustra tentatum.

XXII. Ne tum quidem prius expugnari potuit, quam novus consul* A. Atilius A. F. C. N. Calatinus veniret;

* U. C. 494. A. C. 258.

honorer le courage, même dans un ennemi, et que les haines doivent cesser après la mort, il fit faire à ce général de magnifiques funérailles. Ensuite, profitant de la terreur que sa victoire venait d'inspirer, il prit plusieurs autres villes de Sardaigne, joignant à la valeur les secours de la prudence et de la ruse.

XXI. Car, faisant approcher sa flotte du rivage durant la nuit, il mettait à terre une troupe de soldats choisis dans les cohortes, non loin de la ville qu'il avait résolu d'attaquer. Ils restaient cachés dans un endroit propre aux embuscades, jusqu'à ce qu'il se fût approché de la ville pendant le jour, et que, feignant de prendre la fuite devant les habitans, qui ne manquaient pas de sortir en armes, il les eût attirés loin des murailles. Alors ces soldats arrivaient au pas de course, entraient dans la ville abandonnée de ses défenseurs, et s'en rendaient maîtres. Par ce stratagème il en soumit un grand nombre; et il poussa si loin ses conquêtes, que les armées carthaginoises furent forcées d'évacuer la Corse et la Sardaigne. Après de si brillans succès, il était tout-à-fait hors de doute que, lorsqu'il serait de retour à Rome, on lui décernerait les honneurs d'un magnifique triomphe. Il triompha des Carthaginois, de la Sardaigne et de la Corse, quatre jours avant les ides de mars, faisant conduire devant son char les dépouilles qu'il avait apportées de ces deux îles, et les milliers de prisonniers qu'il y avait faits. Cependant le proconsul C. Florus assiégeait en Sicile Mutistrate, place bien fortifiée, et dont le siège avait déjà été entrepris deux fois en vain.

XXII. Cette nouvelle tentative demeura pareillement sans succès, jusqu'à l'arrivée du nouveau consul A. Atilius Calatinus; car le sort lui avait assigné pour dépar-

huic enim Sicilia provincia, collegæ ejus C. Sulpicio Q. F. Q. N. Paterculo classis evenerat. Ii, quod Panormi Carthaginiensium hiberna erant, cum omnibus copiis eo profecti, acie instructa, fecere pugnandi copiam hostibus. Sed nemine contra prodeunte, Hippanam petierunt : quæ urbs ex itinere oppugnata statimque capta est. Inde Mutistratum perrexit Atilius, quam acriter defensam ad extremum fatigati lamentis mulierum atque puerorum propugnatores deseruerunt. Ita præsidio Carthaginiensium noctu digresso, prima luce portas oppidani aperuerunt. Sed Romani, malorum quæ in obsidione pertulerant nimium memores, obvios sine discrimine sexus ætatisve cædebant : donec A. Atilius proclamari jussit, « prædam et homines capientium fore. » Tum demum crudelitatem avaritia vicit; servatique Mutistratensium reliqui sub corona venierunt : urbs direpta est et diruta.

XXIII. Camarinam inde ductus exercitus, ob regionem parum diligenter exploratam, maximum in discrimen incidit. Pœnus enim imperator obviam profectus loca superiora prior occupaverat; romanasque copias in vallem iniquam temere demissas circumsidebat. Certum ante oculos omnium exitium, et caudinæ cladis imago versabatur : nisi consilium et virtus M. Calpur-

tement la Sicile, et le commandement de la flotte était échu à son collègue C. Sulpicius Paterculus. Ces deux consuls, apprenant que les Carthaginois hivernaient à Panorme, se dirigèrent sur ce point avec toutes leurs troupes, et présentèrent la bataille aux ennemis. Mais ne voyant personne venir au devant d'eux, ils se dirigèrent du côté d'Hippane, assiégèrent cette ville chemin faisant, et s'en emparèrent sur-le-champ. De là Atilius marcha sur Mutistrate. Les soldats qui y étaient enfermés, après l'avoir défendue avec courage, cédèrent enfin aux lamentations des femmes et des enfans, et se retirèrent. La garnison carthaginoise sortit de la ville pendant la nuit; et, dès le point du jour, les habitans ouvrirent leurs portes aux Romains. Mais ceux-ci, outrés des maux qu'ils avaient soufferts durant le siège, tuaient tout ce qu'ils rencontraient sans distinction d'âge ni de sexe; jusqu'à ce qu'A. Atilius fit annoncer, « qu'il abandonnait aux soldats le butin et les prisonniers qu'ils pourraient faire. » Alors l'avarice l'emporta enfin sur la cruauté, et ils épargnèrent le reste des Mutistratiens, qu'ils vendirent comme esclaves. La ville fut pillée et détruite de fond en comble.

XXIII. De là l'armée marcha sur Camarine; mais, faute d'avoir reconnu le pays avec assez de précaution, elle courut le plus grand danger : car le général carthaginois, étant venu au devant d'elle, s'empara le premier des hauteurs; et de cette position il tenait les troupes romaines investies dans une vallée profonde, où elles s'étaient témérairement engagées. Tous voyaient une perte certaine, et avaient devant les yeux l'image des fourches caudines. Ils étaient dans la position la

nii Flammæ, qui tribunus militum eodem in exercitu agebat, rebus pæne desperatis subvenisset. Nam is P. Decii secutus exemplum, qui tribunus militum idem in Samnio fecerat, assumtis militibus trecentis ad tumulum quemdam occupandum ivit: nulla spe evadendi, sed amore laudis et servandi exercitus cupiditate ipse militesque ejus accensi. Ferunt, quum eo duceret, ita suos allocutum esse : « Moriamur, milites, et morte nostra eripiamus ex obsidione circumventas legiones. » Atque ita factum est; hostibus enim in hos conversis, dum acerrima pugna quantumvis multos morituri detinent, consul evolvere sese locis infestis potuit : Carthaginienses interfectis, qui se objecerant, nihil in detectis jam insidiis ponentes spei discesserunt.

XXIV. Itaque Calpurnii miraculo proxima fortuna fuit. Qui repertus inter suorum hostiumque cadaverum cumulos, quum solus omnium adhuc spiraret, sublatus atque diligenti cura refectus, quum inter multa vulnera letale nullum accepisset, diu postea fortem fidelemque operam reipublicæ præstitit, magnoque terrori hostibus fuit. Qui si apud Græcos tantum virtutis specimen edidisset, neque præmiorum, neque monumentorum satis

plus critique, si M. Calpurnius Flamma, qui servait dans l'armée en qualité de tribun des soldats, ne les eût, par sa prudence et son courage, tirés de cette situation à peu près désespérée : car, à l'exemple de P. Decius, qui, tribun des soldats comme lui, avait tiré les Romains du même péril dans le Samnium, il prit avec lui trois cents soldats, et gagna une éminence. Il n'y avait aucun espoir d'échapper; le seul amour de la gloire et le désir de sauver l'armée enflammaient le chef et les soldats. On dit que le tribun, en se mettant à la tête de ces trois cents hommes, leur parla ainsi : « Mourons, soldats, et, par notre mort, délivrons les légions assiégées de tous côtés. » C'est ce qui arriva en effet; car, les ennemis ayant tourné contre eux leurs efforts, ils se battirent avec un extrême acharnement, comme des hommes qui ont fait d'avance le sacrifice de leur vie, et, quoique bien inférieurs en nombre, ils tinrent assez de temps pour donner au consul celui de se dégager d'un si mauvais pas. Les Carthaginois ayant tué ceux qui s'étaient offerts à leurs coups, et voyant leurs embûches découvertes, perdirent l'espoir de réussir, et se retirèrent.

XXIV. Pour Calpurnius, il échappa en quelque sorte par miracle. On le trouva parmi les tas de cadavres des soldats ennemis et des siens, et l'on s'aperçut qu'il était le seul qui respirât encore. Alors on l'emporta, et on en prit grand soin. Comme aucune des nombreuses blessures qu'il avait reçues n'était mortelle, il guérit, rendit depuis de très-grands services à la république, et fut la terreur des ennemis. Si, chez les Grecs, quelqu'un eût donné une telle preuve de bravoure, on n'aurait pu trouver assez de récompenses pour lui décerner, assez

potuisset decerni. Nunc homini romano tanti facinoris merces corona ex gramine fuit : memoria vero facti adeo negligens, ut vix de nomine fortissimi viri constet; eumdem enim *Calpurnium Flammam* plerique, sed M. Cato *Q. Cædicium*, Claudius Quadrigarius *Laberium* vocatum esse, tradiderunt. Ceterum emersus ex his angustiis consul, quum et error pudorem, et periculum vigilantiam acuisset, majoribus iterum viribus et intentiore cura oppugnare urbem aggressus, postquam sine machinis parum proficiebat, ab Hierone petitas accepit. Earum violentiæ cessit murus, redactosque in potestatem Camarinenses majori ex parte sub hasta consul vendidit.

XXV. Tum ad Ennam itum : ea quoque proditione recepta : præsidiarii partim a Romanis in oppidum admissis interfecti sunt; alii fuga dilapsi ad suarum partium loca se receperunt. Sittanæ possessionem non dolus sed virtus dedit : magna vi pulsis, qui defenderant, et urbe expugnata. Neque moram fecerunt minora quædam in ea Siciliæ parte oppida, quin protinus missis legatis consuli se traderent. Qui præsidiis per commoda loca dispositis, in agrigentinum agrum signa promovit, ibique Camicum castellum opera proditorum recepit. Unde perculsi, qui Erbessum tenebant, oppido relicto fuge-

de monumens pour éterniser son nom. Mais un Romain n'a reçu, pour prix d'une action si éclatante, qu'une couronne de gazon; et l'on a eu si peu de soin de transmettre à la postérité le souvenir de ce trait d'un sublime courage, qu'il existe à peine quelque certitude sur le nom de l'héroïque tribun. La plupart des historiens, il est vrai, l'appellent *Calpurnius Flamma;* mais M. Caton le nomme *Q. Cédicius;* et Claudius Quadrigarius, *Laberius*. Au reste, une fois hors de cette position critique, le consul, que sa faute avait profondément humilié, et dont le danger avait éveillé la vigilance, se mit en devoir d'attaquer Camarine avec de plus grandes forces et plus de précaution qu'auparavant. Mais comme il n'avançait pas beaucoup, faute de machines, il en fit demander à Hiéron, qui lui en envoya. Les murailles ne purent résister à leur violence; la ville tomba en son pouvoir, et il fit vendre à l'encan la plus grande partie des habitans.

XXV. Ensuite il marcha sur Enna, qui lui fut livrée par trahison. Les Romains n'eurent pas plus tôt été introduits dans la ville, qu'ils tuèrent une partie des soldats qui en composaient la garnison; ceux qui parvinrent à s'échapper se dispersèrent dans les villes de leur parti. Il s'empara de Sittana, dont le rendit maître, non la ruse, mais la valeur de ses soldats; car, ayant repoussé vigoureusement ceux qui défendaient cette ville, ils l'emportèrent d'assaut. Plusieurs places moins considérables de cette partie de la Sicile envoyèrent sur-le-champ des députés au consul et se rendirent. Celui-ci, après avoir mis des troupes dans tous les endroits où il en était besoin, s'avança sur le territoire d'Agrigente, où des traîtres lui livrèrent le fort de Camicum. Alors

runt. Sic Erbessus quoque ad Romanos rediit. Hoc successu consul animatus, et quod Liparæorum haud paucos sibi favere putabat, ad illorum urbem admovit exercitum. Ibi non pro cetera felicitate res processit. Amilcar enim, romani ducis consilio sagaciter deprehenso, Liparam clam intraverat, intentusque tempus bene gerendæ rei exspectabat. Quod Romanus quum ignoraret, audacius et incautius subiens muros, repentina Pœnorum eruptione turbatur; vulnerati sunt in eo conflictu permulti, cæsorum quoque non exiguus numerus fuit.

XXVI. Interea C. Sulpicius consul in Sardinia cum Pœnis aliquoties prospere dimicavit; tantumque hinc accessit animi, ut Africam versus vela facere auderet. Id vero minime ferendum esse Carthaginienes arbitrati, Annibalem, qui ex sicula fuga Carthagine adhuc agebat, iterum navibus suis præponunt, multisque et præstantissimis præfectorum navalium adjunctis, « classem hostilem a patriis litoribus repellere » jubent. Solvit is quidem ut pugnaturus : ceterum, quo minus concurreretur, intercessit tempestas; quæ utrisque gravis incumbens, ad loca tranquilliora submovit invitos. Sardiniæ tamen portus ambo duces tenuerunt. Ibi quum in ancoris haberent naves, Sulpicius, quo Pœnum in apertum mare perliceret, quosdam subornat, qui trans-

la garnison d'Erbesse, saisie de frayeur, abandonna la ville et s'enfuit. De cette manière, Erbesse rentra aussi sous la domination des Romains. Encouragé par ces succès, et croyant la majeure partie des Liparéens bien disposés en sa faveur, le consul dirigea son armée vers leur ville. Mais cette entreprise ne lui réussit pas comme les précédentes; car Amilcar, à la sagacité duquel le projet du général romain n'avait point échappé, était entré secrètement dans Lipare, où il attendait une occasion favorable. Atilius, qui ne se doutait de rien, s'étant avancé contre les murs avec plus de hardiesse que de prudence, les Carthaginois firent contre lui une brusque sortie, dans laquelle ils lui tuèrent beaucoup de monde.

XXVI. Pendant ce même temps, le consul C. Sulpicius combattit plusieurs fois avec succès les Carthaginois en Sardaigne; et ces avantages lui inspirèrent tant de confiance, qu'il osa faire voiles vers l'Afrique. Les Carthaginois, indignés d'une pareille audace, rendirent le commandement de leurs vaisseaux à Annibal, resté à Carthage depuis qu'il avait fui de la Sicile; et, mettant sous ses ordres un grand nombre d'officiers de marine très-expérimentés, ils le chargèrent « de repousser la flotte ennemie des rivages de sa patrie. » Il partit en effet dans le dessein d'aller combattre les Romains; mais il s'éleva une tempête qui empêcha les deux flottes de s'aborder, et les força d'aller chercher leur sûreté en des lieux moins exposés à l'orage. Les deux chefs gagnèrent les ports de Sardaigne. Là, comme ils tenaient leurs vaisseaux à l'ancre, Sulpicius, afin d'attirer les Carthaginois en pleine mer, engagea quelques-uns des siens à jouer le rôle de transfuges, pour persuader à

fugarum specie persuaderent Annibali, « Romanos iterum in Africam navigare. » Deceptus ille hoc vaframento, celeriter educta classe, in consulem idoneo loco præstolantem imparatus incidit : multæque naves punicæ depressæ sunt, priusquam scire possent, quid ageretur; quum insidias consulis tempestatis favor et opportune orta caligo texisset.

XXVII. Tandem re intellecta reliquæ repetiverunt portum, aut in litus se ejecerunt; ibi profugientibus remigibus pleræque inanes captæ sunt. Annibal enim, desperato teneri portum posse, in oppidum Sulcos se contulerat : ubi seditione orta comprehensus a Carthaginiensibus, qui eodem ex pugna confugerant, quod « ejus temeritatem et stultitiam cladis suæ causam fuisse » dicerent, crucique affixus periit. Sed hæc victoria Romanis paulo post detrimenti nonnullius causa fuit; quum enim sublato classis punicæ metu in vastatione agrorum contemtius et securius versarentur, improviso Pœnorum Sardorumque incursu, Hannone quodam duce, fusi sunt. Censuram hoc anno C. Duilius gessit, Janique templum apud forum olitorium struxit. Triumphi dehinc duo spectati : prior C. Aquillii Flori proconsule de Pœnis a. d. IV nonas octobres; alter C. Sulpicii consulis de Pœnis et Sardis, a. d. III nonas.

Annibal, « que les Romains se dirigeaient de nouveau vers l'Afrique. » Celui-ci, se laissant prendre à cette ruse, fit promptement sortir sa flotte, et tomba au milieu de celle du consul, qui l'attendait dans une position avantageuse. Plusieurs vaisseaux carthaginois furent coulés à fond avant que ceux qui les montaient sussent de quoi il s'agissait, parce que un épais brouillard, qui s'était élevé fort à propos pour les Romains, cacha aux ennemis les embûches du consul.

XXVII. Enfin ils comprirent la chose; le reste des vaisseaux regagna le port ou le rivage; et la plupart, abandonnés des rameurs, furent pris vides par les Romains : car Annibal, désespérant de pouvoir rentrer dans le port, s'était retiré à Sulci. Ces Carthaginois, qui s'y étaient réfugiés avec lui, se révoltèrent, se saisirent de sa personne, et, soutenant « que c'était sa folle témérité qui avait causé leur défaite, » ils le firent mettre en croix. Mais cette victoire attira peu de temps après un échec aux Romains. Car tandis que, délivrés de la crainte de la flotte carthaginoise, ils s'abandonnaient au pillage des campagnes avec une sécurité qui témoignait leur mépris pour l'ennemi, les Carthaginois et les Sardes, ayant à leur tête un certain Hannon, fondirent sur eux tout à coup et les mirent en déroute. Cette année, C. Duilius exerça la censure, et fit construire le temple de Janus, auprès du marché aux herbes. Ensuite, on eut à Rome le spectacle de deux triomphes : le premier, qui eut lieu trois jours avant les nones d'octobre, fut celui du proconsul C. Aquillius Florus, qui triompha des Carthaginois; le second, qui eut lieu le jour suivant, fut celui du consul C. Sulpicius, qui triompha des Carthaginois et des Sardes.

XXVIII. Quum deinde C. Atilius M. F. M. N. Regulus, et Cn. Cornelius L. F. Cn. N. Blasio iterum consules essent *, sacra quædam procurandis prodigiis fieri solita senatus faciunda censuit; quod in Albano monte, locisque aliis pluribus, atque adeo in Urbe ipsa, lapides frequentes grandinis instar deciderant. Latinas ferias instaurari, causaque earum dictatorem dici visum est. Q. Ogulnius L. F. A. N. Gallus dictator, M. Lætorius M. F. M. N. Plancianus magister equitum fuerunt. C. Atilius, qui classi præerat, ad Tyndaridem Siciliæ quum appulisset, classem punicam ordine parum composito præternavigantem conspicatus, ejus oppugnandæ consilium subito cepit. Jussisque sequi ceteris navibus, ipse cum decem, quæ primæ parari potuerunt, evolat; et ad Pœnos jam longius evectos summa velorum remorumque contentione pergit.

XXIX. Amilcar in ea classe vehebatur, non contemnendus imperator : qui paucas sibi naves instare videns, alias portu vix egressas esse, magnam partem etiamnum in ancoris hærere, converso cursu C. Atilium ejusque naves tota classe circumvenit. Deprimuntur celeriter naves novem, impari adversum tanto plures certamine nequidquam omnia expertæ. Prætoria tamen meliori, quam ceteræ fuerant, remigio instructa, sociisque na-

* U. C. 495. A. C. 257.

XXVIII. Ensuite, après que C. Atilius Regulus et Cn. Cornelius Blasion eurent été créés consuls pour la seconde fois, le sénat crut devoir faire offrir certains sacrifices expiatoires, parce que sur le mont Alban, en plusieurs autres endroits, et dans l'intérieur même de Rome, il était tombé fréquemment des pluies de pierres en forme de grêle. On jugea à propos de recommencer les féries latines. A cet effet on créa un dictateur, Q. Ogulnius Gallus, et un général de la cavalerie, M. Létorius Plancianus. C. Atilius, qui commandait la flotte, ayant abordé à Tyndaris en Sicile, aperçut celle des Carthaginois qui voguait avec peu de précaution, et sur-le-champ il prit la résolution de la combattre. Après avoir donné ordre aux autres vaisseaux de le suivre, il prit promptement le devant avec les dix qui se trouvèrent prêts les premiers, et, faisant force de voiles et de rames, il courut après les Carthaginois, qui se trouvaient déjà loin.

XXIX. Amilcar, chef habile, avait le commandement de cette flotte. Se voyant poursuivi par un petit nombre de vaisseaux, tandis que les autres étaient à peine sortis du port, et que la plus grande partie était encore à l'ancre, il fit revirer ses bâtimens, et investit C. Atilius et ses vaisseaux avec toute sa flotte. Il en coula promptement à fond neuf, qui, hors d'état de résister à un nombre si supérieur, opposèrent en vain la plus vigoureuse défense. Mais celui qui portait Atilius, mieux pourvu de rameurs, et monté par des soldats que la présence du consul encourageait, s'ouvrit de vive force un

temque invenit; jam enim aderant Romanorum aliæ naves, quarum superventu mutatur fortuna pugnæ, merguntur punicæ naves octo, capiuntur cum ipsis remigibus decem : reliquæ ad Liparæorum insulas intendunt cursum. Hæc mari gesta. Terrestrium copiarum segnius bellum fuit, urbe Lipara sine successu oppugnata. Sed in apertorum locorum vastationem desæviit hostilis ira; eademque calamitas etiam Meliten insulam haud longe dissitam comprehendit. Ob hæc gesta C. Atilius consul triumphum navalem de Pœnis egit. Eodem anno etiam A. Atilius proconsul ex Sicilia de Pœnis triumphavit a. d. XIV calendas februarias; lætæque tum Romanis res erant, qui non terrestribus modo prœliis, sed etiam maritimis superiores, non jam de Sicilia annexisque insulis, quarum imperium satis sibi certum esse putabant, sed de Africa invadenda, bellique terrore Carthaginis ipsius portis impingendo, incipiebant consultare.

passage et parvint à se sauver. Bientôt après, l'arrivée des autres vaisseaux romains changea la face du combat; ils coulèrent bas huit navires carthaginois, et en prirent dix avec les équipages. Le reste s'enfuit vers les îles des Liparéens. Voilà ce qui se passa sur mer. Les troupes de terre firent la guerre avec moins de succès; elles assiégèrent inutilement la ville de Lipare. Mais elles firent retomber leur colère sur le plat pays, qu'elles ravagèrent, ainsi que l'île de Mélite, qui se trouvait à peu de distance. C'est pour ce qui vient d'être raçonté qu'on accorda au consul C. Atilius un triomphe naval sur les Carthaginois. La même année, le proconsul A. Atilius triompha aussi, le 13 des calendes de février, pour les avantages qu'il avait remportés sur eux en Sicile. Les Romains, supérieurs à leurs ennemis non-seulement sur terre, mais encore sur mer, avaient alors tout lieu de se louer de la fortune. Déjà ils ne se bornaient plus à s'occuper de la Sicile et des îles adjacentes, dont la conquête leur paraissait suffisamment sûre, mais ils commençaient à former le projet d'envahir l'Afrique, et de porter la terreur de leurs armes au pied des murs de Carthage même.

NOTES

SUR LE LIVRE XVII.

Chap. I. *Quartus jam belli carthaginiensis annus exierat.* La première guerre punique dura vingt-deux ans.

Chap. III. *Sexagesimum intra diem.* La célérité de ces préparatifs motive et excuse cette tournure poétique de Florus : *Ut non arte factæ, sed quodam munere deorum conversæ in naves, atque mutatæ arbores viderentur.* (Rollin.)

Chap. VI. *Corvos.* Indépendamment de cette machine de guerre en usage dans les batailles navales, il y avait encore d'autres *corbeaux*, dont on se servait sur terre.

Chap. VIII. *Septireme.* Chez les anciens, il n'y avait guère que les vaisseaux d'un à cinq rangs de rames qui fussent d'usage. La plupart des autres n'étaient que des vaisseaux de parade.

Chap. XI. *Thermas.* Les sources d'eau chaude, qui avaient donné le nom à cette ville, subsistent encore dans le voisinage de Sciacca.
Idem. *Annibale.* C'est-à-dire Amilcar.

Chap. XII. *Calendis intercalaribus.* On appelait calendes intercalaires celles du mois de février, parce que c'était dans ce mois qu'on insérait un jour pour rendre l'année plus conforme au cours du soleil. (Guérin.)

Chap. XIII. *Ichnusam.* De ἴχνος, la trace d'un pied.
Idem. *Sandaliotin.* De *sandalium*, pantoufle.

Chap. XIV. *Ridentium.* De là l'expression proverbiale *risus sardonicus.*

Chap. XV. *Nicæa.* Cette ville fut appelée aussi *Mariana*, du nom du consul Marius, qui y conduisit une colonie.

Chap. XVII. *Olbiam.* Il y avait en Sardaigne deux villes de ce nom : l'une, celle dont il est ici question, sur la côte orientale; l'autre, surnommée *Zolea*, dans la partie méridionale.

Idem. *Præfectus auxiliorum.* Il y a plus d'apparence qu'il était le chef des marins.

Chap. XVIII. *Quoque plus fidei faceret, ipse processit una, neque comitem, etc.* Ceci est en contradiction avec ce qui précède. Freinshemius paraissant n'avoir pas compris la pensée de Zonare, auquel il a emprunté ce passage, nous croyons indispensable d'apporter des changemens à notre version, et de lui substituer la suivante : *Et pour leur inspirer plus de confiance, il s'avança lui-même avec eux, ce qui donna lieu au sénat de le faire appeler, non comme le moteur de cette scène de désordre, mais comme l'ayant provoquée par sa fraude et son avarice. Alors il exposa et les dangers de cette conspiration occulte, et le subterfuge auquel il avait eu recours.*

Chap. XIX. *Drepanum.* Cette ville était ainsi nommée de δρέπανον, faux, parce que son port est fermé par une pointe recourbée qui s'avance dans la mer.

Chap. XXI. *Locum munitum.* Mutistrate était une des places les plus fortes de la Sicile.

Chap. XXIV. *Corona ex gramine.* Pline (l. xxii, c. 3) fait observer que la couronne de gazon l'emportait infiniment sur toutes les autres.

Chap. XXVI. *Ex sicula fuga.* — *Voyez* ci-dessus, chap. 9.

Chap. XXVIII. *Latinas ferias instaurari.* Lorsqu'on tardait trop à faire célébrer les féries latines, le peuple croyait la république menacée des plus grands dangers, et il attribuait à cette négligence tous les malheurs qui arrivaient pendant l'année. Ces fêtes étaient annuelles, mais sans être fixées à certains jours. C'était au

sénat et aux premiers magistrats de Rome à les faire publier pour le jour qu'ils jugeaient convenable. Quand on les supposait entachées de quelque irrégularité, on en recommençait la célébration.

CHAP. XXIX. *Meliten insulam.* Aujourd'hui l'île de Malte. Cette île appartint d'abord aux Phéniciens, et passa successivement aux Carthaginois et aux Romains. Elle était renommée par la bonne qualité de ses laines (μῆλα); et c'est sans doute de là que lui vint son nom.

LIVRE XVIII.

EPITOME LIBRI XVIII.

Atilius Regulus cos. in Africa serpentem portentosæ magnitudinis cum maxima militum clade occidit; et quum aliquot prœliis adversus Carthaginienses pugnasset, successorque ei a senatu prospere bellum gerenti non mitteretur, id ipsum per litteras ad senatum missas questus est; in quibus inter causas petendi successoris erat, quod agellus ejus a mercenariis desertus esset. Quærente deinde fortuna, ut magnum utriusque casus exemplum in Regulo proderetur, arcessito a Carthaginiensibus Xanthippo Lacedæmoniorum duce, victus prœlio, et captus est. Res deinde a ducibus romanis omnibus terra marique prospere gestas deformavere naufragia classium. Ti. Coruncanius primus ex plebe pontifex maximus creatus est. P. Sempronius Sophus, M. Valerius Maximus censores, quum senatum legerent, tredecim senatu moverunt; lustrum condiderunt, quo censa sunt civium capita CCXCVII millia, DCCXCVII. Regulus missus a Carthaginiensibus ad senatum, ut de pace, et, si eam non posset impetrare, de captivis commutandis ageret, et jurejurando adstrictus rediturum se Carthaginem, si commutari captivos non placuisset; utrumque negandi auctor senatui fuit: et, quum fide custodita reversus esset, supplicio a Carthaginiensibus de eo sumpto, periit.

SOMMAIRE DU LIVRE XVIII.

Le consul Atilius Regulus tue en Afrique un serpent d'une monstrueuse grandeur, et perd dans cette circonstance une infinité de soldats. Après plusieurs combats contre les Carthaginois, voyant que le sénat ne lui envoyait point de successeur durant une guerre qu'il faisait avec bonheur, il écrit à cette assemblée pour s'en plaindre. Entre autres raisons qu'il fait valoir à ce sujet dans sa lettre, il expose que sa petite propriété a été abandonnée de ceux qu'il avait chargés de la cultiver. La fortune, venant bientôt à changer, laisse, dans la personne du même Regulus, un exemple éclatant de ses faveurs et de ses disgrâces; car il est vaincu et fait prisonnier par Xanthippe, général des Lacédémoniens, que les Carthaginois avaient appelé à leur secours. Tous les généraux romains remportent ensuite sur terre et sur mer divers avantages ; mais la joie qu'on en ressent est troublée par le naufrage des flottes. Ti. Coruncanius est le premier plébéien qui soit nommé souverain pontife. Les censeurs P. Sempronius Sophus et M. Valerius Maximus font la revue du sénat, dont ils excluent treize membres. Clôture du lustre par ces mêmes censeurs, après un dénombrement qui offre pour résultat deux cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-sept citoyens. Les Carthaginois envoient Regulus vers le sénat pour traiter de la paix, ou du moins, s'il ne pouvait l'obtenir, de l'échange des prisonniers, mais, avant son départ, ils lui font jurer qu'il reviendra à Carthage, si le sénat ne consent pas à cet échange. Il conseille au sénat de rejeter cette double proposition; puis, il retourne à Carthage, conformément à la parole qu'il en avait donnée, et y périt dans des supplices que les Carthanois lui font souffrir.

eum pro victoria haud dubia computabant. Ita fiebat, ut spe et fiducia pari populus uterque studium maritimarum rerum per æmulationem summam prosequeretur.

II. Igitur et consules in Africam transferre bellum jussi, cum trecentarum triginta navium classe Messanam appulsi; atque inde litus Siciliæ dextrum legentes præter Pachynum ad recipiendas pedestres copias, tum castra circa Ecnomum collem habentes, pergebant: et sub idem tempus Amilcar imperator Pœnorum, et præfectus classis Hanno, trecentarum sexaginta navium duces, Carthagine Lilybæum, et inde Heracleam Minoam transgressi; eo in portu stationem agitabant, consilia Romanorum observantes, et, si versus Africam instituere cursum auderent, prohibituri. Quod edocti consules ad utrumque casum studiose cuncta comparant, ut, sive navalis prœlii tentandæ spes forent, sive alicubi exscensionem fieri oporteret, consilium in expedito haberent. Itaque pugnacissimis quibusque militum in naves impositis, quatuor classes, tanquam ejusdem universæ partes totidem, faciunt; legionem primam in prima classe, duas sequentes ordine suo constituunt: in quarta collocant triarios.

III. Has copias ita disponunt, ut singulis navibus treceni remiges, milites vero centeni viceni vehantur: ita numerus hominum in universa classe ad millia centum

ment vainqueurs. Il résultait de là que les deux peuples, remplis d'un égal espoir et d'une égale confiance, faisaient à l'envi les plus grands efforts pour dominer sur mer.

II. Les consuls, ayant donc reçu l'ordre de porter la guerre en Afrique, abordèrent à Messine avec une flotte de trois cent trente vaisseaux; et de là, après avoir doublé le promontoire de Pachynum, ils suivirent à droite les côtes de la Sicile pour aller prendre leurs troupes de terre, alors campées aux environs du mont Ecnome. Durant ce temps, Amilcar, général des Carthaginois, et Hannon, commandant de leur flotte, qui se composait de soixante vaisseaux, vinrent de Carthage à Lilybée, puis à Heraclea Minoa. De ce port, où ils demeurèrent, ils observaient les desseins des Romains, se disposant à les arrêter au passage, s'ils osaient se diriger vers l'Afrique. Les consuls, avertis de cela, se mirent en devoir ou de tenter, s'il le fallait, les chances d'un combat naval, ou de faire une descente en quelque endroit des côtes, préparant avec soin tout ce qui était nécessaire pour l'exécution de l'une ou de l'autre de ces entreprises. Après avoir eu soin de faire passer sur les vaisseaux ce qu'il y avait de plus brave parmi leurs soldats, ils partagèrent la flotte en quatre divisions. Ils embarquèrent la première légion sur la première de ces divisions, la deuxième et la troisième sur les deux suivantes, et mirent les triaires sur la quatrième.

III. Ils disposèrent ces troupes de façon qu'il se trouvait dans chaque vaisseau trois cents rameurs et cent vingt soldats; en sorte que le nombre d'hommes que contenait la flotte entière se montait à cent quarante

quadraginta accedebat. Hunc numerum aliquanto superabant Pœni, plus centum quinquaginta millibus hominum adducentes. Et militum quidem genus præ suis parvi faciebant consules : major ea deliberatio erat, quum in alto mari pugnandum fore appareret, ubi celeritas navium et gubernatorum artes plurimum valent, quo ordine adversus istud discrimen aptissime componi acies posset; postremo rationem instruendæ classis talem ineunt. Hexeres duas, quibus consules ipsi vehebantur, pariter in fronte statuunt : utrique harum hinc primam, inde secundam classem longa et simplici serie annectunt, ita collocatis navibus, ut omnium proræ foras obversæ essent; hexeresque propemodum conjunctæ irent, proximæ his longius inter se digrederentur : atque ita deinceps spatium inter duas oppositas naves relictum cum ipsis ordinibus cresceret.

IV. Sic minimo inter primas naves, maximo inter postremas intervallo, quum ex duabus istis classibus forma cuneatæ aciei effecta esset, tertiam deinde legionem admoverunt : quæ simplici navium ordine spatium istud inter priores duas apertum prætexens, triquetram totius aciei faciem exhiberet. Pone hanc, a tergo tertiæ classis, hippagines funibus tractoriis ad naves tertianorum pertingentibus remulco trahebantur. Postremi omnium triarii navibus unam in seriem,

mille environ. Ce nombre, les Carthaginois le surpassaient un peu, ayant sur leurs vaisseaux plus de cent cinquante mille hommes. Mais les consuls ne craignaient guère de pareils soldats, qui n'étaient pas à comparer aux leurs. Ce qui les embarrassait le plus, c'était de trouver le meilleur moyen de suppléer, dans un combat qui allait se livrer en pleine mer, à ce qui manquait à leurs vaisseaux pour l'agilité, et à leurs pilotes pour l'expérience. Enfin voici comment ils résolurent de mettre leur flotte en bataille. Ils placèrent de niveau en tête les deux vaisseaux à six rangs qu'ils montaient eux-mêmes. Derrière ces deux vaisseaux, ils rangèrent deux à deux, sur une longue et simple file, les bâtimens des deux premières divisions, tous la proue tournée en dehors; et tandis que les deux vaisseaux à six rangs se touchaient presque, les deux qui les suivaient étaient plus écartés l'un de l'autre, et ceux d'après encore davantage, à mesure que les rangs se multipliaient.

IV. De cette sorte les deux premières divisions, dont les premiers vaisseaux étaient très-rapprochés et les derniers très-éloignés les uns des autres, présentaient la forme d'un coin. Les vaisseaux de la troisième division, ayant été placés ensuite sur une même ligne, fermaient le long intervalle que laissaient entre eux les derniers bâtimens des deux premières, et donnaient à tout l'ordre de bataille la figure d'un triangle. Des câbles attachés aux vaisseaux de la troisième division remorquaient les bâtimens qui portaient les chevaux. Les triaires venaient tout-à-fait en dernier sur les vaisseaux de la quatrième division formant une seule ligne semi-circulaire

sed semicircularem exporrectis ita priores ambibant, ut ab utroque cornu prominerent. Ita totum corpus fronte cava, postremis partibus solidis, rostri navalis similitudinem præferebat : non minus ad sustinendam impressionem firmum, quam ad inferendam habile. Sed Carthaginiensium duces, romanæ classis adventu per exploratores cognito, quum urbem suam aditu facilem, imbelle vulgus, accolas leves et ad mutandam fidem pronos cogitarent; obviam ire decernunt, omnia prius experiri certi, quam tutum in Africam cursum romanis navibus permitterent.

V. Igitur suos paucis cohortati, « ut memores non de præsentibus modo, sed omnibus, quos domi quisque carissimos haberent, pugnandum esse, obfirmatis et alacribus animis prœlium capesserent, » naves conscendunt; bonaque cum spe sua et navalium sociorum ex portu evehuntur. Neque longe romana classis aberat : itaque haud procul Heraclea pari utrinque robore concurritur. Pœni duces inter se ita comparaverant, ut in dextro cornu Hanno curaret (erat autem idem ille, qui apud Agrigentum infeliciter pugnaverat), ceteris præesset Amilcar : naves autem suas animadversa Romanorum acie quadripartito et ipsi diviserant. Harum quæ totius aciei sinistra erat in figuram arcus sinuata, terram versus inclinabat : ceteræ simplicibus ordinibus extentæ,

d'une telle étendue, qu'ils embrassaient les trois premières, et débordaient à droite et à gauche. Disposée dans cet ordre qui la rendait plus forte aux extrémités que dans le milieu, et qui lui donnait la forme d'une proue de navire, la flotte se trouvait également en état de soutenir le choc des ennemis, et de les attaquer avec avantage. Quand les chefs des Carthaginois eurent appris par leurs espions l'arrivée de la flotte romaine, pensant à l'abord facile de Carthage, au peu de courage de ses habitans, et à l'inconstance de ses voisins, toujours prêts à changer de parti, ils résolurent d'aller au devant de l'ennemi, et de tout tenter pour empêcher les vaisseaux romains d'aborder en Afrique.

V. Ainsi, après avoir exhorté en peu de mots leurs soldats « à en venir aux mains avec un courage plein d'ardeur, parce qu'ils devaient songer qu'ils avaient à défendre non-seulement leurs personnes, mais encore tout ce qui était dans Carthage, tout ce que chacun avait chez lui de plus cher, » ils s'embarquèrent et sortirent du port avec bon espoir en eux-mêmes et dans les troupes de mer qu'ils avaient sous leurs ordres. Les chefs des Carthaginois s'étaient partagé ainsi le commandement. Hannon (c'était le même qui avait essuyé une défaite près d'Agrigente) commandait l'aile droite, et Amilcar le reste des vaisseaux. Mais, ayant remarqué que les Romains avaient partagé leur flotte en quatre divisions, ils en firent autant, et placèrent du côté de la terre, en forme de croissant, celle qui était à la gauche de tout le reste de la flotte en bataille. Les trois autres, rangées chacune sur une seule ligne, avaient les proues des vaisseaux tournées vers l'ennemi. Hannon

proris navium in hostem versis; ex his dextrum cornu, in quo rostratarum et quinqueremium celerrimæ erant, Hanno versus altum mare quantum poterat exporrexit, si pugna aliunde commissa esset, circumdaturus hostem.

VI. Neque diu morati consules in medias Pœnorum naves cum duabus classibus suis se intulerunt. Amilcar, quo Romanorum aciem distraheret, suis præceperat, ut commissa pugna fugam continuo capesserent. Quod quum factum esset, Romanique cedentes avide persequerentur; illis quidem ob celeritatem navium innoxia fuga fuit; at Romanorum acies, uti voluerat Amilcar præviderat que, divulsa est, triariis et tertia classe suo adhuc loco se tenentibus. Quod ubi perfectum esse vidit, subito dat e navi sua signum, ut conversis proris pugnam cum insequentibus ineant : certatur ambiguo Marte, Pœnis velocitate et peritia nauticæ rei, Romanis robore militum, longe superioribus. Itaque quamdiu navium potius quam hominum pugna esse potuit, punica res haud dubie meliori loco erat : sed quoties corvorum jactu colligatis navibus cominus pugnari cœperat, penes Romanum erat certa victoria; quum miles manu fidens, et in conspectu consulum pugnans, insignitiore opera virtutem suam his approbare contenderet.

étendit autant qu'il put en pleine mer l'aile droite, où se trouvaient les plus agiles des vaisseaux à éperons et des quinquérèmes, dans le dessein d'envelopper les ennemis, si l'action s'engageait sur un autre point.

VI. Bientôt les consuls se jetèrent au milieu des vaisseaux carthaginois avec deux de leurs divisions. Amilcar, afin de rompre l'ordre de bataille des Romains, avait enjoint à ses bâtimens de prendre la fuite dès que le combat serait engagé. Ils n'eurent pas plus tôt exécuté la chose, que les Romains se mirent à les poursuivre avec ardeur; ils ne purent néanmoins parvenir à les atteindre, à cause de leur légèreté. Mais, comme Amilcar le voulait et comme il l'avait prévu, la flotte des Romains se trouva séparée, la troisième division et les triaires gardant encore leur même position. Dès qu'il vit que son plan avait réussi, il donna tout à coup de son bord le signal à ses bâtimens de retourner leurs proues, et de fondre sur ceux qui les poursuivaient. Le combat devint alors douteux, les Carthaginois étant supérieurs aux Romains par la légèreté de leurs vaisseaux et la précision de leurs manœuvres, autant que ceux-ci les surpassaient en valeur. Ainsi, tant que la lutte eut lieu plutôt entre les vaisseaux qu'entre les hommes, l'avantage fut incontestablement du côté des Carthaginois; mais du moment que, leurs bâtimens une fois accrochés par les corbeaux, on en vint à combattre de près, les Romains furent certains de la victoire; car elle ne pouvait manquer de se déclarer pour des soldats qui étaient sûrs de leurs coups, et qui voulaient, par de courageux efforts, mériter les éloges des consuls, sous les yeux desquels ils combattaient.

VII. Dum in ea parte sic dimicatur, Hanno cum dextro cornu, quod hactenus immotum habuerat, in triariorum naves invectus a mari fecit impetum, magnasque in angustias redactis molestum omnino negotium exhibuit. Eodem ferme tempore sinistra quoque Carthaginiensium acies, mutata priore forma, et æquata fronte rostris infestis tertiam Romanorum classem, quæ hippagines remulco trahebat, invadit. Romani dimissis funibus ad resistendum se parant : hic quoque fortiter confligitur; ita tribus locis, totidem navalia prœlia, magno intervallo divisa nascuntur. Quum ita satis diu dubia victoria certatum esset, tandem evenit, quod necessum est, ubi simul pluribus locis æquali virium robore pugnatur, ut quæ pars prima pulsa fuit, totius certaminis victoriam daret. Quum enim Amilcar vim hostium ulterius ferre non posset, ipsius fuga ceteras etiam punicæ classis partes statim profligavit.

VIII. Nam ex consulibus L. Manlio in captivis navibus conquirendis, et ad suas alligandis occupato, M. Regulus commissum alibi certamen videns auxilium suis ferre festinavit, assumptis secundæ classis navibus, quotquot ex priore pugna integræ illæsæque evaserant. Celeriter opem istam sensere triarii, receptisque animis, quos prope ad extremum periculum adducti desponderant, strenue dimicare cum adversariis cœperunt. Hanno quum

VII. Tandis que l'on en était ainsi aux mains de ce côté-là, Hannon, avec l'aile droite, que jusqu'alors il avait tenue immobile, vint fondre de la pleine mer sur les vaisseaux qui portaient les triaires, et, les serrant de près, les mit dans un extrême embarras. Presque en même temps, de leur côté, les vaisseaux carthaginois de la gauche, changeant leur première disposition, vinrent, tous de front, donner de leurs éperons contre la troisième division des Romains, qui remorquait les bâtimens portant les chevaux. Les Romains, après avoir coupé les câbles, se préparèrent à se défendre, et sur ce point on combattit aussi avec vigueur. De cette manière, il se livrait en trois endroits trois batailles navales en même temps, à une grande distance les unes des autres. Dans ce conflit où la victoire demeura assez long-temps douteuse, il arriva enfin ce qui arrive nécessairement, lorsque l'on combat en plusieurs endroits à la fois avec des forces égales : la première division vaincue entraîna la défaite de toutes les autres. Car, dès qu'Amilcar, qui ne pouvait plus résister à l'impétuosité des ennemis, se mit à fuir, le reste de la flotte carthaginoise en fit sur-le-champ tout autant.

VIII. Pendant que le consul L. Manlius était occupé à rassembler les bâtimens ennemis qu'il avait pris, et à les attacher à ses vaisseaux, M. Regulus, voyant que l'on combattait ailleurs, se hâta de porter du secours aux siens, prenant avec lui les vaisseaux de la deuxième division qui étaient sortis du combat sans être endommagés. Les triaires ne tardèrent pas à s'apercevoir de ce mouvement. Alors ranimant leur courage, qui les avait abandonnés au moment où ils se trouvaient réduits pour ainsi dire à la dernière extrémité, ils se mi-

et hos acrius resistere sibi, et a tergo se premi videret a recentibus, velis in altum datis imminens exitium prævenire studuit. Quum inter hæc L. Manlius quoque, tertiam Romanorum classem a Carthaginiensium sinistro cornu ad terram urgeri conspicatus, cursum eo intendisset, supervenit et M. Regulus, qui jam hippagines et triarios in tuto locaverat: ita subito facies rerum vertitur, clauduntur que et cinguntur, qui paulo ante Romanos circumdederant; quos equidem in arctum constipatos et velut obsessos olim pessumdedissent, nisi metu corvorum accedere veriti, spatium dedissent consulibus, ut et suos eriperent incolumes, et Carthaginiensibus subito accursu circumfusi, naves quinquaginta cum vectoribus omnibus, velut indagine caperent: paucæ reliquæ juxta litus ipsum se subducentes effugere.

IX. Fuit hoc prœlium quum varietate casuum, et contentione pugnandi, tum etiam amissarum utrinque navium multitudine inter pauca memorandum. Tres et sexaginta Pœnorum naves captæ; supra triginta depressæ sunt: victores quatuor et viginti naves amiserunt fluctibus haustas; at in potestatem hostium nulla pervenit. Post hanc victoriam Messanam reversi paucos dies navibus hominibusque reficiendis, et ampliori com-

rent à combattre avec ardeur les ennemis. Hannon, voyant qu'ils lui résistaient vigoureusement, et que les derniers venus le pressaient vivement par derrière, gagna la pleine mer, pour éviter sa perte, qui paraissait certaine. Pendant ce temps, le consul L. Manlius, ayant remarqué que l'aile gauche des Carthaginois serrait de près la troisième division des Romains du côté de la terre, se porta rapidement vers ce point, et fut suivi par M. Regulus, qui venait de mettre en sûreté les triaires et les bâtimens portant les chevaux. Alors la face du combat changea tout à coup. Les Carthaginois se trouvèrent investis à leur tour par les mêmes vaisseaux romains qu'ils avaient enveloppés un peu auparavant, et qu'ils avaient serrés de si près, qu'ils les auraient aisément coulés à fond, si la crainte des corbeaux ne les eût retenus; ce qui donna le temps aux consuls d'arracher au danger leurs gens encore sains et saufs, d'enfermer par une rapide manœuvre les bâtimens carthaginois, et d'en prendre, comme d'un coup de filet, cinquante avec tous ceux qui les montaient. Il n'en échappa qu'un petit nombre, qui se sauvèrent le long des côtes.

IX. Ce combat fut des plus mémorables, tant par la variété des évènemens et l'ardeur avec laquelle on se battit de part et d'autre, que par la multitude de vaisseaux perdus des deux côtés. Les Carthaginois en eurent soixante-trois de pris, et plus de trente coulés à fond. Les vainqueurs en perdirent vingt-quatre, qui furent submergés; mais pas un seul ne tomba au pouvoir de l'ennemi. Après cette victoire, les consuls retournèrent à Messine, où ils restèrent quelques jours, pour donner du repos à leur monde, réparer leurs vaisseaux, et faire

meatui parando dederunt. Inter quos Amilcar, quum Africam ab Romanis adiri vehementer nollet, prohibere vero vi et armis non posset, ad dolos se contulit; missoque ad eos per causam petendæ pacis Hannone tempus extrahere sategit, donec copiæ, quas Carthagine sibi mitti sperabat, advenissent.

X. Hanno quum ad consules accessisset, audiretque voces « idem in illum statuendum esse clamitantium, quod quinto ante anno in Cn. Cornelium Asinam consulem Pœni designavissent; » astuto responso periculum intentatum elusit : « Hoc vero, inquit, si feceritis, jam nihilo eritis Afris meliores. » Statimque consules excepere sermonem, tacere jussis, qui vinciendum dixerant, conveniensque romanæ gentis gravitate vox audita est: « Isto te metu, Hanno, fides civitatis nostræ liberat. » De pace, quia neque Pœnus serio agebat, consulesque victoriam quam pacem malebant, frustra agitatum est. Africanam igitur expeditionem diutius differri non placuit. Neque pœni duces obstitere, quanquam inter se constituissent, quietum iter hosti non concedere, sed diversis ex partibus carpere morarique. Ceterum Hannone ad præmuniendam Carthaginem festinante, Amilcar nihil movere ausus, Heracleæ se continuit : naves romanæ et ab hostibus et a tempestate pacatum iter habuerunt.

plus ample provision de vivres. Cependant Amilcar, qui appréhendait fort que les Romains ne se dirigeassent vers l'Afrique, résolut d'employer la ruse pour les en empêcher, ne pouvant le faire par la force des armes. Il leur envoya donc Hannon, en apparence pour leur demander la paix, mais en effet pour paralyser les hostilités jusqu'à l'arrivée des troupes qu'il espérait qu'on lui enverrait de Carthage.

X. Hannon étant arrivé près des consuls, et entendant les Romains crier « qu'il fallait le traiter de la même manière que les Carthaginois avaient traité, cinq ans auparavant, le consul Cn. Cornelius Asina, » écarta le péril qui le menaçait par une réponse pleine d'adresse. « Si vous le faites, dit-il, vous ne vaudrez pas mieux alors que les Africains. » Les consuls, aussitôt qu'ils l'eurent entendu s'exprimer ainsi, imposèrent silence à ceux qui demandaient son arrestation, et lui adressèrent ces paroles dignes de la nation romaine : « La bonne foi de notre république, Hannon, doit te délivrer de cette crainte. » Mais cette conférence n'aboutit à rien, parce que le Carthaginois ne parut pas agir sérieusement, et que les consuls aimaient mieux la victoire que la paix. Ils se décidèrent donc à ne pas différer plus long-temps l'expédition d'Afrique. Bien que les généraux carthaginois eussent résolu de ne pas laisser l'ennemi s'avancer tranquillement, mais de le harceler chacun de leur côté et de retarder sa marche, ils n'en vinrent point à bout; car, tandis que Hannon se hâtait d'aller mettre Carthage en état de défense, Amilcar, n'osant faire aucun mouvement, se tint en repos à Héraclée. Ainsi les vaisseaux romains s'avancèrent sans le moindre obstacle de la part des ennemis ni du mauvais temps.

XI. Neque defuerant, qui longinquam navigationem, et hostile litus, ipsumque Africæ nomen exhorrescerent; ante ceteros imperium detrectante tribuno militum Mannio : sed adversus hunc ita exarsit Regulus, ut virgas securimque minitaretur, ni paruisset; ita demum præstitum est obsequium consuli, formidinemque navigandi propior et major metus expulit. Hermæum promontorio nomen est, quod a sinu Carthaginis in mare Siculum late procurrit : eam oram primæ Romanorum naves tenuerunt. Ibi paulisper exspectato, donec tota classis convenisset, litus Africæ prætervecti consules ad Clupeam urbem pervenere. Hic legiones expositæ sunt, navibusque in portum subductis, vallum ac fossa, quo tutiores essent, circumdata : urbs, quia deditionem abnuebat, obsessa, statimque metu civium sive dedita sive deserta (nam utrumque traditur) in potestatem Romanorum concessit.

XII. At Carthaginienses, quanquam sane dura et insueta paterentur, tamen gratulabantur sibi, quod aliquanto mitiora formidatis accidissent. Metuerant enim, audito pugnæ navalis exitu, ne protinus ad ipsam Carthaginem victrices copiæ ducerentur. Itaque nonnihil ex priore metu respirantes, in contrahendas copias urbemque et suburbanam regionem tuendam intenti erant.

XI. Cette expédition ne laissait pas de mécontenter beaucoup une grande partie de l'armée, qui envisageait avec effroi une longue navigation, un rivage couvert d'ennemis, et jusqu'au nom même de l'Afrique. Un tribun des soldats, Mannius, avait long-temps refusé d'obéir. Mais Regulus s'emporta contre lui à tel point, qu'il le menaça des verges et de la hache, s'il n'obéissait. On prit donc enfin le parti d'obéir au consul, et la crainte d'un danger plus prochain et plus grand fit oublier les périls de la navigation. Le promontoire appelé Hermès s'avance du golfe de Carthage assez loin dans la mer de Sicile. Ce fut là que les premiers vaisseaux des Romains abordèrent. Ils s'y arrêtèrent un peu, pour attendre le reste de la flotte; et ensuite les consuls, longeant la côte de l'Afrique, gagnèrent la ville de Clupée. Là s'opéra le débarquement des légions; et, après qu'on eut fait entrer les vaisseaux dans le port, on les entoura du côté de la terre d'un fossé et d'une palissade, pour qu'ils fussent plus en sûreté. Comme la ville refusait de se rendre, on l'assiégea; et la crainte ayant porté aussitôt les habitans soit à la livrer, soit à l'abandonner (car les historiens ne sont pas d'accord là dessus), elle tomba au pouvoir des Romains.

XII. Les Carthaginois, quoiqu'il leur semblât très-dur de se voir attaqués dans leur pays, ce à quoi ils n'étaient pas accoutumés, se félicitaient pourtant de se trouver dans une situation un peu moins critique que celle qu'ils avaient redoutée; car ils avaient craint, en apprenant l'issue du combat naval, que l'armée victorieuse ne se dirigeât de suite sur Carthage même. Aussi, à peine remis de leur première frayeur, ils s'appliquèrent à rassembler des troupes pour mettre leur ville et

Consules interea missis Romam nuntiis, qui et res hactenus gestas docerent, et de instantibus sententiam patrum exquirerent, Clupeam muniunt, ut ea sede belli uterentur; præsidioque ad urbis et agri custodiam imposito, cum ceteris omnibus copiis longius progressi, cultissimam regionem, utpote quæ post Agathoclis tempora ferrum hostile non viderat, perpopulantur : villas magnificas multas destruunt : magnam quadrupedum prædam, hominum præterea supra viginti millia abducunt, nemine prohibere auso. Oppida quoque multa vi aut deditione capiunt : in his perfugarum aliquem numerum deprehendunt, magnamque vim captorum proximis bellis civium romanorum liberant : quos inter et Cn. Cornelium fuisse crediderim, qui proximo post biennio consul iterum factus est.

XIII. Dum hæc aguntur, qui Romam a consulibus missi fuerant, cum mandatis senatus revertuntur. Jubebatur autem « alter eorum in Africa manere cum ea parte virium, quam retineri ex republica judicassent; alter ceteram classem et copias Romam reducere. » Sic imminente jam hieme, mansit M. Regulus cum quindecim ferme peditum millibus, equitibus quingentis, et navibus quadraginta : classem reliquam mancipiis et præda onustam L. Manlius Siciliæ litora tuto prætervectus in Urbem reportavit. Septem et viginti millia

ses environs à l'abri des attaques de l'ennemi. Cependant les consuls, après avoir envoyé à Rome informer le sénat de ce qu'ils avaient fait jusqu'alors, et prendre son avis sur ce qu'ils devaient faire ensuite, fortifièrent Clupée, pour en faire leur place d'armes; puis, y ayant laissé un corps de troupes pour garder la ville et son territoire, ils pénétrèrent avec tout le reste de l'armée dans l'intérieur du pays, en ravagèrent la plus belle partie, qui, depuis le temps d'Agathocle, n'avait point vu le fer de l'ennemi, détruisirent un grand nombre de superbes métairies, enlevèrent une grande quantité de bétail, et firent plus de vingt mille prisonniers, sans rencontrer la moindre résistance. De plus, ils prirent de vive force, ou reçurent à composition plusieurs villes, dans lesquelles ils trouvèrent quelques déserteurs, mais un bien plus grand nombre de prisonniers romains faits dans les dernières guerres, et qu'ils délivrèrent. Parmi eux se trouvait, je crois, Cn. Cornelius, qui, deux ans après, fut élevé au consulat pour la seconde fois.

XIII. Pendant ces opérations, ceux que les consuls avaient envoyés à Rome revinrent avec les ordres du sénat. Ces ordres portaient « que l'un des consuls resterait en Afrique avec la quantité de forces qu'ils y jugeraient nécessaire pour le bien de la république; et que l'autre ramènerait à Rome le reste de la flotte et des troupes. » Ainsi, comme on était au bord de l'hiver, M. Regulus resta avec environ quinze mille fantassins, cinq cents cavaliers et quarante vaisseaux; et L. Manlius, après avoir longé sans péril les côtes de la Sicile, ramena à Rome le reste des vaisseaux chargés de prisonniers et de butin. Je trouve que le nombre des prison-

captivorum ab hoc Romam deducta reperio, navalemque de Pœnis decretum ei triumphum esse. Post hæc Serv. Fulvius M. F. M. N. Pætinus Nobilior, et M. Æmilius M. F. L. N. Paullus consules facti *. His Sicilia et classis provinciæ decretæ : Regulum res in Africa prosperrime gerentem ex medio cursu victoriarum revocari non placuit; jussusque proconsule bellum in Africa administrare.

XIV. Id senatusconsultum nemo accepit ægrius, quam idem ille, cujus in honorem factum fuerat. Igitur litteris ad senatum missis ea de re questus est, interque causas petendi successoris posuit, « villici sui morte » (is agellum heri, quem habebat in Pupinia, jugerum septem coluerat) « mercenarium occasionem nactum, amoto inde instrumento discessisse; quare necessariam esse præsentiam suam, ne rure deserto non esset, unde uxor liberique sui alerentur. » Decrevitque senatus, « ut ager M. Reguli publice coleretur, res amissæ redimerentur, uxori liberisque ejus alimenta præberentur. » Ii tum mores fuere. Sed ego, quoties hæc atque talia lego tradove, temperare non possum, quin cum animo meo recogitem, quanto sit virtuti firmior a laude, quam ex pecunia merces. Quippe tam multis post ætatibus gloria M. Reguli manet : aliorum opes cum dominis, et sæpe ante ipsos perierunt.

* U. C. 497. A. C. 255.

niers qu'il transporta à Rome se montait à vingt-sept mille, et qu'on lui décerna le triomphe naval sur les Carthaginois. On nomma ensuite consuls Ser. Fulvius Pétinus Nobilior et M. Émilius Paullus, auxquels il fut assigné pour départemens la Sicile et la flotte. Quant à Regulus, qui conduisait les choses en Afrique de la manière la plus heureuse, on ne crut pas devoir interrompre le cours de ses victoires en le rappelant, et il lui fut enjoint de continuer la guerre dans ce pays en qualité de proconsul.

XIV. Personne ne fut plus affecté de ce sénatus-consulte, que celui-là même en l'honneur duquel il avait été rendu. Regulus écrivit donc au sénat pour se plaindre à ce sujet, et, parmi les raisons sur lesquelles il s'appuyait pour demander un successeur, il fit valoir « qu'après la mort du fermier (celui-ci avait jusque là pris soin d'un petit champ de sept arpens qu'il possédait dans le territoire de Pupinie), le mercenaire chargé de cultiver sa petite terre, profitant de l'occasion, s'était enfui, et avait emporté les instrumens aratoires; qu'ainsi sa présence était nécessaire, de peur que, son champ demeurant abandonné, il n'eût plus de quoi nourrir sa femme et ses enfans. » Le sénat décréta : « Que le champ de M. Regulus serait cultivé aux dépens de la république, que les objets qu'il avait perdus seraient rachetés, et qu'on pourvoirait à la subsistance de sa femme et de ses enfans. » Telles étaient les mœurs d'alors. Pour moi, toutes les fois que je lis ou que j'écris des faits de cette nature, je ne puis m'empêcher de considérer en moi-même combien la gloire est pour la vertu une récompense plus solide que l'argent. En effet, après un si grand nombre d'années, la gloire de M. Regulus

XV. Carthaginienses interea, duobus domi constitutis ducibus Asdrubale Hannonis F. et Bostare, tertium etiam Amilcarem ex Sicilia accivere, qui cum peditum quinque millibus, equitibus quingentis Heraclea Carthaginem propere venit. Hi communicato inter se consilio statuerunt, « non mœnibus, ut ad eam diem factum fuerat, continendum exercitum; neque Romanos impune quidvis agere sinendos esse; » sic animis ad bellum gerendum incitatis exercitus educitur. Interea M. Regulus proxima quæque subigendo in loca pervenerat, per quæ flumen Bagrada labitur : ad quod castra habentes Romanos improvisa pestis et damno non mediocri, et terrore adhuc majore perculit. Magnitudinis enim portentosæ serpens aquatum profectos milites invasit; territisque et nequidquam repugnantibus multos ingentis oris hiatu sorbuit : alios spirarum voluminibus et caudæ verbere obtrivit : nonnullos ipso pestilentis halitus afflatu exanimavit : tantumque negotii M. Regulo facessere potuit, ut totis viribus cum eo de possessione amnis fuerit dimicandum.

XVI. Quod ubi cum jactura militum fiebat, neque vinci aut vulnerari draco poterat, durissima squama-

brille encore de tout son éclat; au lieu que les richesses des autres ont disparu avec leurs possesseurs, et souvent même avant eux.

XV. Cependant les Carthaginois, non contens d'avoir créé chez eux deux généraux, Annibal, fils de Hannon, et Bostar, en firent venir de Sicile un troisième, Amilcar, qui se rendit en toute hâte d'Héraclée à Carthage avec cinq mille fantassins et cinq cents cavaliers. Ces trois chefs, après avoir délibéré entre eux, convinrent « qu'ils ne tiendraient plus les troupes dans la ville, comme on avait fait jusque là, et ne laisseraient pas les Romains commettre impunément toutes sortes de ravages. » Ainsi ils conduisirent l'armée hors de Carthage, bien décidés à pousser la guerre avec vigueur. Néanmoins M. Regulus, à force de conquérir du pays de proche en proche, était parvenu jusqu'aux lieux qu'arrose le fleuve Bagrada. Tandis que les Romains étaient campés sur ses bords, un fléau auquel ils étaient loin de s'attendre leur fit beaucoup de mal, et leur causa encore plus de frayeur. Les soldats qui allaient à l'eau furent assaillis par un serpent d'une prodigieuse grandeur, dont l'aspect les remplit d'épouvante. Le monstre, malgré tous leurs efforts, en engloutit plusieurs dans l'abîme de son énorme gosier, étouffa les autres dans les nombreux replis de son vaste corps, ou les écrasa par les coups de sa queue, ou bien les fit périr par le souffle de sa gueule empestée. Enfin il donna tant d'embarras à M. Regulus, que ce général se trouva dans la nécessité d'employer toutes ses forces pour lui disputer la possession du fleuve.

XVI. Mais comme il perdait beaucoup de soldats, sans pouvoir vaincre ou blesser le dragon, dont l'impé-

rum lorica, quidquid telorum ingereretur, facile repellente; confugiendum ad machinas, advectisque ballistis et catapultis, velut arx quædam munita, dejiciendus hostis fuit. Post aliquot jactus in vanum emissos ingens saxum, spina dorsi perfracta, vigorem impetumque formidabilis monstri resolvit. Sic quoque difficulter confectum est, tanto cum horrore legionum et cohortium, ut « se oppugnare Carthaginem, quam alteram talem bestiam, malle » faterentur. Neque diutius ibi morari castra potuerunt, quin tabo infectas aquas, et omnem circa regionem fœtore jacentis pestifero afflatam fugerent : non sine rubore aliquo humanæ superbiæ, quæ non raro viribus suis nihil negatum esse, stolide putat. Exercitum certe romanum, imperatore M. Regulo, terra marique victorem unus anguis et vivus exercuit, et interfectus submovit. Quare nec puduit proconsulem, hujus etiam hostis spolia Romam mittere, timorisque sui magnitudinem et victoriæ gaudium publico monumento fateri. Corium enim belluæ detractum in Urbem devehendum curavit : quod centum viginti pedes longum fuisse dicitur : et in templo quodam suspensum, ad numantini usque belli tempora duravisse.

nétrable cuirasse, formée par ses écailles, repoussait aisément tous les traits qu'on lui lançait, il eut recours aux machines de guerre, et, ayant fait approcher ses balistes et ses catapultes, il le fit attaquer comme une forteresse. Déjà plusieurs projectiles avaient été lancés en vain contre cet ennemi, lorsqu'un énorme rocher lui rompit l'épine du dos, et ôta au monstre formidable toute sa fougue et toute sa vigueur. Après qu'il eut été ainsi blessé, on eut encore bien de la peine à l'achever. L'horreur qu'il inspirait aux légions et aux cohortes était telle, que les soldats avouaient « qu'ils aimeraient mieux donner l'assaut à Carthage même, que d'attaquer une autre bête aussi redoutable. » Les troupes romaines ne purent camper plus long-temps en cet endroit; elles furent contraintes de fuir un lieu où elles ne trouvaient que des eaux corrompues, et un air empoisonné par la puanteur pestifère que répandait dans tous les environs le corps du monstre. Il ressort de là quelque chose d'humiliant pour l'orgueil humain, qui a souvent la folie de croire qu'il n'est rien dont ses forces ne puissent triompher, puisqu'il demeure constant qu'une armée romaine, commandée par M. Regulus, victorieuse sur terre et sur mer, un serpent seul la tint en échec pendant sa vie, et la contraignit de s'éloigner après sa mort. Aussi le proconsul ne rougit-il pas d'envoyer à Rome les dépouilles de cet ennemi, pour que ce monument public y fût un aveu, et de la grandeur de sa crainte, et de la joie de sa victoire : car il y fit porter la peau de cet animal, qu'il en avait fait dépouiller. On rapporte que cette peau était longue de cent vingt pieds, et qu'elle demeura suspendue dans un des temples de la ville, jusqu'au temps de la guerre de Numance.

XVII. Motis a Bagrada castris, versus urbem Adin exercitum duxit consul, obiter expugnatis vastatisque oppidis et castellis, quæ in itinere occurrerant. Ad Adin vero, quam capere majoris erat operæ, vineis machinisque adhibitis justa instituta est obsidio. Ad quam prohibendam pœni duces quum celeriter accurrissent, in colle quodam castris quidem romanis imminente, sed impedito silvosoque, consederunt. M. Regulus ingenio situs et genere copiarum hostilium æstimato, quum illis peditem suo neutiquam comparandum, sed in elephantis et equitibus spei plurimum esse videret, ceterum eam virium partem in aperto campo formidabilem futuram, iniquitate locorum excludi, inutilemque reddi; stultitia hostium sapienter usus, priusquam errorem suum animadvertere ac corrigere possent, in suis castris eos oppugnare statuit. Quapropter hortatus milites, et cetera, quæ suggerebat ratio, diligenter exsecutus, nondum certa luce castris egreditur, aciemque in adversum collem, ubi Carthaginiensium erant castra, erigit.

XVIII. Pœnos ipsa primo Romanorum audacia territabat, quod numero pauciores ex inferiore loco tantas copias in munimentis suis aggrediebantur: deinde major inde tumultus fuit, quod equites et elephanti, unde plurimum auxilii speravissent, non modo nullam utili-

XVII. Le proconsul, après avoir quitté les bords du fleuve Bagrada, conduisit son armée vers Adis, prenant et saccageant au passage les villes et les places fortes qui se trouvaient sur son chemin. Mais comme Adis, pour être emportée, exigeait de plus grands efforts, il fit venir des mantelets et autres machines, et commença un siège régulier. Les généraux carthaginois accoururent promptement au secours de cette ville, et prirent position sur une hauteur qui, à la vérité, dominait le camp des Romains, mais qui était embarrassée par des bois. M. Regulus ayant examiné la nature du lieu et celle des troupes ennemies, vit bien que leur infanterie n'était en rien comparable à la sienne, mais que, sous le rapport de la cavalerie et des éléphans, elles auraient eu sur lui une grande supériorité, si elles n'eussent, en choisissant une mauvaise position, paralysé et rendu inutile cette partie de leurs forces, qui eût été redoutable en rase campagne. Profitant donc habilement de l'inconcevable maladresse de ses ennemis, il résolut d'aller les attaquer dans leur camp, avant qu'ils pussent remarquer leur erreur et la réparer. Ainsi, après avoir harangué ses soldats, et pris soigneusement toutes les mesures que conseillait la prudence, il sortit de son camp un peu avant le jour, et conduisit ses troupes sur la hauteur où était celui des Carthaginois.

XVIII. D'abord ceux-ci furent effrayés de l'audace des Romains, qui, malgré leur infériorité numérique et le désavantage du terrain, venaient attaquer une armée si considérable; mais ils se trouvèrent encore bien plus déconcertés, quand ils virent que leurs cavaliers et leurs éléphans, sur lesquels ils avaient fondé leur principal espoir, non-seulement ne leur pouvaient être d'au-

tatem, sed ultro perturbationem et impedimentum afferebant. Ipsum quoque tempus augebat trepidationem, quod inopinantes et magnam partem adhuc sopitos Romanus invaserat. Itaque multi suis in cubilibus trucidati sunt: alios trepida fuga palantes, et quo se reciperent nescios, insidiæ secundum vias collocatæ exceperunt. Mercenariis tamen Pœnorum Hispanis Gallisque raptim instructis, et extra vallum alacriter certantibus, in ancipiti aliquamdiu victoria fuit, fugiente jam legione prima; totusque Romanorum exercitus impulsus foret, ni cohortes, alia ex parte circumgredi jussæ, hostem cedentibus instantem opportune a tergo aggressæ forent. Tum etiam qui paulo ante locum deseruerant, recolligi, et ad repetendam pugnam animari potuere. Sic utrinque impetitus hostis, quum aliquamdiu fortissime restitisset, cedere coactus est.

XIX. Quod ubi fieri Carthaginienses videre, continuo se ejiciunt castris, et contento studio fugiunt. Et elephantis quidem equitibusque, postquam planiora loca attigere, facilis et tutus receptus fuit: peditatum paulo longius persecuti victores, ad castra diripienda redierunt. Hac pugna Pœnorum septemdecim millia cæsa,

cune utilité, mais étaient au contraire ce qui occasionait parmi eux le plus de désordre et d'embarras. L'heure même de l'attaque augmentait leurs alarmes; car les Romains étaient venus fondre sur eux lorsqu'ils s'y attendaient le moins, et dans un moment où ils étaient encore endormis pour la plupart. Ainsi il y en eut beaucoup d'égorgés dans leurs lits mêmes; d'autres s'enfuirent avec précipitation, et, se répandant de divers côtés, sans savoir où se réfugier, tombèrent dans des embuscades qu'on leur avait dressées le long du chemin. Cependant les troupes mercenaires que les Carthaginois avaient prises chez les Espagnols et chez les Gaulois, s'étant promptement rangées en bataille hors des retranchemens, combattirent avec vigueur, et rendirent quelque temps la victoire incertaine. Déjà même la première légion commençait à fuir, et toute l'armée des Romains allait être culbutée, si quelques cohortes, qui avaient reçu l'ordre de faire un circuit, n'étaient venues à temps attaquer par derrière l'ennemi, qui pressait vivement les Romains, obligés de plier. Alors ceux même qui venaient d'abandonner le terrain se rallièrent, et trouvèrent assez de courage pour revenir au combat. Ainsi pressé par devant et par derrière, l'ennemi, après avoir résisté quelque temps avec beaucoup de valeur, fut enfin contraint de céder.

XIX. Quand les Carthaginois virent ce qui se passait, ils abandonnèrent aussitôt leur camp, et s'enfuirent en grande hâte. Les éléphans et les cavaliers, une fois qu'ils eurent gagné la plaine, se retirèrent aisément en lieu de sûreté; mais l'infanterie fut poursuivie assez longtemps par les vainqueurs, qui revinrent piller le camp. On porte à dix-sept mille le nombre des Carthaginois

quinque capta referuntur, cum elephantis duodeviginti. Eventus hujus prœlii non modo totam circa regionem, sed etiam longius dissitos populos Romanis conciliavit, diebusque non ita multis oppida circiter octoginta in fidem venere. Unde Pœnos in magnas angustias redactos propemodum exanimavit capti a Regulo Tunetis nuntium, urbis tam munitæ, et quæ ad duodecimum a Carthagine lapidem posita, ne occultum quidem hostibus sineret esse, quidquid ibi fieret, tum ad ipsam urbem, tum ad mare propinquum patente prospectu.

XX. Neque solum romani belli terror circumsteterat, sed Numidæ quoque veteribus odiis, occasione nova stimulati arma moverant; vastandoque et urendo punicos agros plus etiam terroris et cladis, quam romanus hostis, inferebant; et in urbem undique confugientes rustici non consternationem modo maximam, sed jam famem quoque faciebant : absumente magnam annonæ vim tanta mortalium multitudine, et reliquam adhuc copiam avaritia dominorum occultante, qui ex calamitate publica quæstum aucupantes, cum ipsa rerum necessariarum penuria pretium earumdem auctum iri quotidie sperabant. Unde factum est, ut pronis auribus legatio M. Reguli acciperetur, qui belli confecti titulum ambiens, timensque, ne quis Roma suc-

qui furent tués, à cinq mille le nombre de ceux qui furent faits prisonniers, et à vingt-deux celui des éléphans qui furent pris dans ce combat. L'heureuse issue de cette affaire soumit aux Romains non-seulement tout le pays d'alentour, mais encore des peuples fort éloignés; et, en assez peu de jours, quatre-vingts villes environ passèrent sous leur obéissance. Les Carthaginois se voyaient déjà réduits à de grandes extrémités, lorsque la nouvelle de la prise de Tunes par Regulus les jeta presque dans le désespoir, car c'était une de leurs plus fortes places. Maîtres de cette ville, qui n'était qu'à douze milles de Carthage, les ennemis se trouvaient à même de savoir tout ce qui se passait dans celle-ci, dont elle leur découvrit en plein la vue, aussi bien que de la mer voisine.

XX. Les Carthaginois ne se trouvaient pas seulement en proie à la terreur des armes romaines, mais les Numides, chez qui cette occasion nouvelle avait réveillé de vieilles haines, parcouraient le fer à la main le territoire de Carthage, y promenaient le ravage et l'incendie, et y causaient encore plus d'épouvante et de désolation que les Romains eux-mêmes. De plus, les habitans des campagnes se réfugiant de toutes parts dans la ville, non-seulement y répandaient une grande consternation, mais déjà y occasionaient aussi la famine : car, outre qu'une multitude si considérable consommait une grande quantité de vivres, ceux qui en possédaient les cachaient par avarice, dans l'espoir que, les choses de première nécessité venant à hausser de prix chaque jour en proportion de leur rareté, la détresse publique leur deviendrait une occasion de s'enrichir. Il résulta de là que l'on fut obligé de prêter l'oreille aux envoyés

cessor missus eum interciperet, Pœnos ad pacem hortabatur.

XXI. Itaque missi sunt ad eum quidam ex principibus: sed quum a M. Regulo, qui se certam in manu habere victoriam putabat, intolerabiles conditiones ferri viderent, infecto negotio discesserunt. « Sicilia enim et Sardinia tota cedere, Romanis captivos gratis reddere, suos pecunia redimere, belli sumtus omnes restituere, prætereaque vectigal annuum pendere, » jubebantur. His alia, neque minus molesta, addebantur : « Ut eosdem cum populo romano hostes amicosque haberent : ne navibus longis, præterquam una uterentur : Romanos autem, quotiescunque significatum esset, triremibus instructis quinquaginta juvarent. » Obstupefactis ad hæc legatis, et « ut mitiora imperaret « orantibus; » vincendum, aut vincentibus obtemperandum esse, » respondit. Quibus in urbem relatis exacerbati Pœni, quanquam rebus admodum accisis uterentur, omnia tamen prius pati decreverunt, quam eas admittere conditiones, quas nihil aliud nisi captivitatem civitatis suæ servitutemque esse arbitrabantur. In eo statu rerum naves, quæ ad conducendum militem in Græciam missæ fuerant, collecta mercenariorum haud exigua manu redierunt.

de M. Regulus, qui, voulant avoir l'honneur de terminer la guerre, et craignant qu'on ne lui envoyât de Rome un successeur auquel il fût contraint de céder le commandement, exhortait les Carthaginois à la paix.

XXI. On lui députa donc quelques-uns des principaux du sénat; mais ceux-ci voyant que M. Regulus, qui croyait tenir entre ses mains une victoire certaine, imposait les conditions les plus dures, revinrent sans avoir rien conclu. En effet, il exigeait des Carthaginois « de céder l'entière possession de la Sicile et de la Sardaigne; de rendre aux Romains, sans rançon, tous les prisonniers qu'ils leur avaient faits, et de racheter les leurs à prix d'argent; de payer tous les frais de la guerre, et de plus un tribut annuel. » A ces conditions, il en ajoutait d'autres qui n'étaient pas moins humiliantes : « Qu'ils n'auraient pas d'autres amis et d'autres ennemis que ceux du peuple romain; qu'ils ne conserveraient qu'un seul vaisseau de guerre; enfin qu'ils fourniraient aux Romains cinquante trirèmes équipées, toutes les fois qu'ils en seraient requis. » Étonnés de ces demandes, les députés le prièrent « de leur imposer des conditions moins sévères; » mais il leur répondit, « qu'il fallait ou vaincre, ou se soumettre aux vainqueurs. » Quand les députés eurent fait connaître à leur retour dans la ville ce qu'exigeait Regulus, les Carthaginois, quoique réduits à la dernière extrémité, se déterminèrent à tout souffrir, plutôt que d'accepter ces conditions, dans lesquelles ils ne voyaient autre chose que l'asservissement de leur république et l'esclavage. On était dans cette situation à Carthage, quand les vaisseaux envoyés en Grèce, pour y prendre des troupes, revinrent avec un nombre assez considérable de soldats mercenaires.

XXII. In his Xanthippus quidam erat genere Lacedæmonius, qui patriæ disciplinæ, quam edoctus a pueritia excellenter fuerat, usum rei militaris haud inferiorem adjunxerat. Ille rebus, quæ eousque gestæ erant, intellectis, et reliquo punicarum copiarum, elephantorum, equitum apparatu cognito, non dubitavit jactare palam, « Carthaginienses non a Romanis, sed a semetipsis victos esse, per imperitiam ducum, qui viribus suis uti nescivissent. » Hoc sermone celeriter vulgato, vocatus a magistratibus Xanthippus, rationes sententiæ suæ promit tam evidentes, ut prope manibus contrectari possint : « in faciundis itineribus, in castris ponendis, in prœliis committendis, loca prorsus incommoda deligi consuevisse, docet; si suum consilium audiant, non incolumitatem modo, sed etiam victoriam promittit. » Probant hanc sententiam quum ceteri civitatis principes, tum ipsi duces ; et laudabili modestia patriæ saluti suam existimationem posthabentes, homini peregrino deferendum imperium exercitus sui consentiunt consciscuntque. Xanthippus accepta potestate quotidie milites ex urbe educens, campestribus exercitiis ad servandos permutandosve ordines, ducumque jussa celeriter exsequenda adsuefacit : copias hanc disciplinam cum priore comparantes admiratione sui, fiduciaque melioris deinde

XXII. Parmi eux se trouvait le Lacédémonien Xanthippe, qui, formé en tout point dès son enfance à l'austère discipline de sa patrie, joignait à cela une expérience consommée dans l'art de la guerre. Lorsqu'il eut pris connaissance de tout ce qui s'était passé jusqu'à son arrivée, et qu'il eut fait le dénombrement du reste des troupes carthaginoises, des éléphans et des cavaliers, il ne balança pas à déclarer publiquement « que les Carthaginois avaient été vaincus, non par les Romains, mais par eux-mêmes, grâce à l'incapacité des chefs, qui n'avaient pas su faire usage de leurs forces. » Ces paroles s'étant promptement répandues, les magistrats firent appeler Xanthippe, qui leur expliqua d'une manière si claire les raisons sur lesquelles il basait son sentiment, qu'il les leur fit pour ainsi dire toucher au doigt. Il leur démontra « que, soit dans les marches, soit dans les campemens, soit dans les combats, on avait constamment choisi des positions tout-à-fait désavantageuses; » ajoutant « que, s'ils voulaient suivre ses conseils, il répondait non-seulement de leur salut, mais même de la victoire. » Tous les chefs de la république, et les généraux eux-mêmes, furent d'avis de s'en rapporter à lui; et, par une modestie digne d'éloges, sacrifiant leur amour-propre au salut de la patrie, ils confièrent d'un commun accord le commandement de l'armée à cet étranger. Xanthippe, une fois investi de ce pouvoir, conduisit chaque jour les soldats hors de la ville, et, les exerçant en pleine campagne, les accoutuma à garder leurs rangs, à faire des évolutions, et à exécuter promptement les ordres de leurs chefs. Les troupes, comparant cette discipline avec celle qu'on leur faisait observer auparavant, ne tardèrent pas à compter sur elles-

successus implet : tota civitas recreata ex rebus fere desperatis ad exspectationem futuri erigitur.

XXIII. Hanc alacritatem omnium ubi duces vident, animo et ipsi recepto in hostem iterum ducere constituunt; suosque uti tempus postulabat adhórtati, cum duodecim fere millibus peditum, quatuor equitum, et elephantis non multo paucioribus centum adversus Romanos progrediuntur. Romanos unum illud movebat, quod instituto priore mutato Pœnos, vitatis editioribus asperisque locis, per plana camporum videbant incedere : sed perpetua felicitate in superbiam elati, vinci solitas copias ductoremque Græculum despiciebant. Neque Regulus intactus erat hoc fortunæ obsequentis blando veneno; igitur quum se maritimas Pœnorum vires, quum pedestres fregisse, oppida ferme ducenta, hominum ad ducenta millia cepisse, urbemque ipsam punicam variis incommodis laborantem cogi ad deditionem posse reputaret; pacem tolerabili conditione petentibus negavit, scripsitque Romam, « portas Carthaginis a se metu obsignatas teneri. » Ita magnos etiam animos sæpius in secundis rebus moderatio, quam in adversis constantia, deseruit.

XXIV. Ceterum Pœnis castra loco æquo habentibus, M. Regulus, cui in peditatu plus roboris, eoque mon-

mêmes, et à se remplir de confiance pour l'avenir. Toute la ville, ranimée à la vue de ce changement, passa de la consternation où l'avait plongée son état presque désespéré, à l'attente d'un meilleur avenir.

XXIII. Témoins de cette allégresse universelle, les chefs reprirent eux-mêmes courage, et résolurent de se présenter de nouveau devant l'ennemi. Après avoir exhorté les soldats comme l'exigeait la circonstance, ils marchèrent contre les Romains avec douze mille fantassins environ, quatre mille cavaliers, et près de cent éléphans. La seule chose qui embarrassait les Romains, c'est qu'ils remarquaient que les Carthaginois, renonçant à leur première méthode, évitaient les hauteurs et les défilés, et ne marchaient plus qu'en rase campagne; mais, enorgueillis de leurs continuels succès, ils méprisaient des troupes accoutumées à être vaincues, et le chétif Grec qui les commandait. Regulus lui-même n'était pas sans s'enivrer de ce doux poison d'une fortune constamment favorable. Songeant donc qu'il avait détruit les forces maritimes des Carthaginois, ruiné leurs armées de terre, pris près de deux cents de leurs villes, fait sur eux environ deux cent mille prisonniers, et pensant que Carthage elle-même, en proie à une foule de maux, finirait par être obligée de se rendre, sourd aux demandes, il refusa d'accorder la paix à des conditions supportables, et il écrivit à Rome « qu'il tenait les portes de Carthage fermées par la peur. » Tant il est vrai que les grands courages manquent plus souvent de modération dans la bonne fortune, que de constance dans l'adversité.

XXIV. Au reste, quoique M. Regulus comprît bien que, ses principales forces consistant dans son infanterie,

tosa et ardua loca sectanda erant, nihil referre virtutis putans, ubi dimicaret, non timuit et ipse campo se credere, etiam ad majorem ostentationem fiduciæ, fluvio, qui medius fuerat, transmisso; passuumque fere mille ducentorum intervallo ab hoste constitit. Xanthippus romani ducis imprudentiam conspicatus, « hoc illud tempus esse, quo promissa sua Carthaginiensibus exsolveret, » testabatur; quod enim Romanos ex itineris labore defatigatos, qualibus optavisset locis, nactus erat: suam fore victoriam non dubitabat. Tempus etiam opportunissimum ad pugnam videbatur; quod præcipiti jam in vesperam die, Afris locorum gnaris, sive vincerentur, effugium per noctem facilius erat futurum; sive vincerent, nihil ad victoriam persequendam impedimenti. Consultantibus ergo Pœnis, quid agendum esset, « deorum hominumque fidem invocans, ne tam præclaram occasionem perderent, » ad prœlium capessendum omnes impulit, eo facilius, quod ipsi milites Xanthippi nomen inclamantes, insolita alacritate hostem ultro poscebant.

XXV. Summa igitur rei Spartano permissa, educit ille exercitum, instruitque hoc modo: phalanx Carthaginiensium, in qua robur erat peditatus, in subsidiis constituitur: huic, spatio relicto conveniente, præ-

il devait préférer les endroits élevés et de difficile accès, cependant, persuadé qu'avec du courage tous les lieux sont indifférens, il n'hésita pas à aller attaquer les Carthaginois dans la plaine où ils étaient campés. Bien plus, pour prouver davantage sa confiance, il passa le fleuve qui le séparait des ennemis, et prit position environ à deux mille pas d'eux. Xanthippe, lorsqu'il vit la faute que faisait le général romain, affirma « que le moment était venu où il allait tenir aux Carthaginois la promesse qu'il leur avait faite. » Car, se trouvant en présence des Romains fatigués du chemin qu'ils avaient fait, dans une position où il avait si fort désiré de les rencontrer, il était bien persuadé que la victoire ne pouvait lui échapper. D'ailleurs le moment où la bataille allait se livrer lui paraissait des plus favorables. En effet, la nuit étant déjà proche, si les Carthaginois étaient vaincus, il leur devenait facile, connaissant les lieux, de se sauver à la faveur de l'obscurité; si, au contraire, ils étaient vainqueurs, rien ne les empêchait de poursuivre l'ennemi sans relâche. Il fit donc part de ces réflexions aux généraux carthaginois, qui délibéraient sur ce qu'il fallait faire, « les conjurant au nom des dieux et des hommes de ne pas laisser échapper une si belle occasion, » et les décida tous d'autant plus facilement à engager le combat, que les soldats eux-mêmes, appelant à grands cris Xanthippe, demandaient avec une incroyable ardeur qu'il les conduisît à l'ennemi.

XXV. Le Spartiate se trouvant donc libre de conduire les choses comme il l'entendait, fit sortir du camp l'armée, et la rangea en bataille de cette manière. Il mit à la réserve la phalange des Carthaginois, qui était l'élite de leur infanterie. Devant elle, à une distance

texuntur elephanti, simplici serie latitudinem phalangis exæquantes; in utroque cornu expediti cum equitibus, post hos in dextro, mercenariorum gravis armatura collocatur. Acie sic ordinata velitibus imperat, uti telis emissis se recipiant in apertos ad hunc usum suorum ordines; et hoste jam a validioribus excepto, rursum erumperent a cornibus, Romanorumque cum adversa phalange pugnantium latera repente incursarent. Regulus contra copiis ex more instructis, quum elephantos in prima Pœnorum acie stantes conspexisset, consilium celeriter capit: leviter armatos in frontem adducit, in subsidiis locat densos legionum ordines, equites in cornua diffunduntur; fit acies in altitudinem firma, sed multo quam fuerat angustior.

XXVI. Ita quum et ab elephantis et ab equitibus hostium periculum esset, adversus belluarum quidem irruptionem recte provisum, sed in locis patentibus spatium equitatui hostium datum, ut circumfundi contractis ordinibus posset. Prœlium ab elephantis cœpit, quos in adversum agmen agi Xanthippus jussit, confestimque Romani clamore sublato arma pulsantes contulerunt gradum. Ab equitibus etiam utrinque in cornibus pugna commissa; sed longe hic minore Romanorum numero, quum sustineri vis hostium non posset, cito fuga facta est. At e peditibus qui sinistri adstiterant, sive elephan-

convenable, il rangea les éléphans sur une seule ligne, dont le front égalait celui dè la phalange. Il plaça sur les deux ailes les troupes légères et la cavalerie; et à la droite, derrière celle-ci, les mercenaires pesamment armés. L'ordre de bataille ainsi disposé, il enjoignit aux vélites, après qu'ils auraient lancé leurs javelots, de se retirer dans les intervalles restés vides derrière eux pour les recevoir; puis, quand l'ennemi serait aux prises avec de nouveaux combattans, de sortir de nouveau des deux ailes, et de venir tout à coup prendre en flanc les Romains occupés à combattre la phalange qu'ils auraient en face. Regulus, au contraire, avait rangé ses troupes en bataille selon sa coutume; mais lorsqu'il vit les éléphans placés à l'avant-garde des Carthaginois, il prit promptement son parti. Il mit ses troupes légères aux premiers rangs, aux corps de réserve les masses serrées des légions, la cavalerie sur les ailes, donnant à son ordre de bataille bien plus de profondeur et beaucoup moins de largeur qu'il n'avait fait d'abord.

XXVI. Ainsi menacé par les éléphans et par la cavalerie des ennemis, il prit contre l'attaque impétueuse de ces animaux une sage précaution; mais, dans une plaine aussi étendue, il laissa à la cavalerie ennemie la facilité d'envelopper les légions resserrées dans un espace étroit. Le combat commença par les éléphans, que Xanthippe fit marcher contre le corps ennemi qu'ils avaient en face; et aussitôt les Romains, après avoir poussé un cri général, s'avancèrent en choquant leurs armes. L'affaire s'engagea aussi aux ailes entre les corps de cavalerie; mais celle des Romains, bien inférieure en nombre, ne pouvant soutenir l'impétuosité des ennemis, prit bientôt la fuite. La partie de l'infanterie romaine

torum occursum vitaturi, sive faciliorem sperantes de mercenariis victoriam, horum in aciem irruunt, versosque in fugam ad vallum usque castrorum hostilium persequuntur.

XXVII. Non æque facile reliquis adversus elephantos certamen fuit : quorum intolerabili mole dissipabantur ordines, proterebantur armati, agmina tota tanquam ruina sternebantur. Sustinebat tamen incumbentes ipsa aciei densitas, aliisque alii substituti ordines : donec simul locis omnibus laborari cœptum : dum extremi quique ab equitibus circumventi; priores, quotquot jam elephantorum aciem perruperant, ab integra et instructa phalange hostium, et assultantibus utrinque velitibus excepti, passim trucidantur. Neque minus cædis in ipsa fuga fuit; per aperta loca et plana effusos elephanti Numidæque equites immissi straverunt. M. Regulus cum militibus fere quingentis vivus in manus hostium venit; ex toto exercitu non amplius duo millia hominum, qui mercenarios loco pepulerant, festinato abitu Clupeam incolumes præter spem evaserunt. Romanorum sociorumque millia circiter triginta sunt interfecta. De punico exercitu ceciderunt non multi, præter octingentos ex mercenariorum agmine, quod adversus sinistrum hostis cornu dimicaverat.

XXVIII. Tanta re perfecta, quum exercitus spoliis

qui était à la gauche, soit pour éviter la charge des éléphans, soit dans l'espoir de venir plus facilement à bout des soldats mercenaires, se précipita sur ceux-ci, et, les ayant mis en fuite, les poursuivit jusqu'au pied des retranchemens qui entouraient le camp ennemi.

XXVII. L'autre partie de l'infanterie éprouva plus de difficulté à combattre les éléphans, dont la masse épouvantable jetait le désordre dans les rangs, écrasait les soldats, et détruisait des corps entiers. Cependant la réserve, dont les rangs étaient fort serrés, soutenait cette infanterie en envoyant de nouveaux combattans à la place de ceux qui succombaient; jusqu'à ce qu'enfin la situation commençât à devenir critique sur tous les points, la cavalerie ennemie chargeant ceux qui étaient aux extrémités, et ceux de la tête qui avaient pénétré à travers la ligne des éléphans étant tués de tous côtés, ou par la phalange carthaginoise, qui n'avait pas encore donné, ou par les vélites, qui fondaient sur eux à droite et à gauche. Le carnage ne fut pas moindre durant la fuite; et ceux qui s'étaient dispersés dans la plaine, y furent écrasés par les éléphans, ou accablés par la cavalerie numide. M. Regulus tomba vivant entre les mains des ennemis, avec environ cinq cents soldats. De toute l'armée il n'y eut au plus que deux mille hommes qui, ayant mis en déroute les mercenaires, se dirigèrent en hâte vers Clupée, où, contre leur attente, ils arrivèrent sains et saufs. Il périt dans cette journée environ trente mille hommes, tant Romains qu'alliés. L'armée carthaginoise perdit peu de monde, à part huit cents hommes du corps de troupes mercenaires qui avait combattu contre l'aile droite de l'ennemi.

XXVIII. Après une victoire si éclatante, l'armée re-

cæsorum, et imperatore Romanorum capto superbus Carthaginem reverteretur, obviam effusa urbanorum multitudo; alii in vicis aut domibus consistentes incredibili cum voluptate, spectaculo, quale paulo ante vix optare ausi essent, fruebantur : vix tantæ felicitatis vel gaudium, vel etiam fidem capientibus animis. Qui enim modo proxime in desperationem adducti non regionem tantum suam, sed urbem ipsam, aras, focos amittere timuerant : ii tantam rerum commutationem subito factam esse, quanquam viderent, vix audebant credere. Sed maxime in ipsos duces intenti omnium oculi animique erant : quum modo Xanthippum, modo Regulum intuentes, hujus æstimatione magnitudinem sui imperatoris metirentur extollerentque : « Quantum illum esse virum oporteret, qui ducem acerrimum, fortunatum bellatorem, victorem superbum, hostem implacabilem, terrorem pestemque magnæ Carthaginis, exercitu florentissimo, existimatione amplissima, libertate denique ipsa tam facile tamque celeriter exuisset? »

XXIX. Augebat admirationem habitus viri, quod sub exiguis membris, aspectuque non nimis decoro, ingentem virtutem occultaverat. Quibus ex rebus multum Xanthippo gloriæ, sed nec minus invidiæ nascebatur. Quo in monstro profligando non minore prudentia,

vint à Carthage, chargée des dépouilles des ennemis qu'elle avait tués, et fière de montrer aux citoyens le général des Romains prisonnier. La foule des habitans se porta sur le chemin que suivaient les vainqueurs; et cette multitude jouissait, soit des fenêtres des maisons, soit répandue dans les rues, d'un spectacle qu'elle n'aurait presque osé souhaiter peu auparavant. Les cœurs pouvaient à peine contenir la joie dont les remplissait un si heureux évènement, et les esprits hésitaient à croire à la réalité d'un pareil bonheur. En effet, après s'être trouvés réduits naguère presque au désespoir, et avoir craint de perdre non-seulement leur territoire, mais encore leur ville même, leurs autels, leurs foyers, ils osaient à peine croire, malgré le témoignage de leurs yeux, qu'il se fût opéré tout à coup une si grande révolution. Mais les généraux surtout fixaient universellement l'attention. Regardant tantôt Xanthippe, tantôt Regulus, les citoyens jugeaient, par l'idée qu'ils avaient conçue de ce dernier, du cas qu'ils devaient faire de celui qui était à la tête de leurs troupes. Ils se disaient: « Quel haut rang ne doit-il pas occuper parmi les grands hommes, celui qui a si facilement et si promptement privé de sa brillante armée, de sa renommée pleine d'éclat, enfin de sa liberté même ce fortuné guerrier, cet orgueilleux vainqueur, cet implacable ennemi, la terreur et le fléau de Carthage la grande? »

XXIX. Ce qui augmentait encore l'admiration que l'on éprouvait pour cet homme, c'est que, sous un extérieur peu avantageux du côté de la taille et de la physionomie, il cachait de très-grandes qualités guerrières. Les succès de Xanthippe lui acquirent beaucoup de gloire, mais soulevèrent contre lui l'envie à un aussi

quam in bello conficiendo usus, quanquam diuturnus ipsi factorum suorum fructus Carthagine deberetur, relinquere spes ancipites et insidiarum plenas, et ante mutationem animorum aut fortunæ domum regredi, statuit. Hoc enim plerumque ingenio homines agunt, ut patriæ studium in ore, privatum in animo magis habeant: igitur quamdiu quidem honores et divitias incolumi civitate quærere tuerique possunt, amorem illius ardentissimum præferunt: ubi periculum est, ne ad alios ob magnam virtutem et eximia merita hæc concedant, longe malunt deesse, qui publicæ rei prosint, quam esse, qui obsint suæ.

XXX. Donec autem alios æquiparare posse putant, occultius atque remissius invident; quum vero longissime relicti, comparatione propinqua se premi sentiunt, opesque et magistratus, quos ipsi sitiebant, penes alios esse: quod virtute desperarunt, per calumniam et criminationes meliorum consequi student. Ita fit, ut optimo cuique plures inimici sint, pluresque insidiæ struantur: sed adversum has homini indigenæ in propinquis et amicis suis præsidium est: peregrinus hoc auxilio de-

haut point. Pour dompter ce monstre, il eut recours à la même prudence dont il avait usé pour terminer la guerre : car, bien que ce qu'il avait fait lui donnât lieu d'attendre des Carthaginois une reconnaissance durable, il résolut d'abandonner des espérances douteuses et pleines de dangers, et prit le parti de retourner dans sa patrie, avant que le zèle de ses partisans se fût réfroidi, et que la fortune lui eût fait éprouver son inconstance. La plupart des hommes, en effet, ont dans la bouche le bien de la patrie, tandis qu'au fond du cœur ils songent beaucoup plus à leur intérêt privé. Aussi long-temps donc qu'ils peuvent accorder avec le salut de la république les moyens de conserver les honneurs et les richesses qu'ils possèdent, et d'en acquérir encore, ils témoignent pour elle le plus ardent amour; mais dès qu'ils courent le danger de se voir contraints de céder ces avantages à d'autres citoyens que la hauteur de leurs talens et l'importance de leurs services en rendent plus dignes, ils aiment beaucoup mieux écarter des hommes utiles au bien commun, que de souffrir des rivaux qui pourraient nuire à leur fortune.

XXX. A la vérité, tant qu'ils croient pouvoir se maintenir au niveau des autres, leur jalousie agit d'une manière moins ouverte et moins ardente; mais quand, laissés bien loin derrière, ils se sentent succomber sous le poids d'une comparaison qui met promptement à nu leur infériorité, et voient passer dans des mains étrangères les biens et les dignités après lesquels ils soupiraient, ce qu'ils désespèrent d'obtenir par leur mérite, ils s'appliquent à se l'assurer en calomniant et incriminant ceux qui y ont plus de droits. Il résulte de là que tout homme d'une haute capacité a beaucoup d'enne-

stitutus, malitiam degenerum animorum acuit ipsa facilitate nocendi, quod insidiantibus magis expositus, vel everti citra maximum laborem potest, vel citra periculum offendi. Xanthippum igitur hæc sagacissime perpendisse, quæ secuta sunt, evidenter affirmarunt. « Abnavigantem enim per quosdam a Carthaginiensibus immissos submersum ferunt, post acceptum beneficium illius auctorem gravatis exosisque, quo extincto famam etiam peregrina virtute servatæ civitatis expiraturam crediderint. »

XXXI. Alii de fato Xanthippi non eadem; sed « punicam tamen perfidiam arguunt; datam enim discessuro navem veterem et rimarum plenam, sed ad speciem firmitudinis recens picatam : ceterum virum nequaquam decipientibus facilem, animadversa fraude, dissimulanter aliud navigium conscendisse, ereptumque periculo esse. » Non minoris perfidiæ, sed ob numerum peremptorum crudelitatis odio superior, iisdem temporibus perpetrata res traditur. Mercenarios enim ob navatam insigniter operam præmia paulo tumultuosius efflagitantes, in naves imposuerunt, facta spe alio quodam loco tributum ipsis iri, quod peterent. Sed a præfectis navium, quibus id negotii datum clam fuerat, in deserta quadam insula expositi relictique, quum omnis humanæ opis egenos, sine alimentis, sine navibus, neque

mis, et se trouve entouré de pièges. Du moins un naturel du pays est protégé contre ces intrigues par ses proches et ses amis; mais un étranger, qui est privé de cet appui, et contre qui la facilité de lui nuire aiguise la méchanceté des âmes basses, peut être abattu sans de grands efforts et offensé sans péril. La suite prouva évidemment qu'en effet aucune de ces réflexions n'avait échappé à Xanthippe; car on dit que, « comme il gagnait le large, il fut submergé par des gens que les Carthaginois avaient envoyés après lui, ne pouvant supporter l'idée du service qu'il leur avait rendu, et croyant faire oublier par sa mort qu'ils devaient à la valeur d'un étranger le salut de leur république. »

XXXI. D'autres racontent différemment l'aventure de Xanthippe, mais en accusant néanmoins les Carthaginois de perfidie. Selon eux, « on lui donna pour s'en aller un vaisseau vieux et plein de fentes, qu'on venait d'enduire de poix, pour qu'il parût être en bon état; mais le Lacédémonien, qu'il n'était nullement facile de tromper, s'étant aperçu de la ruse, s'embarqua furtivement sur un autre navire, et se déroba au danger. » On rapporte qu'à la même époque ils commirent une action non moins perfide, mais bien plus odieuse, à raison du nombre des victimes de leur cruauté. Car, comme les soldats mercenaires réclamaient un peu hautement le prix du service important qu'ils avaient rendu, ils les embarquèrent sur des vaisseaux qui devaient les transporter dans un lieu où ils leur faisaient espérer qu'on leur paierait ce qu'ils demandaient. Mais ceux qui commandaient ces vaisseaux, suivant l'ordre qui leur avait été donné secrètement, les débarquèrent et les laissèrent dans une île déserte, où, privés de tout secours humain, sans

manere fames, neque abire pelagus sineret, fœdo horrendoque genere mortis, extabuerunt.

XXXII. Apud alios auctores facinus hoc ad superiora tempora referri reperio, quibus Syracusani bellum cum Pœnis habuere; nomenque mansisse infami deinceps insulæ, ut Ostodes (Ossuariam possemus dicere) vocaretur. Ea post Liparam, occidentem versus in alto mari sita est. Quæ facta quomodocunque aut quocunque tempore evenerint, a cetera Pœnorum immanitate nihil abhorrens habent. Neque igitur mirandum est, qui in socios adjutoresque suos hoc animo fuerunt, si adversum hostes iidem se gesserunt inclementius. Quanquam profecto ceteros captivorum satis tolerabiliter habuisse feruntur : quod et ipsi multos ex suis in potestate Romanorum esse sciebant, quos permutatione instituta cupiebant recipere.

XXXIII. Sed adversus M. Regulum neque abscondere iram, neque moderari potuere, quin omnibus modis vexarent virum angerentque; cibum enim præbebant, non qui vel voluptatis aliquid afferre sensibus, vel vigoris corpori posset; sed qui tenuissima refectione spiritum infelicis ad producendas ejus miserias detineret : at acerbiores erant contumeliæ perpetuæ, inter quas consueverant creberrime elephantum aliquem adducere, cujus barritu exterritus, et invisa specie tortus, nec

vivres pour subsister, sans vaisseaux pour en sortir, ils périrent du genre de mort le plus déplorable et le plus affreux.

XXXII. D'autres auteurs placent ce fait dans des temps fort antérieurs. Selon eux, cette cruauté se commit durant la guerre que les Syracusains firent aux Carthaginois, et l'île en conserva même dans la suite l'infâme nom d'Ostode (ce que nous pourrions rendre par l'Ile aux os). Elle est située derrière Lipare, dans la haute mer vers l'occident. Mais de quelque manière et en quelque temps que la chose soit arrivée, l'inhumanité dont les Carthaginois ont donné des preuves en bien d'autres occasions, la rend très-vraisemblable. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, qu'après s'être conduits de la sorte envers ceux qui étaient leurs alliés et leurs auxiliaires, ils aient porté encore plus loin la barbarie envers leurs ennemis. On convient, et le fait est vrai, qu'ils traitèrent assez humainement leurs prisonniers; mais c'est parce que, sachant qu'un grand nombre des leurs étaient au pouvoir des Romains, ils désiraient leur faire recouvrer la liberté, au moyen d'un échange.

XXXIII. Mais ils ne purent ni dissimuler leur colère contre M. Regulus, ni mettre de bornes aux mauvais traitemens et aux cruautés de tout genre qu'ils exercèrent contre sa personne. Ils lui donnaient en très-petite quantité des alimens insipides et sans substance, seulement pour empêcher ce malheureux de mourir, et pour prolonger ses souffrances. Mais ce qui lui semblait le plus amer, c'étaient les outrages dont ils ne cessaient de l'abreuver. Entre autres, ils avaient coutume d'amener à chaque instant devant lui un éléphant, dont les effroyables cris et l'épouvantable aspect ne laissaient ni

animo nec corpore posset requiescere; postremo ita maceratum exagitatumque in carcerem publicum conjecerunt. Quæ postquam audita sunt Romæ, non dolore modo ingenti, sed etiam metu, civitatem perculerunt. Timebatur enim, ne Carthaginienses acerbitate calamitatum suarum, et victoriæ fiducia stimulati, reddere vicem hostibus, et quid malorum perpessa Carthago foret, romanæ urbi persentiscendum dare cuperent, auderentque.

XXXIV. Quare consulibus mandavit senatus « ut Italiam quam possent diligentissime munirent præsidiis; ipsi cum navibus quamplurimis Siciliam, inde, si videretur, Africam adeuntes, Pœnos ab Italia petenda propiore metu distinerent. » Ceterum Carthaginiensibus antiquior cura fuit civitates a Romanis occupatas recipere, Afros, qui a se ad hostes desciverant, mulctare, in rebellione persistentes ad obsequium armis cogere. Sed Clupea quidem ab Romanis strenue defensa est : in Numidia, aliisque populis Africæ, magnum magis bellum, quam difficilis victoria fuit. Interea quum in Italia validam adornari classem comperissent, omissa quam obsederant Utica, naves veteres reficere, novas exædificare, ad prohibendos africo litore Romanos omnia studiose parare cœperunt. At consules incredibili diligentia tantum effecerant, ut æstatis initio naves jam trecentas

à son esprit ni à son corps un seul moment de repos. Enfin, après l'avoir accablé ainsi de privations et de tourmens, ils le jetèrent dans la prison publique. Quand ces choses furent connues à Rome, elles y causèrent non-seulement beaucoup de douleur, mais encore de la crainte. En effet, on appréhendait que les Carthaginois, stimulés par le souvenir des souffrances auxquelles ils s'étaient vus en proie, et par la confiance que la victoire leur inspirait, ne voulussent rendre la pareille à leurs ennemis, et n'osassent entreprendre de faire sentir à la ville de Rome tous les maux que Carthage venait d'éprouver.

XXXIV. Le sénat chargea donc les consuls « de pourvoir le plus promptement qu'ils pourraient à la sûreté de l'Italie, de passer eux-mêmes en Sicile, avec le plus de vaisseaux qu'il serait possible, et de là, s'ils le jugeaient à propos, en Afrique, afin de détourner, par la crainte d'un danger pressant, les Carthaginois du projet d'aborder en Italie. » Au reste, le premier soin des Carthaginois fut de reprendre sur les Romains les villes dont ceux-ci s'étaient emparés, de punir les peuples d'Afrique qui les avaient abandonnés pour se joindre aux ennemis, et de contraindre à l'obéissance, par la force des armes, ceux qui persistaient dans leur rébellion. Mais Clupée fut défendue vigoureusement par les Romains. En Numidie, et chez les autres peuples de l'Afrique, ils eurent affaire à des forces nombreuses, sans éprouver beaucoup de difficultés à vaincre. Sur la nouvelle qu'on équipait en Italie une puissante flotte, abandonnant le siège d'Utique, qu'ils avaient entrepris, ils se mirent à radouber leurs anciens vaisseaux, à en construire de nouveaux, et à faire soigneusement tous

quinquaginta instructas ornatasque haberent. Quibuscum in Siciliam profecti, postquam ibi satis tuta omnia, nihilque mali, præterquam quod in exspectatione et metu fuerat, reperissent; præsidiis ubi maxime opus erat relictis, cum cetero exercitu protinus Africam versus contenderunt.

XXXV. Sed tempestate Cossuram delati (inter Africam et Siciliam, qua Lilybæum promontorium est, posita est insula), vastatis agris, et urbe ejusdem nominis capta, præsidium imposuerunt. Inde ad Hermæum promontorium perrexerunt, quod medio inter Carthaginem et Clupeam situ, alterum carthaginiensis sinus cornu claudit. Eo loco quum Pœnorum naves occurrissent, acrique certamine duas inter classes dimicaretur, auxilio venere suis a Clupea Romani, momentumque hoc, paribus eousque rebus, ad victoriam fuit. Pœni naves quatuor supra centum submersas, triginta captas ab hostibus, militum ad millia quindecim amiserunt : ex Romanis mille centum periere milites, cum navibus novem. Tum Uticam profecta classis, expositusque miles juxta ipsam civitatem castra munivit : venerunt eodem carthaginienses copiæ, quas Hannones duo ducebant : ita pedestri quoque prœlio res gesta, deteriore Pœno-

les préparatifs nécessaires, pour empêcher les Romains d'aborder en Afrique. Mais les consuls avaient poussé les leurs avec une si incroyable diligence, qu'au commencement de la campagne, ils pouvaient déjà disposer de trois cent cinquante vaisseaux bien équipés. Arrivés en Sicile avec ces forces navales, et voyant que tout y était assez tranquille, à la crainte près qui avait tenu les esprits en suspens, ils laissèrent des troupes où ils jugèrent qu'il en était principalement besoin, et se dirigèrent sur-le-champ vers l'Afrique, avec le reste de l'armée.

XXXV. Mais, jetés par la tempête sur les côtes de Cossura (c'est une île située entre l'Afrique et la Sicile, vis-à-vis le promontoire de Lilybée), ils ravagèrent son territoire, prirent la ville du même nom que l'île, et y mirent garnison. De là, ils gagnèrent le promontoire d'Hermée, situé entre Carthage et Clupée, de l'autre côté du golfe de Carthage. Ce fut là qu'ils rencontrèrent les vaisseaux des Carthaginois. Pendant que les deux flottes combattaient avec acharnement, sans aucun avantage l'une sur l'autre, les Romains vinrent de Clupée au secours de leurs concitoyens, et firent pencher en leur faveur la victoire jusque là indécise. Les Carthaginois eurent cent quatre vaisseaux coulés à fond, trente de pris par les ennemis, et perdirent près de quinze mille hommes; du côté des Romains, la perte fut de onze cents soldats et de neuf vaisseaux. La flotte romaine s'étant dirigée ensuite du côté d'Utique, les soldats effectuèrent leur débarquement près de cette ville, y campèrent et s'y retranchèrent. Les troupes carthaginoises vinrent au même endroit, sous la conduite des deux Hannon. Il se livra sur terre un nouveau combat, dans

rum fortuna, qui hic quoque circiter millia militum novem perdiderunt.

XXXVI. Capti sunt inter hos aliquot viri nobiles, servatique a consulibus, ut per hos M. Regulus, et qui cum eo similem casum subierant, redimerentur. Deliberatum inde est de præsentibus: magnaque spes fuerat Africam retineri posse; verumtamen regione quaquaversum vastata, quum fames timeretur, abduci Romanos, qui Clupeam tutati fuerant, Siciliamque repeti placuit. Avecta est una ingens præda, quam in urbem Clupeam M. Reguli rebus adhuc prosperis comportatam victoriæ recentes cumulaverant. Perventum erat in Siciliam tuta navigatione, nimiumque felices fuissent consules, si felicitati suæ modum statuere didicissent.

XXXVII. Sed quia, dum in Italiam revehuntur, eadem opera quasdam urbes Siciliæ maritimas recipi posse putabant, nequidquam obtestantibus navium gubernatoribus, « ne inter Orionis et Canis exortum, quæ infestissima navigantibus sunt sidera, obversum Africæ litus, intutum et importuosum præterveherentur, » tantam tempestate cladem perpessi sunt, ut vix aliud in hoc genere proditum sit exemplum illustrius; denique de navibus trecentis sexaginta quatuor, vix octoginta, onerum jactura facta, servari potuerunt; hippaginum quoque, ceterorumque variæ formæ navigiorum numerus

lequel les Carthaginois eurent encore le dessous, et qui leur coûta environ neuf mille soldats.

XXXVI. Il se trouva parmi les prisonniers quelques hommes marquans, que les consuls gardèrent, pour les échanger contre M. Regulus et les autres Romains pris avec lui. Les consuls délibérèrent ensuite sur la situation présente. Ils avaient conçu une grande espérance de pouvoir conserver l'Afrique; mais, redoutant la famine dans un pays dévasté de tous côtés, ils pensèrent que le parti le plus sage était d'emmener les Romains qui avaient défendu Clupée, et de regagner la Sicile. Ils emportèrent avec eux un immense butin, composé des richesses que M. Regulus avait entassées dans Clupée, durant le temps de sa prospérité, et de celles que venaient d'y ajouter leurs victoires. On était arrivé en Sicile, sans aucune espèce d'accidens pendant le trajet; et rien ne manquait à la félicité des consuls, s'ils eussent su y mettre des bornes.

XXXVII. Mais, avant de retourner en Italie, ayant voulu tenter de reprendre quelques villes maritimes de la Sicile, au mépris des avertissemens des pilotes, qui leur conseillaient « de ne point s'approcher du rivage tourné vers l'Afrique, rivage dangereux et de difficile abord, surtout entre le lever d'Orion et de la Canicule, les plus dangereuses de toutes les constellations, pour ceux qui sont en mer, » ils furent battus d'une si affreuse tempête, qu'on pourrait à peine trouver un seul exemple d'un désastre pareil. Enfin, de trois cent soixante-quatre vaisseaux, on en put à peine sauver quatre-vingts, après avoir perdu les munitions et le butin. Il périt un nombre non moins considérable de navires de transport,

haud minor periit : ut ita cadaveribus hominum animaliumque, et fractis navium tabulis, a Camarinensium ora, ubi pestis illa classem invaserat, Pachynum usque litus omne compleretur. Tam dura in sorte non leve solatium afflictis humanitas Hieronis regis attulit : qui benigne exceptos, vestibus, cibo, naviumque armamentis adjuvando, Messanam usque deduxit incolumes.

XXXVIII. Sed Carthaginienses hoc fortunæ beneficio non segniter usi, Cossuram insulam urbemque receperunt; et sine mora in Siciliam transjicientes, Agrigentum duce Carthalone circumsessum, quia non subveniebatur, exciderunt, diruerun tque. Multi hic mortales interfecti captive : ceteri, quibus per mediterranea loca in ditionem Syracusanorum effugium fuit, in vico juxta fanum Jovis, Olympium vocant, consedere. Neque longe aberant a spe totius insulæ recuperandæ Pœnorum duces, nisi audito Romanorum in reparanda classe studio, confirmati socii fortibus animis præsentem metum tolerassent. Tanta enim diligentia huc incubuerant consules, ut vix credibili celeritate, intra unum trimestre naves novæ centum viginti compingerentur. Cum his Cn. Cornelius L. F. C. N. Scipio Asina, et A. Atilius A. F. C. N. Calatinus iterum consules*, impositis ex novo delectu

* U. C. 498. A. C. 254.

et d'autres bâtimens de diverses formes; en sorte que tout le rivage depuis Camarine, où cette horrible tempête avait surpris la flotte, jusqu'au promontoire de Pachinum, était couvert de cadavres d'hommes et d'animaux, et de débris de vaisseaux. Dans une si cruelle adversité, l'humanité du roi Hiéron apporta aux malheureux Romains de très-grands soulagemens. Il les accueillit avec bienveillance, leur fournit des vêtemens, des vivres, des agrès pour leurs vaisseaux, et les reconduisit sains et saufs jusqu'à Messine.

XXXVIII. Mais les Carthaginois mirent promptement à profit cette faveur de la fortune. Ils reprirent l'île et la ville de Cossura; et, passant aussitôt en Sicile, ils assiégèrent, sous la conduite de Carthalon, Agringente, qui, n'étant pas secourue, fut entièrement détruite par eux. Un grand nombre d'habitans furent tués ou faits prisonniers. Ceux qui purent se réfugier vers le centre de l'île, sur les terres de la dépendance des Syracusains, s'établirent dans un bourg, auprès du temple de Jupiter Olympien. Les généraux carthaginois avaient presque l'espoir de reconquérir toute la Sicile, quand la nouvelle que les Romains s'occupaient activement d'équiper une nouvelle flotte, vint fortifier le courage de leurs alliés, et leur faire envisager avec moins de crainte le danger présent. Car les consuls firent marcher les travaux avec une telle diligence, qu'au moyen de cette promptitude à peine croyable, en moins de trois mois, cent vingt nouveaux vaisseaux furent mis en état de tenir la mer. Le commandement en fut donné aux nouveaux consuls, Cn. Cornelius Scipion Asina et A. Atilius Calatinus, qui occupaient cette dignité pour la seconde fois. Ils eurent ordre d'embarquer l'élite des troupes nouvellement levées

strenuis militibus, primo quoque tempore solvere jussi.

XXXIX. Magnum inconstantis fortunæ documentum Cn. iste Cornelius fuit: utili ad fortiter tolerandas adversitates exemplo; quippe quum septimo ante anno consul insidiis Pœnorum circumventus, captivitatem, vincula, carcerem, quidquid in humanis rebus aut sordidissimum, aut miserrimum habetur, pertulisset: non cetera modo suæ dignitatis ornamenta, sed etiam ipsum illud consulare fastigium, fascesque non sponte relictos, tanto majore gaudio recepit, quanto acerbiore casu perdiderat. Consules Messanam transgressi, assumptis quas ibi repererant navibus (eæ superioris ferme naufragii reliquiæ erant), cum navibus ducentis quinquaginta ad ostium amnis Himeræ accesserunt, oppidumque Cephalœdium ad duodevicesimum inde milliare in eodem litore situm, prodentibus quibusdam receperunt. A. Drepano, nam illuc cursum flexerant, quum neque statim potiri loco potuissent, et obsidionem agitantibus Carthalo suppetias urbi veniret, proposito frustrati recesserunt.

XL. Nec ideo segniores ad audendum facti, majorem aliquanto rem feliciter confecere. Panormum enim directo cursu, punicæ ditionis principem urbem, et occupato portu, juxta ipsos oppidi muros fecerunt exscensionem, recusantesque deditionem Panormitanos fossa valloque circumdare instituerunt. Favebat labori natura

et de mettre à la voile au premier moment favorable.

XXXIX. Ce Cn. Cornelius offrit une bien grande preuve de l'inconstance de la fortune, et son exemple doit apprendre aux hommes à supporter courageusement les adversités. Car, tombé dans une embuscade des Carthaginois, sept ans auparavant, durant son premier consulat, après avoir souffert la captivité, les chaînes, la prison, tout ce qu'il y a de plus humiliant et de plus dur pour l'humanité, non-seulement il recouvra tous ses honneurs, mais il fut élevé une seconde fois à la dignité consulaire, et se vit de nouveau précédé des faisceaux, avec une joie d'autant plus vive, que l'accident qui les lui avait arrachés était plus affreux. Arrivés à Messine, les consuls prirent les vaisseaux qu'ils y trouvèrent (presque tous étaient ceux qui avaient échappé au précédent naufrage), s'approchèrent, avec deux cent cinquante bâtimens, de l'embouchure du fleuve Himera, et, par la trahison de quelques-uns des habitans, reprirent Céphalédie, ville située à dix-huit milles de là, sur le même rivage. Ils s'avancèrent ensuite jusqu'à Drepanum; mais, n'ayant pu s'en emparer sur-le-champ, et ne croyant pas devoir entreprendre le siège de cette ville, au secours de laquelle venait Carthalon, ils se retirèrent sans avoir pu mettre à exécution leur dessein.

XL. Mais, loin de se laisser décourager par ce mauvais succès, ils exécutèrent heureusement un projet d'une plus grande importance. Car, s'étant dirigés vers Panorme, ville capitale de la partie de la Sicile qui était sous la domination des Carthaginois, ils entrèrent dans le port, opérèrent une descente au pied même de ses murailles; et, comme les Panormitains refusaient de se rendre, ils résolurent de l'entourer d'un fossé et

regionis, materiem copiosam arboribus passim enatis subministrans. Itaque cito perfectis operibus, quum oppugnationem strenue urgerent, machinarum ope turrim ad mare sitam dejecerunt; milesque per ruinas irrumpens multa cum hostium cæde urbem exteriorem, quæ nova dicebatur, expugnavit. Neque vetus urbs diu morata est: quum enim magna in eam multitudo confugiens, plus ex urbe nova terroris quam commeatus intulisset; brevi dejectis periculi cogitatione animis, et fame jam imminente, legati venerunt ad consules, corporibus exceptis, omnia dedituri. Non accepere consules, gnari res obsessis angustas esse, nisi pretio statuto redimerentur. Pactæ sunt in capita minæ duæ: redemta capitum millia quatuordecim; cetera multitudo, millia ferme tredecim, cum reliqua præda venierunt.

XLI. Clara ea victoria fuit, magnæque et subitæ utilitatis; multa enim ejus oræ oppida, quædam etiam longius dissita, Pœnorum ejectis præsidiis, societatem romanam complexa sunt: principio ab Jetinis orto; secutisque statim Soluntinis, Petrinis, Tyndaritanis, aliisque. Rebus ita gestis præsidioque Panormi relicto, Messanam consules, deinde Romam redierunt. Pœni abeuntibus insidiati, naves aliquot onerarias, cum pecunia quam vehebant, abstraxere. Romæ deinde continui triumphi duo spectati. Duxerunt prioris anni consules,

d'une palissade. La nature du pays, couvert de bois, et fournissant des matériaux en abondance, rendait facile l'exécution de ces travaux. Les ouvrages ayant donc été promptement achevés, ils redoublèrent les attaques avec tant de vigueur, qu'ils abattirent, à l'aide des machines, une tour située du côté de la mer; et le soldat, s'élançant par la brèche, emporta la ville extérieure, qu'on appelait la nouvelle, après avoir fait un grand carnage des ennemis. La vieille ville ne tint pas long-temps; car la multitude considérable qui vint s'y réfugier de la nouvelle, y apporta la terreur plutôt que des vivres. Bientôt découragés par la crainte du danger, et par celle de la famine qui les menaçait, les habitans envoyèrent aux consuls des députés pour leur demander la vie et la liberté, avec offre de leur abandonner tout le reste. Les consuls, sachant que les assiégés manquaient de vivres, n'acceptèrent la proposition qu'à condition qu'ils se rachèteraient à raison de deux mines par tête. Quatorze mille se rachetèrent à ce prix; les autres, au nombre de treize mille, furent vendus à l'encan avec le reste du butin.

XLI. Cette victoire fut glorieuse, et procura tout à coup de grands avantages; car beaucoup de villes de cette côte, et plusieurs même de celles qui en étaient à quelque distance, chassèrent les garnisons des Carthaginois, et embrassèrent l'alliance des Romains. Les Jétinfens commencèrent, et furent suivis aussitôt par les Solontiens, les Pétriniens, les Tyndaritains, et autres. Leurs expéditions ainsi terminées, les consuls, après avoir laissé une garnison à Panorme, retournèrent à Messine et ensuite à Rome. Les Carthaginois leur dressèrent des embûches en chemin, et leur enlevèrent quelques bâtimens de charge avec l'argent qu'ils portaient.

prorogato imperio, de Cossurensibus et Pœnis, navalem utrumque. Prior Ser. Fulvius a. d. XIII cal. febr. triumphavit : M. Æmilius postridie. Annus, quem ab Urbe condita quingentesimum numerant, africanam expeditionem habuit, sed inanem et sine fructu. Cn. Servilius Cn. F. Cn. N. Cæpio, C. Sempronius Ti. F. Ti. N. Blæsus consules* in Siciliam trajecere; ubi tentato frustra Lilybæo, in Africam direxere cursum, ducentis sexaginta navibus instructi. Litus hi legentes Africæ, multisque locis exscensionem facientes, oppida multa ceperunt, prædaque magna potiti sunt.

XLII. Majoris tamen rei nihil geri potuit, quod commodissimorum quorumque locorum aditu prohiberentur, occurrentibus ubique Pœnis, qui minus jam impedimentorum et plus animi habebant, receptis, quæ M. Regulus tenuerat, punitisque defectoribus. Amilcar enim Numidiam Mauritaniamque pervagatus, tractum eum omnem perpacaverat, imperatis pœnæ loco mille talentis argenti, et viginti millibus boum, punitisque principibus, qui favisse Romanis arguebantur, quorum ad millia tria patibulo affixi sunt. Neque tamen hostium occursus, quam ignorantia locorum, et cæcæ sub

* U. C. 499. A. C. 255.

Les consuls de l'année précédente, auxquels on avait prorogé le commandement, eurent l'un et l'autre les honneurs du triomphe naval, en récompense des victoires qu'ils avaient remportées sur les habitans de Cossura et sur les Carthaginois. Ser. Fulvius triompha le premier, le 14 des calendes de février; et M. Émilius le lendemain. L'an 500 de Rome, suivant le calcul de quelques autres historiens, les Romains allèrent de nouveau en Afrique, mais ne retirèrent de cette expédition aucun avantage important. Elle eut lieu sous le consulat de Cn. Servilius Cépion et de C. Sempronius Blésus. Ces deux consuls passèrent en Sicile, d'où, après une vaine tentative sur Lilybée, ils poussèrent leur course jusqu'en Afrique, avec une flotte de deux cent soixante vaisseaux. En côtoyant cette contrée, et y faisant des descentes en divers endroits, ils prirent plusieurs villes, et recueillirent un butin considérable.

XLII. Mais c'est à quoi se borna leur expédition; car ils ne purent aborder dans aucune des meilleures contrées, se trouvant repoussés sur tous les points par les Carthaginois, qui agissaient avec plus de liberté et se sentaient plus de courage, depuis qu'ils avaient repris les villes que leur avait enlevées M. Regulus, et qu'ils avaient puni les rebelles. Car Amilcar, en parcourant la Numidie et la Mauritanie, en avait fait rentrer tous les habitans dans le devoir. Une amende de mille talens d'argent et une contribution de vingt mille bœufs furent la peine de leur soulèvement; et trois mille des principaux d'entre eux, convaincus d'avoir embrassé le parti des Romains, furent attachés au gibet. Cependant la flotte romaine avait moins à redouter la rencontre des ennemis que les rochers cachés sous les eaux, contre les-

aquis insidiæ, formidabilior romanæ classi fuit. Subvectos ad Meningem, Lotophagorum insulam, quæ minori Syrti vicina est, recedente maris æstu vadosa loca tenuere : donec jactura levatas naves, et extrema omnia metuentes, præter spem reversi fluctus explicuerunt.

XLIII. Ita non impune pestem evidentissimam elapsi, et loca tam infesta horrentes, sine mora fugientium in speciem vela fecerunt : ignari non minus ipsis superesse periculum, quod adirent, quam quod evitaverant. Et Panormum quidem redeuntibus innoxium iter fuit. Ceterum Italiam petituros, dum Palinuri promontorium flectunt, quod a lucanis montibus in mare procurrit, magna tempestatis vis adorta, longas naves supra centum sexaginta, cum hippaginibus et onerariis multis, profundo mersit. Quare continuis hoc genus cladibus mœsta civitate, quum imperium maris ipsæ etiam undæ ipsique venti Romano negare viderentur, decrevere patres, ne amplius sexaginta navium classis, ad præsidium Italiæ, commeatusque exercitui, qui in Sicilia esset, subvehendos haberetur. Alteri tamen consulum C. Sempronio calamitas ista non obstitit, quin triumphum de Pœnis ageret calendis aprilibus, decimo post die

quels elle courait risque d'échouer dans une mer qui lui était inconnue. En effet, les Romains s'étant avancés jusqu'à Méninge, île des Lotophages, voisine de la petite Syrte, ils se trouvèrent arrêtés sur des bancs de sable, que la mer, en se retirant, avait laissés à découvert; et quoiqu'ils eussent jeté une grande partie de leur charge pour alléger leurs vaisseaux, ils ne s'en voyaient pas moins réduits aux plus cruelles extrémités, lorsque, contre leur attente, le retour des flots les tira de cet affreux danger.

XLIII. Après avoir ainsi échappé, non sans un grand détriment, à une perte qui paraissait tout-à-fait inévitable, pleins d'horreur pour ces parages si funestes, ils firent promptement une retraite qui ressemblait assez à une fuite, ne sachant pas qu'ils étaient menacés d'un péril aussi grand que celui auquel ils venaient de se soustraire. A la vérité, ils revinrent à Panorme, sans le plus léger accident; mais, ayant repris le chemin de l'Italie, tandis qu'ils doublaient le promontoire de Palinure, qui des montagnes de la Lucanie s'avance dans la mer, il s'éleva une violente tempête, qui leur coula à fond plus de cent soixante vaisseaux de guerre, et un nombre considérable de bâtimens employés au transport tant des chevaux que des provisions. Aussi, le sénat, voyant la douleur que causaient dans Rome tant de pertes consécutives de cette nature, et d'après lesquelles il semblait que les flots et les vents eux-mêmes refusassent aux Romains l'empire de la mer, décréta que la flotte ne se composerait plus que de soixante vaisseaux, qui serviraient à protéger les côtes de l'Italie, et à porter des provisions à l'armée qui était en Sicile. Toutefois, ce désastre n'empêcha pas qu'on ne décernât à l'un des

tatem suam, neque adjuvari a suis, quos arcuerant, valentes, dignum stultitia sua exitum fecere, ad unum omnes interfecti.

XLV. Thermis Himerensibus in potestatem redactis, C. Aurelius consul, Liparam, quæ jam aliquoties a prioribus ducibus tentata irrito conatu fuerat, obsidere cogitans, ex romanis copiis, quæ per universam Siciliam erant, plurimos fortissimosque milites delegit; eosque, acceptis ab Hierone navibus, in Liparæorum insulam trajecit. Unde quum ad auspicia repetenda Messanam rediturus esset, P. Aurelium Pecuniolam agnatum suum (apud alios Q. Cassium tribunum militum lego) obsidioni præfecit, opera tueri diligenter, de cetero abstinere pugna jussum. Sed is posthabito consulis mandato, suæ gloriæ cessurum ratus, si per absentiam illius capta Lipara foret, ad oppugnanda mœnia duxit : non impunita temeritate; nam neque expugnare urbem potuit, et multis amissis, eruptione in recedentem facta, aggere præterea incenso, castra ægre tutatus est. Sed reditu C. Aurelii quum mutata fortuna esset, magna hominum cædes in urbe capta est edita : deinde ad tribuni pœnas itum, quem ademto militiæ gradu, virgis cædi consul, et stipendia inter gregarios pedites facere coegit; memorabili severitate, cujus et alia quædam exempla in eodem illo consulatu C. Aurelius edidit.

ni être secourus par les leurs, qu'ils avaient empêchés d'entrer, eurent une fin digne de l'extravagant projet qu'ils avaient conçu; ils furent tués depuis le premier jusqu'au dernier.

XLV. Une fois maître de Thermes-Himera, le consul C. Aurelius, dans le dessin d'assiéger Lipare, dont, avant lui, plusieurs généraux avaient essayé en vain de s'emparer, choisit, parmi les troupes romaines répandues dans toute la Sicile, un grand nombre de soldats les plus courageux, et les transporta dans l'île des Liparéens, sur des vaisseaux que lui fournit le roi Hiéron. Obligé de revenir à Messine pour y reprendre les auspices, il laissa la conduite du siège à un de ses parens, P. Aurelius Pecuniola (d'autres disent à Q. Cassius, tribun des soldats), lui recommandant de bien garder les ouvrages, et surtout d'éviter d'en venir aux mains avec l'ennemi. Mais celui-ci, sans tenir compte des ordres du consul, alla aussitôt attaquer les murs de Lipare, persuadé qu'il rendrait son nom célèbre, s'il prenait cette ville en l'absence d'Aurelius. Sa témérité ne demeura pas impunie: car, non-seulement il ne put emporter d'assaut la ville, mais, après avoir perdu beaucoup de monde, il essuya, pendant sa retraite, une sortie de la part des assiégés, qui de plus incendièrent les travaux, et eut beaucoup de peine à défendre le camp. Mais, le retour de C. Aurelius ayant ramené la fortune, la ville fut prise, et il fut fait un grand carnage des habitans. Ensuite le consul, pour punir le tribun, le priva de son grade, le fit battre de verges, et le contraignit de servir comme simple soldat. Ce ne fut pas là le seul exemple d'une mémorable sévérité, que donna C. Aurelius, durant ce même consulat.

XLVI. Recepta Lipara, Timasithei, qui locis istis quondam præfuerat, posteris datum, ut immunes a tributis et vectigalibus essent; adeo ne tempore quidem intercidere sinebat gratissimus populus veteris beneficii memoriam, quod Timasitheus craterem aureum Delphico Apollini dono a Romanis missum, quem piratæ liparæi ceperant, legatosque, qui eum deferebant, salvos et in Græciam et deinde Romam reducendos curaverat. Erctam deinde, castellum munitissimum, Romani cum peditum quadraginta millibus, et equitibus mille obsidere aggresi, neque capere potuerunt, neque cum Pœnis ausi sunt collatis signis confligere. Nam ex M. Reguli casu tantus elephantorum terror romanas legiones incesserat, ut ex eo tempore prœliorum aleam fugerent. Sæpe in lilybætano agro, sæpe in selinuntio instructis adversum hostes ordinibus steterunt, vix aliquando passuum sexcentorum intervallo diremti : sed neque pro solita prius alacritate prœlium incipere, neque omnino in plana se demittere tutum rati, loca ardua et inaccessa sectabantur.

XLVII. Unde Carthaginienses majorem in modum confirmati, quum et pedestri exercitu jam confiderent, et mari quoque majores a tempestate Romanis, quam

XLVI. Après la prise de Lipare, il exempta de tout tribut et de tout impôt les descendans de Timasithée, qui avait autrefois gouverné le pays : tant il est vrai que le temps ne pouvait faire perdre au peuple romain le souvenir des services qu'on lui avait rendus, ni mettre des bornes à sa reconnaissance. Timasithée avait jadis restitué aux envoyés de Rome une coupe d'or, offrande de leurs concitoyens, qu'ils allaient déposer dans le temple d'Apollon, à Delphes, et que les pirates liparéens leur avaient enlevée. Bien plus, il prit des mesures pour que ces envoyés arrivassent en Grèce, et fussent ensuite ramenés à Rome sains et saufs. Les Romains, ayant ensuite entrepris le siège d'Ercta, place très-forte, avec quarante mille fantassins et mille cavaliers, ne purent s'en rendre maîtres, et n'osèrent hasarder une bataille contre les Carthaginois. Car, depuis le funeste revers qu'avait essuyé M. Regulus, les légions romaines avaient une telle frayeur des éléphans, qu'elles abandonnaient le terrain à l'aspect de ces animaux. Il arriva souvent aux Romains de se trouver en bataille en présence des Carthaginois, soit dans le territoire de Lilybée, soit dans celui de Sélinunte; quelquefois même ils ne se trouvaient séparés de l'ennemi que par un intervalle de six cents pas au plus : mais, privés de cette confiance qui auparavant les faisait ordinairement courir avec joie au combat, ils ne se montraient en plaine qu'avec hésitation, et s'empressaient de gagner les hauteurs les plus inaccessibles.

XLVII. Ce découragement donna aux Carthaginois une très-grande confiance. Comptant dès-lors sur leur armée de terre, pensant que la tempête avait fait éprouver à la marine des Romains des pertes encore plus

sendo, tredecim moti : juvenes quadringinti ademtis equis publicis ærarii facti : hoc quidem C. Aurelii consulis querela effecerat, coram censoribus arguentis, « quod in Sicilia, quum necessitas postularet, ad opus jussi accedere, imperium detractavissent. » Consul ne hac quidem spretæ disciplinæ ultione contentus, etiam apud patres obtinuit, ne eis emerita jam stipendia solverentur. Neque minus, ut illa fuerunt tempora, ob vigorem disciplinæ intente custoditum, quam ob res gestas, decretum ei triumphum opinor, quem de Pœnis et Siculis a. d. idus apriles egit.

XLIX. Proximus deinde annus* plus minarum, quam eventuum habuit; nam et magnis utrinque apparatibus quum mutuo metu tenerentur, æstas nullo majore negotio memoranda transiit. L. Cæcilius L. F. C. N. Metellus, C. Furius C. F. C. N. Pacilus, consules, legionibus in Siciliam deportatis, neque lacessiverunt ipsi hostem magnopere, nec ab eo lacessiti sunt, quanquam novus Pœnorum imperator Asdrubal, cum ducentis navibus, elephantis centum quadraginta, peditumque et equitum millibus viginti recens advenisset. Ea res senatum denuo de classe paranda consultare coegit : quippe trahendo in longum bello rempublicam exhauriri sumtibus, neque post M.

* U. C. 501. A. C. 251.

revue qui fut faite de cet ordre; quatre cents chevaliers furent privés des chevaux qu'ils possédaient aux frais du trésor public, et ne furent maintenus au nombre des citoyens, que pour payer l'impôt. Cet acte de sévérité contre eux avait été provoqué par la plainte du consul C. Aurelius, qui les accusa en présence des censeurs, « d'avoir refusé, en Sicile, d'exécuter un ordre important qu'ils avaient reçu. » Ne trouvant pas assez forte cette peine infligée à leur désobéissance, le consul obtint des sénateurs un décret portant qu'il ne leur serait tenu aucun compte de leurs services antérieurs. Cette sérieuse application à maintenir en vigueur la discipline, car telle était l'importance qu'on y attachait dans ces temps, ne contribua pas moins, je crois, que les avantages qu'il avait remportés, à lui faire décerner le triomphe. Il triompha des Carthaginois et des Siciliens, aux ides d'avril.

XLIX. L'année suivante se passa plutôt en démonstrations hostiles qu'en opérations sérieuses; car, malgré leurs grands préparatifs, les deux partis se trouvant arrêtés par une mutuelle frayeur, la campagne se passa sans aucune action mémorable. Les deux consuls, L. Cécilius Metellus et C. Furius Pacilus, ayant transporté en Sicile leurs légions, ne pressèrent pas vivement l'ennemi, et ne furent pas pressés non plus par lui, quoique le nouveau général des Carthaginois, Asdrubal, fût arrivé récemment avec deux cents vaisseaux, cent quarante éléphans, et vingt mille hommes de troupes, tant fantassins que cavaliers. Cet état de choses les mit dans la nécessité d'avertir le sénat, qu'il était instant d'équiper de nouveau une flotte. Car ils voyaient très-clairement qu'on ne pouvait traîner la guerre en longueur, sans épuiser la république par de continuelles dépenses; que, depuis

Reguli cladem suis legionibus pristinum vigorem mansisse; et ut terra prosperrime res succederet, tamen prohiberi Sicilia Pœnos non posse, donec imperium maris penes illos esset, haud obscure videbant. Ergo rursus ad priora consilia revoluti, victoriæ spem in navibus habere, illasque summa cura reficere, aut ædificare cœperunt.

L. Interea quum L. Metello Panormi relicto, C. Furius ex Sicilia domum reversus comitia consularia habuisset, C. Atilius M. F. M. N. Regulus, L. Manlius A. F. P. N. Vulso, facti : uterque iterum *. His mandata classis instruendæ conscribendorumque sociorum navalium cura; L. Metello prorogatum imperium, isque proconsule bellum in Sicilia administrare jussus. Asdrubal alterum ex romanis ducibus, cum dimidia parte virium abivisse cernens, secumque reputans jam a longo tempore, quanquam instructæ ex adverso acies essent, Romanos metu cunctatos fuisse; quum jam neque voces suorum, qui segnitiem ejus increpabant, diutius ferre posset; omnibus cum copiis Lilybæo egressus, difficili per Selinuntiorum fines itinere, panormitanum agrum attigit, ibique castra metatus est. Forte Panormi cum exercitu reliquo procos. agebat, ut æstate jam adulta, sociis ad demetendas fruges condendasque præsidio esset.

LI. Hic audito hostium speculatores occultos Panormi degere, universos, qui in urbe essent, procedere in con-

* U. C. 502. A. C. 250.

la défaite de M. Regulus, les légions n'avaient plus la même vigueur; et que, quand ils obtiendraient sur terre les plus brillans avantages, il leur serait cependant impossible de chasser de la Sicile les Carthaginois, tant que ceux-ci conserveraient l'empire de la mer. Revenus donc à leurs premiers projets, ils commencèrent à mettre l'espoir de la victoire dans les forces navales, et à s'occuper très-activement de faire réparer les vaisseaux.

L. Cependant, C. Furius, laissant à Panorme L. Metellus, quitta la Sicile et revint à Rome, pour y présider les comices consulaires. C. Atilius Regulus et L. Manlius Vulson y furent créés consuls, tous deux pour la seconde fois. Ils eurent ordre de mettre la flotte en état de tenir la mer, et de la pourvoir de matelots et de rameurs. L. Metellus fut prorogé dans son commandement, et chargé de faire la guerre en Sicile, en qualité de proconsul. Asdrubal, voyant que l'un des généraux romains s'était retiré avec la moitié des troupes, réfléchit en lui-même que, depuis long-temps, quoique les deux armées se fussent souvent trouvées en présence, les Romains avaient toujours eu peur de risquer un engagement. Pressé d'ailleurs très-vivement par les siens, qui lui reprochaient hautement sa lenteur, il sortit de Lilybée avec toutes ses troupes, et, après une marche pénible à travers le pays des Sélinuntiens, arriva sur le territoire des Panormitains, où il campa. Le proconsul était par hasard à Panorme avec le reste de l'armée, afin de pouvoir, l'été étant déjà fort avancé, protéger les alliés, tandis qu'ils feraient la moisson et serreraient leur récolte.

LI. Sachant que l'ennemi avait des espions cachés à Panorme, il ordonna que tout ce qu'il y avait d'habitans dans la ville s'assemblassent sur la place publique.

cionem jussit; deinde præcipiens, ut sese mutuo prehenderent, rogando ignotiorem quemque, « quis esset, aut cujus rei causa Panormi ageret, » exploratores deprehendit. Ex quibus ubi didicit, quid apud hostes ageretur, animadverso plus temeritatis quam consilii in expeditione Pœnorum esse, quo magis ad ineptam fiduciam incautos proliceret, simulavit metum, et intra munimenta urbis se continuit. Ferocior ergo factus Asdrubal, promotis castris agrum panormitanum vastat, urit, fruges corrumpit, ad ipsos usque urbis muros populationem profert; neque moveri hoc vel damno, vel pudore, proconsul : ratus, si paululum sustinuisset, utrumvis in Pœnos cum ingenti fœnore derivatum iri; maxime vero ut flumen Orethum, quod meridiem versus urbem præterlabitur, transirent hostes, exspectabat; hoc enim si factum esset, præmeditatam expeditamque victoriæ viam habere rebatur. Id ut assequeretur, quum rebus ceteris in speciem timide administratis, tum propugnatores in muris raros collocando, et animum suorum et numerum ab hoste despici cupiebat.

LII. Hoc consilium, quum et prætor hostium audacia sua, et improviso casu sors juvisset, ex sententia proconsulis cessit. Nec enim defuit Asdrubal tum copias pedestres, tum equitatum et elephantos omnes transducere; positis juxta muros oppidi castris, tanto cum

Ensuite, après avoir recommandé à chacun d'eux de questionner son voisin, surtout si ses traits lui étaient inconnus, et de lui demander « qui il était, et ce qu'il faisait à Panorme, » il découvrit les espions. Ayant appris d'eux ce qui se passait parmi les ennemis, il reconnut qu'il y avait dans la tentative des Carthaginois plus de témérité que de prudence; et, pour leur inspirer une confiance encore plus aveugle, il feignit de craindre, et se tint renfermé dans l'enceinte de la cité. Asdrubal, redoublant donc de hardiesse, poursuivit sa marche, ravagea le territoire des Panormitains, y promena l'incendie, y détruisit les moissons, et porta la dévastation jusqu'auprès des murs mêmes de la ville. Le proconsul ne fut point ému de ces pertes et de ces insultes, persuadé que, pour peu qu'il prît patience, il ferait payer aux Carthaginois le tout avec usure. Il attendait surtout que les ennemis passassent la rivière d'Orèthe, qui coule le long de la ville du côté du midi; car il ne doutait point que, s'ils franchissaient cette rivière, il n'eût un sûr et prompt moyen de remporter la victoire. Afin de les amener là, il affecta en tout de la timidité, et ne fit paraître que très-peu de combattans sur les murailles, tâchant qu'ils méprisassent à la fois et le peu de courage et le petit nombre des siens.

LII. L'audace du général ennemi et un concours d'évènemens imprévus firent réussir au gré de ses désirs ce dessein du proconsul. Asdrubal ne manqua pas en effet de faire passer la rivière à son infanterie d'abord, ensuite à sa cavalerie, puis à tous ses éléphans, et il assit son camp au pied des murs de la ville. L'armée carthagi-

contemtu confessæ, ut putabant, hostium formidinis, ut neque vallo sibi neque fossa opus esse judicantes, nullis defensa munimentis tentoria figerent. Eo quum lixæ mercatoresque ingentem annonam plurimumque vini convexissent, mercenarii Carthaginiensium avide hausto mero, clamoribus dissonis, tumultuque et strepitu, qualis ebrietatem sequi solet, omnia complevere. Tum vero tempestivum proconsuli visum, emissis expeditis hostes ad pugnam prolicere, processitque res ita feliciter, ut aliis aliisque subinde prorumpentibus, tandem totus Asdrubalis exercitus et castris educeretur.

LIII. Ibi L. Cæcilius proconsul partem velitum ante fossam urbis disponit; his imperat, « siquidem elephanti propius suggressi essent, densa in eos tela conjiciant : si urgeantur ipsi, refugiant in fossas, atque rursum inde conentur. » Sordidos opifices et forensem turbam comportare missilia jubet, et extra muros projicere, ne copia horum velitibus desit : sagittarios in muris locat; ipse cum cohortibus gravioris armaturæ intra portam, dextro hostium cornu obversam, instructus paratusque constitit. Interea qui prœlium commiserunt, modo multitudine hostium pressi, servatis ordinibus referebant pedem, modo recentibus suorum auxiliis confirmati, quæ proconsul identidem submittebat laborantibus,

noise ressentait tant de mépris pour des troupes qui, à ce qu'elle pensait, faisaient l'aveu de la terreur que leur inspirait l'ennemi, qu'elle dressa les tentes, sans les entourer des moindres retranchemens, croyant n'avoir besoin ni de fossé, ni de palissade. Comme les vivandiers et les marchands avaient apporté en ce lieu beaucoup de provisions et une grande quantité de vin, les soldats mercenaires des Carthaginois, après avoir bu outre mesure, se mirent à pousser des cris discordans et à remplir tout le camp de ce tumulte et de ce fracas qui sont la suite ordinaire de l'ivresse. Alors le proconsul, jugeant le moment opportun, lança contre les ennemis quelques troupes légères, pour les attirer au combat; et cette provocation eut un tel succès, qu'Asdrubal, après avoir successivement envoyé contre elles divers détachemens, fit enfin sortir du camp toute son armée.

LIII. La chose une fois à ce point, le proconsul L. Cécilius plaça une partie des vélites devant les fossés de la ville, avec ordre « de lancer une grêle de traits contre les éléphans, en cas qu'on les fît avancer de leur côté; et, s'ils se trouvaient trop pressés, de s'enfuir dans le fossé, pour en sortir après, et revenir à la charge. » Il enjoignit aux artisans et au bas peuple de porter des traits sur les murailles, et de les jeter en dehors, pour que les vélites n'en manquassent point. Il posta les archers sur les murs. Pour lui, ils se tint, avec les cohortes pesamment armées, derrière la porte qui se trouvait vis-à-vis l'aile droite des ennemis, tout prêt à fondre sur eux. Cependant ceux qui avaient engagé l'action, tantôt se retiraient en bon ordre, quand ils se voyaient pressés par un trop grand nombre d'ennemis, tantôt soutenaient le combat à l'aide des troupes

pugnam sustinebant: quum rectores elephantorum æmulatione incensi, quo ipsi potius, quam Asdrubal, auctores victoriæ fuisse viderentur, concitatis belluis proturbant adversarios; et ad urbem se recipientibus incaute instantes, ad ipsam usque fossam progrediuntur.

LIV. Ibi vero, quum et ea mœnibus sagittarum nimbus rueret, et a recentibus, qui ante fossam steterant, hastæ velitares confertim jacerentur, confecti vulneribus elephanti sævire, conversique quo dolor et ira ferebat, incumbere suis, proterere obvios, perturbare et dissolvere ordines armatorum cœpere; quo animadverso proconsul « hoc illud esse tempus provisæ diu victoriæ » clamitans, aperta porta prorumpit: neque difficile certamen instructis et compositis adversus trepidantes et turbatos fuit: magna cædes pugnantium, magna fugientium facta, casu quodam, qui præsidium afflictis afferre debuerat, ultro calamitatem augente. Quippe sub idem illud tempus punica classis comparuit: ad quam, veluti salutis unicam spem, quum trepida multitudo metuque cæca promiscue rueret, multi invicem aut ab elephantis conculcati sunt, alii a persequentibus interemti: magnus etiam numerus inter natandum, aut dum naves tumultuose conscenduntur excussus, in mari periit.

fraîches que le proconsul envoyait de temps en temps à leur secours; lorsque les conducteurs des éléphans, piqués d'émulation, et pour que la victoire parût plutôt due à eux qu'à Asdrubal, poussèrent ces animaux contre les Romains, et, voyant qu'ils se retiraient dans la ville, les poursuivirent témérairement jusqu'au bord du fossé.

LIV. Mais là, accablés d'une nuée de flèches qu'on faisait pleuvoir du haut des murs, et exposés aux traits que lancaient en grand nombre les vélites, qui s'étaient arrêtés sur le bord du fossé, les éléphans, criblés de blessures, entrèrent en fureur, et, se tournant du côté où les portait la douleur et la colère, marchèrent sur les Carthaginois, écrasèrent tous ceux qui se trouvèrent sous leurs pieds, et jetèrent dans les rangs le trouble et le désordre. Lorsque le proconsul s'en fut aperçu, il s'écria : « Voici le moment d'une victoire à laquelle je m'attendais depuis long-temps; » et, faisant ouvrir la porte, il s'élança hors des murs. Il ne fut pas difficile à des troupes en bon ordre et marchant de pied ferme de vaincre des ennemis parmi lesquels régnait l'épouvante et la confusion. L'on en fit un grand carnage sur le champ de bataille, et l'on en tua un grand nombre dans la fuite; une circonstance qui aurait dû leur être favorable dans cette cruelle extrémité, étant venue augmenter encore leur désastre. Car, la flotte carthaginoise ayant paru en ce moment, comme la foule des soldats, aveuglée par la peur, se précipitait vers elle dans le plus grand désordre, beaucoup furent écrasés par les éléphans, ou tués par les Romains qui les poursuivaient; un grand nombre aussi périrent dans la mer, soit durant le trajet pour gagner les vaisseaux, soit victimes de la confusion avec laquelle ils y montaient.

LV. Neque vel ad ea tempora, vel deinceps ulla populo romano inter tot res prosperas victoria clarior cessit : qua et ad priorem fiduciam erecti sunt animi, et tantus hosti metus incussus, ut non modo spem in posterum pedestris militiæ, quamdiu id bellum fuit, sed etiam cogitationem deponeret. Viginti millia Carthaginiensium eo prælio cæsa referuntur : elephanti sex et viginti statim, ceteri postea omnes capti; proconsul enim efferatas palantesque belluas ab ignaris haud facile adduci posse cogitans, præconis voce « incolumitatem et libertatem captivis promiserat, quorum opera comprehensi elephanti esse viderentur. » Ita primum captis mansuetioribus sibique notis, ceteros horum ope haud difficulter adduxerunt. L. Metellus omnes Romam misit, haud indigno quod memoretur invento per fretum transportatos.

LVI. Quod enim naves ad eam rem idoneas nullas habebat, doliis coactis multis vinctisque, ita ut inter bina quæque dolia tignum unum immissum, neque collidi inter sese, neque divelli sineret; rates compactæ sunt, quæ deinde tabulato constratæ, materia terraque ingesta, et lateribus undique præseptis in stabuli formam ingressas intrepide belluas, sine sensu navigationis, cujus valde impatientes sunt, in rhegino litore exposuerunt. Asdrubal ex clade Lilybæum evasit, sed

LV. Le peuple romain n'avait point remporté jusqu'alors, et ne remporta point dans la suite, durant le cours de tant de prospérités, de victoire plus éclatante. Elle rendit aux Romains leur première confiance, et frappa les ennemis d'une telle crainte, que non-seulement ils ne formèrent plus le projet, mais qu'ils perdirent même jusqu'à la pensée de remettre sur pied des armées de terre, tant que cette guerre dura. On assure que vingt mille Carthaginois furent tués dans cette action. Les Romains prirent d'abord vingt-six éléphans, et ensuite tous les autres. Car le proconsul, pensant bien que ces bêtes farouches, dispersées çà et là, ne se laisseraient pas amener facilement par des inconnus, chargea un héraut de publier, « qu'il promettait la vie et la liberté à ceux des prisonniers qu'on reconnaîtrait avoir pris des éléphans. » Les prisonniers commencèrent donc par s'emparer des plus doux, et de ceux dont ils étaient connus; et, au moyen de ceux-ci, ils se firent aisément suivre des autres. L. Metellus les envoya tous à Rome, usant, pour leur transport par mer, d'une invention qui mérite d'être rapportée.

LVI. Car, comme il manquait absolument de navires propres à cet usage, il rassembla un grand nombre de tonneaux, dont il fit un radeau de cette manière : il rangea ces tonneaux sur deux lignes, puis joignit ces lignes au moyen de poutres dont le bout portait sur chacun des tonneaux qui se répondaient d'une ligne à l'autre, pour les empêcher de se heurter ou de s'écarter; ensuite, il remplit les vides qui restaient entre les poutres, par des ais formant un plancher, couvrit de terre ce plancher, et l'entoura d'une enceinte de planches. Les éléphans étant entrés avec une sorte d'empressement dans cette

Carthagine damnatus absens, quumque rediisset, comprehensus et supplicio affectus est. Interea Pœni cæsos exercitus suos, ab[illegible]os elephantos, totam Siciliam præter Lilybæum et Drepanum amissam, Romanosque iterum classe confecta, mari terraque validos esse reputantes, ad pacis consilia se retulerunt : gratanter accepturi, si lenioribus paulo conditionibus transigi posset.

LVII. Quæ res quum eos M. Reguli, legumque pacis ab ipso quondam dictarum admonuisset, in eam cogitationem venerunt, ut per illum ipsum maxime crederent, vel pacem, vel quod secundum pacem gratissimum erant habituri, permutationem captivorum impetrari posse. Neque dubitabant, quin promtissimam operam in eo negotio vel sua causa navaturus esset : « Quem enim tanta duritie animi cogitari posse, quin exire miserias carceris, revisere carissima pignora, frui libertate, patria, dignitate, honoribus cupiat ? Esse M. Regulo uxorem Romæ, esse liberos : propinquos ejus affinesque in senatu et magistratibus, fratrem etiam

espèce d'étable, on les transporta sur le rivage de Rhège, sans qu'ils s'aperçussent qu'on leur faisait traverser la mer, dont la vue leur cause une grande frayeur. Asdrubal, après sa défaite, se retira à Lilybée; mais, à son retour à Carthage, il fut arrêté, et subit le supplice auquel il avait été condamné pendant son absence. Cependant les Carthaginois, songeant à la destruction de leurs armées, à la perte de leurs éléphans, et considérant que, de tout ce qui leur avait appartenu en Sicile, il ne leur restait plus que Lilybée et Drepanum, tandis que les Romains, au moyen de leur nouvelle flotte, étaient à la fois puissans sur terre et sur mer, pensèrent sérieusement à traiter de la paix, disposés à l'accepter avec reconnaissance, s'ils pouvaient l'obtenir à des conditions un peu plus supportables que celles qu'on leur avait déjà proposées.

LVII. Ces réflexions leur ayant rappelé le souvenir de M. Regulus, et des conditions de paix qu'il leur avait précédemment dictées, ils en vinrent à croire que ce serait surtout par ce Romain même qu'ils parviendraient à obtenir la paix, ou, ce qu'ils souhaitaient le plus après elle, l'échange des prisonniers. Et ils doutaient d'autant moins de son empressement à les servir en cette circonstance, que son intérêt personnel le lui commandait. « Comment suppòser, en effet, qu'il eût l'âme assez dure, pour ne pas souhaiter de sortir de la prison où il languissait, de revoir ce qu'il avait de plus cher, de retrouver la liberté, sa patrie, ses dignités et ses honneurs? M. Regulus avait à Rome sa femme et ses enfans; ses proches et ses alliés étaient au nombre des sénateurs, et occupaient des magistratures; de plus, son cousin germain paternel était actuellement consul; lui-même, par

patruelem consulari imperio agere : ipsum senatui populoque romano et ob res prosperas carissimum, et ob adversas miserabilem esse : sive se amaret, sive a suis amaretur; neminem neque agendæ causæ diligentiorem patronum, neque impetrandæ gratiosiorem fore. » Non abnuit ille, nulla spe aut cupiditate suæ utilitatis, ut postea apparuit, sed ut senatum ad publica tuenda commoda præsens auctor efficacius permoveret. Ita Carthaginiensium legatis additus quum ad Urbem venisset, ingredi, quamvis rogatus a Romanis, noluit : « Hostium legatis ex disciplina patria senatum extra Urbem dari » causatus.

LVIII. Coactis ergo patribus, inter legatos Carthaginiensium verba fecit, « se quoque, ut qui jure belli servus Pœnorum esset, mandata dominorum attulisse, maxime quidem bellum uti finiretur conditionibus, quibus utrique populo visum esset : sin vero, ut saltem captivorum esset permutatio. » Digressos mox legatos et ipse secutus est, neque deliberationi senatus hoc ipsum instanter petentis prius interesse voluit, quam Carthaginienses assentirentur. Tum assedit tacitus, donec rogatus sententiam : « Patres, inquit, conscripti, ego tamen Romanus sum ; et corpus quidem, ut fortuna voluit,

ses brillans succès, s'était rendu très-cher au sénat et au peuple romain, qui déploraient son infortune. Enfin, comme bien certainement Regulus s'aimait lui-même, et était aimé des siens, ils ne pouvaient trouver un médiateur, ni plus zélé pour le succès de leurs négociations, ni plus agréable à ceux dont en dépendait la réussite. » Regulus consentit à se charger de cette mission, nullement dans l'espoir ou par le désir d'en retirer quelque avantage pour lui-même, comme la suite le fit bien voir, mais pour pouvoir, par ses propres paroles, porter plus efficacement le sénat à défendre avant tout les intérêts de la république. Il partit donc pour Rome, avec les ambassadeurs des Carthaginois; mais, lorsqu'il fut arrivé près de la ville, il ne voulut pas y entrer, quoique les Romains l'en priassent, apportant pour raison : « Que, d'après l'usage observé de tout temps à Rome, on devait donner audience aux ambassadeurs ennemis, en dehors des murs. »

LVIII. Les sénateurs s'étant done assemblés hors de la ville, il prit la parole, entouré des ambassadeurs de Carthage, et dit : « Qu'esclave des Carthaginois par le droit de la guerre, il exécutait les ordres de ses maîtres, qui l'avaient chargé de faire tous ses efforts pour obtenir la paix, aux conditions dont conviendraient les deux peuples; et, s'il ne réussissait pas, d'insister au moins sur l'échange des prisonniers. » Les ambassadeurs étant sortis bientôt après, il les suivit, et ne voulut point, malgré les instances des sénateurs, assister à la délibération du sénat, avant que les envoyés de Carthage n'y eussent consenti. Alors il prit place et garda le silence, jusqu'à ce que, pressé d'émettre son avis : « Pères conscrits, dit-il, dans mon infortune, je suis Romain. Assurément

penes hostes est; animus fortunæ non subjectus, qui fuit, manet : quare huic potius obsecutus, quem meum esse reor, quam corpori, quod alienum est, neque captivos permutandi, neque ineundæ pacis auctor sum. Bello manente captivos reddi, prorsus est inutile : nam illi pro me uno duces multos, pro sene adolescentes repetunt; in quibus esse novi, quos non spernatis : finiri vero bellum, nisi luculentissimis conditionibus, aut universa victoria, quum indignum esset sapientia vestra, tum rei romanæ damnosissimum.

LIX. « Scio, vobis etiam in gerendo bello difficilia multa accidere; neque enim res magnæ citra magnum laborem magnosque sumtus confieri possunt : sed si Carthaginiensium fortunam contuleritis, omnia, quæ momentum ad victoriam faciunt, penes vos meliora sunt. Magna pugna superati sumus semel, sive culpa ista mea, sive fortuna fuit : sed exercitus eorum toties cecidimus; et animos mea clade rursum erectos victoria panormitana infra priorem desperationem dejecit afflixitque. Siciliam excepta una alteraque urbe amiserunt; in ceteris insulis res ipsorum malæ sunt. Classem habetis, cui punica non optet occurrere : hac quoque

mon corps est, ainsi que le sort l'a voulu, au pouvoir des ennemis; mais mon âme, qui ne dépend point de ses caprices, n'a pas cessé d'être la même. Écoutant donc plutôt la voix de celle-ci, qui, je pense, est bien à moi, que le cri de l'autre, qui ne m'appartient plus, je ne vous conseille ni de faire l'échange des prisonniers ni de traiter de la paix. La guerre continuant, vous n'avez rien à gagner à cet échange; car les Carthaginois exigeront pour moi seul beaucoup de chefs, pour un vieillard un grand nombre de jeunes gens, parmi lesquels il y en a dont je sais que vous devez faire cas. Quant à la paix, si les ennemis n'acceptent pas toutes les conditions qu'il vous plaira leur imposer, ou s'ils ne se tiennent pas pour complètement vaincus, vous ne sauriez l'accorder, sans faire le plus grand tort à votre sagesse, et sans porter à la république le plus notable préjudice.

LIX. « Je sais que, pour vous aussi, la guerre a une foule de difficultés; car les grandes choses ne peuvent s'exécuter sans des peines infinies et sans d'énormes frais. Mais, si vous comparez votre situation avec celle des Carthaginois, vous reconnaîtrez que vous avez de votre côté toutes les ressources qui déterminent la victoire. Ils nous ont défaits une fois dans un grand combat, ou par ma faute, ou par le caprice de la fortune. Mais nous avons mille fois taillé en pièces leurs armées; et leur courage, que ma déroute avait relevé, est plus abattu que jamais par le revers qu'ils ont essuyé auprès de Panorme. Ils ne possèdent plus rien en Sicile, à l'exception d'une ville ou deux; leurs affaires sont en mauvais état dans les autres îles. Vous avez une flotte que la leur évite de rencontrer. Constamment supérieurs à eux

parte belli perpetuo superiores; neque accepta tempestatibus damna tantum vobis virium detraxerunt, quantum adjecerunt cautionis. Pecuniæ fortassis par utrobique inopia : sed obsequentiores tamen vobis Itali, quam Afri Pœnis, quos quum amassent nunquam, nuper etiam impensius odisse didicerunt. Qui enim nulladum tam atroci injuria læsi certatim ad me defecerunt, eos post vastatam a prioribus dominis regionem, abacta armamenta, extortas pecunias, interfectos principes, quid aliud exspectare creditis, quam ut novus exercitus hinc in Africam veniat?

LX. « Quod vero delectus vobis facilis et copiosus est, miles bonus, concors, lingua, moribus, sacris, civitate, cognatione junctus, id tantum esse reor, ut hac una re ancipitem facere possetis Carthaginiensibus totius belli victoriam, si ceteris omnibus vinceremini. Quid enim adversus ejusmodi copias momenti sit in mercenaria manu? et tamen si quod erat, sua crudelitate jam aboleverunt Pœni, sibique non minus difficilem effecerunt peregrini militis conducendi rationem, quam conducti custodiam. Xanthippus, cui forte Carthago debet, quidquid ab eo tempore potuit amittere, tam ingrate perfideque tractatus, documento erit aliis, ne temere locent operam ei populo, qui maxima merita non nisi maximis injuriis novit remunerari; vulgus etiam Barbarorum,

sur mer aussi bien que sur terre, les dommages causés par les tempêtes vous ont moins ôté de forces qu'ils ne vous ont suggéré de précautions. Peut-être éprouve-t-on de part et d'autre un égal besoin d'argent; mais, au reste, les peuples de l'Italie vous sont plus soumis, que ne le sont aux Carthaginois tous ceux de l'Afrique, qui, ne les ayant jamais aimés, ont conçu pour eux depuis peu une haine encore plus violente. Car, si ces nations, sans avoir reçu d'eux aucune insulte grave, se sont rendues à moi à l'envi les unes des autres, présentement que leurs premiers maîtres ont ravagé leur pays, enlevé leurs bestiaux, pris leur argent, mis à mort leurs chefs, après quoi croyez-vous qu'elles aspirent, sinon après l'arrivée en Afrique d'une nouvelle armée romaine?

LX. « Vous faites sans peine de fortes levées; vos soldats sont braves, unis entre eux; ils parlent tous la même langue, ont tous les mêmes mœurs, les mêmes dieux, la même patrie. Cet avantage, selon moi, est si grand, qu'il pourrait seul, dans tout le cours de la guerre, vous faire disputer vivement la victoire aux Carthaginois, quand ils l'emporteraient sur vous sous tous les autres rapports. Car que peut contre de pareilles troupes, une armée composée en grande partie de soldats mercenaires? Encore, les Carthaginois se sont-ils privés de cette ressource par leur cruauté; et ils ont aujourd'hui autant de peine à attirer à eux les étrangers, qu'ils en ont toujours eu à les retenir, après les avoir pris à leur service. Xanthippe, à qui, par un effet du hasard, Carthage était redevable des succès dont elle a perdu depuis tout le fruit, payé de la plus noire ingratitude et de la plus lâche perfidie, apprendra aux autres à ne point prodiguer inconsidérément leurs talens à un peu-

stolidum et venale genus, nihilominus absterrebit in sui generis homines sæpius exercita sævitia, quum modo carnificum aut commilitonum manu peremti, modo in desertis insulis expositi, pro stipendiis emeritis, ne simplicem quidem mortem, et humani moris supplicia pertulerunt. Habetis, patres conscripti, rationes meæ sententiæ, qua neque pacem Carthaginiensibus dandam, neque commutationem captivorum recipiendam censeo.»

LXI. Non displicebat consilium senatui, si auctore salvo accipi posset; sed hujus eo magis miserebantur, quo ipse, ut reipublicæ consuleretur, magis se neglexerat : apparebatque huc inclinari, ut qualibet conditione vir animi, tam generosi patriæ redderetur; jamque voces jactabantur dicentium, « postquam ad suos postliminio revertisset, suo jam jure manere in civitate, aut retineri posse. » Pontifex etiam maximus affirmabat, « si remansisset in civitate, citra perjurium facturum videri;» quum ille spiritu vultuque, quem etiam iste senatus stupesceret : « Quin, ait, dubitationem istam semel tollitis, Romani, sequiminique sententiam meam, et audetis me contemnere? Frustra tenditis obtinere,

ple qui ne récompense les plus importans services, que par les plus cruels affronts. Les plus grossiers même des Barbares, quoique plongés dans l'abrutissement, et toujours prêts à se vendre, se garderont de combattre pour une nation qui a exercé mille cruautés envers des hommes de leur espèce, pour une nation qui, au lieu de payer aux soldats étrangers ce qui leur était dû, les a fait périr par la main des bourreaux ou de leurs compagnons d'armes, ou les a exposés dans des îles désertes, où ils ont trouvé, non pas simplement la mort, mais une mort précédée de tout ce que l'humanité peut endurer de plus affreux. Voilà, pères conscrits, les raisons d'après lesquelles je pense qu'il ne faut ni accorder la paix aux Carthaginois, ni consentir à l'échange des prisonniers. »

LXI. Le sénat goûtait assez ce conseil, s'il eût pu le suivre sans en exposer l'auteur. Mais, plus Regulus se montrait disposé à se sacrifier aux intérêts de la république, plus les sénateurs avaient compassion de son sort; et ils paraissaient décidés à rendre à la patrie, à quelque prix que ce fût, un homme rempli d'une telle grandeur d'âme. Déjà même quelques-uns disaient : « Qu'étant de retour parmi ses concitoyens, la loi de réversion l'autorisait à demeurer dans sa patrie, ou du moins permettait qu'on l'y retînt. » Le grand-pontife lui-même affirmait : « Qu'il pouvait rester dans sa patrie, sans se rendre parjure. » Alors Regulus, d'un accent et d'un air qui frappèrent d'étonnement les sénateurs, dit : « Pourquoi ne pas sortir de cette incertitude, Romains, ne pas suivre mon avis, et n'avoir pas le courage de m'abandonner à mon sort? Vous essayez en vain d'obtenir de moi un consentement que plus tard vous blâmeriez, dont

quod neque jucundum vobis, neque utile patriæ, neque mihi honestum sit futurum. Fortasse dum nova res esset, alacres, et gratantes vobiscum me versari videretis: sed simulatque primi istius gaudii brevis impetus evanuisset, odiosiorem me vobis redderet reditus mei turpitudo, quam absentia mea desiderandum effecisset.

LXII. « Mihi quidem certum est in ea civitate non degere, ubi post servitutem africanam civis honesti dignitatem tueri non potero; et si maxime vellem, prohiberet fides, prohiberet jurisjurandi sacer horror, numinumque veneratio, quorum invocationem et reditus mei ad Pœnos pignus feci, et si pejerem, pœnæ non a me tantum, sed etiam a vobis populoque romano repetendæ vindicem timeo. Sunt enim profecto aliquid dii, neque perjuriis aut contemtu hominum impune violantur. Si quis vero posse me religione exsolvi autumat: esse prodita libris auguralibus hujuscemodi piacula: cærimoniis et victimis perfidiam ac perjurium rite procurari: eum ego meminisse velim, majorem esse majestatem numinum, quam ut pejerando læsa quibuslibet hominum inventis placetur: neque rationi consentaneum, ut maculæ peccatis hominum contractæ, pecorum boumve sanguine ablui credantur.

la patrie ne retirerait aucun avantage, et qui ne pourrait que me couvrir de déshonneur. Au premier moment, peut-être, vous seriez heureux de me voir parmi vous et vous me féliciteriez; mais, aussitôt les courts élans de cette première joie évanouis, la honte de mon retour vous rendrait ma personne plus odieuse que mon absence ne vous l'aurait fait regretter.

LXII. « Pour moi, certes, mon parti est bien pris de ne pas rester dans cette ville, où, après avoir été l'esclave des Africains, je ne pourrais soutenir la réputation d'un digne citoyen; et, quand j'en aurais le plus grand désir, je serais retenu par la parole donnée, par la religieuse frayeur du serment, par le respect des dieux, que j'ai pris pour garans de mon retour chez les Carthaginois, et que, si je me parjurais, je craindrais de voir venger cette perfidie, non-seulement sur moi, mais encore sur vous et sur le peuple romain. Car, l'existence des dieux n'étant point une chimère, les hommes ne deviennent point parjures et ne les méprisent point impunément. Si quelqu'un, par hasard, s'imagine que mon crime pourrait s'effacer par certains actes expiatoires marqués dans les livres auguraux, et que des cérémonies et des victimes suffiraient pour faire disparaître les traces de ma perfidie et de mon parjure, je l'invite à se rappeler que la majesté des dieux est quelque chose de trop grand, pour qu'on puisse, quand on les a offensés en manquant à son serment, les apaiser par quelques pratiques d'invention humaine, et qu'il est contraire à la raison de croire le sang des animaux capable de laver les souillures que les hommes ont contractées par leurs crimes.

LXIII. « Ad me quod attinet, scio mihi Carthagine paratos esse cruciatus magnos, exquisita tormenta. Sed his omnibus tristius esse puto fidem fallere. Hoc enim mihi profecto noceret : illa magis ad ea, quæ circa M. Atilium sunt, quam ad ipsum referuntur. Nolite calamitosum existimare, quisque ferre calamitatem potest. Servitutem, contemtum, dolorem, inediam, vigilias, quum mala nunquam putaverim, post tanti temporis assuetudinem etiam molesta credere desii. Tolerabilia enim esse, tolerando didici : quod si supra quam ab homine ferri possint, intendantur, non ab illa tantum, sed ab omni miseria me cita mors liberabit. Nihil igitur timendum esse video mortem non timenti, quam etiam occupare licet; et fecissem, nisi veri esset, vincere potius dolorem, quam effugere. Sed hæc pauca et confusa ideo dixi, ut vos neque dimoveri me posse a sententia sciretis; neque vicem meam velut hominis infelicis et calamitosi misereremini : mihi vero mei consilii tota ratio facilis et constans est; nam ut Carthaginem revertar, id mihi debet esse curæ : quid passurus ibi sim, erit diis. » Aiunt etiam, quo efficacius moveret dubitantes, confirmasse, « priusquam Carthagine dimissus esset, sibi venenum punica fraude datum, quod lenta peste spiritus vitales exedens, facta permutatione restitutum suis consumeret. »

LXIII. « Quant à moi, je sais qu'on me prépare à Carthage de grands supplices, des tourmens recherchés; mais l'idée de tous ces maux m'afflige moins que celle de manquer à ma parole. Car le manque de foi me nuirait certainement à moi, tandis que le reste regarde plutôt ce qui environne M. Atilius que sa personne même. Ne regardez point comme malheureux quiconque a la force de supporter le malheur. N'ayant jamais considéré la servitude, le mépris, la douleur, la faim, les veilles comme de vrais maux, accoutumé depuis si long-temps à les endurer, j'ai même cessé de les trouver à charge; car j'ai appris, en les supportant, qu'ils n'étaient pas insupportables. Que si on les étend au delà des forces humaines, une prompte mort m'en délivrera, ainsi que de toutes les autres misères de la vie. Je ne vois donc nullement ce que peut craindre celui qui ne craint pas la mort, même une mort que l'on peut hâter; et je l'aurais fait, si le propre de l'homme courageux n'était pas plutôt de vaincre la douleur que de la fuir. Ce que je viens de vous exposer, en ce peu de mots sans ordre, est pour vous apprendre que rien ne me fera changer de sentiment, et que vous ne devez pas vous attendrir sur mon sort, le considérant comme celui d'un homme malheureux et à plaindre. Encore une fois, ma résolution porte tout entière sur des motifs faciles à comprendre, et je n'y changerai rien; car je ne dois pas oublier qu'il est de mon devoir de retourner à Carthage. Quant aux tourmens que l'on m'y réserve, ce sera l'affaire des dieux. » Quelques-uns même ajoutent que, pour mieux parvenir à décider ceux qui hésitaient, il affirma : « Qu'on lui avait fait prendre perfidement, avant son départ de Carthage, un poison lent, qui ne lui permettait pas

LXIV. Horribilem vero in hoc viro virtutis constantiam, qui, dum ab honesto non discederet, contumelias, cruciatus, mortem, quidquid denique abominantur homines, majori prope contentione secutus est, quam alii vitaverant: utili mortalibus documento, eas tantum animas quibusvis terroribus pares, honestique propositi ad extremum tenaces esse, quæ nobilitatis suæ sensum habent, seque non ad hanc modo vitam natas esse meminerunt. Nec enim acerbitates tantas M. Regulus sponte pertulisset, nisi aut pulchris factis ingentia post mortem fore præmia, aut sceleratis ingentes pœnas, credidisset. Igitur in sententiam M. Reguli facto senatusconsulto, quum mœstos et iratos dominos ipse vultu semper eodem sequeretur, repulsæque dolorem appareret in suasorem ejus crudeliter vindicatum iri, moti quidam sunt, ut vel nolentem retineri juberent; uxore præterea Reguli Marcia, communibusque liberis, omnia fletu planctuque complentibus, dixere consules, « neque manentem dedituros esse, neque discedentem moraturos. »

LXV. Sic ille, recusato etiam conjugis colloquio, parvorumque filiorum complexu osculisque vitatis, Carthaginem revectus, atrocissimis suppliciis vexatum corpus exuit. Palpebris enim resectis aliquamdiu in loco

de survivre long-temps à l'échange des prisonniers. »

LXIV. On frissonne, en pensant au courage inébranlable de cet homme, qui, pour ne pas manquer à l'honneur, alla au devant des outrages, des supplices, de la mort, enfin de tout ce qui fait horreur à la nature humaine, avec plus d'empressement, en quelque sorte, que n'en mettent les autres à l'éviter. Utile leçon pour les mortels, auxquels elle apprend que les seules âmes au dessus de la crainte, les seules inviolablement attachées au devoir, sont celles qui, ayant le sentiment de leur noble origine, ne se croient pas nées seulement pour cette vie. Car M. Regulus n'aurait pas volontairement enduré tant de maux, s'il n'eût été persuadé qu'après la mort, les belles actions sont aussi dignement récompensées, que le crime est sévèrement puni. Le sénat ayant donc rendu un décret conforme à l'avis de M. Regulus, les ambassadeurs sortirent tristes et irrités, et Regulus, sans changer de visage, les suivit comme ses maîtres. Mais, d'après la réflexion que les Carthaginois ne manqueraient pas de se venger cruellement du refus du sénat, sur celui qui en était l'auteur, plusieurs sénateurs se prononcèrent pour qu'on retînt M. Regulus malgré lui. Comme, en outre, sa femme Marcia et ses enfans faisaient tout retentir de leurs gémissemens et de leurs sanglots, les consuls déclarèrent : « Qu'ils ne le livreraient point, s'il restait, et qu'ils ne le retiendraient point, s'il voulait partir. »

LXV. Regulus, sans vouloir même consentir à un entretien avec sa femme, ni recevoir les tendres embrassemens de ses enfans, s'en retourna à Carthage, où il expira dans les supplices les plus affreux. Car, après lui avoir coupé les paupières, on le tint quelque temps dans

plane tenebricoso habuerunt : deinde quum sol esset ardentissimus, repente eductum intueri cœlum coegerunt; postremo conjectum in arcam ligneam, quam ad solem obverterant, clavis introrsum versis horrentem, atque ita angustam, ut erectus perpetuo manere cogeretur; dum fessum corpus, quocunque inclinaret, ferreis stimulis confoditur, cruciatu et vigiliis interemerunt. Hic M. Atilii Reguli fuit exitus, ipsa quoque vita, licet maximam per gloriam diu acta, clarior et illustrior. Fuit vir moribus integerrimis, animo infractus; consilio non spernendus; in quo nihil accusare neque sua neque sequentia tempora potuerunt, nisi quod fortunam secundam infirmius tulisse visus est, repudiatisque Pœnorum precibus causa fuisse, cur multis deinde annis bellum maneret, ingenti cum civitatis utriusque detrimento.

LXVI. Ceterum M. Regulus peccatum istud aliis virtutibus, sed maxime mortis admirabili constantia, delevit; calamitate sic perlata fortunatior, quam si evitare imminentem potuisset. Audito fine Reguli, et barbara Pœnorum feritate, senatus nobilissimos captivorum Marciæ liberisque dedidit. Quos illi conclusos in armario muricibus præfixo, pari ac Regulus interierat supplicio excruciare constituerunt, alimentis etiam per dies continuos quinque non præbitis; intra quod tempus Bostar Pœnus mœrore fameque extabuit. Amilcar vero firmior,

un lieu où le jour ne pouvait aucunement pénétrer; puis, tandis que le soleil était dans toute son ardeur, on l'en fit sortir tout à coup, et on le contraignit de regarder le ciel. Enfin, on l'enferma dans un coffre de bois placé au soleil, hérissé à l'intérieur de pointes de clous, et tellement étroit, qu'il était forcé de s'y tenir continuellement debout, jusqu'à ce qu'après avoir eu long-temps le corps percé par ces pointes de fer, qui lui entraient dans la chair de quelque côté qu'il se tournât, il succomba à l'excès de la douleur et aux tourmens de l'insomnie. Telle fut la mort de M. Atilius Regulus, mort plus célèbre et plus mémorable que sa vie même, quelque glorieuse qu'elle ait été. Il fut un homme de mœurs tout-à-fait intègres, d'une inébranlable fermeté, et ne manquant pas de prudence. Son siècle et les suivans n'ont eu rien à lui reprocher, sinon de n'avoir pas su se modérer dans la prospérité, et, par sa hauteur à rejeter les prières des Carthaginois, d'avoir été, pour les deux républiques, la cause d'une guerre aussi longue que meurtrière.

LXVI. Au reste, M. Regulus effaça cette faute par d'autres vertus, surtout par l'admirable constance avec laquelle il souffrit la mort; plus heureux d'avoir supporté ainsi l'infortune, que s'il eût échappé à ses coups. Le sénat, ayant appris la mort de Regulus et la barbare cruauté des Carthaginois, livra à Marcia et à ses enfans les plus distingués de leurs prisonniers. On les enferma dans une armoire hérissée de chardons de fer, pour leur faire souffrir les mêmes tortures au milieu desquelles Regulus avait expiré, et on les y laissa sans alimens cinq jours consécutifs, au bout desquels le carthaginois Bostar mourut de douleur et de faim. Mais Amilcar, d'un tempérament plus robuste, vécut encore cinq autres

etiam alios quinque dies cum cadavere Bostaris inclusus, ciboque tantum ad vitam cum miseria prorogandam dato duravit : donec cognito quid fieret, magistratuum imperio sævitia coercita est; injunctumque, ut Bostaris cineribus in patriam remissis reliqui captivorum mitius haberentur : morum utriusque civitatis memorabili discrimine; quum altera nec inique læsa, nec impune læsura, virtutem, quam venerari debuerat, diris suppliciis exstingueret : altera justissimæ vindictæ poneret modum, non quem poscebat irritatus dolor, sed quem reverentia humanitatis, et decora claris imperiis moderatio commendabat.

jours enfermé avec le cadavre de Bostar, au moyen du peu de nourriture qu'on lui donnait, pour prolonger son supplice en prolongeant sa vie. Enfin les magistrats, informés de ce qui se passait, firent cesser ces cruautés, ordonnèrent que les cendres de Bostar fussent renvoyées dans sa patrie, et qu'on traitât les autres prisonniers avec moins de rigueur. Mémorable contraste de mœurs entre les deux peuples! L'un, sans avoir été injustement offensé, et sans pouvoir offenser impunément, fit périr dans de cruels supplices l'homme vertueux qu'il aurait dû révérer; l'autre, ayant à exercer une très-juste vengeance, la régla, non pas sur les mouvemens d'une douleur mêlée de colère, mais sur les respectables lois de l'humanité, et sur les principes d'une modération qui fait la gloire des puissans empires.

NOTES

SUR LE LIVRE XVIII.

Chap. I. *Qui semel consul fuerat.* Il avait été consul dix ans auparavant avec L. Julius Libon.

Chap. VI. *Corvorum jactu.* — *Voyez* la description de cette machine, ci-dessus liv. xvii, chap. 6 et 7.

Chap. X. *Quod quinto ante anno in Cn. Cornelium Asinam consulem Pœni designavissent.* — *Voyez* ci-dessus liv. xvii, chap. 4.

Chap. XVI. *Unus anguis.* L'histoire ou la fable du serpent de Bagrada a été renouvelée, dans l'*Histoire de Malte*, par l'abbé de Vertot (liv. v). Il y est parlé d'un monstre semblable qui dévora ou tua un si grand nombre de chevaliers qui osèrent le combattre, que le grand-maître Hélion de Villeneuve fut obligé de défendre à ces braves guerriers, sous peine de mort, d'approcher de cette bête carnassière. Malgré sa défense, il s'en trouva cependant un qui entreprit de le tuer pour venger son frère, et qui le tua effectivement. Il s'appelait Dieudonné de Gozon. Le grand-maître voulait punir sa désobéissance; mais enfin il lui pardonna à la prière des autres chevaliers. Et, dans la suite, cette action de valeur ne contribua pas peu à le faire élever lui-même à la dignité de grand-maître. Ce combat a souvent été décrit par les poètes latins modernes. (Guérin.)

Idem. *Ad numantini usque belli tempora.* Pline le Naturaliste (liv. viii) dit qu'on voyait encore, au temps de la guerre de Numance, la peau de ce monstre, longue de cent vingt pieds, suspendue dans un temple. (Rollin.)

Chap. XIX. *Tunetis.* Aujourd'hui *Tunis.*

Chap. XXIV. *Effugium per noctem facilius erat futurum, etc.*

Xanthippe calculait que les Carthaginois, en cas de défaite, se déroberaient aisément à la poursuite de l'ennemi par la connaissance qu'ils avaient des lieux; au lieu que, la victoire se déclarant en leur faveur, les Romains, qui ne connaissaient pas le pays, auraient bien de la peine à leur échapper.

Chap. XXVIII. *In ipsos duces*. Xanthippe et Regulus.

Chap. XXXII. *Ostodes*. En grec, ὀστώδεις; en latin, *ossuaria*; en français, *charnier*.

Chap. XXXV. *Cossuram*. Cette île, nommée aujourd'hui Pantalarie, a environ sept lieues de tour. Elle est à peu de distance de la côte d'Afrique.

Chap. XXXIX. *Himeræ*. Il y a deux rivières de ce nom, dont l'une coule vers le nord et l'autre vers le sud. C'est de la première qu'il s'agit ici.

Chap. XLI. *Annus, quem ab Urbe condita quingentesimum numerant*. Il y a un an de différence entre les autres historiens et Freinshemius, qui ne compte celle-ci que pour la 499e, au lieu que c'est la 500e dans les fastes du Capitole. (Guérin.)

Chap. XLII. *Recedente maris æstu*. Comme il n'y a point de flux et reflux dans la Méditerranée, si ce n'est en certains endroits particuliers, il est moins étonnant que les Romains ignorassent ce qui arrive aux Syrtes. (Rollin.)

Chap. XLV. *Ad auspicia repetenda*. Quand les Romains s'imaginaient que les dieux leur étaient contraires, ils leur offraient des sacrifices pour les apaiser; et c'est ce qu'ils appelaient *reprendre les auspices*. (Guérin.)

Chap. XLVIII. *Ærarii facti*. Dans la revue que les censeurs faisaient des citoyens, ils les notaient d'infamie, quel que fût l'ordre auquel ils appartinssent, à proportion de leur mauvaise conduite. Quelquefois ils les dégradaient entièrement, ne leur laissant de la qualité de citoyen que l'obligation de payer l'impôt avec les autres, faisant inscrire leurs noms sur un registre destiné à cet usage; et c'était là ce qu'ils appelaient *ærarium facere*, ou *inter ærarios referre*.

Chap. LV. *Neque...... ulla populo romano..... victoria clarior*

cessit. Cette victoire eut pour les Romains les suites les plus importantes.

Chap. LX. *Sua crudelitate jam aboleverunt.* Il est dit plus haut (chap. 31) que les Carthaginois avaient fait périr les troupes mercenaires dans une île déserte, pour s'exempter de leur payer la solde qui leur était due.

Chap. LXI. *Postliminio.* En vertu de cette loi, qu'on appelait *jus postliminii*, ceux qui étaient échappés des mains des ennemis qui les retenaient en captivité, et étaient une fois rentrés dans leur pays, pouvaient y rester sans qu'on fût en droit de les revendiquer. Mais, en cette occasion, Regulus avait été renvoyé à Rome sur sa parole, et à condition de revenir. (Guérin.)

Chap. LXIV. *Uxore præterea Reguli Marcia.* La femme de Regulus, comme on le verra un peu plus loin, fit souffrir, après la mort de son mari, d'affreux tourmens aux prisonniers carthaginois que le sénat lui avait livrés. La vengeance qu'elle exerça sur eux, bien qu'ils fussent innocens du supplice de Regulus, avait un tel caractère de cruauté, que les magistrats, lorsqu'ils en eurent connaissance, crurent devoir mettre un terme à ces raffinemens de barbarie.

Chap. LXV. *Recusato etiam conjugis colloquio, etc.* Cette fermeté d'âme, qui tenait un peu de la dureté, a donné lieu à l'éloge qu'Horace fait de Regulus dans les vers suivans :

Fertur pudicæ conjugis osculum,
Parvosque natos, ut capitis minor,
A se removisse, et virilem
Torvus humi posuisse vultum;

Donec labantes consilio patres
Firmaret auctor nunquam alias dato;
Interque mœrentes amicos,
Egregius properaret exul.

Atqui sciebat, quæ sibi barbarus
Tortor pararet : non aliter tamen
Dimovit obstantes propinquos,
Et populum reditus morantem,

Quam sibi clientum longa negotia
Dijudicata lite relinqueret;
Tendens venafranos in agros,
Aut Lacedæmonium Tarentum.
L. III, od. 5.

Idem. *Cruciatu et vigiliis interemerunt.* Tous les historiens romains, d'un commun accord, ont parlé de cette inhumanité des Carthaginois à l'égard de Regulus. Mais Polybe n'en dit pas un mot. Diodore dit même le contraire. Ce qui fait soupçonner que les Romains ont employé ces invectives outrées pour rendre les Carthaginois odieux, et pour justifier la rigueur avec laquelle ils les ont traités eux-mêmes lorsqu'ils ont entièrement ruiné leur république. (Guérin.)

Chap. LXVI. *Muricibus.* C'était une machine de fer à quatre pointes, dont on se servait contre la cavalerie.

J. FREINSHEMII

SUPPLEMENTORUM

LIBER XIX.

I. Profectis ab Urbe Carthaginiensium legatis, consules senatus consulto exercitum in Siciliam deportare jussi, cupide paruerunt, et ira in hostes accensi ob M. Regulum, et æmulatione speque ex L. Metelli proconsule victoria. Nec enim confecti negotii magnitudinem damno tantum carthaginiensis populi metiebantur, quod amisso exercitu, tantoque numero elephantorum, ad reliqua belli factus esset infirmior; sed haud minus eo, quod prospera cum belluis pugna romani milites animum ex priore formidine receperant: spesque incesserat, finiri bellum posse, ni occasioni defuissent. Igitur classe navium ducentarum coacta, consules ambo cum legionibus quatuor Panormum appulerunt; assumtisque reliquis ibi copiis navibusque, præter eas, quæ custodiæ locorum necessariæ videbantur, cum rostratis ducentis

SUPPLÉMENS

DE J. FREINSHEMIUS

LIVRE XIX.

I. Lorsque les ambassadeurs des Carthaginois eurent quitté Rome, un senatus-consulte enjoignit aux consuls de faire passer l'armée en Sicile. Ceux-ci s'empressèrent d'obéir, mus par la colère dont ils étaient enflammés contre les ennemis, à cause de M. Regulus, et par le désir et l'espoir de tirer un brillant parti de la victoire du proconsul L. Metellus. Car ils ne mesuraient pas l'importance de cette victoire uniquement sur les désastres arrivés aux Carthaginois, et sur le peu de ressources qu'il leur restait pour continuer la guerre, après la perte d'une armée et d'un si grand nombre d'éléphans; mais ils comptaient autant sur la confiance qu'avait rendue aux Romains l'heureux combat contre ces éléphans, qui auparavant les remplissaient d'épouvante. Ils espéraient donc pouvoir terminer la guerre, pour peu qu'ils sussent profiter de l'occasion. Ainsi, après avoir réuni une flotte de deux cents vaisseaux, les deux consuls abordèrent à Panorme avec deux légions, et, après y avoir pris tout ce qu'il y avait de troupes et de bâti-

quadraginta, cercuris vero (sic vocant navium quoddam breviorum genus) sexaginta, et aliis cujusque modi navigiis plurimis Lilybœum veniunt : ibique consilio habito aggredi urbem constituunt.

II. Hæc est illa Lilybætani oppidi nobilis obsidio, quæ per solidum decennium, ab ejus belli anno quarto decimo tracta, non expugnatione urbis, aut deditione ab obsessis facta, sed universi belli eventu finem accepit. Quum enim Pœni Romanique intelligerent, quantum in ea urbe momentum utrisque foret, vel ad Africæ præsidium, vel ad imperium Siciliæ, summis utrinque viribus et oppugnata et defensa est. Urbem deinde romanam ex mœrore, quem M. Reguli casus attulerat, refecit L. Metelli triumphus : non visu modo et memoria rerum prosperrimarum, sed etiam adversus inhumanam gentem vindictæ dulcedine. Triumphavit de Pœnis proconsule a. d. VII idus septembres. Ducti sunt ante currum duces hostium tredecim, et ingens elephantorum agmen, viginti supra centum; sunt et qui plures numerent. Hi deinde producti sunt, quum ludi fierent, et hastis præpilatis per totum Circum ab operis acti, quo contemnere disceret belluas populus, quas vehementissime timuerat. Interfectos esse jaculis Verrius Flaccus auctor est, quum neque uti iis placuisset : neque donari re-

mens ne paraissant pas nécessaires à la défense des places, poussèrent jusqu'à Lilybée, avec deux cent quarante navires à éperon, plus soixante cercures (c'est le nom d'une certaine espèce de vaisseaux légers), et beaucoup d'autres bâtimens de différentes sortes. Là, après avoir tenu conseil, ils résolurent d'attaquer la ville.

II. Ce fut là le siège fameux de Lilybée, qui, ayant commencé la quatorzième année de cette guerre, et duré l'espace de dix ans, se termina, non par la prise de la ville ou la reddition des habitans, mais par les résultats décisifs qui mirent fin à toutes les hostilités. Car, comme les Carthaginois et les Romains sentaient de quelle importance était cette ville, soit pour la défense de l'Afrique, soit pour la conquête de la Sicile, les uns et les autres employèrent d'immenses forces pour l'attaquer et pour la défendre. Le triomphe de L. Metellus, qui eut lieu peu de temps après le départ des consuls, calma la douleur qu'avait causée à Rome la fin déplorable de M. Regulus, non-seulement en offrant aux yeux des citoyens les dépouilles des ennemis, et en leur rappelant le souvenir d'une victoire des plus brillantes, mais encore en leur faisant goûter les douceurs de la vengeance, contre une nation pleine d'inhumanité. Il triompha des Carthaginois, en qualité de proconsul, le 7 des ides de septembre. Son char était précédé de treize chefs des ennemis, et d'un très-grand nombre d'éléphans; ce nombre dépassait cent vingt. Il y a même des historiens qui en comptent davantage. Ensuite, pendant la célébration des jeux, on les exposa en public. Des ouvriers armés de lances leur firent faire le tour du Cirque, pour accoutumer le peuple à mépriser ces animaux, dont la vue lui avait causé une très-grande frayeur. Verrius Flaccus

gibus tantam accessionem virium, ex usu reipublicæ videretur.

III. Eodem anno magna vilitas annonæ Romæ fuit: assibus singulis farris modios fuisse; itemque vini congios, ficique siccæ pondo triginta, olei pondo decem, carnis pondo duodecim traditur : quum plus ubivis earum rerum esset quam pecuniæ, cujus inter belli tam diuturni sumtus magna jam penuria esse cœperat. Dum hæc Romæ geruntur, in Sicilia Lilybæum summis viribus oppugnabant consules, neque minore pertinacia animorum ab inclusis resistebatur. Prima vis admota est turri, quæ præ aliis longissime versus Libycum mare procurrebat. Hac dejecta, ad proximam quamque promota sunt opera, donec sex omnino turres procubuerunt. Tum ad ceteras quatiendas fossæ compleri cœptæ, ut machinæ transduci admoverique possent. Quanquam magnus erat labor, quippe latitudo fossæ sexaginta cubitos, altitudo quadraginta æquabat, tamen impigre cœptus promotusque est.

IV. Contra hæc Carthaginienses interius aperta fossa, egestam humum amoliebantur : sed quum multitudine materiam apportantium nihilominus agger cresceret, fossæque complanarentur, relicto isto consilio murum alium

rapporte qu'on les tua à coups de javelots, le sénat ne jugeant pas à propos qu'on s'en servît, ni qu'il en fût fait présent à des rois, qui, peut-être, emploieraient au préjudice de la république une telle augmentation de forces.

III. Cette année, les vivres furent à très-bon marché à Rome. S'il faut en croire les historiens, le boisseau de farine s'y vendait un as; et, pour le même prix, on avait un conge de vin, trente livres de figues sèches, dix livres d'huile et douze livres de chair. Ce bas prix venait de ce que ces denrées étaient généralement bien plus communes que l'argent, que rendaient alors très-rare les dépenses d'une si longue guerre. Cependant, les consuls pressaient avec une extrême vigueur le siège de Lilybée, en Sicile, et les assiégés ne se défendaient pas avec moins d'opiniâtreté. Le premier assaut fut donné à une tour qui s'avançait beaucoup plus que les autres vers la mer de Libye. Cette tour renversée, les Romains attaquèrent successivement les autres, et en abattirent jusqu'à six. Alors ils commencèrent à combler le fossé, pour pouvoir transporter plus avant les machines, et battre celles qui étaient encore debout. Quoique cette opération nécessitât un grand travail, les fossés ayant soixante coudées de largeur et quarante de profondeur, ils la continuèrent avec la même ardeur qu'ils avaient montrée en la commençant.

IV. De leur côté, les Carthaginois, ayant ouvert à l'intérieur une tranchée, enlevaient la terre que l'on jetait dans le fossé. Mais comme, vu le grand nombre de ceux qui travaillaient à apporter cette terre, le fossé ne laissait pas de se combler, quand ils le virent presque de niveau avec le reste du terrain, ils renoncèrent à cette

interiorem exstruxerunt : indefesso ad omnia Himilcone, qui præter urbanam multitudinem, mercenariorum decem millibus instructus, vim omnem dolumque hostium sagacitate, vigilantia, constantiaque eludebat. Ille nihil neque remissum apud suos, neque tutum apud hostes patiebatur; operibus opera, cuniculis cuniculos, armis arma opponebat : inter hæc sæpe eruptionibus pugnatum, adeo nonnunquam ferociter, ut haud pauciores, quam justa pugna cadere solent, tumultuariis istis certaminibus desiderarentur. Inter quæ, Romanis muros suffodientibus, quo subrutis fundamentis conciderent, Himilco ex adverso cuniculos agi jussit, ubi Romanos terram egerere animadverterat. His deinde protinus apertis armatos immisit, qui nudos et operi intentos subito aggressi, multos interemerunt; neque pauciores, dum opem suis laturi ad muros accurrunt, sarmentis in fossam conjectis, deinde incensis, concremarunt.

V. Gliscebat tamen in animis obsessorum pavor atque consternatio, qua abusi duces quidam mercenariorum, « stipendia sibi non ex fide soluta » prætexentes, de prodenda Romanis urbe consilia iniverunt : minime dubitantes, quin suos quisque milites facile illecturus esset

entreprise, et construisirent un mur intérieur. Himilcon pourvoyait à tout avec une ardeur infatigable, employant, outre la multitude des habitans, dix mille hommes de troupes mercenaires, et déconcertait par sa pénétration, sa vigilance et sa fermeté, tous les efforts et tous les stratagèmes des ennemis. Il tenait sans cesse sur pied ses soldats, et ne laissait pas l'ennemi agir un moment en sûreté, opposant ses ouvrages, ses mines, ses armes aux ouvrages, aux mines et aux armes des assiégeans. Il fit même de fréquentes sorties, dans lesquelles on combattit parfois avec un tel acharnement, qu'il périssait dans ces engagemens tumultuaires presque autant de monde qu'il en périt ordinairement dans une bataille rangée. Si les Romains entreprenaient de saper les fondemens des murailles pour les renverser, Himilcon, de son côté, faisait creuser sur-le-champ une mine à l'endroit où il avait remarqué qu'ils remuaient la terre. Une fois cette mine ouverte, il faisait sortir par là, sans perdre de temps, des soldats armés qui, fondant tout à coup sur les ennemis sans défense et appliqués à leur travail, en tuaient un grand nombre; et, si des renforts accouraient vers les murs, pour porter secours aux travailleurs, la plupart de ceux qui les composaient étaient dévorés par les flammes, en cherchant à traverser le fossé rempli de sarmens secs, auxquels il avait soin de faire mettre le feu.

V. Cependant, la frayeur et la consternation augmentaient parmi les assiégés. Profitant de cette disposition des esprits, quelques-uns des chefs des troupes mercenaires formèrent, sous prétexte « qu'on ne leur payait pas exactement leur solde, » le projet de livrer la ville aux Romains; et ils ne doutaient aucunement que cha-

ad probanda, quæ agerentur. Itaque nocte quadam clam ex oppido ad castra Romanorum elapsi, statum urbis obsessæ, et quid ipsi pararent, exposuerunt. Agebat tum inter mercenarios, qui Lilybæi erant, Alexon quidam, Achæus genere, vir neque militarium artium rudis, et eximius fide. Is, animadverso proditorum consilio, rem ad Himilconem continuo defert. Himilco, ut in magno et instanti metu nihil cunctatus, duces mercenariorum, quot eorum adhuc Lilybæi erant, convocat: quid a quibus tentetur exponit, eosque graviter incusat: hortatur præsentes, « ne temeritatis et perfidiæ alienæ participes esse velint : in fide perseverantibus integra apud Carthaginienses omnia, stipendium certum, præmia magna fore : proditionis infami crimine se commaculantes, et diis et hominibus adversis acturos esse. » Simul pecuniæ quantum cogere istam inter trepidationem potuerat, dividit : « de gregariorum stipendiis, ut quam maturrime solvantur, sibi curæ futurum esse » spondet.

VI. Magna vis orationis est, in tempore adhibitæ, præsertim si gravitate morum fides sermoni concilietur: assensi certe sunt universi, operamque suam ad continendos in officio milites alacriter obtulerunt. Himilco laudatos et ampliori spe incensos « ire confestim ad suos

cun d'eux ne fît goûter sans difficulté ce projet à ses soldats. Étant donc sortis secrètement de la place durant une nuit, ils gagnèrent le camp des Romains, auxquels ils firent connaître l'état de la ville assiégée, ainsi que leur dessein. Parmi les troupes mercenaires qui étaient alors dans Lilybée, se trouvait un certain Alexon, Achéen d'origine, homme également recommandable par ses talens militaires et par son inébranlable fidélité. Lorsqu'il eut connaissance du projet des traîtres, il en informa sur-le-champ Himilcon. Celui-ci, jugeant que, dans un péril aussi grand et aussi pressant, il n'y avait pas un instant à perdre, convoque tous les chefs des mercenaires qui étaient encore dans Lilybée, leur expose la trame ourdie par certains d'entre eux, blâme amèrement une pareille conduite, et les exhorte « à repousser toute participation à un acte de témérité et de perfidie dont ils ne sont point complices. En persévérant dans leur fidélité, ils peuvent tout attendre des Carthaginois, dont ils recevront, outre leur paye ordinaire, de grandes récompenses; au lieu que, s'ils se souillent d'un infâme crime de trahison, ils auront contre eux et les dieux et les hommes. » En même temps, il leur distribue tout l'argent qu'il avait pu ramasser dans une circonstance si pressante, leur promettant « qu'il va prendre des mesures pour payer incessamment à leurs soldats ce qui leur est dû. »

VI. L'éloquence a bien du pouvoir, quand elle est employée à propos, surtout si la gravité des mœurs donne du poids au discours. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces chefs entrèrent tous dans les vues d'Himilcon, et lui offrirent avec empressement de faire leurs efforts pour maintenir les soldats dans le devoir. Himilcon, après les

quemque jubet, operamque dare, ut in fide atque potestate sint : » mittit una Annibalem, filium ejus Annibalis, qui in Sardinia perierat, et Achæum Alexonem : illum ad Gallos, quibus ex veteri commilitio notus et acceptus erat : Alexonem ad ceteros varii generis mercenarios, omnibus ex æquo carum gratumque. Hi fidem suam interponentes, « rata fore quæ Himilco promisisset, » negotium adeo ex sententia perfecere, ut paulo post reversos ad mœnia proditores non modo aversarentur omnes, sed etiam conviciis telisque ultro arcerent.

VII. Et hi quidem ad consules re infecta regressi, muneribus tamen quibusdam et agris in Sicilia donati sunt. Ceterum Pœnorum res improviso malo prope desperationem adductas, eo tempore fides Alexonis sustentavit : qui prius servatis itidem Agrigentinis, quibus simili quodam scelere mercenarii Syracusanorum insidiati fuerant, jure suo memoriam laudemque in historia meruit. Creverunt deinde obsessis animi adventu novorum auxiliorum. Carthaginienses enim, licet ignari omnium, quæ Lilybæi gesta essent, res non segnibus consiliis indigere judicabant. Igitur Adherbali rei maritimæ præfecto negotium dederant, ut classe comparata militem, annonam et pecuniam Lilybæum introduceret.

avoir comblés d'éloges, et les avoir encouragés par les plus magnifiques promesses, les invite « à retourner de suite chacun auprès de ses soldats, et à faire leur possible pour les maintenir dans la fidélité et l'obéissance. » Il envoie avec eux Annibal, fils de cet Annibal qui avait péri en Sardaigne, et l'Achéen Alexon. Le premier devait agir auprès des Gaulois, dont il était connu et aimé, pour avoir autrefois servi avec eux; Alexon était également chéri et estimé de tous les autres mercenaires, de quelque nation qu'ils fussent. Ces deux chefs, en se portant pour garans « que les promesses d'Himilcon seraient exécutées, » terminèrent si bien le tout au gré de celui-ci, que peu après, les traîtres étant revenus sous les murs, les soldats, d'un commun accord, non-seulement refusèrent de les écouter, mais les repoussèrent à coups de traits, en les accablant d'injures.

VII. Ceux-ci, étant allés retrouver les consuls, sans avoir pu accomplir la promesse qu'ils leur avaient faite, reçurent néanmoins quelque argent et quelque portion de terre dans la Sicile. Ainsi, les Carthaginois, qu'une soudaine conspiration avait mis à deux doigts de leur perte, furent sauvés dans cette circonstance par la fidélité d'Alexon. Il avait déjà sauvé de la même manière les Agrigentins, sur le point d'être victimes d'une pareille trame ourdie par les mercenaires des Syracusains, et il mérite de vivre dans l'histoire, qui lui doit des éloges. Les nouveaux secours qui arrivèrent ensuite aux assiégés relevèrent leur courage. Car, quoique les Carthaginois n'eussent rien appris de ce qui se passait à Lilybée, ils jugeaient bien cependant que ce point réclamait toute leur attention. Ils chargèrent donc Adherbal, à qui était confié le soin de la marine, d'équiper

Ab hoc missus Amilcaris filius Annibal, ab Ægusis, quas vocant, insulis ventum opportunum nactus, recta fronte lilybætanum portum petit, instructos in navibus habens milites, et, si quis obsisteret, vi perrupturus. Jam ab obsidionis principio portus aditum obstruxerant Romani, demissis in fundum maris cercuris quindecim, quos ad hunc usum lapidibus oneraverant.

VIII. Igitur partim hostis celeritate deprehensi, partim metuentes, ne ventorum vi convulsi et ipsi in portum et intuta navigantibus loca raperentur, advenientibus hostibus occurrere neglexerunt. Et Annibal portum tuto tenuit, copiisque (decem erant millia militum) expositis, magna cum lætitia Lilybætanorum, in urbem acceptus est. Romani, quum ingressum hostium impedire non potuissent, de cetero consultabant, quemadmodum opera sua tutarentur, quæ tanta multitudine novorum militum recepta Himilconem profecto oppugnaturum esse videbant. Neque fefellit eos opinio. Pœnus enim aliorum recentibus viribus, aliorum refectis adventu sociorum animis usurus, veteres novasque copias in concionem vocat; spe victoriæ ac præmiorum ad faciendam eruptionem impellit; dispositisque, ut res poscebat, manipulis, sub primam lucem opera Romanorum pluribus locis aggreditur.

une flotte, et de faire transporter à Lilybée des soldats, des vivres et de l'argent. Celui-ci fit partir des îles appelées Éguses Annibal, fils d'Amilcar, qui, ayant un vent favorable, gagna en droite ligne le port de Lilybée, tenant sur ses vaisseaux les soldats prêts à combattre, et se disposant, si quelqu'un lui disputait le passage, à se l'ouvrir par la force. Car, dès le commencement du siège, les Romains avaient fermé l'entrée du port, en coulant à fond quinze cercures, qu'ils avaient remplis de pierres à cet effet.

VIII. Mais, surpris par la célérité de l'ennemi, et craignant d'ailleurs que la violence des vents ne les entraînât ou dans le port, ou contre des écueils, ils négligèrent d'aller au devant des Carthaginois. Ainsi, Annibal entra sans obstacle dans le port, fit débarquer ses troupes (il avait avec lui dix mille soldats), et pénétra dans la ville, à la grande satisfaction des habitans. Les Romains, n'ayant pu empêcher l'entrée des ennemis, délibèrent sur les moyens de conserver leurs ouvrages, bien persuadés qu'Himilcon, après avoir reçu un renfort si nombreux, entreprendrait de les détruire. Ils ne se trompaient pas. Car le général carthaginois, voulant profiter de l'ardeur des nouvelles troupes, et du courage que leur arrivée avait rendu aux anciennes, assembla les unes et les autres, les disposa à une sortie générale, par l'espoir d'une victoire infaillible, et des récompenses dont elle serait suivie; puis, les ayant rangées en bataille, selon que la circonstance le demandait, il attaqua au point du jour les ouvrages des Romains par plusieurs côtés en même temps.

IX. Erant et apud hos provisa cuncta, quaque plurimum periculi metuebatur, firmæ stationes oppositæ: cum his itaque confestim acre certamen contrahitur; cadunt utrinque multi, quum et magna animorum contentione, et numero pugnantium non contemnendo res gereretur, haud paucioribus viginti millibus urbe egressis, et majore aliquanto multitudine obsidentium. Quippe consules, contractis ex amica Sicilia auxiliis, plusquam centum millia hominum effecerant: ex quibus ad expediendos commeatus aliasque necessitates dimissis ceteris, ad obsidionem urbis millia ferme sexaginta adducta. Sed quum ex omni parte vehementer dimicaretur, maxima circa machinas erat contentio: quas alii ut corrumperent, alii ut defenderent, non magis suæ quam hostis vitæ parcebant. Jacebat ingens agmen occisorum in ea statione, quam tuendam ab initio ceperant: augebat clamorem prœliantium et terrificam discriminis faciem alia turba, quæ facibus tædisque armata, per pericula, per cædes suas alienasque ad incendenda opera ruebat; propiusque factum est nihil, quam ut pervicaciæ hostium miles romanus cederet, machinæque defendi nequirent. Sed Himilco multos suorum occum bere cernens, Romanos autem de ardore propugnandi nihil remittere, signum receptui dedit, pugnaque prior excessit; neque Romani institerunt, contenti

IX. Les Romains, de leur côté, n'avaient rien négligé, et avaient placé dans tous les endroits qui paraissaient principalement menacés, des troupes capables de tenir ferme. Ainsi, il se livra promptement entre les deux partis un combat des plus acharnés. Il périt beaucoup de monde de chaque côté, ce qui ne pouvait manquer d'arriver, attendu l'animosité et la multitude des combattans; car il était sorti de la ville vingt mille hommes au moins, et les assiégeans en avaient opposé un nombre encore plus considérable. En effet, les consuls, en réunissant à leurs troupes les contingens de tous les peuples de la Sicile alliés des Romains, avaient porté leur armée à plus de cent mille hommes. Déduction faite de tous ceux qui étaient employés aux convois et aux autres opérations de la guerre, il leur en était encore resté, pour faire le siège de la ville, soixante mille environ. Mais, quoique l'on combattît avec ardeur sur tous les points, c'était autour des machines que se portaient les plus grands coups. Les Carthaginois faisaient, pour les détruire, et les Romains, pour les protéger, de prodigieux efforts, sans se mettre en peine de ménager leur vie. Cette partie, que les Romains s'étaient attachés à défendre dès le commencement, était couverte de morts. L'image affreuse du combat et l'horreur de cette bruyante mêlée étaient encore augmentées par une troupe qui, armée de torches et de flambeaux, se précipitait au milieu du péril, au milieu du carnage que l'on faisait de part et d'autre, pour aller mettre le feu aux ouvrages des assiégans; et peu s'en fallut que les soldats romains ne cédassent à l'opiniâtreté des ennemis, et n'abandonnassent la défense des machines. Mais enfin Himilcon, voyant tomber un grand nombre des siens, tandis que

servatis operibus, quæ propemodum pro amissis jam habuerant.

X. Proxima nocte Annibal, clam hostibus, dum fessi ex prœlio ejus abitum observare negligunt, navibus, quibuscum venerat, Drepanum ad Adherbalem vectus est : abductis una equitibus, quos in locis impeditis ad nullam rem obsessis utiles, alibi bonam operam navare posse recte judicaverat. Hi enim a Drepano sæpe excurrentes, intuta faciebant itinera, rerumque necessariarum subvectionem difficilem, multosque pabulatorum, longius a castris vagantium, excipiebant, sociosque Romanorum omni cladium genere vexantes, consulum rationes non mediocriter conturbabant. Neque mari tutas iis res Adherbal esse patiebatur, qui modo siculis modo italicis litoribus improvisus incidens, nihil quo nocere Romanis posset, inausum intentatumque relinquebat. Ita factum, ut magna in castris nata inopia (nec enim præter carnes pecudum quidquam ferme cibi supererat), magna pars fame, plures etiam morbis, ut solet, obortis morerentur.

XI. Hunc ad modum quum aliquot hominum millia desiderata essent, alterum ex consulibus ad comitia Romam discedere, suasque legiones deportare placuit, quo

les Romains continuaient de combattre avec la même ardeur, fit donner le signal de la retraite, et abandonna le premier le combat. Les Romains, contens d'avoir sauvé leurs ouvrages, qu'ils avaient vus sur le point d'être détruits, ne se mirent pas en peine de le poursuivre.

X. La nuit suivante, Annibal, tandis que les ennemis, fatigués du combat, négligeaient d'observer sa retraite, alla rejoindre furtivement Adherbal à Drepanum, emmenant les vaisseaux avec lesquels il était venu, et en même temps les cavaliers qui, inutiles dans une ville assiégée, pouvaient, comme il l'avait très-bien pensé, être employés ailleurs avec avantage. En effet, sortant souvent de Drepanum pour faire des excursions, ils rendaient aux assiégeans les chemins dangereux et le transport des convois difficile, tombaient sur les fourrageurs, pour peu qu'ils s'éloignassent du camp, commettaient toutes sortes de ravages chez les alliés des Romains, et donnaient beaucoup d'embarras aux consuls. Adherbal ne leur en causait pas moins du côté de la mer, faisant de subites incursions, tantôt sur les côtes de la Sicile, tantôt sur celles de l'Italie, et risquant hardiment toutes les tentatives au moyen desquelles il pouvait nuire aux Romains. Ces hostilités ayant occasioné une grande disette dans le camp (en effet, on n'y avait presque plus pour nourriture que la chair des animaux), beaucoup de soldats furent emportés par la famine, ou par les maladies qui en sont la suite ordinaire.

XI. Les consuls, après avoir perdu de cette sorte plusieurs milliers d'hommes, convinrent que l'un d'eux irait à Rome pour y présider les comices, et emmènerait avec lui ses légions, afin qu'on pût fournir plus aisément

remanentibus in obsidione expeditior annonæ ratio foret. Iterum deinde majori conatu terra lapidibusque aggestis, aditum portus sepire aggressi sunt, validis trabibus decussatim compactis aggerem communientes, quæ ferreis ancoris revinctæ, totius operis compagem firmiore nexu continerent. Sed propter maris altitudinem, ob quam inter descendendum convellebatur quidquid injectum erat, ingens et inutilis labor fuit: nam oborto vehementiore ventorum flatu, undisque intumescentibus, perfracta omnia ac direpta sunt. Quum tamen ipsa operis fama clausum aliquamdiu portum tenuisset; anxios ea res Pœnorum animos, vehementerque sollicitos habuit; neque enim ulla in promtu erat ratio, qua cognoscere statum suorum possent, neque quisquam audebat operam suam ad inspiciendas Lilybætanorum res polliceri: donec Annibal quidam, cognomento Rhodius, vir ex illustribus, se ingressurum urbem, et postquam omnia coram perlustrasset, ex fide renuntiaturum recipit.

XII. Ei promisso gratia primo major apud Pœnos, quam fides fuit: quippe præter moles in mari jactas, aditum portus a romanis navibus ad ancoras stantibus custodiri sciebant. Sed ille privata, quam habebat, adornata navi, ad insularum, quæ Lilybæo præjacent, unam, hinc deinde, quum postridie ventum ferentem nactus

des vivres à celles qui resteraient pour continuer le siège. Alors ils firent plus d'efforts que jamais pour fermer l'entrée du port, jetant dans la mer une grande quantité de terre et de pierres, pour y élever une digue qu'il fortifiaient au moyen de grosses poutres mises deux à deux en forme de croix, afin de donner à toute cette masse de la solidité. Mais la mer, très-profonde en cet endroit, engloutissant tout ce qu'on y jetait, ce travail fut grand et inutile; car, dès que la violence du vent vint à soulever les flots, toutes les pièces de cette construction se séparèrent, et se trouvèrent dispersées. Cependant, le bruit qui se répandit de cette entreprise suffit, pendant quelque temps, pour empêcher les Carthaginois d'approcher du port. Cet obstacle était pour eux une source d'inquiétudes des plus vives, car ils n'avaient aucun moyen de connaître la situation des leurs, et personne n'osait s'offrir pour aller savoir ce qui se passait à Lilybée; jusqu'à ce qu'un certain Annibal, surnommé le Rhodien, homme des plus entreprenans, se fit fort d'entrer dans la ville, de tout y examiner ouvertement, et de venir rendre un compte fidèle de ce qu'il aurait vu.

XII. Au premier moment, les Carthaginois lui surent plus de gré de sa promesse, qu'ils n'eurent de confiance dans le succès d'une pareille tentative; car, outre les masses de terre et de pierres jetées dans la mer, ils savaient que l'entrée du port était gardée par les vaisseaux romains, qui étaient à l'ancre à peu de distance. Mais Annibal, ayant équipé un bâtiment qui lui appartenait, alla aborder dans l'une des îles situées vis-à-vis de Li-

esset, circa quartam horam diei, palam, inspectantibus universis hostium copiis, hominibusque fiduciam stupentibus, portum invectus est. At romanus consul, ut regredientem interciperet, selectas ex omni numero naves decem per noctem instrui jubet : eas ab utroque latere portus, quam proxime ad ipsum ejus ostium constituit. Annibal celeritate navis suæ confisus clara luce procedit : exspectabant eum intenti paratique Romani, simulque conatu quanto poterant, in eum ferebantur. Sed ille velocitate tantum vincebat, ut effugisse non contentus, ultro illuderet, modo adnavigans, modo circumvectus, quasi ad pugnam hostes provocaret.

XIII. Hac audacia quum sæpius uteretur, multum rebus punicis adjumenti contulit, quod et obsessorum animi nuntiis suorum mirifice recreabantur; et quæ postulabat usus Carthagini mature cognosci poterant, et contumeliosa istius hominis temeritas Romanos molestia et pudore vexabat. Juvabatur autem peritia maxime locorum, quod in palustri illa cœnosaque eluvie, per quam Lilybæum aditur, certum fidumque navibus iter accurate observaverat. Quoties enim ab alto veniens in conspectu habere urbem cœperat, ita obvertebat navem, ut puppis Italiam respiceret, ex prora turris lilybætana, quæ mari imminebat, ita cerneretur, ut omnium Africam versus sitarum turrium conspectum tegeret : quæ

lybée; et, dès le lendemain, le vent se trouvant favorable, il en partit vers la quatrième heure du jour, et entra hardiment dans le port, à la vue de toutes les troupes des ennemis étonnés de son audace. Le consul romain, pour le prendre au moins à son retour, choisit dans toute sa flotte dix vaisseaux qu'il fit équiper durant la nuit, et qu'il rangea de chaque côté du port, le plus près qu'il put de l'entrée. Mais Annibal, comptant sur la légèreté de son bâtiment, sortit en plein jour. Malgré la vigilance des ennemis qui l'attendaient, et qui firent tous leurs efforts pour se saisir de lui, il échappa par la vitesse de son navire; et, non content d'être passé impunément au milieu d'eux, il se mit de plus à les braver, s'approchant de leurs vaisseaux à diverses reprises, et tournant autour, comme s'il eût voulu défier les ennemis au combat.

XIII. En usant souvent de cette audace, il fut d'un grand secours aux Carthaginois; car les assiégés étaient ravis d'apprendre des nouvelles de leurs compatriotes, et ceux-ci se trouvaient à même de connaître à temps les besoins des premiers. De plus, la témérité insultante de cet homme causait aux Romains du dépit et de la honte. Ce qui contribuait surtout au succès de ses allées et venues, c'était la connaissance qu'il avait des lieux; car, dans cette partie marécageuse et remplie de vase qui baigne les murs de Lilybée, il avait soigneusement examiné les endroits par où les vaisseaux pouvaient aborder en sûreté. En effet, toutes les fois que, venant de la haute mer, il commençait à découvrir la ville, il tournait son vaisseau de façon que la poupe regardât l'Italie, et que, de la proue, il eût en face la tour de Lilybée qui dominait la mer, sans apercevoir aucune de celles qui étaient situées du côté de l'Afrique, parce que cette pre-

una tutissima est via pleno cursu portum petentibus nautis. Jamque plures esse cœperant, qui audacia et felicitate Annibalis incitati Lilybæum commearent: donec casu quodam quadriremis celeritatis eximiæ comprehenderetur.

XIV. Licet enim aliis partibus moles a Romanis jactas venti ac undæ raptavissent; uno tamen loco, ubi minus profundum mare fuerat, constiterunt. Ei dorso impacta navis quum obhæsisset, capta a Romanis, optimoque milite et remigio instructa, etiam Annibali exitium attulit. Quippe noctu forte ingressus urbem, quum in reditu palam solvisset, quadrirememque istam ad omnes suæ navis motus similiter occurrentem videret, animadverso statim periculo fugere, et quum hoc frustra esset, repugnare conatus, in validiorum potestatem venit. Romani hac quoque nave potiti, parique modo ad observandum portus aditum usi, ne quæ deinceps naves Lilybæum penetrare possent, facile prohibuerunt. Acrior inde vis obsidentium esse cœpit; adortique munimenta Romani, quæ mari vicina erant, omne defensorum agmen ad tuenda loca, quæ oppugnabantur, pertraxere. Sic via facta reliquis copiis, quæ ex diversa parte occasioni huic insidiabantur, ut murum exteriorem caperent:

mière lui en dérobait la vue. C'est là l'unique route entièrement exempte de dangers, que les nautonniers puissent prendre pour entrer dans le port, en venant de la pleine mer. Déjà l'heureuse témérité d'Annibal commençait à être imitée par plusieurs autres, qui, encouragés par son exemple, allaient à Lilybée et en revenaient impunément, lorsque le hasard fit tomber entre les mains des Romains une quadrirème d'une incroyable vitesse.

XIV. Car, quoique les vents et les flots eussent, sur les autres points, emporté les matériaux dont se composait la digue jetée dans la mer par les Romains, il s'en était cependant arrêté une grande partie dans un lieu où la mer était moins profonde. La quadrirème, étant venue échouer en cet endroit, fut prise par les Romains, qui, après l'avoir garnie de soldats pleins de bravoure, et fournie d'excellens rameurs, s'en servirent pour surprendre Annibal. Comme celui-ci, qui par hasard était entré dans la ville durant la nuit, s'en revenait en plein jour, il vit cette quadrirème se présenter à sa rencontre, et répondre, par des mouvemens pareils, à tous les mouvemens qu'exécutait son propre bâtiment. Comprenant aussitôt le danger, il voulut prendre la fuite; mais, n'ayant pu y réussir, il se trouva dans la nécessité de se défendre, et tomba au pouvoir des ennemis, qui étaient les plus forts. Les Romains, maîtres de ce second vaisseau, s'en servirent pour reconnaître, comme l'avait fait Annibal, les endroits par où l'on pouvait entrer sans danger dans le port, ce qui les mit à même d'empêcher aisément dans la suite tout vaisseau d'aborder à Lilybée. De ce moment, les Romains poussèrent le siège avec une nouvelle vigueur. Ayant attaqué les fortifications voi-

quanquam id frustra fuit; quippe dux pœnus cum delectis suorum tempestive accurrens, multa cum cæde tenentes locum Romanos rejecit.

XV. Alia deinde major fortuna spem obsessis universæ victoriæ dedit. Forte ventorum ingens vis exorta fuerat, adeo veluti data opera Romanorum incumbens machinis, ut et vineas quateret, et ipsas turres in capitibus earum structas convelleret. Non fefellit ea res oppidanos, deorumque munere ablatam sibi opportunitatem credidere, qua toties frustra tentatis operibus ignem injicerent. Itaque tripartito agmine erumpunt, faces, et quæ alendo igni paraverant, immittunt; eratque per se facilis ad concipiendam flammam materia machinarum, quam diu ante cæsam sol et æstus arefecerant. Neque segniter ad opem ferendam concurrerant Romani: sed impar certamen erat, quum alii machinis jam incensis ad tela certius validiusque conjicienda luce ignium et tempestatis impetu juvarentur; aliis haud minus ab his causis impedimenti periculique, quam ab hostili ferro, esset: quippe flatus vehemens et Romanis prorsus adversus, fumum, favillam, flammas in ora oculosque hominum provolvebat; telaque ab hostibus missa majori

sines de la mer, ils attirèrent toute la garnison à la défense des points menacés, et, par ce moyen, fournirent au reste de leurs troupes l'occasion qu'elles épiaient de s'emparer, de l'autre côté, du mur extérieur. Mais cette entreprise n'eut aucun succès; car le général carthaginois, accourant à temps avec un corps d'élite, délogea les Romains de ce point, après leur avoir tué beaucoup de monde.

XV. Peu de temps après, un évènement heureux fit concevoir aux assiégés l'espoir d'une victoire complète. Il s'éleva par hasard un vent violent qui, comme de concert avec les habitans, donna avec tant de force contre les machines des Romains, qu'il détruisit leurs mantelets, et renversa même les tours élevées à la tête des travaux. Les assiégés s'en aperçurent, et n'hésitèrent pas à croire que les dieux leur offraient l'occasion de brûler les ouvrages des ennemis, ce qu'ils avaient tant de fois tenté en vain. S'étant donc partagés en trois corps, ils sortent munis de torches ardentes et d'autres matières propres à mettre le feu, et les jettent sur les machines. Le bois dont elles étaient construites était de lui-même très-disposé à s'enflammer, parce que, coupé depuis long-temps, il avait été séché par le soleil et les chaleurs. Les Romains accoururent promptement pour défendre leurs ouvrages; mais ils éprouvaient du désavantage dans une action où les ennemis, aidés du vent qu'ils avaient à dos, et éclairés par l'incendie des machines déjà en proie aux flammes, lançaient des traits avec plus de justesse et de vélocité; et ces deux incidens ne leur causaient pas moins d'embarras, et leur faisaient courir autant de dangers que le fer de l'ennemi. Car le vent fougueux qu'ils avaient directement en face poussait

violentia deferebat in obnoxios, quum interim Romanorum ictus incerti et invalidi, nec dirigi per caliginem possent, et vehementia reflantis venti frangerentur.

XVI. Ita factum, ut omnes Romanorum vineæ, petrariæ, arietes, et quidquid operum vel agendis cuniculis, vel verberando muro paratum fuerat, eodem incendio absumerentur. Tum vero spes omnis potiundi per vim Lilybæi excidit; desertaque obsidio foret, ni Hiero, magna iterum frumenti copia submissa, uti maneretur evicisset. Ita omisso oppugnandi consilio, castrisque ex omni parte communitis, tempori et casui rem permittere decreverunt. Obsessi quoque refecta murorum parte, quæ ceciderat, majores in posterum ad tolerandam obsidionem animos habuerunt. Hæc nequaquam lætis aut securis animis Romæ audita : neque tamen dubitabatur, quin bello accepta detrimenta bello sarcienda essent; adeoque hæc sententia penitus infixa mentibus fuit, ut quidam senator in ipsa Curia occisus esse memoretur, quod verba de pace fecisset. Magni deinde apparatus facti, inter quos remigum (nam hujus generis jactura ingens facta erat) millia decem ex novo delectu in Siciliam missa.

la fumée, la cendre et les flammes contre le visage et dans les yeux du soldat, tout en faisant arriver sur lui avec plus de violence les traits lancés par les ennemis; et, pendant ce temps, les troupes romaines envoyaient au hasard des traits sans force, l'épaisseur de la fumée les empêchant de leur donner une direction juste, et la violence du vent, qui soufflait en sens contraire, en amortissant considérablement la rapidité.

XVI. Ainsi, tous les mantelets des Romains, tous leurs pierriers, tous leurs béliers, tous les ouvrages qu'ils avaient préparés, soit pour creuser des mines, soit pour battre les murs, furent consumés par le même incendie. Alors, ils perdirent tout espoir de s'emparer de Lilybée par la force; et ils auraient abandonné le siège, si Hiéron, en leur envoyant de nouveau une grande quantité de blé, ne leur eût persuadé de le continuer. Renonçant donc au projet de prendre la ville d'assaut, ils fortifièrent leur camp de tous côtés, et résolurent d'attendre du temps et des occasions la réussite de leur entreprise. Les assiégés, de leur côté, relevèrent la partie de leurs murs que l'ennemi avait abattue, et se disposèrent à soutenir le siège avec encore plus d'ardeur qu'auparavant. A Rome, ces nouvelles causèrent de l'affliction, sans toutefois produire le découragement; car on y était bien persuadé qu'il n'y avait que la guerre qui pût réparer les pertes faites dans la guerre, et les esprits se confirmèrent si bien dans cette opinion, qu'un sénateur fut tué, dit-on, dans le sénat même, pour avoir conseillé de songer à la paix. On fit ensuite de grands préparatifs, au milieu desquels on s'occupa des rameurs (car on avait éprouvé sous ce rapport des pertes considérables); on en enrôla dix mille nouveaux, qui furent envoyés en Sicile.

XVII. Consules jam erant P. Clodius Ap. F. C. N. Pulcher, L. Junius C. F. C. N. Pullus*. Clodium illum nepotem Cæci fuisse, falso a quibusdam traditum est. Is quum in Siciliam venisset, accepto qui ad Lilybæum erat exercitu, milites in concionem convocat, prioris anni consules acriter reprehendit, « quod per ignaviam et delicias, obsessis quam obsidentibus similiores, tempus ad Lilybæum sine ullo profectu, nec sine magna romani nominis ignominia damnoque trivissent. » Erat enim vir asper et acerbus, et qui violentia ingenii, fastuque ob nobilitatem suam, prolaberetur ad facta dictaque vix sanæ mentis homini convenientia. Idem in puniendo sævus et immitis nullum delictum venia, levissimum quodque nimia severitate prosequebatur; quum interim ipse in rebus maximis, non misere tantum, sed etiam prorsus amenter impingeret. Nam et consilium priorum ducum, quod acerbe vituperaverat, imitatus est, ut ad portum obstruendum moles in mare jaceret: et quod capitalioris amentiæ fuit, temere Drepanum aggressus, non minus sua imprudentia, quam Adherbalis virtute, florentissimam classem perdidit.

XVIII. Persuaserat sibi ceterisque, hostem ignarum supplementi, quod romana classis accepisset, imparatum Drepani deprehendi posse; nihil enim crediturum minus, quam audaciam et vires Romanis esse, ultro

* U. C. 503. A. C. 249.

XVII. P. Clodius Pulcher et L. Junius Pullus avaient déjà pris possession du consulat. C'est à tort que des historiens ont avancé que ce Clodius était fils d'Appius l'Aveugle. Arrivé en Sicile, Clodius prit le commandement de l'armée qui était devant Lilybée, et dans le discours qu'il adressa aux soldats assemblés, il blâma amèrement les consuls, leur reprochant « d'avoir, en s'abandonnant à l'indolence et aux plaisirs, et en ressemblant plutôt à des assiégés qu'à des assiégeans, perdu le temps devant Lilybée, sans rien avancer, à la grande honte du nom romain, et au grand détriment de la république. » C'était en effet un homme dur et acerbe, et qui, violent par caractère, fier de sa haute naissance, se laissait aller à des actions et à des propos qui l'auraient fait prendre pour un insensé. De plus, il était constamment inexorable, punissant les fautes les plus légères avec la dernière rigueur, tandis que souvent lui-même, dans les affaires les plus importantes, il montrait non-seulement de l'incapacité, mais même une complète aberration d'esprit. Car, après avoir blâmé avec aigreur le projet des généraux ses prédécesseurs, il les imita, faisant aussi jeter dans la mer une digue pour fermer l'entrée du port. Mais son entreprise la plus funeste et la plus extravagante, fut l'attaque téméraire de Drepanum, où il perdit, autant par son imprudence que par la valeur d'Adherbal, la plus belle flotte qu'aient eue les Romains.

XVIII. Il avait persuadé aux autres, après se l'être persuadé à lui-même, qu'il était facile de surprendre à Drepanum l'ennemi qui, n'ayant pas connaissance du renfort qu'avait reçu la flotte romaine, ne se tenait point sur ses gardes, et n'était nullement disposé à croire que les Romains eussent assez de hardiesse et de

hostem mari lacessendi. Sic delectis navibus optimis ducentis et viginti, impositoque remige, et fortissimo quoque ex legionibus, nam ut ad certam prædam, minimeque longum laborem (Drepanum enim Lilybæo abest millia passuum non amplius quindecim) certatim sese offerebant; circa tertiam vigiliam silentio solvit, cursu per noctem prospero, et hostes fallente. Lux orta, primis jam navibus a Drepano haud procul conspectis, ad miraculum insolitæ rei excivit Adherbalem, neque dubitare poterat, quin hostis adesset. Duarum rerum erat proposita optio, ut aut confestim prœlio congrederetur, aut aditu hosti concesso, cingi se obsiderique sineret; quod postremum, quum haud minus flagitii quam molestiæ discriminisque plenum videretur, aversatus, socios navales subito in litore coegit : mercenarios autem milites voce præconis in concionem advocatos brevi sed efficaci oratione monuit, quanta spes esset prœlium promte capessentibus : quantus, si illud refugissent, ex obsidione metus.

XIX. Alacriter succlamantibus omnibus, Adherbal collaudatos naves sine mora conscendere jubet, prætoriamque (hac ipse vehebatur) oculis et remigio sequi. Hæc ubi præcepta dedit, primus ipse altum petit, sub ipsas portui impendentes petras egressus, quum eodem tempore ex adverso latere romanæ naves portum intra-

forces, pour venir l'attaquer par mer. Ainsi, ayant choisi deux cents vaisseaux, les meilleurs de la flotte, il les pourvut de rameurs, et les fit monter par l'élite des légions. Car les soldats se présentaient à l'envi pour cette expédition, qui, dans leur opinion, devait être de très-courte durée (Drepanum n'est éloigné de Lilybée que de quinze milles), et leur procurer infailliblement un grand butin. Il sortit sans bruit du port vers la troisième veille, et navigua heureusement pendant le reste de la nuit, sans être aperçu des ennemis. Quand le jour parut, on découvrit de Drepanum les premiers vaisseaux, qui déjà n'en étaient pas éloignés. Cette étrange apparition éveilla l'attention d'Adherbal, et bientôt il ne put douter que ce ne fût l'ennemi. Il avait à opter entre deux partis, ou de livrer sur-le-champ un combat, ou de n'opposer à l'ennemi aucune résistance, et de se laisser cerner et assiéger. Ce dernier lui paraissant également lâche et dangereux, il le rejeta, assembla sans perdre de temps les matelots sur le rivage; puis, faisant appeler par la voix d'un héraut les soldats mercenaires, il leur exposa dans une harangue fort courte, mais pleine d'énergie, ce qu'ils avaient à espérer en allant hardiment au combat, et au contraire ce qu'ils avaient à craindre, s'ils l'évitaient et se laissaient assiéger.

XIX. Tous ayant manifesté par des cris de joie leur désir de combattre, Adherbal loua cette ardeur, leur ordonna de s'embarquer sur-le-champ, et de suivre le vaisseau amiral (qu'il allait monter lui-même), sans le perdre de vue. Ces ordres donnés, il gagna le premier la haute mer, en passant au dessous des rochers qui dominent le port, tandis que les vaisseaux des Romains y entraient

rent. P. Clodius, non uti speraverat territo hoste prœliumque detrectante, sed ad defensionem sui strenue converso, perturbatus ipse, naves suas propere revocat, in aperto mari structurus aciem. Sed illæ nullo ordine, ut unaquæque præcurrerat, aliæ intra portum jam penetraverant, aliæ petebant aditum; quædam in ipsis faucibus versabantur. Inde factum, ut dum magno nisu retrocedere omnes tendunt, aliæ in alias incurrentes turbarent mutuo, remosque invicem detergerent; donec ut potuerunt evolutæ portuque egressæ, quoniam spatium temporis nullum supererat, continuo juxta litus ipsum in ordinem aciei adstitere.

XX. Ipse consul, qui prius agmen coegerat, tum converso cursu ante omnes evectus sinistro classis suæ lateri se applicuit. At Pœnus interea lævum hostilis aciei cornu prætervectus, cum navibus rostratis quinque, tot enim secum habebat, Romanis obvertere frontem cœpit, altum patensque mare a tergo habens; simul alios suorum, ut quisque advenerat, adjungere se justo intervallo prioribus navibus jubet, et postquam omnes eadem serie directæ sunt, servatis ordinibus in hostem movet. Jamque sublatum utrinque ex prætoria pugnæ signum erat, quum omni ex parte acriter concurritur, pari primo spe, sed subinde meliore Carthaginiensium fortuna. Quanquam enim numero navium vincebantur, armatis tan-

de l'autre côté. P. Clodius voyant que, contre son attente, l'ennemi n'était point effrayé, et ne refusait point le combat, mais qu'au contraire il s'apprêtait à se défendre vigoureusement, fut lui-même saisi de crainte, et rappela promptement ses vaisseaux, dans le dessein de les ranger en pleine mer. Mais comme ils s'étaient avancés sans garder entre eux aucun ordre, un certain nombre avaient déjà pénétré dans le port, d'autres les suivaient de près, et quelques-uns étaient arrêtés à l'entrée même. Il résulta de là qu'en faisant tous de grands efforts pour revirer de bord, ils s'embarrassaient mutuellement, se heurtaient et brisaient les rames les uns des autres. Enfin, s'étant dégagés et étant sortis du port comme ils purent, ils se rangèrent aussitôt en bataille le long du rivage même, n'ayant pas le temps de faire autrement.

XX. Le consul, qui auparavant était à la queue de la flotte, se trouva alors à la tête par suite du mouvement de conversion qu'il lui avait fait opérer, et, libre ainsi avant tous les autres, il se plaça à la gauche de la ligne. Cependant le chef des Carthaginois, passant devant l'aile gauche des ennemis, vint avec cinq vaisseaux à éperon, c'est là ce qu'il en avait avec lui, présenter le front aux Romains, ayant derrière lui la pleine mer dans toute son étendue. Il avait ordonné à ceux qui commandaient les autres vaisseaux de les joindre aux premiers, à mesure qu'ils arriveraient, en laissant entre eux l'intervalle nécessaire; et, quand il les vit tous rangés dans l'ordre qu'il avait prescrit, il s'avança contre l'ennemi sans rien changer à ces dispositions. Bientôt, sur le signal donné de chaque côté par le vaisseau amiral, il s'engagea sur tous les points un combat acharné, dans lequel, au premier moment, on semblait pouvoir se promettre de part

tum nonaginta, longe tamen rebus aliis superiores erant; nam et navibus melioribus, et exercitatissimo remige utebantur : locum autem pugnæ sortiti erant commodissimum, ut quoties urgerentur, liberum in mare receptum haberent, velocitate sua ex facili vel elusuri hostem instantem, vel etiam si longius prosequeretur, circumventuri. Romanis contra ad litus appressis in arcto omnia : non procurrere libero impetu, non inhibere tuto poterant : sed quoties urgente hoste retrocedebant, aut puppe in sabulo desidente hærebant, aut impacti litoribus periclitabantur.

XXI. Ita quum neque perrumpere hostium ordinem, et rursus a tergo invadere possent, ob tarditatem navium, remigumque imperitiam; neque ob angustias locorum, intra quæ conclusi erant, laborantibus suis opem a puppi ferre, impune a Carthaginiensibus vexabantur. Ad has difficultates accesserat et alia desperationis ex religione causa; iraque deorum se premi rebantur ob temeritatem consulis, qui contra auspicia pugnare sustinuisset, ad neglectum religionum etiam contumelia addita. Pullos enim, quoniam non pascebantur, in mare præcipitari jusserat, « ut biberent, quando esse nol-

et d'autre la victoire. Mais la balance ne tarda pas à pencher en faveur des Carthaginois; car, bien qu'ils fussent inférieurs aux Romains par le nombre des vaisseaux, n'ayant pu en armer que quatre-vingt-dix, ils leur étaient très-supérieurs sous les autres rapports. En effet, leurs vaisseaux valaient beaucoup mieux que ceux des Romains, et leurs rameurs étaient fort habiles. De plus, la position qu'ils occupaient durant le combat se trouvait être entièrement à leur avantage. Ils avaient derrière eux la mer où ils pouvaient se retirer librement s'ils étaient trop pressés, et éluder aisément, par l'agilité de leurs vaisseaux, la poursuite de l'ennemi, ou même l'investir, s'il venait à s'avancer trop loin. Les Romains, au contraire, rangés près du rivage, étaient de toutes manières à l'étroit, ne pouvant ni fondre librement sur leurs ennemis, ni reculer, quand ceux-ci les poursuivaient, sans donner de la poupe contre quelque banc de sable, ou sans aller échouer à la côte.

XXI. Ainsi, ne pouvant, à cause de la pesanteur de leurs vaisseaux et de l'ignorance de leurs rameurs, ni s'ouvrir un passage à travers la flotte des ennemis, pour venir ensuite la prendre par derrière, ni, à cause de l'espace étroit où ils étaient enfermés, se retourner pour secourir les leurs au besoin, ils étaient impunément maltraités par les Carthaginois. A ces graves inconvéniens se joignait une autre source de découragement provenant de terreurs religieuses. Ils se croyaient sous le poids de la colère des dieux, à cause de la témérité du consul, qui s'était décidé à combattre malgré les auspices, et qui, à ce mépris de la religion, avait même ajouté l'injure. Car il avait ordonné de jeter à la mer les poulets qui refusaient la nourriture qu'on leur offrait, « afin

lent » : ea res, tanquam invitis iratisque diis prœliantes, ad omnia segniores timidioresque fecerat. Sed ipsi cladis auctori, quum cetera perdidisset, ad se conservandum, nec ingenium, nec audacia defuit. Quippe quum naves suas passim deprimi capique videret, assumtis triginta, quæ proximæ constiterant, inter litus et hostilem classem elapsus est; et quo tutior ad lilybætanum exercitum receptus foret (præternaviganda enim Pœnorum erant præsidia), naves in speciem victricium ornari jussit.

XXII. Ita Pœnis victoriam penes consulem fuisse, reliquasque naves ejus mox secuturas putantibus, non modo tutus ei reditus, sed etiam hostibus terribilis, Lilybæum fuit. Relictas a consule naves tres et nonaginta cepit hostis una cum propugnatoribus et remige, præter eos, qui navibus magna vi in litus impactis, ejecerunt se in terram, fugeruntque. Sed et in ipso prœlio magnus navium numerus depressus est : nam plures ducentis Lilybæo P. Clodius advexerat. Tanta victoria minimo impendio Carthaginiensibus stetit : « Non modo navem, sed ne hominum quidem ullum interiisse, vulneratos oppido paucos, traditur : quum de romana classe octo millia hominum cæsa, capta millia viginti » referantur. Sub idem tempus etiam a Panormo naves fru-

qu'ils bussent, puisqu'ils ne voulaient pas manger. » S'imaginant donc qu'ils combattaient contre la volonté des dieux, prêts à faire éclater leur courroux, ils avaient agi en tout avec lenteur et timidité. Mais l'auteur de leur défaite, après avoir perdu tout le reste, eut assez d'adresse et d'audace pour sauver sa personne. Car, voyant de tous les côtés les Carthaginois couler à fond ses vaisseaux et s'en rendre maîtres, il prit les trente qui se trouvèrent le plus près de lui, et s'échappa avec eux entre le rivage et la flotte ennemie; et, pour rejoindre plus en sûreté l'armée restée devant Lilybée (car il lui fallait longer les côtes qui étaient au pouvoir des Carthaginois), il fit orner de lauriers ses vaisseaux, afin qu'on crût qu'ils étaient victorieux.

XXII. Ainsi, les Carthaginois s'imaginant que la victoire était restée au consul, et qu'il allait être bientôt suivi du reste de ses vaisseaux, non-seulement il ne fut point inquiété durant sa retraite, mais son retour jeta même la terreur parmi les ennemis à Lilybée. Quatre-vingt-treize vaisseaux, abandonnés par le consul, tombèrent au pouvoir de l'ennemi avec les soldats et les rameurs. Il n'échappa que ceux qui, ayant poussé avec beaucoup de force leurs bâtimens contre le rivage, s'élancèrent à terre, et prirent la fuite. Mais, dans le combat même, un grand nombre de vaisseaux furent coulés à fond; car P. Clodius en avait amené plus de deux cents de Lilybée. Une si grande victoire ne coûta presque rien aux Carthaginois. Suivant quelques historiens, « ils ne perdirent pas un seul vaisseau, pas même un seul homme, et n'eurent que fort peu de blessés; au lieu que la flotte romaine eut à regretter huit mille hommes tués, et vingt mille faits prisonniers. » Vers la

mento onustas rapuere Pœni, Drepanumque avexere, et vicissim ex agro drepanitano commeatus Lilybæum importantes, omni genere bonorum obsessos large refecerunt.

XXIII. Neque hic substitit ejus anni fortuna, quin alio quoque magno incommodo mactaret Romanos, nec possessione modo maris, sed etiam spe potiundi depelleret. Alter enim consul L. Junius, cum onerariis multis, quibus annonam ad exercitum deferret, rostratisque sexaginta ex Italia profectus, ubi Messanam appulit, obviam aliarum navium multitudinem habuit, quæ tum ab exercitu, tum aliis Siciliæ partibus eo convenerant. His assumtis, et classe facta navium longarum CXX, onerariarum prope DCCC, Syracusas provehitur. Quo postquam venit, quæstoribus partem navium Lilybæum ducendam tradit: ipse substitit Syracusis, exspectans eos, qui Messana proficiscentem consequi non potuerant, simul annonam cogens, quam ex locis mediterraneis socii subvehebant. Interim Adherbal missis Carthaginem navibus, hominibusque captivis, fortuna gloriaque ad res gerendas incitante, Carthaloni, qui suas septuaginta naves cum totidem ferme onerariis ex Africa adduxerat, triginta alias addidit, misitque hominem ad naves Romanorum, quæ in portu ad Lilybæum stabant, abstrahendas, aut corrumpendas.

même époque, les Carthaginois enlevèrent encore, auprès de Panorme, des navires chargés de blé, et les emmenèrent à Drepanum; et, d'un autre côté, ils envoyèrent du territoire de Drepanum à Lilybée plusieurs convois qui fournirent aux assiégés toutes sortes de provisions en abondance.

XXIII. Ces pertes ne furent pas les seules que les Romains éprouvèrent cette année; ils essuyèrent encore un autre désastre, qui leur ôta la possession de la mer, et même l'espoir de la recouvrer. Car l'autre consul, L. Junius, étant parti de l'Italie avec un grand nombre de navires de transport chargés de vivres pour l'armée, et soixante vaisseaux à éperon, vint aborder à Messine, où il trouva beaucoup d'autres bâtimens qui s'y étaient rassemblés, tant de l'armée que des autres parties de la Sicile. Après avoir pris ces bâtimens, et composé une flotte de cent vingt vaisseaux de guerre et de près de huit cents navires de transport, il se dirigea vers Syracuse. Lorsqu'il y fut arrivé, il chargea les questeurs de conduire à Lilybée une partie de ces bâtimens. Quant à lui, il se tint à Syracuse, pour y attendre ceux qui, partis avec lui de Messine, n'avaient pu le suivre, et en même temps pour recevoir les vivres que les alliés lui expédiaient des provinces éloignées de la mer. Cependant, Adherbal, après avoir envoyé à Carthage les vaisseaux et les prisonniers, excité par sa bonne fortune et par la gloire de son premier succès à poursuivre ses avantages, ajouta trente vaisseaux aux soixante-dix que Carthalon venait d'amener d'Afrique, avec un nombre à peu près pareil de navires de transport, et le chargea d'aller enlever, brûler ou couler à fond les vaisseaux des Romains qui stationnaient dans le port de Lilybée.

XXIV. Ille sub primam lucem magno terrore invectus, quum aliis navium manus, aliis ignem injiceret, et in Romanos ad defensionem navium accurrentes, præfectus urbis Himilco mercenarios eruptionem facere jussisset, magna in castris trepidatio fuit; ad extremum Carthalo confractis non ita multis, abreptis quinque, Heracleam versus cursum direxit. Iis locis excubanti, ne quis Romanorum impune Lilybæum navigaret, nuntiatur, navium omnis generis classem haud pœnitendam adventare. Jam ille præfectos alios ad se pertrahendo naves bonas ad centum viginti effecerat : confisus igitur viribus, et superiore victoria, confestim egreditur portu, venientibusque occurrit. Juxta geloum litus in conspectum classes venere : sed romani quæstores impar certamen veriti, ad Phintiadem, quod in amicitia Romanorum erat oppidum, deflexerunt. Portus ad Phintiadem nullus est : tantum procurrentes in mare petræ stationem navibus haud usquequaque incommodam præbent.

XXV. Hic exscensione facta Romani hostium adventum instructi exspectabant, catapultis atque ballistis ex oppido advectis, et pro litore ad tutelam navium dispositis. Carthaginiensibus initio consilium fuerat obsidendi

XXIV. Celui-ci vint fondre sur les ennemis au point du jour avec beaucoup d'impétuosité, s'emparant de leurs bâtimens, ou y mettant le feu, tandis que d'un autre côté Himilcon, gouverneur de la ville, fit sortir les soldats mercenaires pour les opposer aux Romains qui accouraient à la défense de leurs vaisseaux, et occasiona un grand désordre dans leur camp. Toutefois l'avantage que remporta ce jour-là Carthalon, se réduisit à la destruction de quelques vaisseaux; et à la prise de cinq, avec lesquels il dirigea sa course vers Héraclée. Mais tandis qu'il y séjournait, attentif à ce qu'aucun navire romain n'essayât impunément d'aborder à Lilybée, il apprit qu'une nouvelle flotte, composée de bâtimens de toute espèce, était sur le point d'y arriver. Il avait déjà eu soin d'attirer à lui plusieurs autres chefs, et avait formé une flotte de cent vingt vaisseaux en état de combattre. Comptant donc sur ses forces, et encouragé par la dernière victoire, il sort aussitôt du port, et va au devant des ennemis. Les deux flottes se trouvèrent en présence sur les côtes de Gela. Mais les questeurs romains, craignant de n'être pas en état de soutenir le combat, tournèrent du côté de Phintiade, ville qui était dans l'alliance du peuple romain. Phintiade n'a point de port; il s'y trouve seulement quelques rochers qui, s'avançant dans la mer, offrent aux vaisseaux une rade insuffisante pour les mettre entièrement à couvert.

XXV. Les Romains prirent terre en cet endroit; et, s'étant rangés en bataille, ils y attendaient l'arrivée des ennemis, avec les catapultes et les balistes qu'ils avaient fait venir de la ville, disposés à défendre leurs vaisseaux de dessus le rivage. D'abord les Carthaginois avaient

hostem, quem putabant metu perculsum statim refugiturum in oppidum esse, navesque ad prædam relicturum. Sed ubi Romanis gnaviter se defendentibus, certamen periculi plenum experiebantur, prætereaque loco multa habenti incommoda parum fidebant, destiterunt; paucisque navibus ex earum numero, quæ commeatum vehebant, abductis, ad Halycum fluvium, qui haud procul inde aberat, discesserunt: ibi dum saucios reficiunt, hostium abitum ex commodo suo observaturi. Alii scriptores, credo Philinum secuti, « haudquaquam levi damno defunctos esse Romanos, volunt: sed primo statim aspectu hostium perculsos quæstores, dum Phintiadem cursu petunt, onerarias naves, aliasque præter bellicas, deseruisse; in ipso vero prœlio rotunda Romanorum navigia quinquaginta, longas vero naves sexaginta depressas, tredecim ita percussas quassatasque, ut deinceps usui esse nequiverint. »

XXVI. Non longo post tempore, Pœnis adhuc stationem ad Halycum amnem habentibus, L. Junius consul rebus, quarum gratia Syracusis substiterat, perfectis, præter Pachynum promontorium, vela Lilybæum versus faciens, a speculatoribus Carthalonis conspectus est. Carthalo, re nuntiata quanta potest celeritate obviam consuli proficiscitur, ignaro eorum, quæ ad Phintiadem

formé le projet d'assiéger les ennemis, s'imaginant que les Romains effrayés se réfugieraient aussitôt dans la ville, et laisseraient leurs vaisseaux devenir la proie de la flotte carthaginoise. Mais quand ils virent qu'ils se défendaient avec vigueur, et que ce combat était plein de dangers pour eux-mêmes, ne se croyant pas d'ailleurs en sûreté près d'un rivage sujet à beaucoup d'inconvéniens, ils abandonnèrent l'entreprise, puis, emmenant quelques navires de charge, du nombre de ceux qui transportaient des vivres, ils se retirèrent vers le fleuve Halycus, peu éloigné de ce lieu, afin de donner à leurs blessés le temps de se guérir, et d'observer, d'un endroit commode, le départ des ennemis. D'autres écrivains, d'après, je crois, le sentiment de Philinus, affirment « que la perte des Romains fut des plus considérables. » Selon eux, « les questeurs, saisis d'effroi dès qu'ils aperçurent les ennemis, leur abandonnèrent, pour s'enfuir promptement à Phintiade, les navires de charge et autres, à l'exception des vaisseaux de guerre; et, dans le combat qu'ils furent obligés de soutenir, l'ennemi leur coula à fond cinquante bâtimens ronds, soixante vaisseaux longs, et leur en mit treize autres en si mauvais état, qu'ils ne purent plus servir dans la suite. »

XXVI. Peu de temps après, tandis que les Carthaginois stationnaient encore auprès du fleuve Halycus, le consul L. Junius, après avoir terminé les affaires qui avaient occasioné son séjour à Syracuse, fit voiles pour Lilybée; mais, tandis qu'il doublait le promontoire de Pachynum, il fut aperçu par les espions de Carthalon. Celui-ci, informé de la chose, se porta le plus promptement qu'il put à la rencontre du consul, encore dans l'ignorance de ce qui s'était passé à Phintiade, pour le

gesta essent: quo longissime a quæstorum classe cum illo dimicaret, neque juvari ille facile a suis posset. Consul eminus visa Pœnorum classe, quum neque confligere auderet, neque hostem instantem effugere posset, juxta Camarinam in locum asperum et importuosum naves adigit; metum hunc vincente alio majore metu, ne aliter universus exercitus in potestatem hostium deveniret. Carthalo eadem loca intrare non ausus, ad promontorium quoddam stationi locum capit, ita situm, ut inde pariter in utramque Romanorum classem intentus esse posset.

XXVII. Neque multo post ventis violenter flantibus, quum ingentis tempestatis signa Carthaginiensium gubernatores rerum istarum periti vidissent, Carthaloni persuaserunt, uti relicta, quam ceperat, statione, Pachynum flecteret; ita nec sine magno labore vim tempestatis punica classis effugit; at Romanorum utraque classis inter saxa cautesque deprehensa funditus interiit, uti ne tabula quidem ulla ullius usus ex naufragio reliqua fuisse credatur; duabus exceptis navibus, quibus postea consul, reliquos ex ea clade milites remigesque secum ducens, Lilybæum pervenit. Hoc naufragio naves, quæ annonam portabant, omnes, longas supra centum periisse traditum; exercitus tamen servata pars est, multis in vicina litora enatantibus ejectisve. At senatus, qui

combattre le plus loin qu'il pourrait de la flotte des questeurs, et lui ôter la facilité d'en recevoir du secours. Le consul reconnut de loin la flotte des Carthaginois; mais, n'osant lui livrer bataille, et ne comptant pas d'ailleurs pouvoir échapper à la poursuite de l'ennemi, il conduisit ses vaisseaux près de Camarine, dans une rade difficile et orageuse, la crainte de cette position pleine de dangers le cédant à celle de voir tomber toute son armée au pouvoir des ennemis. Carthalon n'osa pas entrer dans cette rade. Il alla se ranger près d'un promontoire, d'où il pouvait observer en même temps les deux flottes des Romains.

XXVII. Les vents se mirent bientôt à souffler avec impétuosité, et les pilotes carthaginois les regardant, d'après l'expérience qu'ils avaient de ces choses, comme les avant-coureurs d'une grande tempête, conseillèrent à Carthalon de quitter la position qu'il avait prise, et de se diriger du côté de Pachynum. Par ce moyen, la flotte des Carthaginois se déroba sans peine à la violence de l'orage. Mais celles des Romains, surprises l'une et l'autre entre des rochers et des écueils, furent anéanties; de sorte qu'il ne resta pas même, à ce que l'on croit, une seule pièce dont on pût tirer parti. Il n'échappa que deux vaisseaux, sur lesquels le consul emmena ensuite avec lui, à Lilybée, les soldats et les rameurs qui avaient survécu à ce désastre. Suivant ce que racontent les historiens, tous les bâtimens qui portaient les provisions, et plus de cent vaisseaux longs périrent dans ce naufrage. Toutefois, une partie de l'armée fut sauvée, beaucoup de soldats ayant gagné à la nage les côtes voisines, ou y

paulo ante P. Clodium consulem ob rem male gestam ex Sicilia revocaverat, quum insuper tristis de Juniana clade nuntius advenisset, in classe quidem spem habere desiit : ceterum ad bellum terrestri Marte prosequendum, animum consiliumque strenue advertit.

XXVIII. Et Lilybæi quidem obsidionem solvi non est visum : sed datum idoneis hominibus negotium, ut necessaria exercitui justo tempore subveherentur. Spem faciebat, quod uti mari Pœnus, ita Romanus terra plus poterat, totamque ferme Siciliam ditione aut fœderibus complectebatur. Sed neque consules ejus anni placebant : neque consulari imperio, quod isti contemtu religionum profanassent (nam et L. Junius contra auspicia navigasse dicebatur), res putabatur feliciter geri posse. Igitur ad rem novam et inusitatam ventum, uti dictator diceretur, qui in Siciliam iret; quum ad eam diem extra Italiam nemo ea potestate præditus exercitum duxisset. Mira eo tempore et prope incredibilis P. Clodii consulis insolentia fuit; jussus a senatu dictatorem dicere, tanquam parum in patriam deliquisset tantæ cladis auctor, nisi dignitatem etiam imperii contumelia et derisu macularet, M. Claudium Glyciam dixit, scribam aut viatorem suum.

XXIX. Tum vero coorta merito in eum indignatione

ayant été jetés par les flots. Cependant, le sénat qui, quelques jours auparavant, avait rappelé de la Sicile le consul P. Clodius, à cause du revers qu'il avait essuyé, ayant encore reçu la triste nouvelle de la défaite de Junius, cessa d'avoir espoir dans la flotte. Il songea donc à reporter sur terre le théâtre de la guerre, et à y pousser les opérations avec vigueur.

XXVIII. On ne jugea pas à propos de lever le siège de Lilybée; mais on chargea des hommes expérimentés de porter à l'armée, en temps convenable, les choses dont elle avait besoin. Ce qui donnait de l'espoir, c'est que si les Carthaginois avaient l'avantage sur mer, les Romains leur étaient supérieurs sur terre, et que presque tous les peuples de la Sicile, ou s'étaient volontairement soumis aux Romains, ou s'étaient unis à eux par des traités. Mais les consuls de cette année ne plaisaient pas; et, comme ils avaient profané le consulat par leur mépris pour la religion (car on disait que L. Junius s'était aussi mis en mer contre les auspices), on ne croyait pas que les choses pussent réussir sous l'autorité consulaire. On en vint donc à un expédient nouveau et inusité, ce fut de recourir à un dictateur, qui irait en Sicile, quoique jusque-là aucun des citoyens investis de ce pouvoir n'eût conduit une armée hors de l'Italie. En cette occasion, le consul P. Clodius porta l'insolence à un point qu'on aurait peine à croire. Le sénat lui enjoignit de nommer un dictateur. Alors, comme si l'affreux désastre dû à sa témérité ne l'eût pas rendu assez coupable envers la patrie, s'il ne souillait encore la dignité du commandement par l'insulte et la dérision, il nomma M. Claudius Glycias, son secrétaire ou même son licteur.

XXIX. Mais une juste indignation s'étant soulevée de

omnium, coactus abdicare, ac in populi judicium adductus est. Condemnatum auctores, quos Cicero vidit, retulere; sed apud alios adnotatum est, « illum haud dubia jam populi voluntate, casu ereptum esse eminenti damnationi, quum subito coortus imber comitia diremisset : tum enim velut quæstionem interpellantibus diis, aliam deinceps institui non placuisse. » Ceterum Glycias, quod ultimæ sortis hominem in maximo imperio conspici pudor civitatis non ferebat, coactus abdicare, ludos tamen postea prætextatus spectavit. In ejus locum dictator creatus est A. Atilius A. F. C. N. Calatinus, dixitque magistrum equitum L. Cæcilium L. F. C. N. Metellum, qui de Pœnis triumphaverat. Hi profecti quidem sunt in Siciliam, sed rem memorabilem nullam gesserunt. Interea L. Junius anxius rerum suarum, et naufragii culpam egregio facinore abolere studens, quum in omnes occasiones intentus esset, Erycis occupandi viam, proditione nocturna quorumdam, quos donis et promissis suos fecerat, invenit.

XXX. Eryx mons est Siciliæ post Ætnam editissimus, in ea parte insulæ, quæ Italiam respicit, medio ferme inter Drepana et Panormum situ : sed ab illa parte asperior. In vertice planiciem habet cum templo Veneris, quam ex loco *Erycinam* vocant, longe omnium, quæ in Sicilia sunt opulentissimo. Sub ipsum deinde cacu-

toutes parts contre lui, il se vit forcé d'abdiquer, et fut appelé en jugement devant le peuple. Des auteurs qu'a vus Cicéron ont écrit qu'il fut condamné; mais d'autres ont remarqué « qu'au moment où la volonté du peuple n'était déjà plus douteuse, il eut le bonheur d'échapper à la condamnation qui allait être prononcée contre lui, à la faveur d'une pluie subite qui rompit les comices, et que, dans la suite, on ne crut pas devoir revenir à un jugement auquel les dieux semblaient s'être opposés. » Au reste, comme l'honneur de la république ne permettait pas que l'on vît revêtu du souverain commandement un homme aussi méprisable que Glycias, on le contraignit d'abdiquer, ce qui n'empêcha pas que, dans la suite, il n'assistât aux jeux vêtu de la robe prétexte. A. Atilius Calatinus fut créé dictateur en sa place, et choisit pour général de la cavalerie L. Cécilius Metellus, qui avait triomphé des Carthaginois. Ils se rendirent, à la vérité, l'un et l'autre en Sicile, mais ils n'y firent rien de mémorable. Cependant L. Junius, inquiet pour son propre compte, et voulant effacer la honte de son naufrage par quelque action d'éclat, après avoir attentivement épié toutes les occasions, trouva moyen d'occuper le mont Eryx, dont il s'empara durant la nuit, par la trahison de ceux qu'il avait gagnés à force de présens et de promesses.

XXX. Eryx, la plus haute montagne de la Sicile après l'Etna, est située dans cette partie de l'île qui regarde l'Italie, entre Drepanum et Panorme, à peu près à égale distance de ces deux villes; mais elle est plus escarpée du côté de la première. Au sommet de ce mont se trouve une plaine dans laquelle est un temple dédié à Vénus, surnommée *Erycine*, du nom du lieu; ce temple

men in medio montis urbs est cognominis, accessu valde difficili, qui a radicibus montis per longas et angustas semitas, non citra laborem expeditur. Igitur L. Junius, loci natura perspecta, tum in summo montis jugo, tum in faucibus, quæ Drepana spectant, præsidia constituit, tutus loco, et, si incesseretur, vim hostium levi negotio propulsaturus. Sed et Ægithallum muro cinxit, firmavitque præsidiaria manu militum octingentorum. Ceterum Carthalo noctu expositis ibi copiis castellum expugnavit : præsidiarii partim occisi captive; partim ad Erycem perfugerunt.

XXXI. Cetera de L. Junii rebus incerta sunt apud scriptores : quidam enim « a Carthalone captum Ægithalli; » alii, « metu accusationis ob classem amissam sibi necem conscivisse, » prodiderunt. Neque minus de secularibus ludis ambigitur, tumne potius tertium celebrati fuerint, an quartodecimo post anno, P. Cornelio Lentulo, C. Licinio Varro consulibus. Credibilius tamen arbitror, hoc anno factos, incitante etiam ex tot cladibus metu, et spe meliorum temporum, si religiones diligentius colerentur. Fertilis hic annus fuit, oleique libræ duodenæ singulis assibus veniere. Interea quum dictaturæ vel tempus effluxisset, vel abdicata per Calatinum po-

surpasse de beaucoup, en richesses, tous ceux qui sont en Sicile. Au dessus du sommet même, vers le milieu de la montagne, est une ville appelée aussi Eryx, et dont l'abord est très-difficile : on n'y arrive qu'avec beaucoup de peine, par des sentiers longs et étroits, qui commencent au bas de la montagne. L. Junius donc, ayant reconnu la nature du lieu, plaça des troupes sur le sommet de la montagne, et dans les chemins étroits qui regardent Drepanum, se flattant que, si on venait l'attaquer dans cette position avantageuse, il aurait peu de peine à repousser les ennemis. Il entoura même Égithalle d'un mur, et la fit garder par une garnison de huit cents hommes. Mais Carthalon, ayant débarqué, durant la nuit, des troupes aux environs, emporta d'assaut cette place. Les soldats de la garnison furent tués ou pris, à l'exception de quelques-uns qui se réfugièrent dans Eryx.

XXXI. On ne trouve rien de certain dans les historiens sur le reste de l'entreprise de L. Junius. Car quelques-uns rapportent « qu'il fut pris par Carthalon à Égithalle; » d'autres, « que, craignant d'être appelé en jugement pour avoir perdu la flotte, il se donna volontairement la mort. » Ils ne sont pas plus d'accord sur l'époque de la troisième célébration des jeux séculaires, les uns la plaçant cette année, les autres quatorze ans après, sous le consulat de P. Cornelius Lentulus et de C. Licinius Varus. Toutefois, ce qui me porte à croire qu'ils furent plutôt célébrés cette année, c'est que les Romains, effrayés de tant de pertes, et impatiens de les réparer, dûrent espérer de réussir mieux à l'avenir, s'ils prenaient plus de soin de se rendre les dieux favorables. L'année dont il s'agit fut si abondante, que douze livres d'huile

testas esset, magistratum inierunt C. Aurelius L. F. C. N. Cotta, P. Servilius Q. F. Cn. N. Geminus, iterum uterque consules*. Hi res in Sicilia satis prospere gesserunt, citra tamen magnæ aut victoriæ, aut utilitatis gloriam. Coercuerunt sane Pœnos Lilybæum et Drepanum tenentes, ne tam aut frequenter, aut late auderent excurrere; et quæ in locis a mari remotioribus præsidia habuerant, receperunt.

XXXII. Adversus hos Carthalo quum multa conatus frustra esset, consilium italicæ oræ vastandæ cepit, ut hoc tumultu consules a rebus siculis distraheret; aut si auxilio venire suis neglexissent, occasione temporum ad populandos agros, urbesque capiendas uteretur. Ceterum ne hic quidem fortuna cœptis adfuit. Missus enim ad prohibendas sociorum injurias cum urbano milite prætor, de successu consilii sui desperantem redire in Siciliam compulit. Ubi quum mercenarius miles seditionem excitasset, quod stipendia non solvebantur; multos ex eo numero in desertis insulis exposuit, multos ad pœnam remisit Carthaginem. Quam rem ægre ferentibus reliquis, adeo sunt exasperati animi, ut manifesta defectio omnium, et ex eo novi belli materia timeretur. Sed in tempore Amilcar, successor Carthaloni datus, advenit; tumultuantesque noctu adortus, alios occidit,

* U. C. 504. A. C. 248.

se vendaient un as. Cependant, soit que le temps de la dictature fût écoulé, soit que Calatinus eût abdiqué ce pouvoir, C. Aurelius Cotta et P. Servilius Geminus prirent possession du consulat : tous deux étaient consuls pour la seconde fois. Ils conduisirent les opérations en Sicile avec assez de bonheur, sans y remporter cependant aucune victoire importante ou glorieuse. En fait, ils réprimèrent les excursions fréquentes et hardies des Carthaginois, qui tenaient Drepanum et Lilybée, et reprirent les places éloignées de la mer qui avaient eu garnison romaine.

XXXII. Carthalon, après avoir fait contre eux plusieurs tentatives inutiles, prit la résolution d'aller ravager les côtes de l'Italie, espérant forcer par cette brusque expédition les consuls d'abandonner leurs opérations en Sicile, ou, s'ils négligeaient de venir au secours de leur pays, profiter de l'occasion pour dévaster les campagnes et prendre des villes. Mais la fortune ne favorisa pas mieux ses projets de ce côté; car le préteur qu'on fit partir de Rome avec les légions de la ville, pour aller protéger les alliés, le contraignit de retourner en Sicile sans avoir pu rien exécuter de ce qu'il s'était promis. Là, les soldats mercenaires s'étant ameutés parce qu'ils ne recevaient pas leur paye, il fit transporter un certain nombre d'entre eux dans des îles désertes, et en envoya plusieurs à Carthage pour être punis. Cette rigueur ayant aigri le reste, les esprits s'exaspérèrent à tel point, qu'il était à craindre qu'un soulèvement général de la part de ces hommes ne donnât lieu à une nouvelle guerre. Mais Amilcar, envoyé pour prendre le commandement à la place de Carthalon, arriva à temps, attaqua les séditieux pendant la nuit, et, après avoir tué ou jeté à la

alios demersit mari : ceteros veniam petentes, in gratiam concordiamque recepit. Hic est ille Barcæ cognomento notus Amilcar, quo meliorem ducem Carthago non habuit, futurus incomparabilis, nisi Annibalem genuisset.

XXXIII. Ex eo tempore durius Romanis bellum fieri cœpit. Statim enim sedato mercenariorum motu, cum classe ad Italiam devastandam profectus Amilcar, Locrensium et Bruttiorum agros late populatus est. At Romani, quum Hieronis syracusani regis in eos constans fides et magna exstarent merita, remisso tributo annuo, quod priori fœdere pepigerant, perpetuam cum eo societatem amicitiamque sanciverunt. Interim Amilcar ex Italia reversus in finibus panormitanis exscensione facta, inter Panormum et Erycem castris locum cepit natura munitissimum. Epiercte vocatur mons omni ex parte abruptus, qui ex circumfusa regione in magnam altitudinem se erigit, non tenui fastigio, sed spatium centum plus minus stadiorum complexo : quæ tota regio pecori alendo frugibusque serendis aptissima est, ut quæ marinis flatibus opportune adversa, pestiferis animalibus omnibus vacat. Ibidem verruca quædam assurgit, quæ et arcis vicem, et speculæ in circumjectos campos obtinere queat.

XXXIV. Adjacet portus perquam aptus Drepano aut Lilybæo Italiam petituris, cum aqua dulci copiosa. Tri-

mer les plus mutins, pardonna entièrement aux autres qui demandaient grâce. C'est là cet Amilcar si connu par le surnom de Barca, cet Amilcar qui n'eût point eu d'égal parmi les généraux de Carthage, s'il n'avait pas donné le jour à Annibal.

XXXIII. Depuis ce temps la guerre devint beaucoup plus difficile pour les Romains. Car, aussitôt après qu'il eut apaisé la sédition des mercenaires, Amilcar partit avec sa flotte pour ravager l'Italie, et promena la dévastation sur les terres des Locriens et des Bruttiens. Ce fut alors que les Romains, pour reconnaître la constante fidélité d'Hiéron, roi de Syracuse, et les importans services qu'il leur avait rendus, lui remirent le tribut annuel stipulé dans le premier traité, et contractèrent avec lui une alliance et une amitié perpétuelles. Cependant Amilcar, à son retour de l'Italie, débarqua ses troupes sur les confins des Panormitains, et plaça son camp entre Panorme et le mont Eryx, dans une position très-forte par elle-même. Le mont que l'on nomme Epiercte est escarpé de tous côtés; il s'élève à une grande hauteur du milieu des campagnes qui l'entourent, et son sommet, loin d'être étroit, présente une surface d'environ cent stades de circuit. Tout ce terrain est très-propre à nourrir des troupeaux ainsi qu'à la culture, parce qu'étant bien exposé aux vents de mer, il ne s'y trouve aucune espèce d'animaux venimeux. Là, s'élève aussi un rocher qui peut servir et de citadelle et de donjon pour observer ce qui se passe dans les plaines d'alentour.

XXXIV. Le pied de la montagne s'étend jusqu'à un port très-commode à ceux qui partent de Drepanum ou

bus omnino viis iste mons adiri potest: a terra duo sunt aditus, unus a mari, sed omnes impediti et perdifficiles. Hic castra locavit Amilcar, audaci plane consilio, quum urbem sociam habens omnino nullam in medios hostes se demitteret: sed munitione loci suaque virtute et peritia rei militaris confisus, plurimum negotii Romanis exhibuit, Carthaginiensiumque res valde confirmavit, quæ jam etiam domi satis prospere ire cœperant. Namque Pœnorum alius dux Hanno, cui cum Amilcare virtutis erat æmulatio, gloriæ parandæ causa, simul ut militem citra sumtum civitatis ex hostico aleret, belloque exerceret, Libyæ parti, quæ circa Hecatonpylon est, arma intulerat; et urbe potitus, obsidum tria millia Carthaginem deduxerat. Neque tamen usquequaque res eis lætæ eo tempore fuere. Quippe L. Cæcilio L. F. C. N. Metello secundum, Num. Fabio M. F. M. N. Buteone coss.* privatorum opibus parata classis Africam vastavit.

XXXV. Quanquam enim senatus iterum abstinere mari decreverat, civibus tamen id postulantibus navigandi potestatem fecit: ea conditione, ut naves ex publico acceptas restituerent; prædam servarent sibi. Sic

* U. C. 505. A. C. 247.

de Lilybée pour l'Italie; et l'on y trouve de l'eau en abondance. Trois chemins en tout conduisent au haut de cette montagne, deux du côté de la terre, et un du côté de la mer; mais tous trois sont embarrassés et très-difficiles. Ce fut là que campa Amilcar, résolution tout-à-fait audacieuse, puisque, n'ayant pas une seule ville sur le secours de laquelle il pût compter, il se plaçait au milieu des ennemis. Mais, fort de cette position, de son courage, et de son expérience dans l'art de la guerre, il donna beaucoup d'embarras aux Romains, et raffermit puissamment en Sicile les affaires des Carthaginois, qui avaient déjà commencé à prendre en Afrique un cours assez heureux. Car Hannon, autre général des Carthaginois, qui disputait de valeur avec Amilcar, pour acquérir de la gloire, et en même temps nourrir le soldat aux dépens de l'ennemi, sans qu'il en coûtât rien à la république, ainsi que pour l'exercer à la guerre, avait porté ses armes dans cette partie de la Libye qui est aux environs d'Hécatompyles; et, s'étant rendu maître de cette ville, il en avait transporté à Carthage trois mille habitans, pour y être gardés comme ôtages. Cependant, à cette époque, la fortune ne fut point partout aussi favorable aux Carthaginois. Car, sous le second consulat de L. Cécilius Metellus, et le premier de Numerius Fabius Butéon, une flotte, équipée aux frais des particuliers, aborda en Afrique et la ravagea.

XXXV. Car, bien que le sénat eût pris pour la seconde fois le parti de renoncer aux guerres maritimes, il accorda cependant aux citoyens qui le demandaient la permission de naviguer; à cette condition, qu'ils rendraient à la république les bâtimens qu'elle leur aurait fournis, et garderaient pour eux le butin. Par ce moyen,

facta classis non contemnenda, litoribus africanis multum terroris damnique intulit : sed et Hipponem regium, urbem non e vilissimis adorti, naves Hipponensium et ædificia multa igne consumserunt. Regressuri deinde, quum exitum portus catenis clausum reperissent, ex magno periculo salutem sibi arte et consilio pepererunt. Incitatis enim navibus, quum proræ catenam prope jam contingerent, universi in puppes navium recesserunt : sic levatæ onere proræ catenas facile superarunt; hoc facto contulerunt se omnes in proras, hisque depressis effecerunt, ut puppes itidem supra catenas lapsæ, liberi cursus facultatem periclitantibus redderent. Sic ingenti metu liberati, paulo post apud Panormum cum punicis navibus prosperam pugnam fecere.

XXXVI. Consules autem romani, divisis belli muniis, L. Metellus Lilybæum, Num. Fabius Drepanum obsidebant. Adjacet Drepano Austrum versus insula, sive scopulus verius est, quem Peliadem insulam Græci, nos Columbariam appellamus. Hanc occiso præsidio punico per suos milites noctu consul occupavit. Neque distulit Amilcar, qui ad defendendum Drepanum accurrerat, orta luce ad locum recuperandum egredi. Quo

il se forma une flotte considérable, qui porta une grande terreur sur les rivages africains, et y commit beaucoup de ravages. Ayant même osé attaquer Hippone la royale, qui n'était pas une des moindres villes du pays, elle brûla les vaisseaux qui étaient dans son port; et un grand nombre d'édifices. Ensuite, quand il fut question de sortir du port, les Romains en trouvèrent l'entrée fermée par une chaîne; mais ils surent, en employant un adroit stratagème, se soustraire à ce grand péril. Car, ayant donné à leurs vaisseaux un mouvement impétueux, quand les proues furent sur le point de donner dans la chaîne, ils se retirèrent sur les poupes, en sorte que les proues, dégagées de leur charge, passèrent aisément par dessus. Cela exécuté, ils se reportèrent tous sur les proues; et, par le poids dont ils les chargèrent à leur tour, ils firent que les poupes glissèrent de la même manière par dessus la chaîne, ce qui rendit aux vaisseaux, peu d'instans auparavant dans une position critique, la faculté de naviguer librement. Ainsi hors de ce grave danger, ils livrèrent peu de temps après au Carthaginois, à une faible distance de Panorme, un combat dans lequel ils eurent l'avantage.

XXXVI. Mais, les consuls romains ayant partagé entre eux les opérations de la guerre, L. Metellus se chargea du siège de Lilybée, et Num. Fabius de celui de Drepanum. Près de cette dernière ville, vers le midi, est une île, ou plutôt un rocher, que les Grecs nomment Pélias, et nous la Colombière. Le consul y envoya pendant la nuit des soldats qui s'en emparèrent, après avoir égorgé le poste carthaginois. Amilcar, qui était accouru pour défendre Drepanum, ne manqua pas d'en sortir dès que le jour parut, pour reprendre ce lieu.

animadverso consul, quum suis opem ferre non posset, tota vi Drepanum oppugnare instituit. Sic retracto Amilcare, tenuit insulam, eaque deinceps ad obsessos acrius infestandos usus est. Jactis enim molibus continenti eam annexuit; et quoniam illa parte infirmiora urbis erant mœnia, operibus excitatis oppugnationem inde est orsus.

XXXVII. Sed pugnas Amilcari cum his et sequentium annorum consulibus pugnatas, neque ob frequentiam posse describi, neque ob similitudinem casuum debere Polybius censuit: quum triennio fere continuo Epierctæ castra habens cum romanis ducibus, maxime postquam illi castris ante Panormum locatis, vix quinque stadiorum intervallum inter se et hostem reliquissent, propemodum quotidiana prœlia fecerit. Neque enim aut quietæ res esse poterant, quum collata castris castra essent; neque rursum ad universæ dimicationis discrimen ventum est. Multa enim prohibebant: præcipue quod pari copiarum firmitudine, locorumque munitionibus, etiam qui in prœlio inferiores fuerant, vicinitate castrorum protegerentur. Ita fiebat, ut inter pugnandum semper aliqui caderent: acie semel inclinata, tutus ad munimenta receptus esset. Ceterum eodem anno, quo Drepana obsessa sunt, non sicula modo, sed etiam italica litora Carthaginiensium classes infestarunt; et ipse Amil-

Le consul, s'en étant aperçu, mais ne pouvant porter secours aux siens, prit le parti d'attaquer Drepanum avec toutes ses forces. Ayant contraint par là Amilcar de revenir sur ses pas, il resta maître de l'île, et s'en servit dans la suite pour presser plus vivement les assiégés : car il la joignit au continent, par le moyen d'une digue; et comme les murailles de la ville étaient plus faibles sur ce point, il y établit ses ouvrages, et se mit à attaquer la place de ce côté.

XXXVII. Mais, quant aux combats qu'Amilcar soutint contre les consuls de cette année et ceux des années suivantes, ils sont si nombreux que Polybe n'a pas cru possible, et se ressemblent tellement, qu'il n'a pas jugé nécessaire d'en donner la description. Car, pendant environ trois ans qu'Amilcar demeura sans cesse campé sur le mont Épiercte, il ne se passa presque point de jour qu'il n'en vînt aux prises avec les généraux romains, surtout depuis que ceux-ci eurent placé leur camp devant Panorme, laissant à peine l'espace de cinq stades entre eux et l'ennemi. Il était difficile, en effet, que le voisinage des deux camps n'occasionât pas de fréquens engagemens entre les deux armées; et pourtant elles n'en vinrent jamais à une bataille générale et décisive. Plusieurs choses, il est vrai, s'y opposaient; et ce qui y mettait surtout obstacle, c'est que, les soldats étant également aguerris, et les positions qu'ils occupaient pareillement fortes, ceux qui avaient eu du dessous dans quelque affaire trouvaient un abri dans la proximité de leur camp. Il arrivait de là qu'il en périssait toujours quelques-uns dans le combat, mais que celui des deux partis qui se trouvait trop pressé, rentrait se mettre en sûreté derrière ses retranchemens.

car, deprædando quidquid adiri poterat, maritimam Italiæ oram ad cumanos usque fines pervastavit.

XXXVIII. His incursionibus, et siculis pugnis quum multi romanorum civium in servitute apud hostes essent, duces romani cum pœnis pacti sunt, ut captivi permutarentur : utra pars plures accepisset, argenti pondo bina et selibras in capita daret. Plures quum recepissent Pœni, quam reddidissent, pecuniam ex pacto pependerunt. Duas hoc anno colonias in Italia deductas invenio, Æsulum et Alsium. Lustrum item Romæ conditum duodequadragesimum, ab A. Atilio A. F. C. N. Calatino, A. Manlio T. F. T. N. Attico, censoribus. Censa sunt civium capita ducenta quinquaginta unum millia ducenta viginti duo: quum superiore lustro paulo minus trecenta millia censa fuissent; tantam civium multitudinem eo tempore bellum et naufragia consumserunt. Nec ideo segnius suppleti exercitus siculi, M. Otacilio C. F. M. N. Crasso iterum, M. Fabio C. F. M. N. Licino consulibus * deducentibus.

XXXIX. Hi laboriosam quidem et exercitam militiam habuere; verumtamen, quia locorum, quæ præceperat, opportunitatibus emovere Amilcarem nequiverant, nihil

* U. C. 506. A. C. 246.

Au reste, la même année que Drepanum fut assiégé, les flottes des Carthaginois infestèrent non-seulement les côtes de la Sicile, mais même celles de l'Italie; et Amilcar lui-même, portant la dévastation partout où il pouvait aborder, ravagea toute la côte maritime de l'Italie jusqu'à Cumes.

XXXVIII. Par suite de ces incursions, et des combats livrés en Sicile, un grand nombre de citoyens romains se trouvant en esclavage chez les ennemis, les généraux des deux nations convinrent de l'échange des prisonniers, à condition que ceux qui en recevraient plus qu'ils n'en rendraient, paieraient pour chaque tête deux livres et demie d'argent. Les Carthaginois en reçurent plus qu'ils n'en rendirent, et payèrent le prix convenu. Je trouve qu'on établit cette année deux colonies en Italie, celles d'Ésule et d'Alsie. La même année, les censeurs A. Atilius Calatinus et A. Manlius Atticus fermèrent à Rome le trente-huitième lustre. Le dénombrement donna seulement deux cent cinquante-un mille deux cent vingt-deux citoyens, au lieu que celui du lustre précédent en avait donné près de trois cent mille; ce qui prouve combien la guerre et les naufrages en avaient fait périr depuis cette époque. Mais une diminution si considérable n'empêcha pas M. Otacilius Crassus, consul pour la seconde fois, et son collègue, M. Fabius Licinus, de faire des levées qu'ils conduisirent en Sicile, pour recruter les armées qu'on y entretenait.

XXXIX. Ils firent tous deux la guerre avec beaucoup d'activité et d'ardeur; mais cependant, n'ayant pu déloger Amilcar des positions avantageuses dont il s'était emparé, ils n'exécutèrent rien de mémorable. Le même inconvénient ôta pareillement à plusieurs des consuls

memoria dignum gessere. Quod sequentibus etiam aliquot romanis consulibus accidit, ob idem incommodum; et quia repentini duces adversus perpetuum veteremque delecti, plus propemodum temporis in apparatibus, et locorum situ, militum voluntate statuque belli cognoscendo consumere cogebantur, quam ad res gerendas superabat. Quo etiam consilio factum videtur illo anno, ut, quum instaret comitiorum tempus, dictatorem potius dici placeret, quam consulum alterutrum ex Sicilia evocari. Dictus est Ti. Coruncanius Ti. F. Ti. N. comitiorum habendorum causa; is magistrum equitum M. Fulvium Q. F. M. N. Flaccum dixit. Interea duo tribuni plebis C. Fundanius et Ti. Sempronius Claudiæ, Appii Cæci filiæ, diem ad populum dixerunt, quod a ludis rediens, quum turba premeretur, in conferta multitudine ægre procedente carpento, vocem miserat impii voti : « Utinam frater meus reviviseceret, iterumque classem duceret! »

XL. Nulla fere nobilis Romæ domus erat, quin Claudiam gentem propinqua cognatione aut affinitate contingeret. Itaque non deerant, qui ream tuerentur, « claritatem familiæ, patris Appii merita, fragilitatem sexus obtendentes; inauditum esse, feminas ad judicium populi vocari; neque satis gravem causam, cur a Claudia mos novus inciperet, quæ, nullo aut consilio aut facto majestate populi romani deminuta, tantum intra verba

qui leur succédèrent les moyens de se signaler; et puis, choisis tout à coup pour aller combattre un général ancien et perpétuel, ils se trouvaient dans la nécessité d'employer plus de temps à faire leurs préparatifs, à connaître la situation des lieux, les dispositions de leurs soldats et l'état actuel de la guerre, qu'il ne leur en restait pour agir. C'est, à ce qu'il paraît, ce qui fit que, cette année, on prit le parti de nommer un dictateur pour tenir les comices qui pressaient, plutôt que de rappeler de la Sicile l'un des consuls. On éleva à ce pouvoir Ti. Coruncanius, qui se donna pour général de la cavalerie M. Fulvius Flaccus. Cependant deux tribuns, C. Fundanius et Ti. Sempronius, citèrent devant le peuple Claudia, fille d'Appius Cécus, parce que, comme elle revenait des jeux, se voyant pressée par une foule épaisse qui ne laissait avancer son char qu'avec peine, elle avait fait à haute voix ce souhait impie : « Plût aux dieux que mon frère se trouvât rappelé à la vie, et qu'il commandât de nouveau la flotte! »

XL. Il n'y avait presque point de maison illustre à Rome, qui ne tînt à la famille Claudia par les liens d'une proche parenté ou par quelque alliance. Ainsi, il se trouva beaucoup de personnes qui prirent la défense de l'accusée, alléguant en sa faveur « la noblesse de sa race, les services de son père Appius, et la faiblesse de son sexe. Il était inoui qu'on eût appelé une femme en jugement devant le peuple; et le sujet n'était pas assez grave pour que Claudia dût servir d'exemple, puisque, n'ayant formé aucun dessein, ni commis aucune action

peccavisset. » Adversum quæ duo tribuni plebis ita disseruere : « Quam impiam, quamque detestabilem vocem Claudia jecerit, non ignoratis, Quirites; neque enim testimoniis opus est, confitente rea : neque etiam illa negare, si vellet, posset; quod palam in publico, non Jovem, quum sub dio hæc diceret, non multitudinem ipsam civium, quam incusabat, reverita, effudit. Quorsum igitur, quum de crimine constet, de pœna dubitamus? parumne diligenter legibus cautum est? an nos verba legum numerantes, mentem earum circumveniri patimur? Feminam hoc judicio peti novum esse contendunt. Esto : novum enim etiam est, feminam hoc pacto delinquere : necdum enim ullam tanta improbitate mulierem urbs nostra tulerat.

XLI. « Atque utinam ne nunc quidem novum exemplum statui opus esset! mallemus profecto nullis delictis quietam ac veluti conditam legum aciem pati, quam adversus nocentes, utili quidem, sed tamen acerbo rigore distringere. Ceterum civitati stare volenti necessaria legum est custodia : quas utique minime deberent subvertere, qui reipublicæ nostræ principes et columina haberi volunt. Quos profecto juris omnis peritissimos latere non potest, quum pluribus in legibus nulla sit expressa mulierum mentio, verbo *si quis*, et similibus,

de nature à porter atteinte à la majesté du peuple romain, elle ne s'était rendue coupable que de quelques paroles indiscrètes. » Les deux tribuns du peuple répondirent en ces termes : « Vous connaissez, Romains, les paroles impies et détestables sorties de la bouche de Claudia; et il n'est pas besoin de témoignages, puisque l'accusée les avoue. Et quand elle voudrait les nier, elle ne le pourrait; puisqu'elle les a proférées hautement et en public, sans respect pour Jupiter, à la face duquel elle les prononçait, ni pour la multitude des citoyens elle-même, qu'elle chargeait d'imprécations. Ainsi, le crime étant évident, pourquoi hésiter à le punir? Les lois qui le condamnent ne sont-elles pas assez formelles? ou devons-nous nous arrêter à la lettre de ces lois, pour en perdre l'esprit? On soutient qu'il est sans exemple qu'une femme ait subi une accusation de cette nature. Soit : mais il est sans exemple aussi qu'une femme se soit oubliée jusqu'à ce point; car, jusqu'à présent, Rome n'a jamais enfanté une femme d'un naturel aussi méchant.

XLI. « Et plût aux dieux qu'aujourd'hui encore il ne fût pas nécessaire de donner un nouvel exemple de sévérité! Certes, nous aimerions mieux n'avoir pas de crimes à punir, et laisser reposer dans le fourreau le glaive des lois, que de le tirer contre des coupables, et d'user d'une rigueur, il est vrai, nécessaire, mais pourtant à déplorer. Au reste, Rome ne peut subsister, si les lois ne sont pas observées; et ceux qui veulent qu'on les regarde comme les chefs et les colonnes de la république, devraient sans doute ne les enfreindre en rien. Comme ils en possèdent l'esprit assurément mieux que personne, ils ne peuvent ignorer que, bien que dans beaucoup de lois les femmes ne soient pas expressément

non minus illum sexum, quam masculinum contineri. Quid igitur mirum, si leges, quæ de majestate latæ sunt, ad utrumvis sexum pertinere credimus, quum exemplo sit isthæc Claudia, ab utrovis in eas peccari posse? Sed elevant illi rem, parvumque videri delictum volunt, quod ultra verba non processisset. Hoc enim restabat, ut conatum, studium, facta conjungeret, cum Pœnis consilia sociaret, centuriaret homines, armaret servitia, occuparet Capitolium, et pestem, quam civibus verbo voverat, opere quoque ipso et manu inferret?

XLII. « Atqui legibus profecto non facta magis, quam consilium et animus patrantis puniuntur; neque enim si quid furiosus aut infans nocuit, jure adversus eum prodita est actio : animi vero cujusque multis in causis non minus certa ex verbis, quam ex operibus, indicia petuntur. Quæ sic optat, quid faceret, si facere quod optet, in ejus manu esset? Quod si aliorum quoque hominum judicia non contemnimus (cur autem contemnamus?), etiam alibi pro scelere habitum vindicatumque est impium votum. Athenis, quæ Græciæ civitas præ ceteris sapientiæ laudibus clara habetur, damnatus est, qui magnum lucrum optaverat, quum necessaria fu-

nommées, cependant les mots *si quelqu'un*, et autres semblables, doivent s'entendre de ce sexe aussi bien que du sexe masculin. Qu'y a-t-il donc d'étonnant à ce que les lois faites pour mettre la majesté de la république à l'abri de toute atteinte, soient considérées par nous comme regardant les deux sexes, quand Claudia vient de nous fournir la preuve que l'un et l'autre peuvent les violer? Mais ses défenseurs s'efforcent de représenter la chose comme peu digne d'attention, et veulent transformer son crime en une faute légère, parce qu'elle ne s'est rendue coupable qu'en paroles. N'aurait-il point fallu qu'elle y eût joint les actions, qu'elle eût fait des tentatives, formé des entreprises, conspiré avec les Carthaginois, levé des troupes, armé des esclaves, qu'elle se fût emparée du Capitole, enfin qu'elle se fût appliquée de tout son pouvoir à opérer la ruine des citoyens, pour laquelle elle venait de faire des vœux?

XLII. « Or, il est constant que les lois ne punissent pas moins les desseins et les intentions que les faits mêmes. Et c'est pour cette raison qu'elles n'ont point ordonné d'action contre les fous et contre les enfans, quelque mal qu'ils aient fait. Mais, à l'égard de toute personne qui n'est point dans ce cas, il arrive très-souvent que l'on juge de son intention autant par ses discours que par ses actions. Quand une femme forme de semblables vœux, que ne ferait-elle point, si elle avait le pouvoir de les accomplir? S'il est permis d'avoir égard aux jugemens prononcés chez les autres nations (et quelle raison aurions-nous de les mépriser?), des vœux impies ont été ailleurs que chez nous regardés comme de véritables crimes, et punis comme tels. A Athènes, qui passe pour la plus sage et la plus éclairée de toutes

non minus illum sexum,
Quid igitur mirum, si le
sunt, ad utrumvis sexum per
plo sit isthæc Claudia, ab u
Sed elevant illi rem, parvumq
quod ultra verba non process
ut conatum, studium, facta
consilia sociaret, centuriaret ho
occuparet Capitolium, et pesten
voverat, opere quoque ipso et m

XLII. « Atqui legibus profecto non
consilium et animus patrantis punium
si quid furiosus aut infans nocuit, jur
prodita est actio ; animi vero cujusque
sis non minus certa ex verbis, quam
indicia petuntur. Quæ sic optat, quid face
quod optet, in ejus manu esset ? Quod si a
que hominum judicia non contemnimus (cur
temnamus ?), etiam alibi pro sc
tumque est impium votum. Ath
pro veteris sapientiæ

e
c-
de
à
la
ité
ine
res-
fût
à un
de ci-
solence
mis son
de tous,
son juge-
un peu de
us qu'il fût
otre pouvoir
eau qui cou-
s à cœur. Car,
ient avec juste
leurs frères se
it quelque senti-
rait vous cou-
haute nais-
imprudens,
déclarez-la
ter que son
inable que
23.

neribus curandis venderet, quod consequi posse non videbatur, nisi multi mortales interissent. Et tamen illis in verbis locum habere poterat mitior interpretatio: hæc non ambigue neque perplexe, exitium civibus, cladem exercitui, calamitatem reipublicæ optavit. Utinam frater meus revivisceret! votum improbum, etiamsi fratris causa sic optavisset.

XLIII. « Cur enim illi reddenda vita esset, cujus opera tot civium millibus erepta est? qui rempublicam non minus per superbiam despexit, quam per temeritatem afflixerat? qui prædamnatus omnium hominum sententiis, non infamiam ejus judicii, sed pœnam casu effugit? Hunc tu, si saperes, optares reviviscere? cujus si memoriam eodem tumulo potuisset obruere, quo cineres teguntur, nihil antiquius habere debuisset. Quemadmodum enim fratrum egregiorum fama aliæ matronæ non inepte gloriantur: ita tibi hic pudori esset, si quidquam apud te pudoris remaneret. Sed ignoscamus feminæ nobili, si fratrem stulte fortassis, sed tamen pie desideravit. Immo absolvite eam, si tam insolens ineptumque votum, quam causa optandi abominabilis fuit. Cur enim voluisti fratrem reviviscere? ut aspectus propinqui hominis te recrearet? ut opera ejus utilitati, au-

les villes de la Grèce, un particulier dont le métier était de vendre les choses nécessaires dans les funérailles, fut condamné pour avoir souhaité beaucoup de gain, parce qu'on trouva que ce souhait ne pouvait s'accomplir que par suite de la mort d'un grand nombre de personnes. Et cependant il était possible de donner à ses paroles une interprétation favorable, au lieu que la fille d'Appius a nettement et sans équivoque souhaité la mort des citoyens, la défaite de l'armée et la ruine de la république. Plût aux dieux que mon frère fût ressuscité! vœu détestable, en supposant même qu'il fût parti d'un mouvement d'amitié fraternelle.

XLIII. « Car, pourquoi faudrait-il rendre la vie à un homme qui a causé la mort de tant de milliers de citoyens; qui a insulté la république avec une insolence égale à la témérité avec laquelle il avait compromis son salut; qui, condamné par avance dans l'opinion de tous, a évité par hasard la peine qui allait suivre son jugement, sans en éviter l'infamie? Si vous aviez un peu de sens et de raison, Claudia, souhaiteriez-vous qu'il fût rappelé à la vie? vous qui, s'il eût été en votre pouvoir d'ensevelir sa mémoire dans le même tombeau qui couvre ses cendres, auriez dû n'avoir rien plus à cœur. Car, de même que les autres dames se glorifient avec juste raison des belles actions par lesquelles leurs frères se sont illustrés; de même, s'il vous restait quelque sentiment de pudeur, le souvenir du vôtre devrait vous couvrir de confusion. Mais ayons égard à la haute naissance de l'accusée, si ses regrets, quoique imprudens, n'ont pourtant pas été impies. Bien plus, déclarez-la innocente, si le motif qui l'a portée à souhaiter que son frère fût rendu à la vie, n'est pas aussi abominable que

ctoritas præsidio, honores ornamento essent? nihil horum. Quid igitur? ut iterum classem duceret. Hoc enim erat, o scelestissimum caput, cur, quantum in te fuit, suscitare mortuos, naturam in ordinem cogere, inferorum refringere claustra cupivisti, ut reperires, per quem periremus.

XLIV. « Hæc est, Quirites, cujus misereri vos jubent, qui, dum bonos se propinquos probant, vix satis cavent, ne mali cives habeantur. Et tamen intercedit nemo, quin ipsorum arbitratu misereamini, si cujusquam vestrum illa miserta est. Sin vero aliis interitum, aliis luctum et orbitatem, omnibus calamitatem, cladem, pestem imprecata est; tam inepta mansuetudine quisquam erit, ut animum tam hostilem, tam infensum, tam inhumanum ulla misericordia dignum existimet? Nuper quum lustro confecto civium numerum censores edidissent, qui gemitus hominum, quanta mœstitia fuit? quanquam multa prospere per annos istos evenerant, vix tamen bonis viris satis salva videbatur respublica, quæ minus nunc civium numeraret, quam superiore lustro habuisset. At hæc illorum jactura, qui

ce souhait est inconvenant et insensé. Car, pourquoi voulíez-vous, Claudia, que votre frère revînt à la lumière? Était-ce pour jouir du plaisir de revoir cet homme auquel vous rattachaient de si près les liens de la parenté? était-ce pour obtenir par son moyen plus d'appui, plus de crédit, plus de considération? Rien de tout cela. Dans quel but le désiriez-vous donc? Pour qu'il prît de nouveau le commandement de la flotte. Car c'était là, ô la plus scélérate de toutes les femmes! le motif qui, si la chose vous eût été possible, vous aurait fait ressusciter les morts, renverser l'ordre de la nature. Vous eussiez voulu forcer la barrière des enfers, pour y trouver un homme qui pût consommer notre ruine.

XLIV. « Voilà, Romains, celle dont on veut que le sort vous touche; et ceux qui parlent en sa faveur ne réfléchissent pas, qu'en se montrant bons parens, ils s'exposent à passer pour mauvais citoyens. Au surplus, personne ne cherchera à vous empêcher de vous apitoyer sur son sort comme ils le veulent, pourvu qu'il soit prouvé qu'elle a eu compassion elle-même de quelqu'un d'entre vous. Mais si, par ses imprécations, elle a souhaité aux uns la mort, aux autres l'affliction et le deuil, à tous un abîme de maux, qui pourrait être assez follement compatissant, pour juger digne de la moindre pitié une âme si méchante, si perverse et si inhumaine? Dernièrement, après la clôture du lustre, quand les censeurs firent connaître le nombre des citoyens, quels gémissemens ne poussa pas, quelle douleur ne fit pas éclater la multitude? Car, malgré les avantages remportés depuis quelques années, les gens de biens ne pouvaient regarder comme heureuse la république, puisqu'elle comptait un nombre de citoyens si inférieur à celui du lustre précé-

periere, nihil movetur : hoc dolet, quod aliqui superfuerunt : nimiam Romæ turbam esse queritur; reviviscere optat eum ipsum, cujus maxime culpa superioris census rationes decrevere. Sed ipsa quidem mulier indigna est misericordia vestra : ceterum si quid peccavit, majoribus ejus et patri condonabitis!

XLV. « Hoc igitur jus in civitate nostra statuemus, ut si quis patriæ quoquo modo profuisse dicatur, ejus posteri possint eamdem illam patriam impune lædere? Minime profecto sic sensere majores nostri, qui M. Manlium de saxo dejecerunt, quum Capitolium, ultimam tum spem romani generis, non pater ipsius aut avus aut progenitorum aliquis, sed ipse servavisset. Non debebat quidem adjutæ reipublicæ præmium uberius quæri, quam facti conscientia : sed tamen si qua bonam ei operam Ap. Claudius præstitit, mercedem abunde recepit, locupletatus opibus, satiatûs honoribus, quibus ad ultimam usque senectutem perviguit. Quanquam fortasse satius fuisset Appii et superiorum Claudiorum mentionem prætermittere, quam admonere vos injuriarum, quas domus illa ab extrema origine minime popularis, atroces vobis sæpe et acerbas intulit. Quem enim Appium vos meminisse volunt? aliumne, quam illum, qui semper commodis vestris inimico animo

dent. Mais Claudia n'est nullement touchée de la perte de ceux qui ont péri ; ce qui fait le sujet de sa douleur, c'est qu'il en soit resté quelques-uns. Elle se plaint de trouver à Rome une trop grande multitude ; elle souhaite de voir revivre celui-là même par la faute duquel surtout a eu lieu une si grande diminution depuis le précédent recensement. Claudia, dira-t-on, est, à la vérité, personnellement indigne de votre compassion ; mais, si vous la jugez coupable, vous lui pardonnerez en considération de ses ancêtres et de son père.

XLV. « Établirons-nous donc dans notre république cette jurisprudence d'où il résulterait que, parce qu'un citoyen aurait été utile à la patrie d'une manière quelconque, il serait permis à ses descendans d'outrager cette même patrie impunément ? Certes ce n'était nullement là le sentiment de nos ancêtres, lorsqu'ils précipitèrent du roc Tarpéien M. Manlius, quoique le Capitole, alors la dernière ressource du peuple romain, eût été sauvé, non par son père, ou son aïeul, ou quelqu'un de sa famille, mais par lui-même. La plus belle de toutes les récompenses, pour celui qui a bien mérité de la république, est incontestablement la conscience de ce qu'il a fait. Mais au reste, si Ap. Claudius a rendu à la république quelques services importans, il en a reçu largement le prix ; il a été comblé de biens, rassasié d'honneurs, dont il a joui jusqu'à une extrême vieillesse. Les partisans de Claudia auraient peut-être mieux fait de ne parler ni d'Appius, ni des autres Claudius qui l'ont précédé, que de vous remettre en mémoire les injures, souvent atroces et sanglantes, que vous avez reçues d'une famille qui, dès son origine, s'est montrée l'ennemie du peuple. Car, quel Appius veulent-ils rappeler à

adversatus est; qui potius cum exercitu perire voluit, quam a plebeio consule, collega suo, servari; qui censuram ultra legitimum tempus gerere invitis ordinibus omnibus perseveravit?

XLVI. « Si jam placet, ulterius merita Claudiæ gentis populo romano exprobrent, et ad decemviralia usque tempora procedant; vel ad ultimam usque generis istius originem : reperient profecto potius, quomodo superbia et contumacia mulierem istam majoribus suis similem esse ostendant, quam ut illorum in gratiam huic parcendum esse demonstrent. Quid igitur causæ, cur hæc mulier impune peccare debeat, vel isti attulerunt, vel afferre quisquam potest? nisi forte metuitur, ne tam salutaris exempli feminam ex civitate nostra amittamus. Quod si vos etiam veremini, Quirites, retinete, retinete hanc Claudiam, ut, quum matronæ nostræ dubiis reipublicæ temporibus ad pulvinaria deorum supplicatum ibunt illarum pia vota contrariis votis hæc moretur : ut, quum illæ salutem militibus vestris; hæc exitium optet : illæ incolumes videre; hæc audire oppressos, concisos, trucidatos voveat : illæ sollicitent deos, ne multi in bello pereant; hæc incuset, si multi revertantur.

votre souvenir? Est-ce un autre que celui qui s'est toujours opposé à vos intérêts avec une extrême animosité, qui aima mieux périr avec son armée, que de devoir son salut au consul plébéien, son collègue; qui, en dépit de tous les ordres de la république, s'obstina à garder la censure au delà du temps fixé par les lois?

XLVI. « Qu'ils cherchent, s'ils veulent, des services rendus plus anciennement par la famille Claudia, qu'ils puissent reprocher au peuple romain; qu'ils remontent jusqu'au temps des décemvirs, et par-delà, jusqu'à la première origine de cette maison : ils trouveront assurément dans la famille des Claudius bien plus d'exemples de nature à faire voir que Claudia, qui nous occupe en ce moment, n'a nullement dégénéré de l'orgueil et de l'arrogance de ses ancêtres, qu'ils n'y rencontreront de ces traits honorables qui puissent les mettre à même de vous démontrer que vous devez lui pardonner en leur considération. Quelles raisons donc ont-ils apportées, ou qui que ce soit peut-il alléguer, pour prouver que cette femme a le droit d'être coupable impunément? A moins que peut-être on ne craigne pour notre cité la perte d'une femme d'une conduite si exemplaire. Si vous partagez une semblable crainte, Romains, conservez, conservez cette Claudia, afin que, dans les dangers de la république, quand nos femmes iront se prosterner au pied des autels pour invoquer les dieux, elle arrête par des vœux contraires l'effet de leurs louables vœux; afin que, pendant qu'elles demanderont la conservation de vos soldats, celle-ci demande leur destruction : les autres souhaiteront de les voir revenir sains et saufs; elle souhaitera d'apprendre qu'ils ont été vaincus, égorgés, taillés en pièces : les autres prieront les dieux qu'il n'en périsse que

XLVII. « Retinete mulierem, quæ, sicut aliæ matronæ clarorum virorum æmulatione liberos propinquosque solent ad virtutem, ad amorem patriæ, ad caritatem civium incendere; suos exemplo P. Claudii pugnare temere, fugere turpiter, cives sceleste perdere, rempublicam contumeliose despicere doceat. Hæc ab infantia meditanda proponat nobilibus pueris; hæc imitanda adolescentibus; sic imbuantur, quibus classes vestras, quibus exercitus commissuri estis. » Talia quum ultro citroque jactata essent, missus in suffragium populus damnavit ream, mulctaque ei dicta est æris gravis quinque et viginti millia. Ex hac aliaque mulctatitia pecunia Ti. Sempronius ædilis ædem Libertatis in Aventino fecit, dedicavitque. M. deinde Fabius M. F. M. N. Buteo, C. Atilius A. F. A. N. Bulbus, consulatum ineunt *. Coloni tum deducti Fregellas, urbem Etruriæ maritimam, ad nonum lapidem ab Alsio, colonia ante biennium deducta. Pugnatum his consulibus est navali prœlio magno apud Ægimurum, neutris læto exitu: quippe magnum et hominum et navium numerum perdidere Pœni; victrix Romanorum classis ex hoste parta ingentia spolia, vi tempestatum amisit.

* U. C. 507. A. C. 245.

peu dans la guerre; elle murmurera contre eux, s'il en revient un grand nombre.

XLVII. « Conservez cette femme, afin que, comme les autres dames ont coutume d'enflammer le courage de leurs enfans et de leurs proches en leur proposant pour modèle les hommes illustres, et de leur inspirer l'amour de la patrie, celui de leurs concitoyens, elle enseigne aux siens, par l'exemple de P. Claudius, à combattre témérairement, à fuir honteusement, à faire périr avec cruauté les citoyens, et à mépriser la république avec insolence. Qu'elle donne ces leçons à méditer à ses nobles enfans dès leurs tendres années; qu'elle les leur fasse mettre en pratique dès leur adolescence; qu'elle forme ainsi ceux auxquels vous confierez un jour vos flottes et vos armées. » A la suite de ces débats, le peuple, appelé à prononcer, condamna l'accusée à une amende de vingt-cinq mille as. De cet argent et de tout celui qui provenait des amendes, l'édile Ti. Sempronius éleva le temple de la Liberté sur le mont Aventin, et en fit la dédicace. Ensuite M. Fabius Butéon et C. Atilius Bulbus prirent possession du consulat. Alors on conduisit une colonie à Fregelles, ville maritime de l'Étrurie, située à neuf milles d'Alsie, où l'on en avait conduit une deux ans auparavant. Sous ces consuls, il se donna près d'Égimure un grand combat naval, dont l'issue ne fut heureuse ni pour l'un ni pour l'autre parti. Car les Carthaginois perdirent un grand nombre d'hommes et de vaisseaux; et la flotte victorieuse des Romains fut privée, par une violente tempête, des dépouilles considérables enlevées aux ennemis.

XLVIII. In Sicilia pari et consilio et fortuna res gestæ, quam superiore anno factum fuerat: difficili consulibus bello non magis ob asperitatem locorum, quam ob Amilcaris ingenium: qui sicut in audaciam promtus, ita ad artes belli callidissimus erat. Quibus rebus illo tempore Romanos ita sustinuit, ut non modo loca, quæ ceperat, tutaretur, hostiumque socios in Sicilia Italiæque ora incursaret; sed etiam in alia intentus, ruentem rem punicam ubique fulciret, industrius idem, et cum animi firmitudine consilii ex tempore capiendi artifex. Itaque Lilybætanos, qui terra maxime premebantur, inopia et metu liberare cupiens, partem classis, ut Lilybæum petentem, in alto jussit obversari. Cujus ad conspectum quum Romani evolassent, ipse cum navibus, quas ad hoc in loco, unde conspici nequiverant, occultas habuerat, portum occupavit, obsessosque præsentia sua et rerum necessariarum invecta copia, magnam in spem alacritatemque erexit.

XLIX. Quum ad hunc modum tempus in Sicilia bellando extraheretur, consules A. Manlius T. F. T. N. Torquatus Atticus, C. Sempronius Ti. F. Ti. N. Blæsus, iterum, ad exercitus venerunt*. Sub id tempus non tam commutata, quam magis adstricta ejus belli ratio est.

* U. C. 508. A. C. 244.

XLVIII. Les choses se passèrent en Sicile de la même manière que l'année précédente, les consuls ayant de la peine à soutenir la guerre dans ce pays, où ils étaient entravés par la difficulté des lieux et le génie d'Amilcar, qui, à l'audace dans les entreprises, joignait une extrême finesse dans la conduite des opérations militaires. A cette époque, il sut si bien tirer parti de ces avantages contre les Romains, que non-seulement il conserva les places dont il s'était emparé, et harcela les alliés des ennemis par ses incursions sur les côtes de la Sicile et de l'Italie; mais que, portant plus loin ses vues, il releva la puissance partout chancelante des Carthaginois, par son actif courage, et par cette présence d'esprit qui lui faisait toujours prendre le parti le plus avantageux, suivant les occasions. Voulant donc délivrer de la disette et de la frayeur qui les tourmentait ceux de Lilybée, que les assiégeans pressaient surtout par terre, il donna ordre à une partie de sa flotte de se tenir en pleine mer, et de feindre de se diriger vers la ville. Les Romains étant sortis dès qu'ils l'eurent aperçue, pour aller à sa rencontre, il s'empara du port avec les vaisseaux qu'il avait tenus cachés à ce dessein dans un endroit où l'on ne pouvait les voir; et sa présence, jointe à l'abondance des provisions qu'il fit entrer dans la ville, éleva puissamment l'espoir et le courage des assiégés.

XLIX. Pendant que la guerre traînait ainsi en longueur dans la Sicile, les consuls A. Manlius Torquatus Atticus et C. Sempronius Blésus, qui se trouvait élevé à cette dignité pour la seconde fois, vinrent prendre le commandement des armées. Non-seulement le système de guerre n'était pas changé alors, mais même les deux partis se resserraient l'un l'autre plus que jamais. Les

runcanio, qui primus ex plebe pontificatum maximum gesserat, in extrema senecta mortuo, L. Cæcilius Metellus in locum ejus factus est. Interea consulatus Romæ C. Fundanio C. F. Q. N. Fundulo, C. Sulpicio C. F. Ser. N. Gallo mandatur*.

LI. Tum quoque pari forma et fortuna, ut hactenus, bellum cum Amilcare gestum est: nisi quod Gallorum mercenaria manus, aliique nonnulli, qui Pœnis militaverunt, ob stipendia non soluta injuriasque alias, Erycinam urbem Romanis conati prodere (ibi enim præsidium agitabant), postquam consilium irritum fuit, ad consules transfugerunt; primique exterorum ab Romanis in commilitium adsciti sunt. Sic auctis viribus, tamen pedestri exercitu finem bello imponere non poterant, obsistente quumprimis Amilcaris audacia, qui neque decipi dolis, neque domari viribus patiebatur. Ergo denuo reditum est ad classis instaurandæ consilia, marisque repetundi. Nec enim aliter posse Carthaginienses prohiberi Sicilia, quam si maris usum perdidissent; spemque non vulgarem fecerant res superioribus annis privatorum ausu bene gestæ. Sed pecunia deerat, inani dudum ærario, et sumtus tam diuturni belli male sustinente. Tum vero romani mores laboranti reipublicæ tempestivo auxilio subvenere.

* U. C. 509. A. C. 243.

que les Romains avaient soumis ces contrées. Vers ce même temps Ti. Coruncanius, le premier des plébéiens qui avait exercé le souverain pontificat, mourut dans une extrême vieillesse, et eut pour successeur L. Cécilius Metellus. Cependant, à Rome, on éleva au consulat C. Fundanius Fundulus et C. Sulpicius Gallus.

LI. Ils continuèrent la guerre contre Amilcar, dans le même système et avec les mêmes chances que leurs prédécesseurs : si ce n'est que les Gaulois et quelques autres mercenaires, qui avaient servi jusque là dans l'armée des Carthaginois, voyant qu'on ne leur payait point leur solde, et aigris par plusieurs autres injustices, complotèrent de livrer aux Romains la ville d'Eryx (car ils s'y trouvaient alors en garnison); mais leur projet ayant échoué, ils passèrent du côté des consuls, et furent les premiers étrangers que les Romains admirent à servir dans leurs rangs. Bien que cette circonstance eût augmenté leurs forces, ils ne pouvaient cependant terminer la guerre en persistant à la faire sur terre, arrêtés principalement par l'audace d'Amilcar, qu'il n'était possible ni de surprendre par la ruse, ni de dompter par la force. On en revint donc encore une fois au dessein d'équiper une flotte et de combattre sur mer. On comprenait que le seul moyen d'expulser de la Sicile les Carthaginois, c'était de détruire leur marine; et les avantages remportés sur eux les années précédentes par de simples particuliers faisaient naître à cet égard les plus heureuses espérances. Cependant l'argent manquait, et le trésor public, depuis long-temps épuisé, ne pouvait plus suffire aux dépenses d'une si longue guerre. Mais le patriotisme des Romains fournit à la république, dans sa détresse, les secours dont elle ne pouvait se passer.

LII. Quippe tanta fuit senatorum eo tempore generositas, ut in publico discrimine privatis opibus puderet parcere, plusque statim pecuniæ reperiretur, quam ad impensam classis opus esset; nam ex ditissimis singuli, aliorum bini ternive, ut facultates erant, quinqueremem unam cum armamentis omnibus justoque remigio præstandam suscipiebant, ea lege, ut republica meliorem in statum reversa, sua cuique pecunia restitueretur. Hac cura consilioque quinqueremes ducentæ comparatæ sunt, quas ad exemplum navis, quæ Annibalis Rhodii fuerat, fabricandas curaverunt. Magna inde exspectatio fuit, certis hominum animis, quod ad extrema remedia ventum esset, hac classe de summa belli necessario decretum iri.

LIII. Dum hæc ita fiunt, consulatum C. Lutatius C. F. C. N. Catulus, A. Postumius A. F. L. N. Albinus, inivere*. Flaminium Martiale A. Postumius habebat; eoque provinciam sortiri cupiente, L. Cæcilius Metellus pontifex maximus dicta mulcta prohibuit, negans fas esse flamini a sacris recedere. Cujus facti posterioribus quoque temporibus probata ratio est. Aliud in tuenda religione patria exemplum iisdem temporibus senatus edidit, vetito C. Lutatio consule prænestinas sortes consulere, peregrinisve auspiciis in administranda re-

* U. C. 510. A. C. 242.

LII. En effet, telle fut alors la générosité des sénateurs, que, honteux d'épargner leurs richesses tandis que la chose publique périclitait, ils fournirent sur-le-champ plus d'argent qu'il n'en fallait pour mettre en mer une flotte. Les plus riches d'entre eux se chargèrent d'équiper à leurs frais chacun une quinquérème, et de la fournir de tous ses agrès ainsi que d'un nombre suffisant de rameurs; les autres en firent autant à deux ou trois, selon leurs moyens, à condition que la république, lorsqu'elle se retrouverait dans une situation plus prospère, rendrait à tous leurs déboursés. On dut à ce zèle intelligent l'équipement de deux cents quinquérèmes, que les sénateurs eurent soin qui fussent construites sur le modèle du vaisseau qu'on avait pris à Annibal le Rhodien. Cet armement mit tous les esprits dans une grande attente; on était généralement persuadé que c'était là le dernier remède à employer, et que cette flotte déciderait nécessairement du sort de la guerre.

LIII. Pendant ces préparatifs, C. Lutatius Catulus et A. Postumius Albinus prirent possession du consulat. A. Postumius était flamine de Mars; et quand il se présenta pour tirer sa province au sort, le souverain pontife L. Cécilius Metellus le lui défendit sous peine d'une amende, affirmant qu'il n'était pas permis à un flamine d'abandonner le soin des sacrifices. Cette règle fut religieusement observée dans les temps qui suivirent. A la même époque, le sénat donna encore un autre exemple de la scrupuleuse exactitude avec laquelle il voulait que les Romains observassent la religion de leurs pères, en défendant au consul C. Lutatius de consulter les sorts de Préneste, et d'employer des auspices étrangers dans le gouvernement de la république. Alors, comme la re-

publica uti. Tum ad belli curam conversis animis, quia neque salvis religionibus ambo consules proficisci posse, neque unus tanto oneri suffecturus videbatur; alterum ex prætoribus, quum eo primum anno creari duo cœpissent, cum C. Lutatio proficisci placuit : ea provincia Q. Valerio Faltoni obvenit. Hi quum omnes et publicas et privatorum naves studiose collegissent, numero circiter trecentarum expleto, cum pontonibus aliisque navigiis septingentis, Siciliam, statim atque remisit hiems, petivere. Venientibus confestim lilybætanus drepanitanusque portus patuerunt; quippe hostes nulla suspicione classis ex Italia venturæ omnibus suis navibus in Africam regressi fuerant.

LIV. Hoc tam prospero rerum initio consul animatus, quum et suopte ingenio impiger, et ad res gerendas incitatus esset, Drepana operibus factis obsedit: neque eo segnius ad prœlium navale, quod instare prævidebat, classiarios milites quotidie exercuit, eo successu, ut quos rudes fere maritimorum casuum adduxerat, ii satis jam ad quodlibet discrimen eruditi paratique viderentur. Inter hæc quum urbs drepanitana terra marique oppugnaretur, jamque muri parte dejecta res Pœnorum in summo periculo esset, consul, dum inter primores strenue pugnam ciet, grave vulnus in femore accepit; ejusque periculo perterrefacti milites, et ad

ligion s'opposait à ce que les consuls partissent tous deux, et qu'il ne paraissait pas qu'un seul pût supporter le pesant fardeau de la guerre, les esprits tournèrent toute leur attention vers cet objet. Il fut décidé que l'un des préteurs, car cette année, pour la première fois, on en avait créé deux, partirait avec C. Lutatius. Ce fut Q. Valerius Falton, à qui échut cette mission. Après avoir rassemblé soigneusement de concert tous les bâtimens de la république et des particuliers, ils passèrent en Sicile, dès que l'hiver eut touché à sa fin, avec environ trois cents vaisseaux, plus sept cents bâtimens légers et autres navires. A leur arrivée, ils entrèrent sur-le-champ dans les ports de Drepanum et de Lilybée; car les ennemis, qui ne soupçonnaient nullement qu'il dût venir une flotte d'Italie, étaient retournés en Afrique avec tous leurs vaisseaux.

LIV. Encouragé par un si heureux début, le consul, qui de son naturel était actif et entreprenant, établit des ouvrages et assiégea Drepanum; et, comme il prévoyait qu'il lui faudrait incessamment livrer un combat naval, il n'en apporta pas moins de soin à exercer journellement les soldats de marine, ce qu'il fit avec tant de succès, que tous ceux qu'il avait amenés, fort peu instruits en tout ce qui concerne le service de mer, lui parurent bientôt assez habiles pour exécuter toutes les entreprises qu'il pourrait former. Cependant, la ville de Drepanum, pressée par terre et par mer, avait déjà vu renverser une partie de ses murailles, et la situation des Carthaginois était extrêmement critique, lorsque le consul, combattant courageusement à la tête des siens, reçut à la cuisse une blessure grave. Alors les soldats, effrayés du danger auquel il s'était exposé, accoururent auprès de

saucium concurrentes, locum jam pæne captum omisere.

LV. Nondum usum pedis receperat, quum maxima Pœnorum classis adesse nuntiatur. Naves erant quadringentæ, refertæ commeatu, quem ad exercitum portabant, copiis præterea militum permagnis, armorumque et pecuniæ amplissimo numero. Summæ rerum Hanno præerat, nobilis Pœnus; hic magno studio id agebat, ut Erycem appulsus, onere levatas naves, acceptis ab Amilcare strenuis viris compleret, atque sic deinde cum romana classe confligeret. Ceterum conceptum optime consilium C. Lutatii consulis circumspecta prudentia fregit. Is enim victoriam in eo consistere reputans, si cum classe gravi suisque apparatibus impedita congrederetur, ante diem VII idus martias, assumto in naves optimo quoque militum, Ægates insulas, contra Lilybæum jacentes, progressus, Hannonem ab Hieronneso venientem conspexit. Tum gubernatores militesque hortatus, pugnam in diem sequentem indixit.

LVI. Ceterum orta luce, rursum ambigua consultatio fuit: quod ventus hosti favens, Romanis adversus surrexerat. Quare jactatis utrinque momentis rationum, cum ventis et Hannone solo pugnare, classem onustam habente, satius visum, quam permittere, ut ille navibus onere levatis, florem pedestris militiæ , ipsumque adeo

leur général blessé, et abandonnèrent une proie qu'ils étaient sur le point de saisir.

LV. Il n'était pas encore en état de marcher, lorsqu'on lui annonça l'arrivée d'une flotte carthaginoise extrêmement nombreuse. En effet, elle se composait de quatre cents vaisseaux chargés de provisions pour l'armée, d'un grand nombre de soldats, et d'une grande quantité d'armes et d'argent. Hannon, l'un des plus distingués des Carthaginois, en était le chef; il avait fortement à cœur d'aborder du côté d'Eryx, de débarrasser ses vaisseaux de leur charge, de les remplir de soldats d'élite pris dans l'armée d'Amilcar, puis d'aller en cet état combattre la flotte romaine. Ce plan, au reste, était très-bien combiné, si la vigilance du consul C. Lutatius n'en eût empêché l'exécution. Car, persuadé que la victoire ne pouvait lui échapper, s'il attaquait la flotte ennemie avant qu'elle eût mis à terre ce qui l'embarrassait, il prit sur ses vaisseaux l'élite de ses troupes, et le 6 des ides de mars, s'étant avancé jusqu'aux îles Égates, situées vis-à-vis de Lilybée, il aperçut Hannon qui revenait d'Hiéronnèse. Alors il harangua les pilotes et les soldats, et les prévint que le combat aurait lieu le lendemain.

LVI. Cependant, quand le jour parut, il assembla son conseil pour délibérer de nouveau; et ce qui le fit hésiter, c'est qu'il s'était élevé un vent favorable à l'ennemi et contraire aux Romains. Mais, après que l'on eut mûrement pesé les motifs pour et contre, on jugea qu'il valait mieux combattre la flotte d'Hannon encore chargée, tandis qu'il était seul et n'avait que les vents pour lui, que d'attendre qu'il allégeât ses vaisseaux, puis qu'il

Amilcarem, quo nihil eo tempore formidabilius habebatur, in certamen adduceret. Itaque conspectis hostium navibus, quæ pleno cursu iter suum prosequebantur, e portu progreditur, et quo suis animum adderet, ipse, licet uti pede non posset, in prætoriam se deportandum curat. Pœni quoque viam sibi interclusam cernentes, aciem instruunt, vi perrupturi. Sic utrinque signo dato acriter concurritur; per valetudinem C. Lutatii, quæ vicibus eum suis fungi prohibebat, omnia imperatoris munia obeunte Q. Valerio. Neque diu pugnatum est, quin appareret, utra ex parte futura esset victoria.

LVII. Quippe graves et propemodum immobiles Pœnorum naves arbitrio suo romanæ leves et expeditæ assultabant, ceteris etiam rebus omnibus longe superiores; quidquid enim hactenus infestum, incommodumque fuerat, experientia docti mutaverant correxerantque: naves ad optimum exemplar fabricatæ: onera pugnæ inutilia diligenter amota: remiges exercitati validique, robur legionum, haudquaquam spernenda ad victoriam momenta aderant. Contra Pœnis gravia oneribus navigia, recens delecti remiges, et, ut in magna securitate, negligenter: neque enim Romanos mare retentaturos esse speraverant. Ergo, uti necessum erat, in tam impari certamine, non longa victoriæ

vînt se présenter au combat avec l'élite de l'armée de terre, et Amilcar lui-même, en ce temps l'objet le plus formidable pour les Romains. Ainsi, Lutatius, voyant les vaisseaux des ennemis poursuivre leur route à pleines voiles, sortit du port, et, pour encourager son monde, se fit porter sur le vaisseau amiral, car il ne pouvait encore se servir de sa jambe. Les Carthaginois, de leur côté, voyant que les Romains leur fermaient le chemin, se mirent en bataille, déterminés à se l'ouvrir par la force. Ainsi, le signal ayant été donné de part et d'autre, on en vint aux mains avec beaucoup d'ardeur, Q. Valerius faisant toutes les fonctions de commandant à la place de C. Lutatius, à qui son état ne permettait pas de les remplir. L'on ne combattit pas long-temps, sans qu'il fût aisé de juger à qui demeurerait la victoire.

LVII. En effet, les vaisseaux des Carthaginois, lourds et presque immobiles, étaient promptement assaillis par ceux des Romains, légers et libres de tout embarras, et bien supérieurs aux premiers sous tous les autres rapports. Car, l'expérience ayant fait connaître aux Romains tout ce qui leur avait été jusque là nuisible et incommode, ils avaient eu soin de le changer ou de le réformer. Ils avaient construit des vaisseaux sur le modèle le plus parfait, et écarté avec attention tout ce qui pouvait embarrasser dans un combat; ils avaient, par de fréquens exercices, rendu leurs rameurs vigoureux et adroits; enfin, ils avaient embarqué l'élite de leurs légions, ce qui ne contribua pas peu à leur assurer la victoire. Les Carthaginois, au contraire, forcés de combattre avec des vaisseaux appesantis par leur charge et conduits par des rameurs nouvellement enrôlés, avaient usé en tout le reste d'une extrême négligence, dans la persuasion que

mora fuit. Centum et viginti navibus amissis, quarum septuaginta cum ipsis hominibus (millia ferme decem erant) captæ sunt, ceteri percommode mutato inter pugnæ tempus vento, Hieronnesum fuga evaserunt.

LVIII. Hæc est illa nobilis Pœnorum ad Ægates insulas clades, quemadmodum a Polybio maxime descripta est; nam alii scriptores captas naves tres et septuaginta, centum viginti quinque demersas, duo et triginta millia hominum capta, tredecim millia cæsa retulerunt. Præda fuit ingens, non in commeatu modo et armis, sed etiam auro argentoque. Ex romana classe naves interiere duodecim. Ferunt ab initio pugnæ conspectam in cœlo supra romanas naves facem, punicæ classi velut infesta cuspide minitantem, præsagium eventus mox consecuti fecisse. Hanno cum reliquis ex prœlio navibus, præter eas, quæ Lilybæum evaserant, Carthaginem revectus, pœnas infelicitatis suæ supplicio capitis luit. At C. Lutatius consul ad lilybætanum exercitum profectus, donec percuratur vulnus, recensendis navibus hominibusque captivis, imperandoque quid de singulis fieri vellet, tempus impendit. Inde profectus ad Erycem cum Amilcare prœlium secundum fecit, duobus occisis Pœnorum millibus.

LIX. At Carthaginienses, cognita cladis suæ magni-

les Romains n'oseraient pas reparaître sur mer. Aussi, comme cela ne pouvait manquer d'arriver dans un combat si inégal, la victoire ne tarda pas à se déclarer. Les Romains prirent aux Carthaginois cent vingt vaisseaux, dont soixante-dix avec ceux qui les montaient (au nombre d'environ dix mille hommes); les autres, à la faveur du vent, qui, heureusement pour eux, avait changé pendant le combat, s'enfuirent à Hiéronnèse.

LVIII. Telle fut la fameuse défaite que les Carthaginois essuyèrent auprès des îles Égates, suivant le récit qu'en a fait Polybe; car, selon les autres historiens, les Romains enlevèrent aux Carthaginois soixante-treize vaisseaux, leur en coulèrent à fond cent vingt-cinq, leur prirent trente-deux mille hommes, et leur en tuèrent treize mille. Le butin fut considérable, non-seulement en vivres et en armes, mais en or et en argent. La flotte romaine ne perdit que douze vaisseaux. On rapporte qu'une flamme, qui, dès le commencement du combat, parut dans l'air au dessus des bâtimens romains, en menaçant de sa pointe ennemie la flotte carthaginoise, fut regardée comme le présage de l'évènement qui suivit bientôt. Hannon, de retour à Carthage avec le reste des vaisseaux, excepté ceux qui s'étaient réfugiés à Lilybée, paya son malheur de sa tête. Cependant le consul C. Lutatius, étant revenu trouver son armée auprès de Lilybée, s'occupa, en attendant que sa blessure fût guérie, du dénombrement des bâtimens et des hommes qu'il avait pris, et disposa du sort des uns et des autres. Il alla ensuite trouver Amilcar auprès d'Eryx, et le vainquit dans un combat où périrent deux mille hommes de l'armée carthaginoise.

LIX. Quoique les Carthaginois, après une perte dont

tudine, nondum quidem animi ad instaurandum bellum, sed jam vires et facultates deficiebant. Neque enim erycino exercitui subministrare necessaria poterant, mare tenentibus Romanis; neque si hunc amisissent, alium aut militem aut ducem habebant, cui auderent confidere. Hac necessitate ad desperationem acti, miserunt ad Amilcarem, potestatem ei deferentes agendi, quidquid e republica videretur. Neque ipse, quum hactenus optimi ducis officium fecisset, deteriorem patriæ civem præstitit. Libratis enim rationibus omnibus quum videret, omnia se expertum nullam amplius ad salutem civitatis suæ viam, nisi per pacem, reperire; legatos ea de re ad consulem misit. Neque huic ingrata accidit pacis mentio : exeunte enim jam magistratu suo, nullam ampliorem sperare gloriam, quam finiti per se belli quavis ratione poterat : eam vero gloriam ad successorem transmittere, quum sui operis esse videretur, importunum inconsultumque judicabat. Movebatur etiam notis romanæ rei angustiis, et post labores continuos tot annorum, aliquando rempublicam quiete refoveri oportere sentiebat.

LX. Itaque conditionibus ultro citroque jactatis, convenit: « Ut universa Sicilia Pœni excederent : bellum cum Hierone, Syracusanisque et sociis eorum ne gererent :

ils connaissaient toute l'étendue, n'eussent pas renoncé à la guerre, ils se voyaient cependant hors d'état de la soutenir. Car, les Romains se trouvant maîtres de la mer, ils ne pouvaient fournir à l'armée du mont Eryx les choses dont elle avait besoin; et, cette armée une fois perdue, il ne leur restait plus ni soldats ni chefs sur lesquels ils pussent compter. Cette cruelle perspective les ayant plongés dans le désespoir, ils envoyèrent dire à Amilcar qu'ils lui donnaient pleine liberté de faire tout ce qu'il croirait le plus utile à la république. Autant celui-ci s'était montré jusqu'alors excellent général, autant il se conduisit en citoyen plein d'amour pour sa patrie. Car, après avoir pesé tous les moyens qu'il pouvait employer pour son salut, voyant, tout bien examiné, qu'il n'y avait pour sauver la république d'autre voie que celle de la paix, il envoya au consul des ambassadeurs la lui demander. Lutatius entendit parler de paix volontiers; car, comme le temps de son consulat était sur le point d'expirer, il ne lui restait plus, pour mettre le comble à sa gloire, que de terminer la guerre à quelque condition que ce fût. En effet, laisser cet honneur à son successeur, tandis qu'il pouvait le retenir pour lui-même, lui paraissait chose maladroite et inconsidérée. Il envisageait d'ailleurs l'extrémité à laquelle se trouvaient réduits les Romains, et il sentait, qu'après des travaux continués pendant un si grand nombre d'années, la république avait besoin, pour reprendre haleine, d'un peu de tranquillité.

LX. Ainsi, après qu'on eut débattu quelque temps les conditions, il fut convenu de part et d'autre : « Que les Carthaginois évacueraient entièrement la Sicile; qu'ils ne feraient la guerre ni contre Hiéron et les Syracusains,

captivos omnes sine pretio confestim redderent, itemque transfugas: argenti puri talenta euboica bis mille et ducenta per annos viginti æquis pensionibus penderent: socii utriusque populi ab utroque tuti forent: neutri in alterius ditione quidquam imperandi publiceve inædificandi, militisve inde conducendi jus esset: neque alterius populi socios alter in amicitiam et societatem admitteret. » Additum est: « Hæc ita rata fore, si populus romanus jussisset. » At, ut arma, qui Erycem tenebant, traderent, quanquam a consule postulatum fuerat, obtineri non potuit: quum Amilcar « prius et patriam et se oblaturum exitio diceret, quam tantam adiret ignominiam. » Illam tamen conditionem, « ut in capita duodevicenis denariis præstitis, ab Eryce emitteretur, » accepit.

LXI. Missi deinde Romam et a consule et a Pœnis legati, qui de pacis initæ legibus senatum populumque romanum edocerent. Non probavit pacem populus: sed « decem legatos ad res inspiciendas mitti » jussit; iisque reversis intendit conditiones: « Ut mille talenta statim, deinde proximo decennio duo millia ducenta penderentur: ut præter Siciliam, omnibus insulis, quæ inter hanc et Italiam essent, excederetur: neve longis navibus in Italiam aut romani juris insulas navigarent Pœni; neque militem mercenarium ex iis conducerent. »

ni contre leurs alliés; qu'ils rendraient sur-le-champ sans rançon aux Romains tous leurs prisonniers, ainsi que leurs transfuges; qu'ils leur paieraient, dans l'espace de vingt ans, en vingt paiemens égaux, deux mille deux cents talens euboïques d'argent pur; que les alliés des deux peuples ne seraient inquiétés ni par l'un ni par l'autre; qu'un des deux peuples ne pourrait donner aucun ordre, ni élever aucun édifice public, ni enrôler des soldats dans les pays soumis à la domination de l'autre; qu'enfin, l'un n'attirerait point les alliés de l'autre dans son alliance et son amitié. » A ces conditions fut ajoutée cette clause : « Qu'elles ne recevraient leur exécution, qu'après avoir été ratifiées par le peuple romain. » Mais le consul ne put obtenir, bien qu'il eût insisté sur ce point, que les troupes qui étaient dans Eryx rendissent leurs armes, Amilcar ayant déclaré : « Que, plutôt que de subir un pareil affront, il périrait ainsi que sa patrie. » Il accepta pourtant cette condition : « Qu'il serait libre de sortir d'Eryx, après avoir payé dix-huit deniers pour chacun de ses soldats. »

LXI. Ensuite, le consul et les Carthaginois envoyèrent à Rome des députés, pour faire connaître au sénat et au peuple romain les conditions de paix qui venaient d'être arrêtées. Le peuple n'en fut pas satisfait, mais il ordonna « que dix commissaires se rendraient sur les lieux, pour y examiner les choses; » et, après leur retour à Rome, il ajouta aux premières conditions : « Que les Carthaginois paieraient incontinent mille talens, et deux mille deux cents dans les deux années suivantes; qu'ils abandonneraient, outre la Sicile, toutes les îles qui sont situées entre celle-ci et l'Italie; qu'il ne leur serait permis, ni d'aborder avec des vaisseaux longs en Italie, ou

Carthaginienses, dum pace potirentur, nihil recusavere. Amilcar statim deposito imperio, priusquam jurejurando pacta sancirentur, Lilybæum, atque inde Carthaginem transmisit : quum et consiliis et armis ducum omnium, qui res eo bello gesserunt, haud dubie præstantissimum se exhibuisset. Hoc maxime modo et gestum et confectum est bellum illud carthaginiense primum; quod in quartum et vicesimum annum traxere varii casus, et atrocia utrinque damna, sed majora eorum, qui ad extremum vicerunt.

LXII. Nam punicas quidem quinqueremes circiter quingentas eo bello periisse tradunt, qui singularum cladium rationem inivere; romanarum ad septingentas : quo maxime argumento romanæ constantiæ robur apparuit, quod nullis neque prœliorum adversis, neque temporum casibus fractum, vim hostium, impetum fortunæ, tædium laboris, paupertatem ærarii pari patientia sustinuit vicitque. Post hæc ad res Siciliæ constituendas C. Lutatio Catulo, cujus annus jam exierat, prorogatum imperium est. Ex novis consulibus eodem missus Q. Lutatius C. F. C. N. Cerco, Catuli frater, A. Manlii T. F. T. N. collega*. Hi provinciam ordinarunt, quietamque reddiderunt, omnibus turbarum causis,

* U. C. 511 A. C. 241.

dans aucune des îles dépendantes des Romains, ni d'en tirer des troupes mercenaires. » Les Carthaginois ne rejetèrent rien, pourvu qu'ils obtinssent la paix. Amilcar s'étant démis du commandement sur-le-champ, avant que les conditions fussent confirmées par serment, se rendit à Lilybée et de là à Carthage, après avoir prouvé, autant par sa prudence que par ses talens militaires, qu'il était incontestablement le plus grand de tous les généraux qui avaient commandé dans cette guerre. Voilà en résumé comment se fit et se termina cette première guerre de Carthage, que la variété des évènemens prolongea pendant vingt-quatre ans, avec des pertes cruelles pour les deux peuples, mais plus grandes encore pour celui qui à la fin demeura vainqueur.

LXII. Car ceux qui ont fait le calcul des pertes éprouvées de part et d'autre durant cette guerre, comptent que, du côté des Carthaginois, il périt environ cinq cents quinquérèmes, et sept cents de celui des Romains. C'est là surtout ce qui prouve l'inébranlable constance du peuple romain, qui, sans être découragé par tant de batailles perdues, ni par tant de revers de toute espèce, soutint et surmonta, avec une égale patience, et les efforts des ennemis, et les coups de la fortune, et les fatigues continuelles, et l'épuisement du trésor public. Après ces évènemens, C. Lutatius Catulus, dont le consulat venait d'expirer, fut prorogé dans son commandement, et chargé de régler les affaires de la Sicile, où l'on envoya Q. Lutatius Cerco, son frère, l'un des nouveaux consuls, dont le collègue était A. Manlius. Ils mirent ordre conjointement aux affaires de la Sicile, et y détruisirent entièrement toutes les causes de troubles, qui, à la suite d'un pareil ébranlement, y subsistaient

quæ ut ex tanto motu non paucæ supererant, abolitis resectisque. Nam et Siculis, qui cum Amilcare senserant, et Gallis, qui ab eo desciverant, arma adempta: Galli navibus impositi, et extra populi romani ditionem abire jussi; quod præter alia facinora, quum in præsidio montis Erycis essent, templum Veneris spoliaverant. Siciliæ vero urbibus tributa et portoria sunt imposita, pro facultatibus singularum; factaque provincia, quo prætor cum imperio annuo Roma mitteretur.

LXIII. Adfuere interea Romæ Pœnorum legati, petentes, « ut sibi captivos suos redimere liceret; » redditique sunt senatusconsulto gratis, quotquot custodia publica attinebantur: qui in privatorum manu essent, eos certa pecunia redimi placuit; cujus pars major jussu senatus ex ærario soluta est. At romani populi lætitiam valde imminuerunt graves in urbe casus. Jamprimum Tiberis amnis ultra solitum auctus, late stagnantibus aquis, omnia inferiora Urbis loca replevit. Multa tum ædificia primo allabentis impetu prostrata sunt; et quibus ista pestis pepercerat, exesis sensim fundamentis (per multos enim dies isthæc inundatio tenuit) recedente jam aqua vitium fecere. Secutum est hanc calamitatem gravius ex igne damnum, qui noctu temere ortus, multasque urbis regiones pervagatus, domorum hominumque incredibilem numerum hausit: neque

en grand nombre. Car ils désarmèrent ceux des Siciliens qui avaient été dans les intérêts d'Amilcar, et les Gaulois qui l'avaient abandonné. Ces derniers furent embarqués pour être transportés hors des contrées soumises à la domination du peuple romain, parce que, indépendamment des forfaits dont ils s'étaient souillés, ils avaient pillé le temple de Vénus, tandis qu'ils gardaient le mont Eryx. Quant aux villes de la Sicile, on leur imposa des tributs et des péages, selon les facultés de chacune d'elles; et l'on réduisit cette île en province, pour être gouvernée par un préteur qu'on y enverrait de Rome tous les ans.

LXIII. Pendant ce temps, des ambassadeurs carthaginois vinrent à Rome demander, « qu'on leur accordât la permission de racheter leurs prisonniers. » Mais, en vertu d'un sénatus-consulte, tous ceux qui étaient dans les prisons de la république leur furent rendus sans rançon; et l'on fixa, pour le rachat de ceux qui étaient au pouvoir des particuliers, une certaine somme, dont, par ordre du sénat, la plus grande partie fut tirée du trésor public. Mais la joie du peuple romain fut bien troublée par les graves accidens qui arrivèrent dans la ville. D'abord le Tibre, dont les eaux, par suite d'une crue extraordinaire, couvrirent une large étendue, inonda tous les bas quartiers de Rome. Dans les premiers momens, le cours impétueux du fleuve renversa un grand nombre de maisons; et celles qui avaient résisté à cette catastrophe, s'étant trouvées minées peu à peu dans leurs fondemens (car cette inondation dura plusieurs jours), tombèrent en ruine quand les eaux vinrent à se retirer. Cette calamité fut suivie d'une autre encore plus funeste. Un incendie qui, par l'effet de quelque impru-

privatis cladibus contentus, omnia in circuitu Fori devastavit. Ad extremum ipsa quoque ædes Vestæ ardere cœpit.

LXIV. Tum vero L. Cæcilius pontifex maximus sacra populi romani et arcana imperii pignora periclitari videns, dignum loco suo animum gessit. Nam in medios ignes insiliens, nulla sui cura, dum divinæ res salvæ essent, deserta a virginibus sacra ex incendio rapuit. Ipse brachio semiustulatus, et exusta flammis oculorum acie, præter solatium facti sui, præmium a populo romano pulcherrimum accepit, ut quoties in senatum iret, curru veheretur ad Curiam: quod a condita Urbe tributum nemini fuerat. Interea Q. Lutatius consul cum fratre Catulo, et Q. Valerio proprætore, rebus in Sicilia constitutis, exercituque deportato, ad Urbem redierant; decretosque sibi triumphos navales C. Lutatius Catulus a. d. IV nonas octobres, Q. Valerius a. d. prid. easdem nonas, duxerant. Memorabile certamen inter duces istos de triumpho Q. Valerii fuit.

LXV. Quum enim C. Lutatio haud dubie decretus triumphus esset, Q. Valerius haud leviorem in eo ne-

dence, s'alluma pendant la nuit, ayant parcouru plusieurs quartiers de la ville, dévora un nombre incroyable de maisons avec leurs habitans, et, ne se bornant pas à ces désastres envers les particuliers, comprit dans ses ravages tous les édifices qui étaient autour du Forum. Enfin, il s'étendit jusqu'au temple même de Vesta.

LXIV. Mais, dans cette circonstance, le souverain pontife L. Cécilius, voyant en danger les objets sacrés du peuple romain, et les gages de la durée de l'empire, montra un courage digne du haut sacerdoce dont il était revêtu. Car, se jetant au milieu des flammes, sans se mettre aucunement en peine de ce qui pouvait lui arriver, pourvu qu'il parvînt à sauver les choses sacrées, il arracha à l'incendie les objets du culte, que les vestales avaient abandonnés. Un de ses bras fut brûlé à moitié, et les flammes lui affaiblirent beaucoup la vue. Mais, outre la consolation que lui offrait le souvenir de sa belle action, il trouva une récompense dans l'insigne privilège que lui accorda le peuple romain d'être porté sur un char, toutes les fois qu'il irait au sénat; honneur qui, depuis la fondation de Rome, n'avait encore été accordé à personne. Cependant le consul Q. Lutatius, avec son frère Catulus et le propréteur Q. Valerius, après avoir entièrement réglé les affaires de la Sicile, et en avoir fait partir l'armée, étaient revenus à Rome, et avaient eu l'honneur du triomphe naval, savoir, C. Lutatius Catulus trois jours avant les nones d'octobre, et C. Valerius la veille des mêmes nones. Il y eut entre ces généraux, au sujet du triomphe, une discussion mémorable.

LXV. Après que le triomphe eut été décerné à C. Lutatius, ce qui n'avait souffert aucune difficulté, Q. Va-

gotio suam operam fuisse contendens, honore quoque pari haberi postulabat, quemadmodum societate periculi curæque fuisset. Pugnabat contra Catulus, ne minor potestas majori in tribuendis honoribus æquaretur. Quum incaluisset certamen, sponsione Catulum provocavit Q. Valerius, « ni suo ductu punica classis oppressa esset; » nec ille dubitavit restipulari. Delectus est arbiter Atilius Calatinus : qui interrogato Valerio, « utrum in consultatione de pugna ineunda, si dissensissent, consulis an prætoris major futura fuisset auctoritas? itemque si diversa habuissent auspicia, utra potius sequenda fuissent? » quum « utrobique majus consulis quam prætoris jus futurum, » Q. Valerius respondisset, non exspectato Catuli sermone, litem secundum illum dedit : quod controversia de imperio et auspicio inter eos fuisse videretur. Sed Q. Valerius, quanquam arbitri sententia victus, quum nota et celebris eo bello virtus ejus fuisset, nihilo secius triumphandi jus obtinuit.

LXVI. Censores eo anno C. Aurelius Cotta, M. Fabius Buteo, lustrum undequadragesimum fecere. Censa sunt civium millia ducenta sexaginta; duabus adjectis tribubus, Velina et Quirina, numerus quinque et triginta tribuum, quem deinde retinuerunt, expletus est.

lerius, prétendant qu'en cette occasion il n'avait pas rendu de moindres services, réclamait le même honneur, puisqu'il avait partagé avec Lutatius les soins et les dangers. Catulus soutenait au contraire que, dans la distribution des honneurs, on devait mettre de la différence entre deux autorités dont l'une était soumise à l'autre. La dispute s'étant échauffée, Q. Valerius défia Catulus de détruire « que la flotte carthaginoise eût été vaincue, lui dirigeant les opérations de la flotte romaine ; » et celui-ci accepta le défi sans hésiter. Atilius Calatinus fut choisi pour arbitre du différent. Après avoir demandé à Valerius, « à quelle autorité on aurait dû déférer, dans le cas où Catulus et lui n'auraient pas été d'accord au sujet de la bataille, à celle du consul ou à celle du préteur? et, si les auspices de l'un et de l'autre ne s'étaient pas accordés, auxquels il aurait fallu avoir égard? » et Q. Valerius ayant répondu, « que, dans les deux cas, l'autorité du consul l'aurait emporté sur celle du préteur, » il donna gain de cause à Catulus, sans attendre même ses raisons, ajoutant que la question ne roulait que sur le plus ou le moins d'autorité, dans le commandement et les auspices de l'un et de l'autre. Mais, quoique la décision de l'arbitre fût contraire à Q. Valerius, comme il demeurait constant qu'il s'était signalé par son courage dans cette guerre, il ne laissa pas d'obtenir le droit de triompher.

LXVI. Cette année, les censeurs C. Aurelius Cotta et M. Fabius Butéon fermèrent le trente-neuvième lustre. Le dénombrement donna pour résultat deux cent soixante mille citoyens. La création des deux tribus Velina et Quirina compléta le nombre de trente-cinq, qui depuis est toujours resté le même. Toute la partie de la Sicile qu'avaient

Quum jam perdomita Sicilia, qua Pœnorum fuerat, et pace cum Carthaginiensibus facta, non quieta modo omnia, sed etiam tuta viderentur; repentinum, unde minime timebatur, bellum paucis diebus et terrore motus intestini sollicitam, et admiratione celerrimi exitus stupentem Italiam habuit. Falisci, nescio quibus causis ad insaniam conciti, arma romana provocare sustinuerunt. Sed missi cum legionibus consules, sextum intra diem confecere bellum, gente in potestatem populi romani redacta. Priore tamen prœlio (nam duo facta traduntur) ambiguam victoriam fecere, peditatu superiores, quum equestri prœlio vincerentur.

LXVII. Sed posterius certamen, minime dubio Marte pugnatum, Faliscos ad pacem petendam compulit, quum suæ juventutis ad millia quindecim amisissent. Facta deditione, armis, equis, supellectile, servitiis, et agri semisse mulctati sunt: urbs, cujus munitionibus confisi bellum cœperant, ex arduo et prærupto loco in planum translata. Severius in deditos consulturus populus romanus fuerat, odio civitatis, quæ toties rebellaverat, acrem vindictam meditans; sed imperavit iræ, edoctus a Papirio (qui jussu consulum sua manu deditionis formulam scripserat) «Faliscos non potestati, sed fidei se Romanorum commisisse;» tantumque apud omnes sa-

possédée les Carthaginois étant soumise, et la paix étant conclue avec eux, non-seulement tout paraissait tranquille pour le présent, mais encore on semblait n'avoir rien à craindre pour l'avenir. Cependant, il survint tout à coup une guerre à laquelle on n'avait aucunement lieu de s'attendre : mais elle ne dura que peu de jours; et l'Italie, qu'avait vivement alarmée ce mouvement dans son sein, fut frappée d'étonnement de la voir si promptement terminée. Les Falisques, par une témérité dont on ignore la cause, eurent l'audace d'attaquer les Romains. Mais les consuls, envoyés contre eux avec les légions, mirent fin à cette guerre dans l'espace de six jours, et la nation fut réduite sous la puissance du peuple romain. Toutefois, dans le premier combat (car les historiens rapportent qu'il y en eut deux), ayant le dessus avec leur infanterie, tandis que leur cavalerie se laissait battre, ils rendirent la victoire indécise.

LXVII. Mais, dans le dernier, l'avantage ne fut nullement douteux; il mit les Falisques dans la nécessité de demander la paix, après avoir perdu environ quinze mille hommes de leur jeunesse. Une fois rendus, on leur ôta, pour les punir, leurs armes, leurs chevaux, leur mobilier, leurs esclaves, et la moitié de leur territoire : leur ville, dont les fortifications leur avaient inspiré l'audace d'entreprendre la guerre, fut, du lieu élevé et et presque inaccessible où elle était située, transportée dans une plaine. Le peuple romain était disposé à traiter encore plus sévèrement les Falisques soumis, et méditait contre eux une rude vengeance, en haine de leur cité, qui s'était tant de fois révoltée; mais il modéra sa colère, lorsque Papirius (qui, par ordre des consuls, avait écrit de sa main la formule de leur reddition) lui

crosanctum *fidei* nomen valuit, ut «hoc interposito nihil inclementius in victos statuendum esse» judicarent. Id bellum effecit, ut triumphis consulum annus iste clauderetur. Q. Lutatius a. d. calendas martias de Faliscis triumphavit : a. d. IV non. mart. de iisdem A. Manlius.

eut fait entendre « que les Falisques s'étaient livrés, non pas à la puissance, mais à la bonne foi des Romains. » Alors, le mot sacré de *bonne foi* faisant impression sur tous les citoyens, il fut unanimement décidé, « que, ce terme se trouvant dans la formule, il ne fallait ajouter aucune autre disposition plus sévère envers les vaincus. » Cette guerre fit que cette année se termina par le triomphe des consuls. Q. Lutatius et A. Manlius triomphèrent des Falisques, le premier la veille des calendes de mars, et le second le trois des ides du même mois.

NOTES

SUR LE LIVRE XIX.

Chap. I. *Prospera cum belluis pugna.* Dans ce combat, les éléphans, n'écoutant plus la voix de leurs conducteurs, tournèrent leur fureur contre les Carthaginois eux-mêmes, et mirent le désordre dans leur armée. *Voyez* ci-dessus liv. XVIII, chap. 54.

Idem. *Cercuris.* Le nom de ces bâtimens légers venait de Κέρκυρα (Corfou), où ils avaient été inventés.

Chap. III. *Modios.* Le *modius* était une mesure romaine de capacité pour les choses solides. Elle valait seize *sextarii*, de nos mesures huit litres six décilitres.

Idem. *Congios.* Le *congius* était une mesure romaine de capacité pour les choses liquides. Cette mesure, la huitième partie de l'amphore, valait six *sextarii*, de nos mesures trois litres deux décilitres.

Chap. VII. *Ægusis.* Ces îles, au nombre de trois, se nommaient aussi *Ægades* et *Ægates*.

Chap. XII. *Circa quartam horam diei.* Vers dix heures du matin, les Romains commençant à compter les heures du jour à partir de la fin de la quatrième veille.

Chap. XVI. *Petrariæ.* Machines pour lancer des pierres.

Chap. XXI. *Ut biberent, quando esse nollent. — Qui risus, classe devicta, multas ipsi lacrymas, magnam populo romano cladem attulit.* (Cicéron, *de Nat. Deor.*, lib. II, cap. 7.)

Chap. XXIX. *Prætextatus.* Les principaux ministres de la religion, les magistrats et ceux qui avaient exercé des magistratures, étaient les seules personnes qui eussent le droit de porter en public la robe prétexte.

Chap. XXXIV. *Hecatonpylon.* Mot à mot, *ville à cent portes.*

Chap. XXXVI. *Columbariam.* On lui donnait ce nom à cause de la grande quantité de pigeons qui s'y trouvaient.

Chap. XXXIX. *Quam consulum alterutrum ex Sicilia evocari.* Chaque année, à l'approche des comices, un des consuls abandonnait sa province pour venir présider à ces assemblées. Il la quittait ordinairement sur un ordre du sénat, et laissait le commandement à quelqu'un de ses lieutenans. Ce départ subit nuisait parfois beaucoup aux opérations de la guerre.

Idem. *Duo tribuni plebis.* Il paraît que Freinshemius s'est trompé, et que ces deux magistrats étaient édiles et non tribuns, comme il le reconnaît plus bas en donnant la qualité d'édile à ce même Sempronius. (Guérin.)

Chap. XLVII. *Ti. Sempronius ædilis.* — *Voyez* la note ci-dessus.

Chap. LIII. *Prænestinas sortes.* Les sorts de Préneste étaient une divination fort ancienne et fort célèbre dans toute l'Italie. C'étaient de petites pièces de bois, inscrites de caractères énigmatiques, enfermées dans un coffre, que les prêtres gardaient avec grand soin dans le temple de la Fortune. Quand on allait consulter l'oracle, les prêtres tiraient ce coffre, et faisaient remuer, à différentes reprises, par un enfant, les petits morceaux de bois : après quoi ils les tiraient au hasard, prétendant trouver dans ces caractères la réponse aux demandes des consultans.

(Rollin.)

Idem. *Alterum ex prætoribus, quum eo primum anno creari duo cœpissent.* Jusque là il n'y avait eu à Rome qu'un seul préteur ; il était chargé de l'administration de la justice. A partir de cette époque, on en créa deux. L'un administrait la justice entre citoyens et citoyens ; on l'appelait *prætor urbanus :* l'autre entre citoyens et étrangers, et on le nommait *prætor peregrinus.*

Chap. LV. *Hieronneso.* Ile située entre la Sicile et l'Afrique.

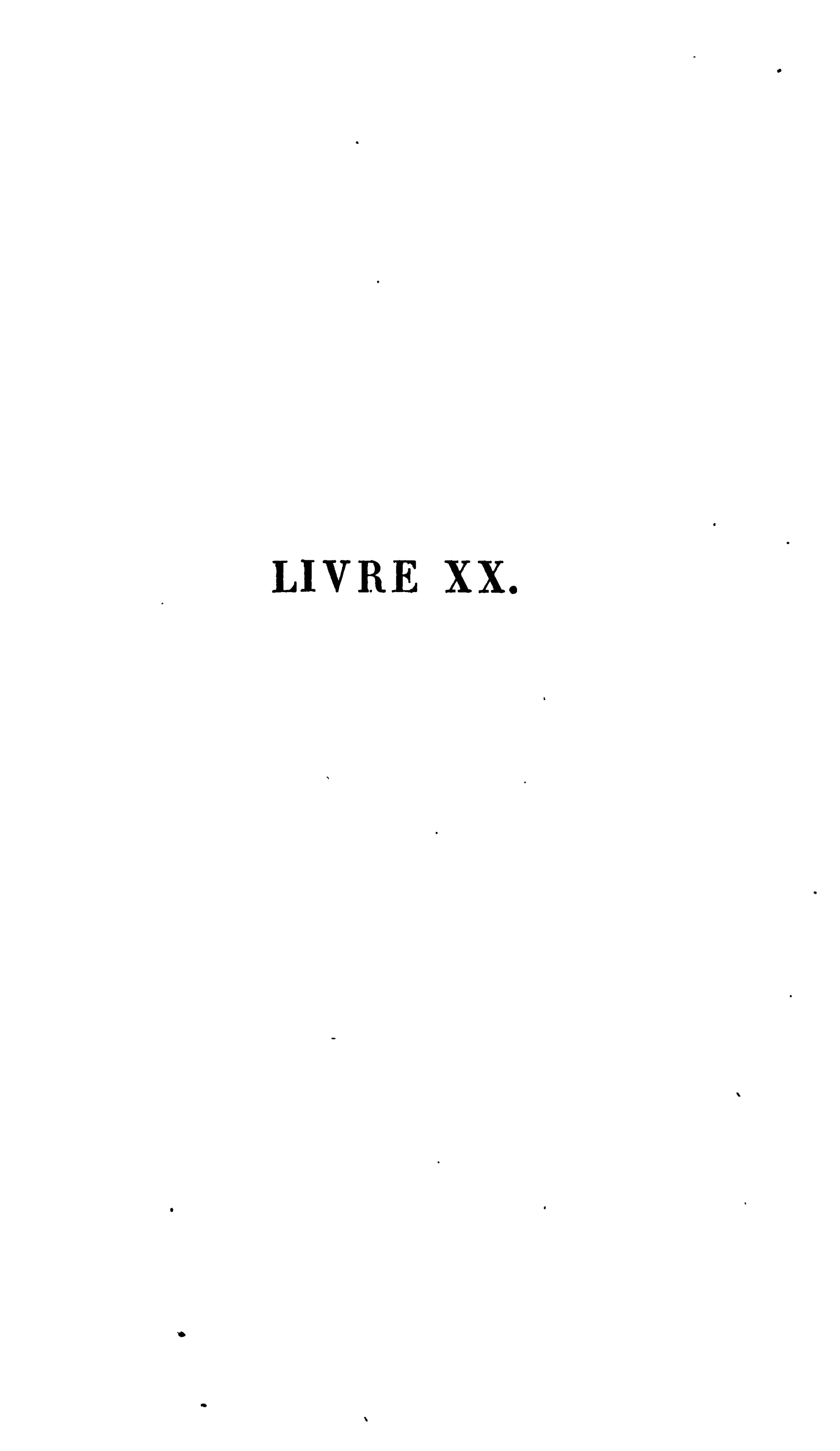
Chap. LVII. *Naves ad optimum exemplar fabricatæ.* On a vu précédemment (chap. 32) qu'ils avaient été construits sur le modèle du vaisseau d'Annibal le Rhodien, qui était d'une légèreté extraordinaire.

Chap. LX. *Talenta euboica.* Le talent euboïque, au rapport de Festus, était moindre d'un tiers que le talent attique.

Chap. LXI. *Romani juris insulas.* La Sardaigne, selon quelques-uns, n'était point comprise dans ce traité.

Chap. LXII. *Factaque provincia.* Les Romains appelaient *provinces* les pays conquis par eux hors de l'Italie. Ces pays étaient gouvernés comme pays de conquête, et quoique les peuples fussent appelés alliés de l'empire, et non pas sujets, cependant ils ne se conduisaient plus entièrement par leurs propres lois, et ne choisissaient plus leurs magistrats. Rome leur envoyait chaque année un préteur et un questeur; le premier pour administrer la justice et commander les troupes quand il en était besoin, l'autre pour recueillir les droits que le pays nouvellement conquis payait à ses vainqueurs. La Sicile fut la première qui reçut le titre de province romaine. (Rollin.)

Chap. LXV. *Ni suo ductu punica classis oppressa esset.* On a vu plus haut (chap. 56) que Q. Valerius, au moment de la bataille, avait pris le commandement de la flotte romaine à la place du consul C. Lutatius, à qui sa blessure ne permettait pas encore d'agir.



LIVRE XX.

EPITOME LIBRI XX.

Spoletium colonia deducta est. Adversus Ligures tunc primum exercitus prómotus est. Sardi et Corsi, quum rebellassent, subacti sunt. Tuccia virgo vestalis incesti damnata est. Bellum Illyriis propter unum ex legatis, qui ad eos missi erant, occisum, indictum est; subactique in deditionem venerunt. Prætorum numerus ampliatus est, ut essent quatuor. Galli Transalpini, qui in Italiam irruperant, cæsi sunt. Eo bello populus romanus sui latinique nominis ccc millia armatorum habuisse dicitur. Exercitibus romanis tum primum trans Padum ductis, Galli Insubres, aliquot prœliis fusi, in deditionem venerunt. M. Claudius Marcellus consul, occiso Insubrium Gallorum duce Viridomaro, opima spolia retulit. Istri subacti sunt; item Illyrii, quum rebellassent, domiti in deditionem venerunt. Lustrum a censoribus conditum est, quo censa sunt civium capita cclxx millia, ccxiii. Libertini in quatuor tribus redacti sunt, quum antea dispersi per omnes fuissent, Esquilinam, Palatinam, Suburranam, Collinam. C. Flaminius censor viam Flaminiam munivit; et circum Flaminium exstruxit. Coloniæ deductæ in agro de Gallis capto, Placentia et Cremona.

SOMMAIRE DU LIVRE XX.

Une colonie est conduite à Spolète. On fait marcher, pour la première fois, une armée contre les Liguriens. Révolte des Sardes et des Corses; ils sont subjugués. La vestale Tuccia est condamnée pour fornication. Les Illyriens ayant fait périr un des ambassadeurs qu'on leur avait envoyés, on leur déclare la guerre; ils sont vaincus et se rendent. Le nombre des préteurs est augmenté et porté à quatre. Les Gaulois Transalpins font une irruption en Italie, et sont taillés en pièces. Dans cette guerre, le peuple romain met sur pied, dit-on, trois cent mille soldats, tant Romains qu'alliés du nom latin. Les armées romaines passent le Pô pour la première fois; les Gaulois Insubres, vaincus dans plusieurs combats, se soumettent. Le consul M. Claudius Marcellus tue Viridomare, leur roi, et remporte sur lui des dépouilles opimes. On subjugue les Istriens. Les Illyriens, qui s'étaient révoltés, sont domptés pareillement et se soumettent. Clôture du lustre par les censeurs. Le dénombrement offre pour résultat deux cent soixante-dix mille deux cent treize citoyens. On forme des affranchis, qui auparavant étaient dispersés dans toutes les autres, quatre tribus séparées, savoir : l'Esquiline, la Palatine, la Suburrane et la Colline. Le censeur C. Flaminius fait paver la voie Flaminienne et construire le cirque Flaminien. Deux colonies sont établies dans le territoire conquis sur les Gaulois, l'une à Plaisance et l'autre à Crémone.

J. FREINSHEMII

SUPPLEMENTORUM

LIBER XX.

I. PACATA rursum Italia, cum securitate et imperio etiam voluptates publicæ crevere. L. Livius Andronicus scenæ spectacula, quæ hactenus ultra satyram non processerant, comœdiam tragœdiamque Græcorum imitatus, ad fabulas transduxit, C. Claudio Ap. F. C. N. Centhone, M. Sempronio C. F. M. N. Tuditano consulibus *, quum ludi romani celebrarentur. Idem annus alii quoque generi ludorum initium attulit. A. d. IV calendas maias Floralia sunt instituta ex sibyllinis libris, ad avertendam pestem frugum, aliorumque terra nascentium, quæ illa parte anni florere solent. Ludos edidere L. et M. Publicii Malleoli fratres, iidemque ædiles plebis, ex pecunia mulctaticia, condemnatis pecuariis, qui in publico paverant. Magistratus horum

* U. C. 512. A. C. 240.

SUPPLÉMENS

DE J. FREINSHEMIUS

LIVRE XX.

I. L'ITALIE de nouveau pacifiée, les divertissemens publics s'accrurent avec la sécurité des citoyens et l'agrandissement de l'empire. L. Livius Andronicus mit sur la scène de Rome, qui jusqu'alors en était demeurée aux pièces appelées satires, des sujets dans les règles; il composa, à l'imitation des Grecs, des comédies et des tragédies qui furent représentées sous le consulat de C. Claudius Centhon et de M. Sempronius Tuditanus, pendant la célébration des jeux Romains. Cette même année, il s'établit une autre espèce de jeux. Ces jeux, appelés Floraux, furent institués le 3 des calendes de mai, d'après un passage des livres sibyllins, pour obtenir la conservation des diverses productions de la terre, qui se trouvent en fleur dans cette saison. La célébration en fut faite par les soins des deux frères L. et M. Publicius Malleolus, édiles du peuple, avec l'argent provenant des amendes auxquelles avaient été condamnés ceux qui avaient fait paître leurs troupeaux dans les pâturages publics. La magistrature de ces deux frères est encore

fratrum alio quoque nomine celebris est, quod clivum, qui exinde Publicius vocatus est, sternendum locaverunt; quo commodius in Aventinum iter vehiculis esset, quum antea rupes ibi difficilis et aspera fuisset : quodque ædem Floræ, juxta Circum maximum, construxere.

II. Hæc domi acta; foris fere quietæ res fuerunt, nisi quod in Gallis et Liguribus consilia belli agitari suspicio tenuit. Has igitur provincias consulibus fuisse, jamque tum bellari cum Gallis utique cœpisse, conjecturæ potius, quam historiæ est, nullis, qui gesta ea satis accurate doceant, ex vetustate reliquis scriptoribus. Id unum constat, in Umbria Spoletium coloniam latinam esse deductam. De proximo quoque anno proclivius est dicere, pacem non fuisse, quod Jani templum clausum non est, quam indicare, quibus in locis, quave fortuna bellatum sit; neque ulla ferme re notior est C. Mamilii Q. F. Q. N. Turini, Q. Valerii Q. F. P. N. Faltonis consulatus*, quam quod anno eo natus est Ennius, primus apud Romanos poeticarum elegantiarum conditor. Sed anno sequente, quum Ti. Sempronius Ti. F. Cn. N. Gracchus, P. Valerius Q. F. P. N. Falto, consules essent**, et gallica bella recruduerunt, et novus hostis Ligures tum primum exercitu petiti sunt.

III. Ti. Sempronio hæc obvenit provincia. P. Vale-

* U. C. 513. A. C. 239.

** U. C. 514. A. C. 238.

célèbre sous d'autres rapports. Ils firent aplanir la voie appelée depuis ce temps Publícienne, auparavant âpre et rocailleuse, afin que les voitures eussent un chemin plus commode pour arriver au mont Aventin; et, de plus, ils firent construire le temple de Flore, auprès du grand Cirque.

II. Voilà ce qui se passa dans Rome. Tout fut assez tranquille au dehors; seulement on soupçonna qu'il se formait des projets de guerre chez les Gaulois et les Liguriens. On assigna donc ces deux provinces aux consuls, et ce fut la première fois que l'on fit la guerre aux Gaulois : ce qui est fondé sur des conjectures, plutôt que sur le témoignage de l'histoire; car, parmi les historiens anciens dont nous possédons les écrits, il ne s'en trouve aucun qui donne là dessus des renseignemens assez positifs. Le seul fait constant, c'est qu'une colonie latine fut conduite à Spolète, en Ombrie. Quant à l'année suivante, il est plus aisé d'avancer qu'elle ne fut point exempte d'hostilités, puisqu'on ne ferma pas le temple de Janus, que d'indiquer en quels lieux et avec quelles chances se fit la guerre. La naissance d'Ennius, le premier chez les Romains qui ait introduit de l'élégance dans la poésie, arrivée cette année, est à peu près tout ce qu'offre de remarquable le consulat de C. Mamilius Turinus et de Q. Valerius Falton. Mais l'année suivante, durant le consulat de Ti. Sempronius Gracchus et de P. Valerius Falton, on recommença la guerre contre les Gaulois, et une armée fut envoyée pour la première fois contre les Liguriens qu'on n'avait point encore eus pour ennemis.

III. Cette province échut à Ti. Sempronius. P. Valerius, ayant attaqué les Gaulois, combattit d'abord avec

rius, Gallos aggressus, primum improspere pugnavit, amissis militum tribus millibus quingentis. Repetita pugna illustrem victoriam dedit, qua Gallorum millia quatuordecim cæsa sunt, duo millia capta. Sed ob prioris prœlii detrimenta, negatus est consuli triumphus: præsertim quum etiam alioqui res bene gesta non tam ad rationem consiliumque consulis, quam ad fortunam publicam referenda videretur. Ille enim, audito post primum certamen auxilia sibi ab Urbe adduci, confirmavit, « se malle cum suis internecione deleri, quam aliena ope vincere; » atque hoc œstro instigatus, seque et exercitum populi romani in discrimen dedit. Melior feliciorque Ti. Graccho in Liguribus administratio belli fuit. Profligatis enim prœlio hostibus, magnam Liguriæ partem victor populatus est. Ex Liguria deinde transmisit in Sardiniam et Corsicam, magnaque inde captivorum multitudine reportata, locum proverbio dedit, quo *Sardi venales* dicuntur, in fastidiosa rerum vilium copia.

IV. Ceterum, ut vera fateamur, occupandæ Sardiniæ Corsicæque bona magis occasio temporibus istis, quam justa causa adfuit. Carthaginienses, post pacem siculam gravi bello cum mercenariis suis implicati, ad extrema pericula venerant. Unde sumtis animis conductitii eorum alii, qui per Sardiniam in præsidiis erant, Bostarem Pœnorum ducem cum suis interfecere: Hanno-

désavantage, et perdit trois mille cinq cents soldats. Dans une seconde affaire, il remporta une victoire signalée; il tailla en pièces quatorze mille Gaulois, et en prit deux mille. Mais la perte essuyée dans la première action fit refuser le triomphe au consul, surtout l'avantage obtenu dans la seconde paraissant devoir être attribué à l'heureuse fortune de la république, plus qu'à la prudence et à l'habileté de Valerius. Car ce consul, apprenant, après le premier combat, qu'on lui amenait du secours de Rome, déclara positivement, « qu'il aimait mieux périr avec son armée, que de devoir à d'autres la victoire; » et, dans cette pensée extravagante, il exposa au plus grand des dangers et sa personne, et l'armée du peuple romain. Ti. Gracchus conduisit la guerre avec plus de sagesse et de bonheur chez les Liguriens. Car, après avoir défait les ennemis dans un combat, il ravagea une grande partie de la Ligurie, avec son armée victorieuse. De la Ligurie, il passa dans les îles de Sardaigne et de Corse, et en ramena une si grande multitude de prisonniers, qu'il donna lieu à ce proverbe *Sardes à vendre*, pour désigner une quantité embarrassante de choses de vil prix.

IV. Au reste, à dire vrai, ce fut plutôt l'occasion favorable qu'un juste motif, qui porta les Romains à s'emparer alors de la Sardaigne et de la Corse. Les Carthaginois, après la paix de Sicile, s'étaient trouvés en butte aux plus grands dangers, par suite du soulèvement de leurs troupes mercenaires, contre lesquelles ils avaient à soutenir une guerre des plus sérieuses. Ce qui inspira aux autres étrangers à leur solde, qui étaient en garnison dans les villes de la Sardaigne, la hardiesse de massa-

nem alium ducem ad vindicandum facinus Carthagine missum, pertracto in societatem rebellionis exercitu ejus, comprehensum in crucem egere; totaque passim insula punici sanguinis hominibus interemtis, ipsi munita loca obtinuerunt; donec discordia inter ipsos et Sardos orta, pulsi ab his, in Italiam se recepere. Tum igitur perfecerunt, quod aliquanto prius, quum adhuc in Sardinia essent, nequiverant: nam eo quoque tempore Romanos ad insulæ dominium occupandum invitaverant. Sed præsentes sive precibus, sive occasione crescendi apertius demonstrata, ut in Sardiniam navigatio susciperetur, obtinuere. Nec enim vulgatæ virtutis est, abstinere rebus alienis, quarum promta sit possessio; neque hic animus apud cupidos et ambitiosos aut bene aut diu simulatur.

V. Sed hæc paulo supra repeti non alienum videtur. Nam Romani ut humanitatis laudem consequerentur, ab initio belli istius magno animo Carthaginiensium causam foverant. Et copias quidem auxiliares, uti petiverant Pœni, nullas misere: sed neque Uticenses, neque quemquam ad se deficientium receperunt: mercatores suos ex Italia et Sicilia res necessarias ad Carthaginienses

crer Bostar, général carthaginois, avec tout son monde. Bien plus, ayant entraîné dans leur rébellion l'armée que Hannon, autre général, envoyé de Carthage pour punir ce crime, avait amenée avec lui, ils se saisirent de sa personne et le mirent en croix; et, après avoir égorgé tous les Carthaginois répandus dans l'île, ils occupèrent les places fortes; jusqu'à cè qu'enfin, la discorde s'étant mise entre eux et les Sardes, chassés par ceux-ci, ils se retirèrent en Italie. Alors donc ils vinrent à bout d'engager les Romains dans une entreprise à laquelle ils n'avaient pu les décider quelque temps auparavant, lorsqu'ils étaient encore en Sardaigne, bien que dès ce temps ils les eussent invités à réduire l'île sous leur domination. Mais une fois présens, soit à force de prières, soit en leur faisant voir plus clairement l'occasion qu'ils avaient d'augmenter leur puissance, ils les déterminèrent à se mettre en mer pour passer en Sardaigne : tant il est vrai, qu'à moins d'avoir une vertu peu commune, on résiste difficilement à la tentation de s'emparer du bien d'autrui, quand on peut le faire sans obstacle; et que l'amour de la justice est un sentiment que les hommes avides et ambitieux ne peuvent feindre ni adroitement ni long-temps.

V. Mais, à cet égard, il est bon de reprendre les choses d'un peu plus loin. Les Romains, pour se faire une réputation d'humanité, avaient, au commencement de cette guerre, soutenu avec beaucoup de zèle la cause des Carthaginois; et, s'ils ne leur envoyèrent point de troupes auxiliaires, bien que ceux-ci leur en eussent demandé, du moins ils rejetèrent les offres de ceux d'Utique, et de tous les autres peuples qui voulurent se joindre à eux. Ils ordonnèrent même à leurs marchands de

deferre jusserunt; cum hostibus carthaginiensis populi commercium vetuerunt: militis ex Italia, et in istud saltem bellum, conscribendi fecerunt potestatem. Missis quin etiam legatis bellum componere, quanquam irrito conatu, studuerunt. Et inciderat quidem paulo ante controversia, quod homines italicos forum rerum venalium ad hostem deportantes capiebant Pœni, carceribusque publicis includebant.

VI. Jamque ad quingentos ejus generis habebant in vinculis; neque pauci dicebantur occisi, et ad tegendam latrocinii famam in mare præcipitati esse: quum Romani rem eam graviter ferentes, belli minas ostentare cœperunt. Sed Pœni legatis missis, qui omnes, quotquot detenti Carthagine fuerant, reducerent restituerentque, adeo placarunt populum romanum, ut reliqui ex siciliensi bello captivi punici omnes sine pretio restituerentur. Sed postremo vicit ambitio, premendique populi studium, quocum per annos quatuor et viginti ancipiti fortuna pugnatum meminerant, et nisi in tempore occurreretur, etiam postea pugnandum sibi prospiciebant. Quare quum Sardiniam inviti dimitterent Pœni, jamque bello contra mercenarios defuncti, arma defectionis auctoribus inferre meditarentur, arrepta hæc a Romanis est occasio, « bellumque Pœnis decretum, ni

faire porter de l'Italie et de la Sicile aux Carthaginois les choses dont ils avaient besoin, leur interdisant tout commerce avec les ennemis de la nation carthaginoise. Ils permirent aussi aux Carthaginois de tirer des troupes de l'Italie, au moins pour leur guerre contre les mercenaires. Bien plus, ils tâchèrent, quoique sans succès, par la voie de leurs ambassadeurs, de mettre fin aux hostilités. Il est vrai que, quelque temps auparavant, il s'était élevé une querelle entre les deux peuples, sur ce que les Carthaginois arrêtaient et enfermaient dans les prisons publiques les Italiens qui portaient des marchandises à leurs ennemis.

VI. Déjà ils en tenaient dans les fers près de cinq cents; et le bruit courait que, pour dérober la connaissance de ce brigandage, ils en avaient tué un bon nombre, et les avaient précipités dans la mer. Les Romains, irrités d'un si barbare procédé, commencèrent à faire des menaces. Mais les Carthaginois envoyèrent à Rome des ambassadeurs qui, en ramenant et rendant tous les Italiens détenus à Carthage, calmèrent si bien le courroux du peuple romain, que, de leur côté, il leur rendit sans rançon tout le reste des Carthaginois faits prisonniers dans la guerre de Sicile. Toutefois l'ambition finit par l'emporter, et les Romains ne surent pas résister au désir d'accabler un peuple qu'ils se souvenaient d'avoir combattu pendant vingt-quatre ans avec des chances diverses, et contre lequel ils prévoyaient que, s'ils ne profitaient pas de l'occasion, il leur faudrait dans la suite recommencer la guerre. Aussi les Carthaginois, qui avaient de la peine à renoncer à la Sardaigne, ne se furent pas plus tôt mis en devoir d'y envoyer des troupes pour punir les auteurs de la défection, après avoir

armis, quæ in speciem adversus rebelles suos, re autem vera contra Romanos sumsissent, abstineretur.» Ita Carthaginienses alieno tempore bellum gravissimum suscipere nolentes, non modo cessere Sardinia, sed etiam postulantibus Romanis ad priorem summam adjecerunt argenti talenta mille ducenta : quæ maxime injuria ægros habuisse Carthaginiensium animos, neque ulla magis causa bellum mox Annibalicum exarsisse, creditur. Amilcaris enim perpetuum adversus Romanos odium, cui bellum punicum secundum non inepte imputatur, non aliunde aut stimulum acriorem, aut fomentum certius habuit. Ceterum hæc postea evenerunt.

VII. Tum vero novis consulibus L. Cornelio L. F. Ti. N. Lentulo Caudino, Q. Fulvio M. F. Q. N. Flacco*, Galli Cispadani provincia data. Coloniam hoc anno deductam esse Valentiam, quanquam a quibusdam traditur, haudquaquam constans opinio est : nisi alia Valentia præter Vibonem fuit, quam annis post quinquaginta L. Quinctio Flaminio, Cn. Domitio Ænobarbo consulibus, colonis occupatam esse certioribus auctoribus credam. Ceterum consulibus in agro gallico, donec

* U. C. 515. A. C. 237.

terminé la guerre contre les mercenaires, que les Romains, saisissant ce prétexte, décrétèrent : « Que la guerre était déclarée aux Carthaginois, s'ils ne quittaient des armes qu'ils venaient de prendre en apparence contre les rebelles, mais en réalité contre le peuple romain. » Ainsi les Carthaginois, qui ne voulaient pas entreprendre, dans un moment tout-à-fait inopportun, une guerre des plus sérieuses, non-seulement abandonnèrent la Sardaigne, mais encore payèrent aux Romains, sur leur demande, douze cents talens d'argent, en sus de la première somme. On croit que cette injustice fut ce qui aigrit le plus les esprits des Carthaginois, et que nulle autre cause ne contribua davantage à allumer peu de temps après la guerre dite d'Annibal. Car Amilcar, qui portait aux Romains une haine irréconciliable, et qui est regardé avec raison comme l'auteur de la seconde guerre punique, ne trouva pas, pour animer les Carthaginois, de plus puissant aiguillon et de stimulant plus infaillible, que le tableau de cette iniquité. Au reste, tout cela n'arriva pas immédiatement.

VII. Mais, pour l'instant, on envoya les nouveaux consuls L. Cornelius Lentulus Caudinus et Q. Fulvius Flaccus faire la guerre aux Gaulois Cispadans. Quelques historiens rapportent que l'on conduisit cette année une colonie à Valentia; mais le fait n'est nullement constant : à moins qu'il n'y eût une Valentia autre que Vibo, où des auteurs plus dignes de foi assurent que, cinquante ans après, on établit une colonie sous le consulat de L. Quinctius Flaminius et de Cn. Domitius Ænobarbus. Pour revenir à l'expédition contre les Gaulois, les consuls, arrivés sur leur territoire, ne coururent point de dangers et obtinrent des avantages, tant qu'ils ne sé-

conjunctas legiones habuere, tuta et prospera expeditio fuit: postquam cupidine plura vastandi diviserunt exercitum, Q. Fulvii castra noctu oppugnata, et ægre retenta sunt. Galli, re infecta digressi, paulo post graviore cum terrore auctisque majorem in modum copiis ad bellum reverterunt. Boiorum enim duces, clanculum inter se consiliis agitatis, ingentem Transalpinorum manum ad societatem armorum contra Romanos exciverunt.

VIII. Interea L. Lentulus consul, qui ad ligusticos fines exercitum abduxerat, cum Liguribus prospere collatis signis dimicavit. Decretus igitur ei triumphus est, quem duxit idibus intercalaribus. Auctores habeo, « illos primum consules romana signa trans Padum fluvium promovisse, diversisque prœliis Ligurum et Gallorum Insubrium interfecta millia quatuor et viginti, capta quinque fuisse. » Sed verius esse putem, tumultu gallico, qui postea maximus secutus est, Padum transitum, Insubresque in suis sedibus bello tentatos primum fuisse. Sub idem tempus ad Ptolemæum, Ægypti regem, legati missi auxilium obtulerunt cum Antiocho et Syris bellanti. Gratias egit rex, ceterum « in præsentia sibi opus auxilio esse negavit, quod pactionibus finitum jam bellum esset. »

parèrent point leurs légions; mais, lorsque le désir de ravager une plus grande étendue de pays leur eut fait diviser leur armée, Q. Fulvius fut attaqué de nuit dans son camp, et eut de la peine à le conserver. Les Gaulois se retirèrent sans avoir pu y pénétrer; mais, peu de temps après, ils se remirent en campagne, avec un appareil plus effrayant et une augmentation de forces très-considérable. Car les chefs des Boïens, ayant délibéré secrètement entre eux, avaient engagé une grande multitude de Transalpins à venir se joindre à leurs troupes, pour faire de concert la guerre contre les Romains.

VIII. Pendant ce temps, le consul L. Lentulus, qui avait conduit son armée sur les frontières de la Ligurie, défit les Liguriens dans une bataille rangée. On lui décerna donc le triomphe, et il triompha aux ides intercalaires. Selon quelques historiens, « ce furent ces consuls qui portèrent pour la première fois les enseignes romaines au delà du Pô; et, dans divers combats, ils tuèrent quatre-vingt mille Liguriens et Gaulois Insubres, et en prirent cinq mille. » Mais je trouve plus vraisemblable l'opinion de ceux qui rapportent que ce fut dans une guerre qui eut lieu ensuite contre les Gaulois, guerre qui prit un caractère fort sérieux, que les Romains passèrent le Pô, et attaquèrent pour la première fois les Insubres dans leur pays. Vers le même temps, on envoya des ambassadeurs à Ptolémée, roi d'Égypte, pour lui offrir du secours contre Antiochus, roi de Syrie, avec lequel il était en guerre. Ptolémée témoigna aux Romains sa reconnaissance, mais leur répondit « que, pour le présent, il n'avait pas besoin de secours, attendu que la guerre venait de se terminer par un traité. »

IX. Lætus deinde Romanis adventus Hieronis fuit, Syracusarum regis. Exceptus omnibus honoribus, sicut regem amicissimum, et bene meritum, et maximæ victoriæ socium oportuit; populo romano ducenta millia modium tritici dono dedit. Venerat ad ludos spectandos, qui in sequentem annum apparabantur. Nam ludi Seculares tertii, secundum quosdam, P. Cornelio L. F. Ti. N. Lentulo Caudino, C. Licinio P. F. P. N. Varo *, celebrati sunt, ut supra quoque retulimus. Magistri procurandorum ludorum M. Æmilius M. F. M. N., Livius M. F. M. N. Salinator creati. Boiorum interea principes, elati numerosis Transalpinorum auxiliis, ad consules misere, petitum, « ut ariminensis ager cum urbe, quæ haud ambigue gallici juris essent, sibi restituerentur; ni fieret, bellum atrox et internecivum » minabantur.

X. Consules, qui nondum contractis copiis, neque casui paucitatem suorum objicere audebant, neque postulata Gallorum concedere poterant, « si quid vellent, ad senatum mittendos esse legatos, » responderunt. Placuit conditio Gallis, et dum ire ac redire legati possent, utrinque dierum aliquot induciæ constitutæ. Et legati quidem Romam profecti adversum a senatu responsum accepere: simul majores contra hunc tumultum

* U. C. 516. A. C. 236.

IX. Ensuite, l'arrivée d'Hiéron, roi de Syracuse, remplit de joie les Romains. Il fut reçu avec tous les honneurs dus à un roi le plus fidèle allié du peuple romain, et que méritaient ses bons offices et la part qu'il avait eue à l'importante victoire remportée sur les Carthaginois; il fit présent au peuple romain de deux cent mille boisseaux de blé. Il était venu pour assister aux jeux dont on faisait les préparatifs pour l'année suivante. Car, selon quelques historiens, les jeux séculaires furent célébrés pour la troisième fois sous le consulat de P. Lentulus Caudinus et de C. Licinius Varus, comme nous l'avons nous-mêmes dit plus haut. On nomma pour présider à ces jeux M. Émilius et M. Livius Salinator. Cependant, les princes des Boïens, fiers du grand nombre de Transalpins venus à leur secours, envoyèrent sommer les consuls « de rendre aux Gaulois la ville d'Ariminum et son territoire, vu que l'un et l'autre leur appartenaient incontestablement, menaçant, si l'on s'y refusait, de faire une guerre à outrance, une guerre à mort. »

X. Les consuls, dont les troupes n'étaient pas encore réunies, n'osant exposer aux chances d'un combat le peu de monde qu'ils avaient, et ne pouvant accorder aux Gaulois leur demande, répondirent : « Que, s'ils avaient quelques réclamations à faire, il leur fallait envoyer des députés au sénat. » Cette condition plut aux Gaulois, et l'on consentit de part et d'autre à une trève de quelques jours, pour donner le temps aux députés d'aller et de revenir. Ceux-ci partirent en effet pour Rome, où ils reçurent du sénat une réponse défavorable. Mais, pendant leur voyage, les consuls firent, contre cette multitude d'ennemis, de très-grands préparatifs, qui ne leur furent

apparatus facti, quorum usus postea non fuit, quum formidabile bellum sine romano sanguine fortuna confecisset. Dum enim legati redeunt, Boii cum transalpinis auxiliis acie dimicavere his de causis. Ignara plebe Boiorum transalpinus exercitus Ariminum processerat. Inde suspiciones ortæ, ne ad regionem istam sibi retinendam venissent, tantumque conflatum est odiorum, ut regibus suis Ate et Galato, tanquam ob proditionem interfectis, advenarum copias agro suo depellere vi conarentur. Ita magna cæde pugnatum : et valde imminutis utrinque viribus, Transalpini domos rediere; Boiis ademta pars agri pacem a Romanis dedit.

XI. Hoc bello tam celeriter confecto, consules in Liguriam abivere. Ibi P. Lentulus profligatis, qui occurrerant, hostibus, de cetero per illorum regionem exercitum circumducens, castella quædam armis, alia deditione recepit. C. Licinius in Corsicam transjecturus, quum ad universum exercitum una deportandum navigia deessent, M. Claudium Glyciam cum parte copiarum præmisit. Qui vanitate vecors, quum perterritos adventu suo Corsos vidisset, neque consulis, cujus auspiciis venerat, neque sui juris aut loci memor, certis conditionibus fœdus cum Corsis suo nomine pepigit, tanquam in se tracturus insulæ receptæ gloriam. At Varus cum exercitu reliquo superveniens, frustra Claudia-

ensuite d'aucun usage, la fortune ayant mis fin à cette redoutable guerre, sans qu'il fût versé une seule goutte de sang romain. Car, avant le retour de leurs envoyés, les Boïens en vinrent aux mains avec les auxiliaires transalpins; et voici quelle en fut la cause. L'armée transalpine s'était avancée jusqu'à Ariminum, à l'insu du peuple boïen; ce qui lui fit soupçonner que les Transalpins étaient venus pour s'emparer de cette contrée. L'animosité fut portée si loin, que les Boïens, ayant tué leurs rois, Atis et Galatus, qu'ils soupçonnaient de les avoir trahis, eurent recours à la force pour chasser de leur pays ces troupes étrangères. Ainsi, il y eut une affaire sanglante, qui affaiblit beaucoup les deux partis. Les Transalpins s'en retournèrent chez eux; et quant aux Boïens, les Romains leur accordèrent la paix, moyennant l'abandon d'une partie de leur territoire.

XI. Cette guerre se trouvant si promptement terminée, les consuls allèrent en Ligurie. Là, P. Lentulus, après avoir défait tous ceux des ennemis qui étaient venus à sa rencontre, employa le reste du temps à parcourir le pays avec son armée, et se rendit maître de plusieurs places, soit en les emportant de vive force, soit en les obligeant à capituler. C. Licinius, devant passer en Corse, et n'ayant pas assez de vaisseaux pour y transporter toute son armée à la fois, fit prendre les devans à M. Claudius Glycias avec une partie des troupes. Celui-ci, voyant les Corses effrayés de son arrivée, céda au mouvement d'une extravagante vanité. Espérant se donner la gloire d'avoir soumis l'île, sans songer au consul sous les auspices duquel il était venu, ni aux limites de son autorité et à sa position, il conclut avec les Corses un traité en son nom, aux conditions qu'il lui plut.

nam pacem invocantes, armis urgere non desiit, donec in potestatem redacti sunt. Senatus, ad liberandam perfidiæ nota rempublicam, fœdæ pacis auctorem Corsis dedendum censuit. Deinde, quia receptus non erat, in publica custodia necari jussit.

XII. Censores is annus habuit L. Cornelium L. F. Ti. N. Lentulum Caudinum, Q. Lutatium C. F. C. N. Cerconem, qui lustrum non condiderunt, Q. Cercone in magistratu mortuo. Quanquam M. Claudius deditus Corsis, deinde supplicio affectus fuerat, non ideo persuaderi Barbaris potuit, justo se postea bello petitos fuisse. Quare saucios eo dolore animos vicinæ Sardiniæ motus facile impulit, ut ad arma resumenda prosilirent. Nam Sardos Pœnorum occulta promissa traxerant ad rebellionem cœptandam, proclivibus ad hoc Barbaris, qui nec nimium odissent veteres dominos, nec amarent novos. Quæ Romæ audita metu et ira impleverunt urbem, non ob Sardiniam, quam tanti non faciebant, sed quia bellum punicum videbatur renasci. Quod quia facilius futurum credebant, quanto citius inciperetur, invalidis adhuc a superiore bello Carthaginiensibus; quamprimum adornandum, inferendumque Pœnis decreverunt.

Mais Varus, lorsqu'il fut arrivé avec le reste de l'armée, traita en ennemis les Corses, qui invoquaient en vain la paix conclue avec Claudius, et ne cessa les hostilités qu'après les avoir soumis. Le sénat, pour mettre la république à l'abri de tout reproche de mauvaise foi, fut d'avis de livrer aux Corses l'auteur de cette paix honteuse; et, comme ils refusèrent de le recevoir, il le fit mettre à mort dans la prison publique.

XII. Cette année, Rome eut pour censeurs L. Cornelius Lentulus Caudinus et Q. Lutatius Cercon; mais ils ne fermèrent point le lustre, Q. Cercon étant mort pendant sa magistrature. Malgré la rigueur dont on avait usé à l'égard de M. Claudius, en le livrant aux Corses, puis en le punissant du dernier supplice, ces Barbares ne purent jamais se persuader qu'on eût un motif légitime de leur faire la guerre. Aussi, dans cet état de mécontentement, le mouvement qui eut lieu tout près d'eux en Sardaigne les porta aisément à se lever et à reprendre les armes. Car les Sardes, outre le penchant à la rébellion naturel aux Barbares, engagés par les secrètes promesses des Carthaginois, venaient de se révolter, n'ayant pas trop d'éloignement pour leurs anciens maîtres, et n'aimant nullement les nouveaux. Le bruit de ce soulèvement remplit à Rome les esprits de frayeur et de colère, non que les Romains attachassent beaucoup de prix à la possession de la Sardaigne, mais parce qu'ils se voyaient à la veille d'une nouvelle guerre punique. Jugeant qu'elle serait d'autant plus facile pour eux, qu'ils l'auraient commencée avec plus de promptitude, ils résolurent de se mettre au plus tôt en mesure, et d'attaquer les Carthaginois, tandis que ceux-ci n'étaient pas encore bien remis des pertes qu'ils avaient essuyées dans la première guerre.

XIII. At Pœnos quidlibet potius eo tempore, quam bellum romanum, pati certos, ea res nuntiata sic exterruit, ut legatis semel iterumque missis, postquam nihil mite responsum esset, decem ex principibus itidem iterato mitterent, infimis precibus, « ut impetrata semel pace frui liceret, » obtestaturos. Ne sic quidem æqui quidquam obtineri potuit ab iratis et metuentibus: donec inter legatos ætate minimus Hanno, adolescens intrepidus, et linguæ ut mentis liberæ: « Atqui, inquit, si vobis sedet denegare pacem, Romani, quam non in unum aut alterum annum, sed perpetuam a vobis emimus: at pretium ejus Siciliam et Sardiniam reddite. Ne privatis quidem contractibus viri boni est, emtione rescissa, recipere mercem, non restituere pecuniam. » Tunc vero pudore commoti Romani, ne injuste bellum inferre viderentur, meliore cum responso legatos dimisere. Sic alter consulum ejus anni C. Atilius A. F. A. N. Bulbus, qui magistratum hunc iterum gerebat, in Italia mansit: T. Manlius T. F. T. N. Torquatus, cui Sardinia evenerat, profectus est *.

XIV. Hic multis locis cum hoste feliciter congressus, universam insulam pacavit, Sardosque subegit; et de

* U. C. 517. A. C. 235.

XIII. Mais les Carthaginois, déterminés, dans les conjonctures présentes, à tout souffrir plutôt que de soutenir la guerre contre les Romains, furent si effrayés de la nouvelle de leurs préparatifs, qu'ils expédièrent deux fois de suite des ambassadeurs à Rome; et, comme ni les uns ni les autres ne rapportèrent une réponse rassurante, ils y envoyèrent en outre dix des principaux d'entre eux, pour conjurer le sénat, dans les termes les plus humbles, « de les laisser jouir de la paix qui leur avait été accordée. » Ces derniers, n'ayant pu rien gagner non plus sur des esprits agités par la colère et par la crainte, Hannon, le moins âgé de ces envoyés, jeune homme plein d'assurance, et accoutumé à exprimer librement sa pensée, prit la parole et dit : « Si vous êtes décidés, Romains, à nous refuser la paix que nous avons achetée de vous, non pour un an ou deux, mais pour toujours, rendez-nous au moins la Sicile et la Sardaigne, prix auquel vous nous l'avez vendue. Même dans les conventions entre particuliers, il n'est pas d'un honnête homme, quand il ne veut plus le marché, de garder l'argent et la marchandise. » Éprouvant alors quelque honte, les Romains, pour qu'on n'eût pas à leur reprocher d'entreprendre la guerre injustement, renvoyèrent les ambassadeurs avec une réponse plus favorable. Ainsi, des deux consuls de cette année, l'un, C. Atilius Bulbus, qui exerçait cette magistrature pour la seconde fois, resta en Italie, tandis que l'autre, T. Manlius Torquatus, auquel la Sardaigne était échue en partage, se mit en route pour sa destination.

XIV. Après avoir livré à l'ennemi sur plusieurs points des combats qui furent à son avantage, il pacifia l'île entière et soumit les Sardes, dont il triompha le 5 des ides

iis ante diem sextum idus martias triumphavit. His rebus perfectis, quum nullo jam usquam hoste, romana arma quiescerent, insolitum bellatrici Urbi spectaculum, Jani ædes clausa est, quod indicium pacis, post Numæ tempora, per annos ferme quadringentos quadraginta, visum non fuerat. Quo nomine miseram fuisse civitatem romanam arbitror, quod perpetuis conflictata laboribus, præmia laborum assequi non potuit; quum enim nemo sapiens bellum, nisi pacis ergo, gerat, hæc urbs tot maximis bellis prospere confectis, nec impetrare tamen pacem sæpe, nec retinere diu didicit. Nam tunc quoque, post menses non ita multos, novi terrores nuntiati, lætitiam otii vix adhuc animis perceptam cito discusserunt. Nam et Sardi recens subacti, jugum excutiebant; et Corsorum erumpebant consilia; et in ipsa Italia Ligures tumultum moverant.

XV. Ergo L. Postumio A. F. A. N. Albino, Sp. Carvilio Sp. F. C. N. Maximo consulibus negotium datum, ut exercitus conscriberent*: quibus trifariam divisis, ut hostes ab ope mutuo ferenda distringerentur, L. Postumius Ligures adortus est; Sp. Carvilius Corsos; in Sardiniam P. Cornelius ivit. Hujus insulæ cœlum insalubre, morbis et pestilentia tentavit exercitum; multique ex eo mortales cum ipso prætore assumti. Unde elatos animo Sardos consulis Sp. Carvilii adventus ingenti prœlio coer-

* U. C. 518. A. C. 234.

de mars. Après cette expédition, les Romains n'ayant plus nulle part un seul ennemi, et laissant reposer leurs armes, ce peuple guerrier jouit d'un spectacle auquel il n'était pas accoutumé. On ferma le temple de Janus, cérémonie qui était l'indice de la paix, et qui ne s'était point renouvelée pendant les quatre cent quarante ans qui suivirent le règne de Numa. Aussi, je trouve le sort de la république romaine déplorable, puisqu'elle était accablée de continuels travaux, dont elle ne put en aucun temps recueillir les fruits. Jamais l'homme sage ne fait la guerre que dans la vue de s'assurer la paix. Or, cette république, après avoir terminé heureusement les plus importantes guerres, n'a cependant pu obtenir la paix que rarement, et la conserver que peu de temps. Alors même, il ne s'écoula pas beaucoup de mois sans que de nouvelles alarmes vinssent troubler la joie du repos, que les esprits commençaient à peine à goûter. Car les Sardes, soumis récemment, secouèrent le joug; les Corses paraissaient être de complot; et, en Italie même, les Liguriens commencèrent à faire de nouveaux mouvemens.

XV. Les nouveaux consuls, L. Postumius Albinus et Sp. Carvilius Maximus, furent donc chargés de lever des troupes. Ils les partagèrent en trois corps, pour empêcher les ennemis de se donner mutuellement du secours. Ensuite, L. Postumius marcha contre les Liguriens, Sp. Carvilius se rendit en Corse, et P. Cornelius en Sardaigne. Le climat insalubre de cette île fit naître dans l'armée des maladies contagieuses, qui emportèrent un grand nombre de soldats et le préteur lui-même. Ce désastre faisait prendre aux Sardes une attitude menaçante, lorsque le consul Sp. Carvilius, arrivant dans l'île, leur livra un grand combat et les dompta. Le même

cuit : Corsi quoque ab eodem sunt subacti. Ob eas res triumphus ipsi decretus est, quem a. d. calendas apriles duxit. In Liguribus etiam ab altero consule et exercitu consulari res bene gestæ. At Romæ Tuccia virgo vestalis incesti damnata, eo majore probro, quod consuetudinem stupri cum servo habuerat, sua se manu interemit. Censores deinde C. Atilius A. F. A. N. Bulbus, A. Postumius A. F. L. N. Albinus, lustrum quadragesimum fecere.

XVI. Hoc quoque lustro pauciores, quam superioribus, fuisse censos (numerum enim non reperio traditum) argumentum est, quod ad augendam hominibus civitatem censores jurare singulos coegerunt, « uxorem se liberorum quærendorum gratia habituros. » Hoc anno Cn. Nævius Campanus, qui bello punico stipendia fecerat, fabulas primum scenæ dedit. Interea Ligures et Sardi denuo rebellantes consulibus novis provinciæ decretæ. Q. Fabio Q. F. Q. N. Maximo Verrucoso ligusticum bellum, M. Pomponio M. F. M. N. Mathoni sardoum obvenit*. Quum « horum motuum causa penes Carthaginienses esse diceretur, qui Barbaros ad defectionem secretis nuntiis allicerent, » legati missi sunt Carthaginem cum asperis mandatis, quo « stipendium exigerent, atque insulis ad Romanos pertinentibus abstineri juberent, belli minis additis, ni imperata fecissent.

* U. C. 519. A. C. 233.

Carvilius soumit aussi les Corses. Ces heureux succès lui firent décerner le triomphe, et il triompha la veille des calendes d'avril. L'autre consul et l'armée consulaire remportèrent aussi des avantages sur les Liguriens. Mais à Rome, la vestale Tuccia fut condamnée pour s'être rendue coupable de fornication; et son crime était d'autant plus honteux, que celui avec lequel elle avait eu commerce était un esclave. Elle se tua de sa propre main. Ensuite, les censeurs C. Atilius Bulbus et A. Postumius Albinus fermèrent le quarantième lustre.

XVI. Ce qui donne lieu de croire que, cette fois, il se trouva moins de citoyens que les précédentes (car je ne vois pas qu'on en ait fait connaître le nombre), c'est que les censeurs, pour qu'il y en eût plus à l'avenir, forcèrent tous les particuliers de jurer « qu'ils se marieraient, dans la vue d'avoir des enfans. » Cette année, Cn. Névius de Capoue, qui avait servi dans la guerre punique, fit représenter ses premières pièces de théâtre. Cependant, les Liguriens et les Sardes s'étant soulevés de nouveau, la Ligurie et la Sardaigne furent assignées pour provinces aux nouveaux consuls. La guerre de Ligurie échut à Q. Fabius Maximus Verrucosus, et la guerre contre les Sardes à M. Pomponius Mathon. Comme on disait « que les Carthaginois fomentaient ces mouvemens, en faisant passer secrètement chez ces Barbares des émissaires qui les portaient à la défection, » des ambassadeurs furent envoyés à Carthage, avec de sévères instructions portant : « Qu'ils exigeraient le tribut, et qu'ils enjoindraient aux Carthaginois de laisser en repos les îles appartenant aux Romains; » ajoutant « que, s'ils ne se conformaient à cette injonction, ils devaient s'attendre à la guerre. »

XVII. Jam ex priori calamitate vires et animum receperant Pœni, Amilcaris maxime industria non modo pacatis Africæ populis, qui a Carthaginiensibus desciverant, sed etiam latius promota ditione; magnoque jam in Hispania imperio per eumdem ducem parto. Itaque tum ad cetera ferociter legatis responsum est; tum etiam, quum illi, quemadmodum in mandatis habebant, hastam caduceumque proposuissent, data Pœnis optione, « utrum mallent eligendi; » — « neutrum se legere » succlamatum est, sed « utrum mallent ipsi legati relinquerent, æquo animo accepturis. » Inde flagrare denuo cœperunt inter duos populos odia, sed neutro bellum adhuc incipere volente, species amicitiæ, magis quia non bellabatur, quam quod fida pax esset, interea tenuit. Ambo deinde consules ad Urbem reversi, quum de rebus a se gestis disseruissent, triumphum impetraverunt. Q. Fabius multos Ligurum in prœlio occiderat, coegeratque reliquos in alpestribus locis se continere, tutumque ab illorum latrociniis vicinum Italiæ latus reddiderat. Sic ante diem calendas februarias triumphavit de Liguribus. Idibus deinde martiis M. Pomponius triumphum duxit de Sardis, quos vicerat.

XVIII. Neque tamen destitere bello Sardi, sed irritati potius damnis suis, quam fracti, majori mole rebellionem instaurarunt. Ambo igitur consules M. Æmilius

XVII. Les Carthaginois ne se ressentaient plus alors de leur précédent désastre; leurs forces se trouvaient rétablies et leur courage ranimé. Ils en étaient redevables surtout à l'habileté d'Amilcar. Non-seulement il avait fait rentrer dans le devoir les peuples d'Afrique qui les avaient abandonnés, mais il avait de plus étendu leur domination; et ce même général leur avait soumis une grande partie de l'Espagne. Aussi répondirent-ils avec beaucoup de fierté à tout ce que leur dirent les ambassadeurs romains; et, quand ceux-ci leur eurent présenté, conformément à leurs instructions, la lance et le caducée, en leur laissant le choix « de prendre ce qu'ils aimeraient mieux, » ils s'écrièrent « qu'ils ne choisissaient ni l'un ni l'autre; » mais, « que les ambassadeurs eussent à leur laisser eux-mêmes l'un ou l'autre à leur choix, qu'ils l'accepteraient indifféremment. » De ce moment, les haines se rallumèrent entre les deux peuples; mais, comme ils ne voulaient encore de part ni d'autre commencer la guerre, il subsista quelque temps entre eux une apparence d'amitié, qui était une absence d'hostilités plutôt qu'une paix réelle. Ensuite, les deux consuls, de retour à Rome, rendirent compte de leurs opérations et obtinrent le triomphe. Q. Fabius avait tué un grand nombre de Liguriens dans une bataille, contraint le reste à se réfugier dans la chaîne des Alpes, et mis les confins de l'Italie à couvert de leurs brigandages. Ainsi, la veille des calendes de février, il triompha des Liguriens. Ensuite, M. Pomponius triompha, aux ides de mars, des Sardes, qu'il avait vaincus.

XVIII. Cependant les Sardes ne renoncèrent point à la guerre. Au contraire, moins abattus qu'irrités de leurs pertes, ils se soulevèrent avec de plus grands efforts.

M. F. M. N. Lepidus, M. Publicius L. F. L. N. Malleolus in Sardiniam missi, magnam ex insula prædam coegere*: quam deinde, quum in Corsicam transmisissent, ereptam a Corsis amiserunt. Domi quoque vehementer eo tempore turbatum: Agrariam legem ferente tribuno plebis C. Flaminio, « ut picenus atque gallicus ager, qui Senonum Gallorum fuerat, populo viritim divideretur. » Resistebat huic actioni senatus, neque precibus apud tribunum, neque minis abstinens, postremo dato magistratibus negotio, ut exercitum conscriberent, quo rempublicam tutarentur: neque dimoveri a sententia C. Flaminius potuit, adversum vim contumax, et precibus inexorabilis.

XIX. Monuerat eum pater quoque, « ut voluntati senatus cederet, neque seditionis auctor audire vellet. » Sed ille persistens in sententia, vocatæ concione, recitare legem instituit. Tum vero pater Flaminius dolore ardens accessit ad Rostra, correptumque manu filium detraxit; mirumque est exemplum editum sive pietatis, sive venerationis, qua tum homines jus patriæ potestatis prosequebantur. Qui enim universi senatus indignationem minasque atroces contemserat, in maximo calore perficiundi operis, inspectante plebe romana, apud quam gratiosissima erat ferendæ legis mentio, unius senis manu de superiore loco detrahi passus est. Nec omittenda con-

* U. C. 520. A. C. 232.

Les deux consuls, M. Émilius Lepidus et M. Publicius Malleolus, furent donc envoyés en Sardaigne, d'où ils emportèrent un grand butin. Mais, étant passés avec ce butin en Corse, les habitans le leur enlevèrent. A cette époque, il y eut aussi de violens troubles à Rome, à l'occasion de la loi Agraire que proposa le tribun du peuple C. Flaminius, « pour qu'on distribuât au peuple le territoire du Picenum, et celui de la Gaule qui avait appartenu aux Senones. » Et, après avoir employé en vain les prières et les menaces pour obliger le tribun à se désister, il finit par charger les magistrats de lever une armée pour défendre la république, sans que rien pût faire renoncer à son projet C. Flaminius, qui ne se laissait pas plus intimider par la force que fléchir par les prières.

XIX. Son père même l'avait exhorté « à céder à la volonté du sénat, et à éviter de passer pour l'auteur d'une sédition. » Mais, persistant dans sa résolution, il convoqua l'assemblée, et fit donner lecture de la loi. Alors Flaminius le père, irrité d'une telle obstination, monta à la tribune aux harangues, et, prenant son fils par la main, l'arracha de ce lieu. Cette circonstance fournit un admirable exemple du respect et de la vénération que les hommes avaient encore alors pour l'autorité paternelle. Car ce tribun, qui avait bravé l'indignation et les menaces terribles du sénat entier, dans la plus grande chaleur de l'action, au moment de venir à bout de son entreprise, à la vue du peuple romain à qui ce projet de loi était très-agréable, se laissa arracher de la tribune par la main d'un seul vieillard. Et l'on ne doit pas moins admirer la retenue que le peu-

cionis in hoc negotio modestia : quæ licet abitu tribuni spes suas destitui videret, ne minimo quidem murmure factum illius improbavit. Dilata tamen hoc modo potius, quam evitata lex est, C. Carvilio tribuno plebis collegam adjuvante : quod quidem initium fuit, et corrumpendæ plebis, et gallici belli, quod octavo post divisionem agri gallici anno, gravissimum exortum est.

XX. Tum vero M. Pomponius M. F. M. N. Matho, C. Papirius C. F. L. N. Maso, quum magistratum inivissent*, provincias M. Pomponius Sardiniam, C. Papirius Corsicam obtinuere. Utrobique cessit hostis, et in silvas montesque arduos refugiens, locorum potius, quam armorum, munitionibus se tutatus est. Ergo M. Pomponius, quum laboriosius esse videret invenire Barbaros, quam vincere, canes sagaces ex Italia curavit advehendos, quorum indicio homines more ferarum in cubilibus suis latentes deprehenderet. C. Papirius Corsos, campis pulsos, ad montana loca secutus est. Ibi labor ingens cum periculo fuit; multique militum siti, aut subito Barbarorum incursu periere, donec inventis aquis, refectoque exercitu, Corsi de exitu rei timentes, consuli ad deditionem hortanti paruerunt.

XXI. Dum his rebus gerundis attinentur consules,

* U. C. 521. A. C. 231.

ple assemblé fit paraître en cette occasion ; car, quoiqu'il vît ses espérances détruites par le départ du tribun, il ne lui échappa pas le plus léger murmure d'improbation contre ce que Flaminius venait de faire. Toutefois, la loi se trouva par là plutôt différée qu'abandonnée; car, peu de temps après, le même tribun, aidé de son collègue C. Carvilius, la fit passer : ce qui fut l'origine et de la corruption du peuple, et de la guerre fort dangereuse qu'on eut à soutenir contre les Gaulois, huit ans après le partage de leur territoire.

XX. Alors on nomma consuls M. Pomponius Mathon et C. Papirius Mason. Quand ils furent entrés en charge, on leur assigna pour province, à M. Pomponius, la Sardaigne, et à C. Papirius, la Corse. Dans l'une et l'autre île, l'ennemi abandonna le plat pays; et, en se réfugiant dans les forêts et sur les montagnes escarpées, il se défendit par la difficulté des lieux, plutôt que par la force des armes. M. Pomponius donc, voyant qu'il était plus malaisé de trouver ces Barbares que de les vaincre, fit venir d'Italie d'excellens chiens, afin que, guidé par eux, il pût atteindre ces hommes cachés dans leurs repaires comme des bêtes sauvages. Quant à C. Papirius, après avoir chassé les Corses du plat pays, il les poursuivit dans les montagnes. Là, il essuya de grandes fatigues mêlées de dangers; et beaucoup de soldats périrent de soif, ou par les incursions subites des Barbares. Enfin, l'armée avait trouvé de l'eau et s'était désaltérée, lorsque les Corses, craignant l'issue de cette guerre, écoutèrent la voix du consul qui les exhortait à se rendre.

XXI. Pendant que ces expéditions occupaient les consuls, les comices furent tenus par un dictateur créé à

comitia per dictatorem ad hoc creatum sunt habita. C. Duilius fuit M. F. M. N.; is magistrum equitum dixit C. Aurelium L. F. C. N. Cottam. Censores etiam tum fuere T. Manlius T. F. T. N. Torquatus, Q. Fulvius M. F. Q. N. Flaccus : sed vitio facti, abdicarunt. Novi moris originem huic anno scriptores assignant, non indignam quæ referatur. Divortium ab Urbe condita nullum fuerat : primus Sp. Carvilius Ruga sterilem uxorem dimisit, jurejurando a censoribus obstrictus, « se liberorum quærendorum causa conjugem habiturum. » Displicuit populo non magis novitas, quam atrocitas rei, quod ad perpetuam vitæ societatem junctas uxores, quacumque de causa repudiari sævum et iniquum putabat; et Sp. Carvilium semper deinceps odio habuit, quanquam necessitate coactus, de amicorum sententia, uxorem bene convenientem morumque gratia carissimam dimiserat. Ex eo tempore plus in jure nexuum, plus apud prætorem litium fuit, tum primum cautionibus rei uxoriæ repertis, quarum, nullis antea divortiis, supervacanea fuerat calliditas.

XXII. Eodem anno alia quoque nova consuetudo in honoribus imperatorum cœpit. Sub finem consulatus sui C. Papirius de Corsis in monte Albano triumphavit, a. d. III nonas martias. Causa ejus consilii fuerat, quod ipse sibi res triumpho dignas gessisse videbatur, pacata tandem Corsica : neque ab senatu honorem eum impe-

cet effet. Ce dictateur était C. Duilius, qui prit pour général de la cavalerie C. Aurelius Cotta. On nomma aussi alors des censeurs, qui furent T. Manlius Torquatus et Q. Fulvius Flaccus; mais, leur nomination ayant été reconnue vicieuse, ils abdiquèrent. Les historiens rapportent à cette année l'origine d'une nouvelle coutume qui mérite qu'on en fasse mention. Depuis la fondation de Rome, il n'y avait eu aucun divorce. Sp. Carvilius Ruga fut le premier qui répudia sa femme, pour cause de stérilité, se fondant sur ce qu'il avait juré aux censeurs, « qu'il se marierait pour avoir des enfans. » Le peuple fut aussi choqué de la monstruosité de la chose, que de sa nouveauté. Il trouvait dur et injuste qu'une femme, unie à un mari pour être sa compagne pendant toute la vie, pût être répudiée sur un prétexte quelconque; et, depuis ce temps, il conserva toujours de la haine contre Sp. Carvilius, quoique ce fût par nécessité et de l'avis de ses amis, qu'il eût renvoyé une épouse avec laquelle il vivait en bonne intelligence, et que la douceur de son caractère lui rendait très-chère. Depuis cette époque, la jurisprudence fut plus hérissée de difficultés qu'auparavant; et les clauses subtiles inventées pour garantir aux femmes leur avenir, clauses sans utilité tant qu'il n'y avait point eu de divorces, augmentèrent beaucoup le nombre des procès.

XXII. Cette même année, il s'établit encore un nouvel usage, tendant à ménager aux généraux des honneurs. C. Papirius, vers la fin de son consulat, triompha des Corses sur le mont Albain, le 2 des nones de mars. Ce qui lui avait inspiré une pareille résolution, c'est que, trouvant qu'il avait assez fait pour mériter le triomphe, puisqu'il avait enfin pacifié la Corse, il n'avait pu

trabat. Idque deinceps exemplum multis ad imitationem placuit: ut negato sibi triumpho in Albano monte triumpharent. Spectavit deinde ludos myrto coronatus, delecta hac corona ob memoriam rei gestæ, quod in campis myrteis Corsos superaverat. Sardiniæ Corsicæque motibus compositis, Ligures restabant; adversus quos missi consules M. Æmilius L. F. Q. N. Barbula, M. Junius D. F. D. N. Pera*, inter proficiscendum comperto, Gallos rebus novis studere, fines illorum cum exercitu intraverunt.

XXIII. Irritatis enim lege Flaminia Gallorum animis, natus erat metus Romæ, ne quid molirentur homines læti bello, et ad iram præcipites; quare nuper edictum fuerat a magistratibus, ne quis homini Gallo aurum vel argentum daret; Boii enim ceterique Galli, tum ex aliarum rerum, tum mancipiorum venditione ingentem pecuniam cogebant: incesseratque suspicio, ne ista ad bellum romanum uterentur. Quare magis etiam incitati, cognito consulibus ligusticum bellum esse decretum, occultis consiliis hoc agere dicebantur, ut exercitibus romanis expeditione longinqua detentis, ipsi Urbem aggrederentur. Ceterum adventu consulum territi, quum ad vim faciendam imparati essent, Romanos in pacis amicitiæque speciem simulatis obsequiis

* U. C. 522. A. C. 230.

obtenir du sénat cet honneur. Dans la suite, plusieurs généraux jugèrent bon d'imiter cet exemple, et, quand on leur refusait le triomphe, de triompher sur le mont Albain. Depuis lors, il assista aux jeux couronné de myrte, préférant cette espèce de couronne à toute autre, en mémoire de la victoire qu'il avait remportée sur les Corses, dans une plaine couverte de ces arbrisseaux. Les troubles de la Sardaigne et de la Corse apaisés, il ne restait plus à dompter que les Liguriens. M. Émilius Barbula et M. Junius Pera furent envoyés contre eux; mais, ayant appris en route que les Gaulois faisaient de nouveaux mouvemens, ils entrèrent sur leur territoire avec l'armée.

XXIII. En effet, l'irritation produite chez les Gaulois par la loi Flaminia ayant fait craindre à Rome quelque tentative de la part de ces hommes belliqueux et portés à la colère, les magistrats avaient récemment défendu par un édit à tout citoyen de fournir à aucun Gaulois ni or ni argent. Car les Boïens et les autres Gaulois tiraient des sommes considérables, tant de la vente de leurs marchandises, que de celle de leurs esclaves; et l'on soupçonnait que leur dessein était d'employer cet argent à faire la guerre contre les Romains. Ainsi, encore plus portés à prendre les armes depuis qu'ils savaient que les consuls étaient chargés d'aller faire la guerre en Ligurie, ils formaient, disait-on, le projet de venir attaquer Rome, tandis qu'une lointaine expédition occuperait les armées romaines. Mais, effrayés de l'arrivée des consuls, dans un moment où ils n'étaient pas préparés à leur résister, ils reçurent les Romains avec des apparences de soumission, et de feintes marques de paix et d'amitié. Les consuls, contens d'avoir empêché la guerre d'écla-

excepere. Consules quoque bellum oppressisse contenti, causam, cur eo venissent, finxere, « ut per gallicum agrum commodius exercitum in Liguriam ducerent. »

XXIV. Superiore anno censores vitio facti abdicaverant; ita his demum consulibus Q. Fabius Q. F. Q. N. Maximus Verrucosus, M. Sempronius C. F. M. N. Tuditanus, lustrum primum et quadragesimum condidere. Dum hæc in Italia et Urbe geruntur, novi cum Illyriis belli causæ talibus initiis exstiterunt. Illyrii, ferox et avidum prædæ genus, piraticam faciendo, multos italicorum negotiatorum, brundusino portu egressos, ceperant, nonnullos quoque trucidaverant; et primo quidem delatas ob ea querimonias senatus inter alias curas negligentius auscultaverat: postremo tamen quum prædonum audacia impunitate cresceret, crebrioresque jam querelæ pervenirent, visum est legatos mitti ad res repetendas: simul ut Issæorum, qui nuper in fidem Romanorum concesserant, causam tuerentur.

XXV. Hos enim Ionii maris insulam habitantes, quod a se defecerant, gravibus odiis damnisque Illyrii prosequebantur. Missi sunt C. et L. Coruncanii. Hi dum in itinere sunt, Illyriorum, qui Ardyæi vocantur, rex Agron Pleurati F. ad quem ibant, morbo decessit: filio adhuc impubere (cui nomen fuit Pinneus) relicto: regnumque noverca pueri Teuta, consiliis amicorum ad-

ter, dissimulèrent, de leur côté, le motif qui les avait fait venir chez eux, leur donnant à entendre, « qu'ils traversaient le territoire gaulois, pour conduire plus facilement l'armée en Ligurie. »

XXIV. L'année précédente, les censeurs, qui n'avaient pas été nommés régulièrement, avaient abdiqué. Ce fut enfin sous ces consuls qu'eut lieu la clôture du quarante-unième lustre, que fermèrent Q. Fabius Maximus Verrucosus et M. Sempronius Tuditanus. Pendant que ces évènemens se passaient en Italie et à Rome, survint le motif d'une nouvelle guerre avec les Illyriens, à l'occasion suivante. Les Illyriens, peuple farouche et avide, avaient, dans le cours de leurs pirateries, enlevé un grand nombre de marchands italiens sortis du port de Brindes, et en avaient même tué quelques-uns. D'abord, le sénat, livré à d'autres soins, avait fait peu d'attention aux plaintes portées à ce sujet; mais, comme l'impunité accroissait l'audace des pirates, les plaintes arrivèrent en plus grand nombre. On prit donc enfin le parti d'envoyer des ambassadeurs demander satisfaction, et défendre en même temps la cause des Isséens, qui, depuis peu, s'étaient soumis aux Romains.

XXV. Car les Illyriens, à la domination desquels s'étaient soustraits ces derniers, qui habitaient une île de la mer Ionienne, les poursuivaient d'une haine violente, et leur causaient des pertes considérables. Les ambassadeurs qu'on envoya étaient C. et L. Coruncanius. Pendant qu'ils étaient en chemin, Agron, roi des Illyriens appelés Ardyens, fils de Pleuratus, qu'ils allaient trouver, mourut de maladie, laissant un fils (ce fils s'appelait Pinneus) qui n'avait pas encore atteint l'âge de puberté,

tione, neque usu domare docta, sicut ad irritanda odia præcipitem, sic ad toleranda timidam se gerebat. Itaque comperto, bellum adversus se parari, « redditaram Romanis vivos » pollicita est: « interfectos reddere non posse, quos injussu suo prædones peremissent. » Hæc legatio, quanquam pro magnitudine delicti parum satisfaceret, tamen, quia spem præbebat, controversias illyricas citra bellum componi posse, inhiberi vim placuit, petique ad pœnam eos, a quibus interfecti legati dicebantur. Mulier arma, quæ timuerat, differri videns, vicissim ex metu ad priorem insolentiam rapiente animi levitate, « neque dedituram se quemquam » dixit; et ut factis quoque ferociam ostenderet, quam verbis prætulerat, continuo copias ad Issam obsidendam misit.

XXVII. Non ergo diutius cunctari visum, quin ambo consules (Lucius Postumius A. F. A. N. Albinus iterum, Cn. Fulvius Cn. F. Cn. N. Centumalus jam inierant) cum navalibus pedestribusque copiis proficiscerentur *. Cn. Fulvius classem ducebat navium ducentarum; L. Postumius legiones. Tum iterum territa Teuta Demetrium Pharium ad consules pacem petitum misit. Atqui illi pepigerunt inducias, « si Corcyra, » quam nuper

* U. C. 523. A. C. 229.

par la raison et l'expérience les défauts de son sexe, montra autant de faiblesse, lorsqu'elle se vit menacée de la colère des Romains, qu'elle avait mis de hardiesse à provoquer leur courroux. Quand elle sut qu'on s'apprêtait à lui faire la guerre, elle envoya dire : « Qu'elle rendrait aux Romains tous ceux des leurs qui étaient encore vivans, mais qu'il n'était pas en son pouvoir de rendre ceux que les pirates avaient tués sans son ordre. » Quoique cette satisfaction fût loin d'être proportionnée à la grandeur de l'offense, cependant, comme elle donnait lieu d'espérer qu'on pourrait terminer les différens avec les Illyriens sans hostilités, on crut devoir user de modération, et l'on se contenta de demander, pour les punir, les meurtriers des ambassadeurs. Teuta, voyant qu'on différait la guerre qu'elle avait redoutée, par un effet de sa légèreté naturelle, passa de la crainte à une insolence égale à celle qu'elle avait manifestée d'abord, et déclara « qu'elle ne livrerait personne ; » et, pour soutenir par des effets la fierté qu'elle avait montrée dans son langage, elle envoya sur-le-champ des troupes assiéger Issa.

XXVII. On ne crut donc pas devoir temporiser plus long-temps ; et les deux consuls (Lucius Postumius Albinus, consul pour la seconde fois, et Cn. Fulvius Centumalus venaient d'entrer en charge) eurent ordre de partir avec les troupes de terre et de mer. Cn. Fulvius commandait la flotte, composée de deux cents vaisseaux ; L. Postumius, les légions. Alors Teuta, effrayée de nouveau, envoya Demetrius de Pharos demander la paix aux consuls. Ceux-ci convinrent d'accorder une trève, « si les Illyriens abandonnaient Corcyre, » dont ils s'étaient emparés depuis peu. Mais les Romains ne furent pas plus tôt partis

occupaverant, » Illyrii decederent. » Profectis ad recipiendam Corcyram Romanis, tanquam longissime metus omnis abscessisset, ad priora consilia relabitur Teuta, præfectosque suos ad Dyrrachium et Apolloniam obsidendas mittit. Alii « non voluntate Teutæ deditam Corcyram, sed Demetrii privato consilio » tradunt, « qui criminibus se apud Teutam peti gnarus, adversus illius iracundiam proditione præsidii, cui præerat, apud Romanos perfugium sibi quæsiverit. » Præsidio Illyriorum tradito, Corcyrenses publico consilio Romanis se permisere, nullam sibi reliquam salutis viam esse rati, nisi potentia tam claræ civitatis adversus Illyriorum injurias protegerentur.

XXVIII. A Corcyra consul Apolloniam cum classe petiit; venitque eodem L. Postumius, qui Brundusio transjecerat, cum pedestribus copiis: peditum ad viginti millia erant, equitum duo. Romanos Apolloniatæ cupide recepere, seque fidei illorum tradidere. Ab hac liberata statim ad Dyrrachium itum; id quoque Romanorum extemplo factum, ad famam advenientis exercitus, dilapsis pavore Illyriis, qui obsidere urbem cœperant. Eodem impetu gens Ardyæorum ad deditionem coacta est; veneruntque ab ulteriore Illyrico legati variarum nationum, « imperata facturos suos » polliciti, « si in amicitiam recipiantur: » ex quibus Parthini fuerunt, et Atintanes. Plurimus ad hæc usus Demetrii Pha-

pour rentrer en possession de Corcyre, que Teuta, comme si elle n'eût plus eu rien du tout à craindre, revint à ses premiers desseins, et envoya ses généraux assiéger Dyrrachium et Apollonie. Selon quelques-uns, « Corcyre ne fut pas rendue du consentement de Teuta; elle le fut d'après la seule volonté de Demetrius, qui, sachant qu'on travaillait à le perdre dans l'esprit de Teuta, chercha, en livrant aux Romains les troupes dont il avait le commandement, à s'assurer chez eux un refuge contre sa colère. » Les troupes illyriennes qui occupaient l'île une fois livrées, les Corcyréens, après une délibération publique, se soumirent aux Romains, persuadés qu'il ne leur restait aucune voie de salut, s'ils ne se trouvaient protégés contre les attaques des Illyriens par la puissance d'une république si illustre.

XXVIII. Le consul Fulvius se rendit de Corcyre à Apollonie avec la flotte; et L. Postumius, étant parti de Brindes, traversa la mer, et y vint aussi avec l'armée de terre, composée de vingt mille fantassins et de deux mille cavaliers. Les Apolloniates reçurent les Romains avec une extrême joie, et s'abandonnèrent à leur bonne foi. Les consuls, après avoir délivré cette ville, allèrent aussitôt à Dyrrachium, qui passa aussi sur-le-champ sous la domination des Romains; car, à la nouvelle que l'armée approchait, les Illyriens, qui avaient commencé le siège de la ville, furent saisis de frayeur et se retirèrent. Les Ardyens, entraînés par le même torrent, se virent contraints de se soumettre; et alors diverses nations du fond de l'Illyrie envoyèrent des ambassadeurs déclarer : « Qu'elles étaient prêtes à faire ce qu'exigeraient d'elles les Romains, s'ils consentaient à les ad-

rii fuit, qui a consulibus circumductus, robur et fidem Romanorum extollendo, Teutæque incusando temeritatem et inconstantiam, alios rationibus et consilio, alios auctoritate sua ad societatem Romanorum adducebat. Post hæc ad Issam cursus institutus; et inter navigandum multis locis exscensione facta, pleraque oppida levi negotio capta sunt. Nutria strenue ab Illyriis defensa est, multoque sanguine constitit victoria, tribunis etiam quibusdam, et quæstore desideratis. Cujus rei leviorem dolorem fecerunt lembi viginti, quos cum præda et pecunia ex Peloponneso venientes Romani excepere.

XXIX. Jam ad Issam ventum erat. Ibi perinde, ut ad Dyrrachium acciderat, adventu romanæ classis obsidio soluta est, diversa in loca diffugientibus Barbaris, præter Pharios, qui in gratiam Demetrii, quod ex eadem insula ortus, eique sub Agrone præfectus fuerat, corporibus rebusque salvis in fidem accepti sunt. Hæc audita instabilem Teutæ animum varie moverunt, alternantibus timoris et fiduciæ causis. Nam sicut amissa et deleta oppida, vastatæ maritimæ regiones, ubivis fugatæ Illyriorum copiæ, metum ei maximum incusserant; ita vicissim spem dabat Nutrinorum audacia, et hibernum jam mare, cujus formidine rebatur Romanos

mettre dans leur amitié. » De ce nombre étaient les Parthiniens et les Atintanes. Demetrius de Pharos fut d'un grand secours dans ces expéditions; car, comme les consuls l'emmenaient partout avec eux, à force de vanter la puissance et la bonne-foi des Romains, et de blâmer la témérité et l'inconstance de Teuta, il engageait ces peuples, les uns par des conseils appuyés de bonnes raisons, les autres par son autorité, à embrasser l'alliance des Romains. Ensuite, les consuls se rembarquèrent pour aller à Issa, et, pendant la traversée, faisant des descentes en divers endroits, ils s'emparèrent sans peine d'un grand nombre de places. Nutria fut la seule que les Illyriens défendirent avec vigueur; elle coûta beaucoup de sang aux Romains, et la vie même à quelques tribuns et au questeur. La douleur de cette perte se trouva adoucie par la prise de vingt bâtimens de transport, venant du Péloponnèse chargés de provisions et d'argent.

XXIX. Arrivés à Issa, les Romains eurent le même succès qu'à Dyrrachium. A l'aspect de la flotte romaine, les Barbares levèrent le siège et s'enfuirent de divers côtés. Les Phariens seuls, en considération de Demetrius, qui était né dans leur île, et qui en avait été gouverneur sous Agron, furent admis dans l'alliance romaine, et conservèrent leur liberté et leurs biens. Ces nouvelles agitaient diversement Teuta, et son âme flottait incertaine entre la crainte et l'espérance. Car, si la perte et la ruine de tant de villes, la dévastation des régions maritimes, et la fuite des troupes illyriennes en tant d'occasions, lui faisaient appréhender extrêmement les suites de cette guerre; d'un autre côté, l'audace des Nutriens lui donnait de la confiance, ainsi que l'approche de l'hiver, qui, rendant déjà la mer peu sûre, ne

cito repetituros domum esse. Itaque Rhizonem oppidum, cognomini fluvio impositum, cum paucis se contulit, exspectatura remedium, quod tempus offerret.

XXX. Alebant vanam opinionem acta consulum, qui pleraque parte regionum, quas occupaverant, Demetrio tradita, Dyrrachium et classem et exercitum reduxere. Sed postquam L. Postumius cum quadraginta navibus relictus, exercitum ex finitimarum urbium delectu fecit, Ardyæis, et qui præterea Illyriorum ad societatem romanam accesserant, præsidio futurus; tum vero, desperatis rebus suis, Teuta de pace quibuslibet conditionibus redimenda cogitavit. Ideo sub initium veris legatione Romam missa, quæ præterita essent, tanquam Agronis imperio facta, excusavit, cujus facta tueri necessum sibi fuisset. Romani non illi, cujus ea propria potestas non esset, et quæ de Romanis nihil tale meruisset, verum Agronis filio Pinneo pacem dederunt his legibus : « Ut stipendia imperata penderet : Illyrico omni, paucis exceptis locis, decederet : neque ultra Lissum pluribus, quam binis lembis, et his inermibus, navigaret. »

XXXI. Corcyra, Pharus, Issa, Dyrrachium et Atintanes hac pace Romanis cesserunt : cetera, quæ sub Agronis imperio fuerant, Pinneo relicta. Teuta, sive pu-

manquerait pas, à ce qu'elle pensait, d'effrayer les Romains, et de leur faire reprendre bientôt le chemin de l'Italie. Elle se retira donc avec un petit nombre de ses gens dans la ville de Rhizon, située sur le fleuve de même nom, pour y attendre le remède que pourrait apporter le temps.

XXX. Ce qui l'entretenait dans ce vain espoir, c'était la conduite des consuls qui, abandonnant à Demetrius la plus grande partie des contrées dont ils s'étaient emparés, avaient ramené à Dyrrachium leur flotte et leur armée. Mais, quand elle vit que L. Postumius restait avec quarante vaisseaux, et que, faisant des levées dans les villes voisines, il formait une armée pour défendre et les Ardyens, et les autres Illyriens qui étaient entrés dans l'alliance des Romains; alors, désespérant de sa situation, elle songea sérieusement à la paix, disposée à faire, pour l'obtenir, tous les sacrifices possibles. Ainsi, dès le commencement du printemps, elle envoya à Rome des ambassadeurs justifier ce qui s'était passé jusque là, comme ayant été exécuté d'après les ordres d'Agron, dont elle n'avait pu se dispenser d'exécuter les dernières volontés. Les Romains déclarèrent qu'ils accordaient la paix, non pas à cette femme revêtue d'une autorité qui ne lui appartenait point, et qui ne méritait d'eux rien de tel, mais à Pinneus, fils d'Agron, aux conditions : « Qu'il paierait le tribut exigé; qu'il cèderait aux Romains toute l'Illyrie, à l'exception de quelques places; et que, quand il naviguerait au delà de Lissus, il ne pourrait avoir que deux petits navires sans armes. »

XXXI. Par cette paix, Corcyre, Pharos, Issa, Dyrrachium et les Atintanes tombèrent au pouvoir des Romains. On laissa à Pinneus le reste des contrées qu'avait

dore et metu, sive jubentibus Romanis, administratione regni abiit, quam tutorio nomine suscepit Demetrius Pharius. Sic finita cum Illyriis contentione, finibusque imperii jam ad limites Græciæ promotis, ab alia parte parum secura respublica erat: meditantibus bellum Gallis, et maximis in Hispania incrementis rei punicæ, quam sine periculo romanæ confirmari posse nemo credebat. Asdrubal, gener et successor Amilcaris, vindicata soceri morte, multas præterea nationes partim armis, plerumque consilio et facundia, qua mire pollebat, Carthaginiensium imperio subdidit: etiam altera *Carthagine*, quæ *nova* appellata est, in sinu maris juxta portum amplissimum et satis commodum, condita. Sed propior a Gallis metus, durius aliquod contra Pœnos consilium inire vetuit; quod reliquum erat, fœderibus pactisque cursum fortunæ eorum sistere studuerunt. Legatis ergo Carthaginem missis, aliisque ad Asdrubalem, pepigerunt: « Ut trans Iberum amnem se continerent Pœni, Saguntinis suæ leges et libertas servaretur. »

XXXII. Hæc in annum inciderunt, quo Sp. Carvilius Sp. F. Cn. N. Maximus, Q. Fabius Q. F. Q. N. Maximus Verrucosus, uterque iterum*, consules fuere. Sub

* U. C. 524. A. C. 228.

possédées Agron. Teuta, soit par honte ou par crainte, soit par l'ordre des Romains, abandonna le gouvernement du royaume, dont Demetrius de Pharos fut chargé sous le nom de tuteur. Ce fut ainsi que se termina la guerre contre les Illyriens, et que les Romains étendirent jusqu'aux frontières de la Grèce les limites de leur empire. Mais, d'un autre côté, la tranquillité de la république se trouvait menacée par la guerre que méditaient les Gaulois, et par les immenses accroissemens que prenait en Espagne la domination carthaginoise, qui, selon l'opinion générale, ne pouvait s'y affermir sans danger pour la puissance romaine. Asdrubal, gendre et successeur d'Amilcar, venait de venger la mort de son beau-père, et de soumettre à l'empire des Carthaginois plusieurs nations, moins par la force des armes, que par sa prudence et le merveilleux talent avec lequel il savait manier les esprits. Il avait même fondé, sur un golfe de cette mer, auprès d'un port spacieux et commode, une autre *Carthage*, qui fut appelée *la neuve*. Mais le danger plus prochain dont on était menacé de la part des Gaulois, empêcha de prendre vis-à-vis des Carthaginois une attitude hostile. On s'attacha, pour le présent, à faire avec eux des traités et des conventions qui pussent arrêter le cours de leurs prospérités. On envoya donc à Carthage et vers Asdrubal des ambassadeurs qui conclurent un traité portant : « Que les Carthaginois se tiendraient au delà de l'Èbre, et que les Sagontins conserveraient leurs lois et leur liberté. »

XXXII. Ces choses se passèrent durant l'année du consulat de Sp. Carvilius Maximus et de Q. Fabius Maximus Verrucosus, qui étaient tous deux consuls pour la seconde fois. Vers ce même temps, le proconsul L.

idem tempus L. Postumius proconsule, qui in Illyrico hibernaverat, legatos ad Ætolorum Achæorumque populos Corcyra misit, ad exponendum rei gestæ ordinem, « quibus causis bellum istud susceptum, qua fortuna gestum, quibusque conditionibus finitum esset. » Comiter excepti, studioseque auditi sunt, quod eæ nationes ceterique Græci vehementer exosum habebant Illyriorum nomen, ob continua latrocinia, quæ sub Agrone Teutaque exercuerant. Hæc ubi domum nuntiata sunt, senatus « rite atque ordine a proconsule facta esse » censuit, aliamque statim legationem decrevit, quæ publico nomine Corinthios et Athenienses adiret, « populique romani studium erga Græcos, et æquitatem erga omnes » commendaret.

XXXIII. Ea res magnam in iis terris nomini romano benevolentiam peperit, confestimque decreto Corinthiorum honor hic populo romano est habitus, ut « Isthmiorum (qui ludi inter quatuor celeberrimos sunt Græciæ) participes haberentur. » Maxime movit eos, præter Apolloniam et alias græci generis civitates, Corcyra libertati reddita, quæ colonia Corinthiorum fuerat. Athenienses quoque societatem romanam amplexi, decreverunt : « Ut Romanis jus civitatis atticæ, initiorumque Eleusiniorum esset. » Interea Cn. Fulvius proconsule triumphum navalem ex Illyriis egit a. d. calendas quin-

Postumius, qui avait passé l'hiver dans l'Illyrie, envoya de Corcyre chez les Étoliens et les Achéens des députés exposer à ces peuples comment tout s'était passé, « pour quelles raisons cette guerre avait été entreprise, quelles en avaient été les chances, et à quelles conditions elle avait été terminée. » Les députés furent bien accueillis et attentivement écoutés; car ces nations et les autres Grecs portaient une haine violente aux Illyriens, à cause des brigandages qu'ils avaient exercés sous Agron et sous Teuta. Quand ce résultat fut connu à Rome, le sénat déclara « que le proconsul avait agi bien et convenablement, » et arrêta qu'une autre députation se rendrait sur-le-champ, au nom de la république, chez les Corinthiens et les Athéniens, pour les assurer « de la bienveillance du peuple romain envers les Grecs, et de sa justice à l'égard de tous. »

XXXIII. Ce procédé fit aimer le nom romain aux habitans de ces contrées, et les Corinthiens admirent aussitôt le peuple romain à l'honneur « d'assister aux jeux Isthmiens (qui sont comptés entre les quatre plus célèbres jeux de la Grèce). » Ce qui les avait le plus touchés, c'était la générosité avec laquelle les Romains avaient rendu la liberté à Corcyre, colonie de Corinthe, sans compter ce qu'ils avaient fait en faveur d'Apollonie, et des autres villes dont les habitans étaient originaires de la Grèce. Les Athéniens embrassèrent aussi l'alliance romaine, et décrétèrent : « Que les Romains jouiraient à Athènes du droit de cité, et pourraient se faire initier aux mystères d'Éleusine. » Cependant, le proconsul Cn. Fulvius obtint les honneurs du triomphe naval; il triom-

ctiles; et principes illyricos in triumpho ductos securi percussit. Hic primus de Illyriis triumphus fuit. Anno sequente, P. Valerio L. F. M. N. Flacco, M. Atilio M. F. M. N. Regulo consulatum gerentibus, prætorum duplicatus est numerus*; quaternosque creari visum, ut essent, qui in Siciliam Sardiniamque provincias cum imperio mitterentur: ex his M. Valerius Sardiniam, attributamque huic Corsicam, C. Flaminius Siciliam sortiti sunt. Ingens eo tempore fuit metus gallici belli, de quo Boii Insubresque non inter se modo, sed etiam cum transalpinis populis agitare, magnasque Gæsatarum Gallorum copias stipendio conduxisse ferebantur.

XXXIV. Ergo non solita modo remedia quæsita sunt, sed etiam iis rationibus malo, quod timebatur, occursum, quas apud severos judices, præter amorem patriæ, et in ejus gratiam quandoque concessa, quæ alias negarentur, nihil excusaret. Quum enim, præter alios ex diis hominibusque terrores, etiam in sibyllinis libris repertum esset, « Gallos et Græcos urbem romanam occupaturos, » ad prædictionis ejus minas calliditate avertendas, M. Valerio M. F. M. N. Messalla, L. Apustio L. F. C. N. Fullone coss.**, ex auctoritate

* U. C. 525. A. C. 227.

** U. C. 526. A. C. 226.

pha des Illyriens la veille des calendes de juillet, et, après avoir conduit dans ce triomphe les principaux d'entre eux, il les fit frapper de la hache. Ce fut le premier triomphe auquel donna lieu cette nation. L'année suivante, sous le consulat de P. Valerius Flaccus et de M. Atilius Regulus, le nombre des préteurs fut doublé. On jugea nécessaire d'en créer quatre, afin de pouvoir en envoyer deux gouverner la Sicile et la Sardaigne, devenues provinces romaines. Ces préteurs ayant tiré leurs départemens au sort, la Sardaigne, à laquelle on avait réuni la Corse, échut à M. Valerius, et la Sicile à C. Flaminius. Ce fut alors que l'on commença à craindre sérieusement une attaque de la part des Gaulois; car le bruit se répandait que les Boïens et les Insubres, non contens de se liguer ensemble contre les Romains, tâchaient encore de faire entrer dans leurs vues les peuples transalpins, et avaient pris à leur solde un nombre très-considérable de Gaulois Gésates.

XXXIV. On employa donc, pour prévenir les maux que l'on redoutait, outre les remèdes ordinaires, des moyens que rien ne peut excuser devant des juges sévères, si ce n'est l'amour de la patrie, pour le salut de laquelle il est quelquefois permis de recourir à des expédiens qui, dans tout autre cas, seraient jugés criminels. Car comme, sans parler des autres calamités dont on se croyait menacé de la part des dieux et des hommes, on avait trouvé dans les livres sibyllins, « que les Grecs et les Gaulois occuperaient la ville de Rome, » pour détourner, par une interprétation subtile, les malheurs qu'annonçait cette prédiction, sous le consulat de M. Valerius Messalla et de L. Apustius Fullon, en vertu d'un décret des pontifes, on enterra vives, au milieu de la place aux bœufs, qua-

pontificum homines quatuor, Gallum et Gallam, similiterque Græcum et Græcam, in medio foro boario vivos defoderunt, ut ita quasi partem aliquam Urbis tenentes implevisse fata viderentur. Ceterum hic annus inter res alias non magnas, apparatu maxime gallici belli, quod jam instabat, consumtus est. Descriptæ sunt ad id bellum equitum peditumque copiæ, incredibili numero, tota pro Romanis Italia consentiente. Q. Fabius historicus, qui rebus gerendis interfuit, « effecta fuisse scribit armatorum octingenta millia. »

XXXV. Romanorum quidem Campanorumque numero, peditum explente ducenta quadraginta octo millia ducentos; equitum viginti sex millia sexcentos; cetera multitudo reliquorum Italiæ populorum fuit. Etiam Veneti ac Cenomani auxilia dederunt Romanis, hominum millia viginti, qui jussi sunt finitimos Boios metu et damnis, ad patriam tuendam cogere, ne cum ceteris hostium copiis conjungi possent: quando a bellandi consilio legationis romanæ studiis avocari nequiverant. Venetis enim et Cenomanis ad instaurandam cum populo romano amicitiam persuasis, Insubres Boiique in hostili animo propositoque perstitere. Minutæ tamen vires eorum fuerunt, non ausis omnem armatorum multitudinem educere regibus, coactisque partem juventutis ad fines defendendos relinquere.

tre personnes, un Gaulois et une Gauloise, puis un Grec et une Grecque, afin qu'ils parussent, en se trouvant ainsi comme en possession d'un lieu dans la ville, avoir accompli les destins. Au reste, cette année fut principalement employée aux préparatifs de la guerre qu'on était à la veille d'avoir contre les Gaulois, sans qu'il se passât d'ailleurs rien de mémorable. On leva pour cette guerre un nombre incroyable de cavaliers et de fantassins, toute l'Italie s'empressant de concourir à la défense de Rome. L'historien Q. Fabius, qui joua un rôle actif dans ces circonstances, assure « que l'on mit sur pied huit cent mille combattans. »

XXXV. Rome et Capoue fournirent deux cent quarante-huit mille deux cents fantassins, et vingt-six-mille six cents cavaliers; les autres peuples de l'Italie, le reste. Les Vénètes et les Cénomans ayant, de leur côté, mis à la disposition des Romains un secours de vingt mille hommes, eurent ordre de contraindre les Boïens, leurs voisins, en répandant chez eux la frayeur et la dévastation, à s'occuper de la défense de leur patrie, et de les mettre par là dans l'impossibilité de se joindre aux autres corps ennemis, puisque les efforts des ambassadeurs romains pour les détourner du projet de faire la guerre avaient été inutiles. Car les Vénètes et les Cénomans s'étaient laissé persuader de faire alliance avec le peuple romain, tandis que rien n'avait pu détourner les Insubres et les Boïens de leurs dispositions et de leurs projets hostiles. Les forces de ces peuples cessèrent donc d'être les mêmes, leurs rois n'osant emmener tous ceux qui étaient sous les armes, et se trouvant contraints de laisser une partie de la jeunesse pour défendre les frontières.

XXXVI. Ita reliquis cum copiis (peditum quinquaginta millia, equitum viginti numerabantur) iter per Etruriam tentare cœperunt. Interea L. Æmilius Q. F. Cn. N. Papus, C. Atilius M. F. M. N. consules Sardiniam et Ariminum cum vicina Gallia provincias obtinuere *. Sardi enim gravati perpetuam romani prætoris præsentiam, fascesque non ante conspectos, iterum tumultuati fuerant: sed hos C. Atilius consul haud magno negotio coercuit. Major moles L. Æmilio cum Gallis fuit, perrupta Etruria Romam tendentibus. Eos prætor, cui Etruria provincia decreta fuerat, quum arcere transitu nequivisset, circa Clusium consecutus, præcipiti in occasum die, castra non procul ab hostilibus posuit. Galli, quo Romanos ad pugnam elicerent, meditato dolo, cum omni peditatu ad oppidum Fæsulas nocturno itinere perveniunt: relictis equitibus, quibus imperatum fuerat, ut orto die conspiciendos se tantum præberent hostibus, deinde statim ad pedites se referrent, castra ad recipiendum equitatum, hostesque ex improviso turbandos apto loco habituros.

XXXVII. Ea fraus Romanis imposuit, ut quasi fugientes avide sequerentur. Ita circa Fæsulas a recentibus et paratis excepti sunt, fessi cursu, et consilio, ut

* U. C. 527. A. C. 225.

XXXVI. Ainsi, avec le reste des troupes (elles se montaient à cinquante mille fantassins et vingt mille cavaliers), ils essayèrent de s'avancer par l'Étrurie. Cependant L. Émilius Papus et C. Atilius, qui venaient d'être nommés consuls, eurent pour provinces, Atilius, la Sardaigne, et Papus, Ariminum avec la Gaule voisine. Car les Sardes, que fatiguaient la présence continuelle d'un préteur romain, et la vue de faisceaux qui jusque là n'avaient point paru devant leurs yeux, s'étaient soulevés de nouveau; mais le consul C. Atilius les fit rentrer dans le devoir sans beaucoup de peine. L. Émilius en eut davantage à réprimer l'audace des Gaulois, qui, après s'être ouvert un passage à travers l'Étrurie, marchaient sur Rome. Le préteur à qui l'Étrurie avait été assignée pour province, n'ayant pu leur fermer le passage, se mit à les suivre, et, les ayant joints aux environs de Clusium, sur la fin du jour, vint asseoir son camp à peu de distance du leur. Les Gaulois, pour attirer les Romains au combat, s'avisèrent de cette ruse. Ils se dirigèrent pendant la nuit avec tous leurs fantassins vers la ville de Fésules, laissant leurs cavaliers, auxquels ils avaient enjoint de se montrer aux ennemis quand le jour paraîtrait, puis de se mettre aussitôt en marche pour rejoindre les fantassins, qui seraient campés de manière à pouvoir aisément recevoir la cavalerie, et jeter le désordre parmi les ennemis, qui se trouveraient attaqués à l'improviste.

XXXVII. Les Romains, donnant dans ce stratagème, se hâtèrent de poursuivre les Gaulois qu'ils croyaient en fuite. Mais, lorsqu'ils arrivèrent aux environs de Fésules, ils furent chargés par des troupes fraîches et préparées au combat, tandis qu'ils étaient, eux, fatigués

in re nec opinata, destituti. Quod unum supererat, pugnando tueri salutem, aut vindicare sanguinem statuere. Sed præter alia numero quoque vincentibus Gallis, plures sex millibus in loco pugnæ concisi sunt, ceteri fugerunt. Galli munitum quemdam collem, quo pleraque fugientium turba concesserat, capere conati, postquam nocturno itinere diurnaque pugna vires exhaustas sensere, ad corpora curanda abiverunt: relicta parte equitum, quæ tumulum obsideret, postridie vi aut deditione haud dubie in potestatem redigendum. In hoc articulo rerum L. Æmilius consul optabili potius, quam sperato, casu supervenit. Nam ad famam adventantium Gallorum Ariminum missus, defensurus Adriatici litoris oram, postquam Urbem audivit peti, magnis itineribus Arimino profectus, ad ea loca bona quadam fortuna pervenerat, et parvo ab hostibus intervallo castra metatus fuerat.

XXXVIII. Obsessi ex ignibus ab ea parte conspectis, id quod erat, romanum exercitum venisse conjicientes, quosdam suorum miserunt sine armis, quo facilius hostium excubias fallerent. Ex his cognito rerum statu, consul, citra longiorem deliberationem, quam

de la marche, et hors d'état de songer à ce qu'ils avaient à faire, comme il arrive dans une circonstance imprévue. Toutefois, et c'était le seul parti qu'ils eussent à prendre, ils résolurent de défendre leur vie par la force des armes, ou du moins de la vendre cher. Mais, comme les Gaulois, outre leurs autres avantages, avaient encore celui du nombre, plus de six mille Romains demeurèrent sur le champ de bataille, et le reste prit la fuite. Le lendemain, les Gaulois essayèrent de s'emparer d'une colline sur laquelle s'étaient retirés la plupart des fuyards; mais, sentant leurs forces épuisées et par le chemin qu'ils avaient fait durant la nuit et par le combat qu'ils avaient livré pendant le jour, ils s'en allèrent pour prendre de la nourriture et du repos, après avoir laissé une partie de la cavalerie investir la hauteur, dans la ferme attente que, le jour suivant, ils contraindraient les ennemis à se rendre, ou que ceux-ci se rendraient d'eux-mêmes. Les Romains étaient dans cette situation lorsque, par un bonheur qu'ils pouvaient désirer plus qu'espérer, arriva le consul L. Émilius. Car, sur le bruit de la marche des Gaulois, il avait été envoyé à Ariminum, pour défendre les côtes de l'Adriatique; et, dès qu'il avait su que les Gaulois s'avançaient vers Rome, il était parti d'Ariminum à marches forcées. Or, un heureux hasard l'ayant amené en ces lieux, il avait établi son camp à peu de distance des ennemis.

XXXVIII. Les assiégés, jugeant, par les feux qu'ils aperçurent de ce côté, que l'armée romaine était arrivée, y envoyèrent quelques-uns des leurs sans armes, afin qu'ils pussent tromper plus aisément les postes ennemis. Le consul, ayant appris d'eux l'état des choses, sans délibérer plus long-temps sur une affaire qui ne

neque res, neque tempus ferebat, statim orta luce cum equitatu præcessit ad tumulum, tribunis militum cum legionario milite sequi jussis. Gallos jam iidem ignes admonuerant de adventu Romanorum, et ad consilium de præsentibus coegerant. Ibi rex Aneroëstus suasit, « ne agmen locupletissima præda onustum objicerent hosti: sed domum digressi, deposita præda, si bellandum ultra videretur, expediti redirent. » Probato ab omnibus consilio ante noctem disceditur, itinere per Etruriam juxta litus maris instituto. L. Æmilius receptis, qui in tumulum confugerant, et Gallorum profectione cognita, cum his quidem collatis signis pugnare nolebat: sed insequi tamen statuit, occasione, quam tempus obtulisset, usurus.

XXXIX. In hoc articulo rerum rursus aliquid ex improviso molita fortuna est. Alter consul C. Atilius ex Sardinia cum legionibus Pisas appulerat, atque ibi militibus expositis pedestri itinere petebat Romam, per eamdem Etrusci maris oram incedens, qua Galli veniebant. Circa portum Etruriæ Telamonem primum obviam sibi facti sunt præcursores utriusque exercitus; captivisque nonnullis ad consulem adductis, ubi de itinere Gallorum, et insequentis eos collegæ instituto cognovit, miratus casum, et spe impulsus, quod medius inter

souffrait point de retard, s'avança, dès que le jour parut, vers la hauteur avec sa cavalerie, après avoir enjoint aux tribuns des soldats de le suivre avec les légions. Les mêmes feux avaient déjà averti les Gaulois de l'arrivée des Romains, et ils délibéraient sur ce qu'ils avaient à faire dans le moment actuel. Le roi Aneroestus fut d'avis : « Qu'ils ne devaient point mettre en présence de l'ennemi une armée chargée de butin ; mais qu'il leur fallait regagner leurs pays, y déposer ce butin, et, si l'on jugeait à propos de continuer la guerre, revenir dégagés de tout ce qui pouvait les embarrasser. » Ce conseil ayant été généralement goûté, on se mit en marche sans attendre la nuit, et l'on se dirigea par l'Étrurie, en suivant le bord de la mer. L. Émilius, après avoir réuni à son monde ceux qui s'étaient réfugiés sur la hauteur, et appris le départ des Gaulois, bien qu'il ne voulût pas leur livrer bataille, se mit cependant à les poursuivre, dans la vue de profiter des occasions que le hasard pourrait lui offrir.

XXXIX. Dans ces circonstances, la fortune fit encore naître un de ces évènemens auxquels la prudence humaine n'a point de part. L'autre consul, C. Atilius, était revenu de la Sardaigne à Pise avec ses légions, et, après y avoir débarqué ses soldats, s'en allait par terre à Rome, en suivant les mêmes bords de la mer d'Étrurie par où s'en retournaient les Gaulois. Les avant-coureurs des deux armées se rencontrèrent d'abord auprès de Télamon, port d'Étrurie ; et ceux du consul lui ramenèrent quelques prisonniers, qui l'instruisirent et de la marche des Gaulois et de celle de son collègue qui les poursuivait. Admirant cet heureux hasard, et se flattant de vaincre l'ennemi enfermé entre les deux armées consulaires, il

duos consulares exercitus hostis teneretur, tribunis præcepit, «ut acie instructa, quantum locorum natura pateretur, quadratum agmen gradu militari ducerent :» ipse animadverso colle opportune itineri, qua venire Gallos necessum erat, imminente, ad præoccupandum eum cum equitatu contendit. Festinabat enim cum hoste quamprimum decernere, certus, si urgeretur, collegam venturum subsidio; et si inceptum successisset, potiorem bene gestæ rei laudem penes se futuram esse.

XL. Galli viso in superioribus locis hostium agmine, noctu circummissos ab L. Æmilio equites rati, suum et ipsi equitatum emittunt, adjuncta levis armaturæ parte, ad iter aperiendum; deinde captivorum indicio consulis alterius adventus cognitus, peditatum continuo instruere coegit ancipiti acie, quæ ante et retro in hostem versa, interius oppositis invicem tergis cohæreret. Nam videbant a fronte C. Atilium instare, a tergo sequi L. Æmilium noverant. Huic igitur ex transalpino genere mercede conductos, qui ab armorum nomine Gæsatæ vocantur, opposuerunt in prima acie; post hos in subsidiis Insubres : at Taurisci Boiique adversus Atilianas copias locati sunt; essedis deinde carrisque cornu utrumque vallarunt : præda cum idoneo præsidio vicinum in collem seposita est. Jam pugnari ad tumulum ab C. Atilio occupatum cœperat, et ex eo conjiciebat L. Æmilius

ordonna aux tribuns : « De ranger les troupes en bataillon carré, et de marcher en ordre de bataille, autant que le permettrait la nature des lieux. » Pour lui, ayant aperçu une hauteur qui dominait fort à propos le chemin par où les Gaulois devaient nécessairement passer, il alla promptement l'occuper avec la cavalerie. Car il lui tardait d'en venir aux mains avec l'ennemi, persuadé que, s'il se trouvait pressé, son collègue viendrait à son secours, et que, si ses efforts étaient couronnés du succès, il aurait à peu près tout l'honneur de la victoire.

XL. Les Gaulois, apercevant un corps d'ennemis sur les hauteurs, et croyant que c'était une troupe de cavaliers à qui L. Émilius avait fait faire un circuit pendant la nuit, envoyèrent aussi leur cavalerie, avec une partie de leurs troupes légères, pour ouvrir le passage; mais, apprenant, par le rapport de quelques prisonniers, que c'était l'autre consul qui était arrivé, ils furent obligés de former sur-le-champ leur infanterie en bataille, et de la partager en deux corps qui, faisant face à l'ennemi par devant et par derrière, se trouvassent adossés dans le milieu : car ils voyaient C. Atilius prêt à les attaquer de front, et ils savaient que L. Émilius suivait de près leur arrière-garde. A ce dernier, ils opposèrent en première ligne les mercenaires transalpins appelés du nom de leurs armes, Gésates, et rangèrent derrière eux les Insubres pour les appuyer; les Taurisques et les Boïens furent placés en face des troupes d'Atilius. Ensuite, ils couvrirent les deux ailes de leurs chariots et autres voitures; et le butin fut mis à l'écart sur une colline voisine, avec un nombre de soldats suffisant pour le garder. Déjà l'action se trouvait engagée sur la hauteur

adesse collegam, cujus de itinere nihil habebat compertum, præterquam quod appulisse Pisas audiverat.

XLI. Igitur ex tempore consilio capto, equites suos et ipse ad collem, ubi pugnabatur, jussit accurrere. Certatum ibi est equestri prœlio acerrimo, in quo et C. Atilius consul occisus est, ejusque caput ad reges Gallorum relatum; ad extremum tamen connisi totis viribus Romani, loco retento, hostem repulere. Decreta hunc ad modum equestri pugna, pedites concurrere. Ibi vero certamen vidisses cum numero atque robore virorum, tum ipsa dispositione acierum terribile: quum inter duos romanos exercitus Gallorum intercepta multitudo, simul in utrosque obversa dimicaret, ambiguo judicio, plusne prodesset eis ista prœlii forma, quod cum divisis hostium copiis pugnantes, terga sibi invicem tuta præstabant, etiam amissa spe fugæ ad fortitudinem stimulati; an vero noceret, quod inter duos consulares exercitus conclusi tenebantur. Ceterum Romanos partim aspectus virorum terrebat, qui eximia specie et magnitudine corporum, primis in ordinibus stabant; partim ad pugnandum incitabat, non modo laudis, sed etiam spoliorum dulcedo; quod inter Gallorum antesignanos erat nemo, quin manicis armillisque aureis fulgeret.

dont s'était emparé C. Atilius, et c'est ce qui faisait juger à L. Émilius que son collègue était là; car il ne savait encore rien de sa marche, et avait seulement entendu dire qu'il avait abordé à Pise.

XLI. Prenant donc son parti d'après ces conjectures, il ordonna aussi à sa cavalerie de courir vers la colline où l'on combattait. Tandis que les cavaliers se disputaient la victoire avec un extrême acharnement, le cônsul C. Atilius fut tué, et sa tête fut portée aux rois des Gaulois. Cependant à la fin les Romains, redoublant d'efforts, parvinrent à repousser l'ennemi, et demeurèrent maîtres du lieu. Le combat de cavalerie ainsi terminé, les fantassins en vinrent aux mains. Ce fut alors que s'engagea une lutte vraiment terrible, tant à cause du nombre et de la valeur des combattans, que de la position même des corps de troupes. La masse des Gaulois, resserrée entre les deux armées romaines, faisait face à l'une et à l'autre, et il était difficile de juger si cette situation dans laquelle les Gaulois étaient obligés de combattre, leur était plus avantageuse ou plus nuisible. En effet, si d'un côté ils avaient affaire à un ennemi dont les forces étaient divisées, sans pouvoir être attaqués sur leurs derrières qu'ils protégeaient mutuellement, et soutenus par un courage qu'aiguillonnait encore l'impossibilité de fuir; de l'autre, enfermés entre les deux armées consulaires, ils se trouvaient gênés dans leurs mouvemens. Au reste, les Romains étaient en partie effrayés de l'aspect des ennemis, qui se faisaient remarquer au premier rang et par la richesse de leurs armes et par la grandeur de leur taille, et en partie encouragés à combattre, non-seulement par le désir de la gloire, mais encore par l'espoir du butin : car il n'y avait pas un seul des Gaulois placés aux pre-

XLII. Conserto igitur prœlio, immissi primum velites maximam hostium edidere cædem, præsertim ubi Gæsatæ pugnabant, qui per ferociam et barbaram ostentationem abjectis vestibus, nudi ante prima signa constiterant. Quum enim scutum gallicum, prælongum et angustum, non possit corpus obtegere, tanquam exposita jaculatoribus signa certis ictibus petebantur; cadebantque inulti, quod neque ferire hostem eminus poterant, neque conserta manu pugnari secum levis armatura patiebatur. Qua desperatione pars temere in hostem ruentes, priusquam ad manus venirent, missilibus confossi sternebantur: ceteri sensim referentes gradum, suorum perturbabant ordines. Ita Gæsatarum acie per velites disjecta, gravis armaturæ miles Boios Insubresque ac Tauriscos undiquaque adortus, multos interfecit.

XLIII. Stabant tamen obfirmatis animis, neque ulla re inferiores, nisi quod armorum genere vincebantur, neque ad muniendum corpus apte instructi, neque ad hostem percutiendum; gladius enim gallicus tantum ad rem cæsim gerendam accommodatus, mucronem idoneum non habet: præterea ad primum ictum incurvatur, sequentesque parum efficaces habet, nisi pede pressus iterum dirigatur. Eventum prœlii, quum in

miers rangs, sur lequel on ne vit briller un collier et des bracelets d'or.

XLII. Lors donc que l'action fut engagée, les vélites, envoyés les premiers contre les Gaulois, firent un grand carnage des ennemis, surtout des Gésates, qui, par une fierté et une ostentation barbares, avaient jeté leurs vêtemens, et s'étaient placés nus aux premiers rangs. Car le bouclier gaulois, long et étroit, étant insuffisant pour couvrir leurs corps, ils servaient en quelque sorte de but aux archers qui tiraient sur eux à coups sûrs, et périssaient sans se venger, parce que de loin ils ne pouvaient atteindre l'ennemi avec leurs armes, et que les troupes armées à la légère ne leur permettaient pas de combattre de près. Alors les uns, poussés par le désespoir, se précipitaient au milieu des ennemis, et étaient percés par les javelots, avant de les pouvoir joindre; et les autres, reculant peu à peu, occasionaient du désordre dans les rangs des leurs qui étaient derrière eux. Le corps des Gésates une fois rompu de la sorte par les vélites, les soldats pesamment armés fondirent de toutes parts sur les Boïens, les Insubres et les Taurisques, et en tuèrent un grand nombre.

XLIII. Cependant, ceux-ci gardaient leur position avec beaucoup de courage, et n'étaient inférieurs aux Romains que par la nature de leurs armes, avec lesquelles ils ne pouvaient ni frapper l'ennemi, ni mettre leurs corps à l'abri de ses coups. Car l'épée gauloise, presque sans pointe, n'est propre qu'à frapper du tranchant, outre que le premier coup la fait plier, et que ceux qu'elle porte ensuite produisent peu d'effet, si on ne la redresse en mettant le pied dessus. Déjà la victoire penchait en faveur des Romains, lorsqu'elle fut décidée

meliore spe Romani essent, haud dubium fecit equitum reditus, qui gallico equitatu in fugam compulso, ex colle decurrentes, in latus hostium impressionem fecerunt, tanto minus tolerabilem, quod ex superiore loco ingruebat. Hoc maxime modo cum Gallis in Etruria pugnatum Polybius tradidit: a quo parum probabiliter alii dissentiunt; quis enim temere credat, ita potius rem gestam esse, ut Gallos noctu orta tempestas fugere coegerit, tanquam deorum iram timentes? postremosque eorum aggressus C. Atilius occubuerit? deinde post aliquot dies, quum interea suo quilibet in colle se continuisset, L. Æmilius cum exercitu gallico prospere pugnaverit? Neque plus merentur fidei, qui pugnæ locum ex litorali regione, in agrum aretinum transtulerunt.

XLIV. Cecidisse tum Gallorum millia quadraginta non ambigitur. Capta sunt haud minus millia decem cum uno regum Concolitano: alius Anerœstus, qui plurimum opinione virtutis et potentia valuerat, paucis comitantibus elapsus, in fuga necessarios suos seque ipsum secta gula interemit. Recepta est præda ingens, quam consul reddendam iis curavit, quibus ademta fuerat, suas unoquoque res agnoscentibus dominis. Inde cum suo et Atiliano exercitu juxta fines Ligurum in boicum agrum profectus, ut operæ navatæ mercedem haberet

par le retour de la cavalerie, qui, accourant de dessus la colline après avoir mis en fuite celle des Gaulois, vint prendre en flanc les ennemis avec d'autant plus de violence, qu'elle fondait sur eux d'un lieu plus élevé. Voilà quelles furent, suivant Polybe, les principales circonstances de la bataille livrée aux Gaulois dans l'Étrurie. D'autres historiens en font un récit différent du sien, mais peu vraisemblable. Car, qui aurait la légèreté de croire que la fuite des Gaulois pendant la nuit n'ait eu d'autre cause que la crainte inspirée par une tempête, qu'ils prenaient pour un signe de la colère des dieux? que ce fut en poursuivant leur arrière-garde que périt le consul C. Atilius? que ce fut seulement au bout de quelques jours, pendant lesquels chacune des deux armées s'était tenue en repos sur la colline qu'elle occupait, que L. Émilius livra à celle des Gaulois un combat dans lequel il remporta la victoire? Ceux qui rapportent que ce combat eut lieu loin des bords de la mer, dans le territoire d'Aretinum, ne méritent guère plus de croyance.

XLIV. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il périt dans cette bataille quarante mille Gaulois. On leur prit non moins de dix mille hommes, avec Concolitanus, l'un de leurs rois. L'autre, Aneroestus, prince très-brave et très-puissant, s'étant échappé avec peu de monde, tua dans sa fuite ses meilleurs amis, et mit fin à ses propres jours en se coupant la gorge. On recouvra un butin considérable, que le consul eut soin de faire rendre à ceux auxquels il avait été enlevé, chacun étant venu reconnaître ce qui lui appartenait. De là, Émilius conduisit son armée et celle d'Atilius sur le territoire des Boïens, en longeant les frontières des Liguriens, permit au sol-

miles, diripiendam ei regionem dedit; paucisque diebus satiatas præda copias in Urbem reduxit, tanto majore omnium lætitia, quanto acrior istius belli metus fuerat. Ergo vix cujusquam triumphus faventium vocibus tam celebratus est : insignis alioquin, et rerum gestarum gloria, et captivorum spoliorumque prælatorum numero pretioque.

XLV. Multa inter hæc signa militaria fuere, plurimique torques aurei armillæque, virorum fortium apud Gallos ornamenta. Sed maxime adverterunt oculos hominum Britomarus, aliique principes Gallorum, quos L. Æmilius per ludibrium accinctos in Capitolium duxit, tanquam voti sui religionem servaturos, quod « non prius soluturos se baltea, quam Capitolium ascendissent, » juraverant. A. d. III nonas martias L. Æmilius consul de Gallis triumphavit. Eodem anno lustrum alterum atque quadragesimum conditum esse reperio, a censoribus Q. Claudio Ap. F. C. N. Centhone, M. Junio D. F. D. N. Pera. Depositus jam belli gallici metus, nondum vindictæ cupiditas erat; ambobusque proximi anni consulibus ea provincia data. T. Manlius T. F. T. N. Torquatus, Q. Fulvius M. F. Q. N. Flaccus erant, uterque iterum*. His exercitus, et quæ ad bellum instruendum gerendumque pertinebant, alacriter decreta.

* U. C. 528. A. C. 224.

dat, en récompense de ses travaux, de piller le pays, et, quelques jours après, ramena ses troupes chargées de butin à Rome, où sa présence répandit une joie d'autant plus grande, que les alarmes causées par cette guerre avaient été plus vives. Aussi, vit-on peu de triomphes plus applaudis et plus remarquables, tant par la gloire des actions du triomphateur, que par le nombre des prisonniers et la richesse des dépouilles passant sous les yeux des spectateurs.

XLV. On remarquait parmi elles un grand nombre d'étendards, et une multitude infinie de colliers et de bracelets d'or, qui sont chez les Gaulois les ornemens des gens de cœur. Mais ce qui attira le plus les regards des citoyens, ce fut Britomarus et les autres princes des Gaulois, que L. Émilius, par dérision, conduisit au Capitole ceints de leurs épées, comme pour leur faire accomplir leur serment; car ils avaient juré « de ne point quitter leurs baudriers qu'ils ne fussent montés au Capitole. » Le consul L. Émilius triompha des Gaulois le 3 des nones de mars. Je trouve que, la même année, le quarante-deuxième lustre fut fermé par les censeurs Q. Claudius Centhon et M. Junius Pera. Les Romains ne craignaient plus la guerre de la part des Gaulois; mais, comme ils ne se croyaient pas assez vengés, la Gaule fut assignée pour province aux deux consuls de l'année suivante. Ces consuls, tous deux élevés à cette dignité pour la seconde fois, étaient T. Manlius Torquatus et Q. Fulvius Flaccus. On leur fournit avec joie des armées et les choses nécessaires pour cette guerre; car on se flattait, après une si grande victoire, que, pour peu qu'on fît d'efforts, on pourrait

Spes enim erat, post tantam victoriam, toto circa Padum agro depelli Gallos posse, si nervi intenderentur.

XLVI. Consules cum copiis profecti primo statim terrore Boios ad deditionem compulere : segnior deinde expeditio fuit, ob pestilentiam et continuos imbres. Alii tradunt, « hos consules Pado transito collatis signis vicisse Insubres, hominum occidisse tria et viginti millia, cepisse quinque : » sed nobis Polybii potior est in his rebus auctoritas. Interea quia consules e longinquis regionibus, sive rebus gerendis, sive tempestatibus impediti, ad comitia occurrere non potuerant, ejus rei gratia dictator creatus est L. Cæcilius L. F. C. N. Metellus, isque N. Fabium M. F. M. N. Buteonem magistrum equitum dixit. Comitiis habitis consules facti sunt C. Flaminius C. F. L. N., P. Furius Sp. F. M. N. Philus*. Hi, primi Romanorum, ut existimo, Padum transivere cum exercitu, qua fluvius Padusa Pado committitur, in regionem Insubrum irruptione facta. Multo labore neque nullo sanguine hæc audacia constitit : nam et in transitu fluminis, et dum castra ponuntur, acriter incurrentes hostes Romanorum haud paucos occiderunt.

XLVII. Ex harum rerum nuntiis ortam sollicitudinem immensum auxere prodigia, quod « in Piceno flumen manasse sanguine, in Etruria cœlum ardere visum,

* U. C. 529. A. C. 223.

chasser les Gaulois de tout le territoire qu'ils occupaient au delà du Pô.

XLVI. Les consuls, partis avec leurs troupes, inspirèrent dès le premier abord tant de frayeur aux Boïens, qu'ils se soumirent sur-le-champ; mais ensuite l'expédition se trouva ralentie par les maladies contagieuses que les pluies continuelles occasionaient parmi les soldats. D'autres historiens rapportent « que ces consuls, après avoir passé le Pô, vainquirent dans une bataille rangée les Insubres, auxquels ils tuèrent vingt-trois mille hommes, et en prirent cinq mille; » mais, sur cette matière, l'autorité de Polybe me paraît préférable à la leur. Cependant, comme les consuls, retenus dans des contrées éloignées, soit par les opérations de la guerre, soit par le mauvais temps, n'avaient pu venir présider aux comices, on créa dictateur, pour les tenir en leur place, L. Cécilius Metellus, qui prit pour général de la cavalerie N. Fabius Butéon. Les comices assemblés, C. Flaminius et P. Furius Philus furent nommés consuls. Je crois qu'ils furent les premiers Romains qui passèrent le Pô avec une armée, à l'endroit où la Paduse se joint à ce fleuve, après avoir fait une irruption dans le pays des Insubres. Mais cette audace leur coûta beaucoup de peine et de sang; car, tandis qu'ils traversaient le fleuve et avant qu'ils eussent fini de camper, les ennemis les attaquèrent vigoureusement, et leur tuèrent un grand nombre de soldats.

XLVII. L'inquiétude que firent naître ces nouvelles fut beaucoup augmentée par les prodiges que l'on annonça. On rapportait « que, dans le Picenum, les eaux s'étaient changées en sang; que, dans l'Étrurie, le ciel avait paru tout en feu; qu'à Ariminum, le soleil avait

Arimini noctu luxisse, tresque lunas eodem tempore apparuisse,» nuntiabatur; et quod Romæ in Foro vultur per dies complures sederat: nam sub idem forte tempus Caria motu terræ concussa, et collapsus Rhodi colossus nihil tum ad rem romanam pertinere credebantur. Ceterorum causa consulti augures, «consules vitio creatos videri,» responderunt, secutæque sunt senatus ad eos litteræ, quibus in Urbem revocabantur. Illi inter hæc per inducias Insubrum agro excesserant, deinde in Cenomanorum finibus sociorum adscitis auxiliis, iterum campos Alpibus subjacentes infestare cœperant; permotique ira Insubres, etiam aureis signis ex æde Minervæ depromtis, quæ *immobilia* vocabantur, quod nisi ob extremam necessitatem moveri fas non esset, cum exercitu quinquaginta millium occurrerant, acie dimicaturi.

XLVIII. Hoc ad tempus litteræ senatus venere. C. Flaminius sive conjectura earum argumentum assecutus, sive litteris amicorum præmonitus, collegæ persuasit, «ne ante pugnam commissam aperirentur.» Sic obstinato ad dimicandum animo, de auxiliis Gallorum deliberabant, «ne forte neglecta causam nocendi haberent; adhibita, occasionem;» levitas enim gentis timebatur, præsertim adversus cognatum hostem suscipiendo prœ-

brillé pendant la nuit, et que trois lunes s'étaient levées en même temps. » On disait de plus qu'à Rome un vautour avait perché pendant plusieurs jours dans le Forum. Par un effet du hasard, à la même époque, un tremblement de terre ébranla la Carie, et le colosse de Rhodes se trouva renversé; mais on pensa que ces évènemens n'intéressaient en rien la république romaine. Les augures, consultés sur les premiers, répondirent « qu'il y avait lieu de croire que la nomination des consuls avait été irrégulière; » et alors le sénat leur expédia des dépêches qui les rappelaient à Rome. Cependant ceux-ci, ayant fait une trève avec les Insubres, étaient sortis de leur territoire; et ensuite, après avoir pris des corps d'auxiliaires chez les Cénomans, peuple allié des Romains, ils s'étaient mis à ravager de nouveau les plaines qui sont au pied des Alpes. Irrités de ces hostilités, les Insubres avaient tiré du temple de Minerve les étendards d'or appelés *immobiles*, parce qu'il n'était permis de les sortir de ce lieu que dans une extrême nécessité, et étaient venus au devant des Romains avec une armée de cinquante mille hommes, dans le dessein de leur livrer bataille.

XLVIII. Ce fut sur ces entrefaites que les dépêches du sénat furent remises aux consuls. C. Flaminius, soit qu'il se doutât de leur contenu, soit qu'il en eût été instruit d'avance par les lettres de ses amis, persuada à son collègue « qu'il ne fallait les ouvrir qu'après l'action. » Ainsi déterminés tous deux à combattre, ils n'étaient plus en peine que de savoir comment ils en useraient avec les auxiliaires gaulois : « Ne pas s'en servir, c'était leur donner sujet de nuire; les employer, c'était leur en fournir l'occasion. » Car ils craignaient l'inconstance

lio: tandem hoc consilium placuit. Gallos in ulteriorem ripam miserunt: deinde ruperunt pontes. Ita neque lædi ab iis Romanus poterat, et copia fugæ penitus ablata, omnia in virtute erat habiturus. Post acre prœlium, victoria Romanis cessit, majori tribunorum laude, quam consulum. Nam C. Flaminius aciem ita ripæ fluminis admoverat, ut nihil ad receptum cohortium relinqueret spatii: haud dubie totum exercitum perditurus, si urgentibus hostibus vel minimum recedere coactus fuisset. Tribuni vero, prioribus prœliis experti, Gallorum vim omnem in primo impetu esse, hunc acerrimum, sed brevem, si quis sustinuisset, nihil postea metuendum habere; primis ordinibus hastas triariorum dividunt, quibus hostium excipiant ictus, deinde abjectis his gladium stringant.

XLIX. Ubi ventum ad certamen est, hastarum objectu gallici gladii statim ad primum ictum hebetati curvatique sunt: quos donec dirigere student, suggressus stricto mucrone Romanus omnem armorum usum iis ademit. Nam et hoc habent enses gallici, quia cæsim tantummodo iis pugnari potest, ut ad feriendum aliquantum requirant spatii, quod si quis abstulerit, om-

de cette nation, surtout dans un combat qu'ils allaient livrer à des ennemis de même origine. Voici enfin le parti qu'ils crurent devoir prendre. Ils firent passer les Gaulois de l'autre côté du fleuve, et ensuite rompirent les ponts. De cette manière, ils mettaient les Gaulois dans l'impossibilité de nuire aux Romains, et ceux-ci dans la nécessité de ne plus espérer qu'en leur courage, les moyens de fuir leur étant totalement enlevés. Après un rude combat, la victoire demeura aux Romains, grâce à la prudence des tribuns, bien plus qu'à celle des consuls. Car C. Flaminius avait rangé les troupes en bataille si près du fleuve, qu'il n'avait laissé aucun espace aux cohortes pour se retirer; en sorte qu'il aurait perdu indubitablement toute l'armée, pour peu qu'elle eût été obligée de céder aux efforts des ennemis. Mais les tribuns, à qui l'expérience des premiers combats avait appris que les Gaulois n'étaient à craindre que dans le commencement d'une action, et que quand on avait essuyé leur fougue, très-violente, mais de courte durée, il n'y avait plus rien à redouter, placèrent les triaires aux premiers rangs, avec ordre d'opposer d'abord leurs lances aux coups des ennemis, puis de les jeter par terre et de tirer leurs épées.

XLIX. Lorsque le combat fut engagé, les épées des Gaulois, rencontrant les lances des triaires, plièrent et furent émoussées dès le premier coup; et, pendant qu'ils tâchent de les redresser, les Romains fondent sur eux le glaive à la main, et les mettent entièrement hors d'état de se servir de leurs armes. Car les épées gauloises ont encore ce défaut, que, n'étant propres qu'à frapper du tranchant, leurs coups ne peuvent être appliqués que de quelque distance, ce qui les rend inu-

nimo fiunt inutiles. Romani vero etiam punctim ferire ex minimo intervallo poterant, eoque modo ad corpus hostis appressi faciem ejus atque pectus impune cædebant. Interfecta dicuntur millia Gallorum novem: quasi duplum ejus numeri captum esse. Post victoriam ager hostium longe lateque vastatus est, multumque prædæ partum. Tum demum litteras senatus legi placuit: quibus quum pariturus P. Philus esset, C. Flaminius, « invidiam hanc patrum esse » testatus, « nullis auspiciorum vitiis, cujus rei nullum argumentum certius ipsa illa, quam obtinuissent, victoria adduci posset, » negavit, « se nisi finito vel bello, vel magistratus tempore, decessurum esse. » Quin etiam addidit « effecturum, ut populus romanus auguriorum aliarumque talium rerum inepta observatione falli desinat. »

L. Ceterum in sententia persistente P. Furio, Flaminianus exercitus, metuens, ut digresso illo satis in hostili regione tutus esset, exoravit eum, ut per dies aliquot remaneret; nihil tamen rerum postea gerere voluit: C. Flaminio interim castella quædam, urbemque non incelebrem illis gentibus recipiente, concessaque militi præda ad instans cum senatu certamen sibi conciliante animos. Tanta enim exorta fuerat in Urbe indi-

tiles lorsque ceux qui s'en servent se trouvent serrés de près. Les Romains, au contraire, à qui le plus petit intervalle suffisait pour donner de la pointe, s'approchaient tout près de l'ennemi, et, de cette manière, le frappaient impunément soit au visage, soit à la poitrine. On dit qu'il fut tué dans ce combat neuf mille Gaulois, et qu'il en fut pris environ le double. Après cette victoire, les Romains ravagèrent le territoire ennemi dans toute son étendue, et en remportèrent un grand butin. Alors enfin, on se décida à lire les dépêches du sénat. P. Philus était d'avis d'obéir aux ordres qu'elles contenaient; mais C. Flaminius lui représenta « que ces ordres provenaient uniquement de la jalousie des sénateurs, qu'ils ne pouvaient être fondés sur aucun vice dans les auspices, et qu'il n'y en avait pas de meilleure preuve que la victoire même qu'ils avaient remportée; que, pour lui, il était décidé à ne point s'en retourner que la guerre ne fût terminée, ou que le temps de sa magistrature ne fût expiré. » Il ajouta même : « Qu'il ferait en sorte qu'on ne trompât plus le peuple romain par le ridicule prestige des auspices et autres pratiques aussi frivoles. »

L. Cependant, comme P. Furius persistait dans sa résolution, l'armée de Flaminius craignant de se trouver, après son départ, en butte à des dangers dans ce pays ennemi, le conjura de rester encore quelques jours. Il se rendit à ces prières, mais demeura depuis dans une complète inaction, tandis que C. Flaminius prit quelques châteaux, et une ville du pays assez considérable, dont il accorda le pillage aux soldats, pour se concilier leur faveur dans les contestations qu'il prévoyait avoir bientôt avec le sénat. Car l'indignation était telle à Rome,

gnatio, ut redeuntibus consulibus neque obviam ex more iretur; triumphusque non C. Flaminio modo, sed in ejus odium etiam P. Philo negaretur. Ad extremum C. Flaminii magnus apud plebem favor vicit; isque triumphans Urbem ingressus est a. d. VI idus martias. Multa in eo triumpho translata sunt spolia, magna vis armorum, torques itidem aurei permulti, ex quibus tropæum Jovi C. Flaminius in Capitolio posuit, inverso Gallorum voto, qui « de spoliis Romanorum Marti suo torquem » promiserant. Alter mox consul de Gallis et Liguribus triumphum egit a. d. IV idus martias.

LI. Sic magis accensa, quam victa, senatus odia non quievere; donec consules statim secundum triumphum abdicare sunt coacti. Pari severitate sub idem fere tempus viri clarissimi duo sacerdotii honore caruerunt: M. Cornelius Cethegus, extis non rite porrectis; Q. Sulpicius, quod inter sacrificandum apex ei de capite defluxerat. Quum magistratu consules abivissent, comitia per interregem sunt habita, quibus consul factus M. Claudius M. F. M. N. Marcellus, qui magistratu inito collegam ascivit Cn. Cornelium L. F. L. N. Scipionem Calvum*. Hi pacem petentibus Insubribus restitere, M. Marcello potissimum cupiditate provinciæ triumphique

* U. C. 522. A. C. 230.

qu'au retour des consuls on n'alla point au devant d'eux selon l'usage, et que le triomphe fut refusé non-seulement à C. Flaminius, mais encore, en haine de celui-ci, à P. Philus. A la fin le peuple, s'étant déclaré hautement pour Flaminius, l'emporta; et ce consul entra triomphant dans la ville le 6 des ides de mars. Dans ce triomphe, on vit passer une grande quantité de dépouilles, d'armes et de colliers d'or, dont C. Flaminius composa un trophée à Jupiter dans le Capitole, accomplissant ainsi, en sens contraire, le vœu des Gaulois, qui avaient promis « à leur dieu Mars un collier des dépouilles des Romains. » L'autre consul obtint bientôt les mêmes honneurs, et triompha des Gaulois et des Liguriens, le 4 des ides de mars.

LI. Le sénat, dont ce double échec avait plutôt rallumé que vaincu la haine, ne se donna point de repos qu'il n'eût contraint les consuls d'abdiquer, ce que ceux-ci firent aussitôt après leur triomphe. Vers le même temps, on usa d'une pareille sévérité à l'égard de deux personnages fort illustres, qui furent privés des honneurs du sacerdoce : M. Cornelius Cethegus, pour n'avoir pas présenté comme il le fallait les entrailles de la victime; Q. Sulpicius, parce que, pendant qu'il offrait un sacrifice, son bonnet sacerdotal était tombé de dessus sa tête. Après que les consuls eurent quitté leur magistrature, un interroi tint les comices, dans lesquels fut créé consul M. Claudius Marcellus, qui, entré en charge, se donna pour collègue Cn. Cornelius Scipion Calvus. Ces nouveaux consuls refusèrent aux Insubres la paix qu'ils demandaient; M. Marcellus surtout rejetait dédaigneusement toutes les conditions proposées, par le

conditiones omnes aspernante: sed et ipsi Galli belli potius, quam otii, consilia tractare videbantur, quum de integro mercede conducta Gæsatarum triginta millia superatis Alpibus longe majorem Insubrium multitudinem conscivissent.

LII. Bello sic exorto, profecti primo vere consules, Acerras (oppidum est inter Padum et Alpes) circumsederunt. Cujus obsidione quum depellere Romanos difficile videretur, Britomarus, assumta decem millium Gæsatarum manu, circumpadanam regionem vastare instituit. Quo comperto, consules ita inter se partiti sunt copias, ut Cn. Cornelius cum exercitu reliquo urgeret obsidionem; M. Marcellus duas partes equitum et delectos ex levi armatura ducens, sociis succurreret. Delegit expeditissimum quemque, non ultra sexcentos: cum his et equitibus suis non die non nocte intermisso itinere contendit ad hostes; quos circa Clastidium adeptus, priusquam reficere suos quiete posset, adortus est, non voluntate sua, sed ferocia Gæsatarum, qui numero potiores et equestris militiæ principatum sibi vindicantes, audito paucos adduci pedites a consule, protinus ad obterendum eum, omissa Clastidii obsidione, proruperunt. M. Marcellus, acie in longum porrecta, ne circumveniretur ab hostium multitudine, Gallis processit obviam: neque longe aberant invicem

désir d'avoir la Gaule pour province, et de mériter le triomphe. Il est vrai, les Gaulois eux-mêmes faisaient paraître plus de penchant pour la guerre que pour le repos; car trente mille Gésates, depuis peu à leur solde, venaient de passer les Alpes, et avaient soulevé une multitude d'Insubres bien plus considérable qu'auparavant.

LII. Ainsi, la guerre étant allumée, les consuls partirent dès le commencement du printemps, et allèrent investir Acerres (c'est une ville située entre le Pô et les Alpes). Comme il paraissait difficile de contraindre les Romains à lever le siège, Britomarus prit un corps de dix mille Gésates, et se mit à ravager les contrées voisines du Pô. A cette nouvelle, les consuls se partagèrent les troupes de façon que M. Marcellus, avec les deux tiers de la cavalerie et l'élite des soldats armés à la légère, alla au secours des alliés, tandis que Cn. Cornelius pressa le siège avec le reste de l'armée. Marcellus eut soin de choisir les soldats les plus agiles, et n'en prit que six cents. Avec ce petit corps de fantassins et ses cavaliers, il marcha jour et nuit sans discontinuer, jusqu'à ce qu'il eût atteint les ennemis, qu'il joignit aux environs de Clastidium. Il avait l'intention de laisser prendre à son monde un peu de repos; mais il fut obligé d'en venir aux mains malgré lui, par la fierté des Gésates qui, supérieurs en nombre et se fiant en leur cavalerie, selon eux meilleure que celle des Romains, sur la nouvelle que le consul arrivait avec une poignée de fantassins, laissèrent là le siège de Clastidium, et accoururent pour l'écraser. M. Marcellus, afin de n'être pas investi par la multitude des ennemis, étendit beaucoup ses lignes, et alla au devant des Gaulois. Les deux armées étaient sur le point d'en

acies, quum jam impetum facere molientem equus clamore cantuque Gallorum exterritus abripuit, et retrorsum tulit.

LIII. Ibi consul, veritus, ne in omen tractus ille casus animum suis minueret, equum circumagendo solem adoravit, tanquam ea de causa convertisset: ex veteri more, quo deos adoraturi se circumagebant. Ferunt, eum ante primum congressum « pulcherrima hostilium armorum Jovi Feretrio » vovisse, mox conspecto Britomaro, qui suorum agmen præcedebat arma ferens auro argentoque et coloribus eximie perornata, hæc judicavisse arma esse debere, quæ vovisset. Jam ipse quoque rex, viso Romanorum duce, provectus longe ante suos, voce et gestu eum ad pugnam provocabat. Neque cunctatus M. Marcellus, perfosso regis thorace, vulneravit eum hasta, et equi adacti impetu dejectum humi, semel iterumque repetitis ictibus occidit. Tum desiliens ex equo, manibusque arma tenens, suspexit in cœlum: « Jupiter, inquiens, Feretri, qui fortium ducum in prœliis facta præclara aspicis, en ego te teste tertius Romanorum, cæso hostium imperatore imperator, opima tibi spolia consecro. Tu vero ad reliqua etiam belli res nostras prospera fortuna pergere sinito! »

LIV. Repetente post hæc locum M. Marcello, totis

venir aux mains, lorsque Marcellus, qui déjà se disposait à fondre sur l'ennemi, fut emporté par son cheval effrayé des cris et des chants des Gaulois.

LIII. Alors, dans la crainte que cet accident, regardé comme un mauvais présage, n'affaiblît le courage des siens, le consul, tournant avec son cheval, adora le soleil, comme s'il eût fait ce mouvement dans ce but, suivant l'ancienne coutume de décrire un mouvement circulaire quand on voulait adorer les dieux. On rapporte qu'avant le premier choc, il voua « à Jupiter Férétrien les plus belles armes des ennemis ; » et que bientôt après, ayant aperçu à la tête des siens Britomarus, portant des armes merveilleusement ornées d'or, d'argent et d'éclatantes couleurs, il jugea que ce devait être là les armes qu'il avait vouées à Jupiter. Le roi, de son côté, n'eut pas plus tôt aperçu le général romain, que, s'avançant loin devant les siens, il le provoqua au combat du geste et de la voix. M. Marcellus ne perdit pas un moment, perça avec sa lance la cuirasse du roi et le blessa; puis, le voyant renversé à terre par les secousses de son cheval qui avait été aussi atteint, il le tua en le frappant de plusieurs coups redoublés. Alors il s'élança de son cheval, et, les armes entre les mains, leva les yeux au ciel, en disant : « Jupiter Férétrien, toi qui fixes tes regards sur les belles actions que font dans les combats les chefs doués de courage, tu en es témoin, je suis le troisième général romain, qui, après avoir tué celui des ennemis, te consacre des dépouilles opimes. Permets que, dans le reste de cette guerre, nos efforts soient toujours pareillement couronnés du succès. »

LIV. Après avoir prononcé ces mots, M. Marcellus

viribus confligi cœptum, fortissime pugnantibus Romanis, quos consulis audacia et fortuna non minus ardore pugnandi, quam spe victoriæ impleverat. Itaque non eques Gallus, non pedes, quanquam et ille suis subsidio venerat, sustinere vim tantam potuit; raroque exemplo paucissimi de numeroso exercitu pulcherrimam victoriam retulere. Lectis deinde spoliis ad collegam revertit consul, qui Acerris occupatis, ubi magnam annonæ copiam reperit, circa Mediolanum caput Insubrium Gallorum adversus hostes ægre se tutabatur: nam illi validissimæ frequentissimæque urbis obsidione implicatum, vicissim quasi obsidebant. Sed adventu M. Marcelli cito commutatus est rerum status. Nam et Gæsatæ audito regis fine discesserunt; et ab his relicti Mediolanenses defendere urbem non potuere. Sic ingentibus Insubrum copiis cæsis, captaque Mediolano, et subinde Como, ceteræ deinceps urbes, et Insubrum tota natio, pecunia et agrorum parte mulctati, de cetero satis æqua pace impetrata, in deditionem venere.

LV. M. Marcellus provincia confecta celeberrimum triumphum de Gallis Insubribus et Germanis duxit calendis martiis. Hæc prima Germanorum in historia romana mentio, qui ex transrhenanis gentibus mercede

remonte à cheval, et alors s'engage une action dans laquelle on combat de part et d'autre de toutes ses forces, les Romains faisant des prodiges de valeur, animés autant par l'audace et l'heureuse fortune du consul, que par l'espoir de la victoire. Aussi, ni la cavalerie des Gaulois, ni leur infanterie qui était venue au secours des siens, ne purent résister à une telle impétuosité; et, par un bonheur dont il y a peu d'exemples, une poignée de soldats remporta sur une armée nombreuse une victoire des plus brillantes. Ensuite, lorsqu'on eut ramassé les dépouilles des vaincus, le consul alla rejoindre son collègue. Celui-ci, après avoir pris Acerres, où il trouva une grande quantité de vivres, se défendait avec peine autour de Milan, capitale des Gaulois Insubres, contre les ennemis qui, le voyant occupé au siège d'une ville si forte et si peuplée, l'assiégeaient en quelque sorte lui-même à son tour. Mais l'arrivée de M. Marcellus changea promptement l'état des choses : car les Gésates, ayant appris la mort de leur roi, se retirèrent; et les Milanais, abandonnés par eux, ne purent plus défendre leur ville. Les nombreuses troupes des Insubres ainsi taillées en pièces, la ville de Milan prise, et aussitôt après celle de Côme, les autres villes se soumirent, puis la nation entière des Insubres, qui furent obligés de fournir une somme d'argent, et de céder une partie de leur territoire, mais obtinrent du reste la paix à d'assez douces conditions.

LV. Tous les ennemis qu'il avait eus à combattre ainsi réduits, M. Marcellus reçut les honneurs d'un triomphe qui fut des plus célèbres : il triompha des Insubres et des Germains aux calendes de mars. C'est ici la première fois qu'il est fait mention des Germains dans

conducti Viridomaro duce in Italiam venerant. Ex his Gallisque captivi forma staturaque corporis ingenti, currum victoris inter spolia maximi pretii antecedebant. Sequebatur ipse consul rarissimo spectaculo cæsi ducis arma Jovi Feretrio ferens; quem prosecutus a tergo exercitus splendidis ornatus armis, militari acclamatione cantuque celebrabat. Hoc ordine quum ad ædem Feretrii perventum esset, descendens curru M. Marcellus, opima spolia post Romulum regem et A. Cornelium Cossum tertius, neque post illum alius suspendit. Hæc arma populus romanus majori cum voluptate spectavit, quod romanorum militum arma hostes Vulcano vovisse dicebantur; tantaque victoriæ ejus lætitia fuit, ut senatus populusque romanus ex manubiis donum Apollini Delphico cratera aureum, et circum amicas sociasque civitates arma de spoliis gallicis mitteret: ad Hieronem Syracusanum præter spolia, missum etiam frumenti pretium est, quo inter bella gallica rem romanam juverat.

LVI. Novi deinceps hostes Istri exorti, qui piratico scelere maria infestantes, Romanorum aliquot naves frumentarias diripuerant. Adversus hos ambo consules, P. Cornelius, M. Minucius Rufus missi*, multos populos

* U. C. 531. A. C. 221.

l'histoire romaine. Ceux dont il s'agit étaient vraisemblablement des mercenaires pris chez les nations transrhénanes, et venus en Italie sous la conduite de Viridomarus. Les prisonniers de cette nation et de celle des Gaulois, d'une figure remarquable et d'une haute stature, marchaient devant le char du vainqueur, au milieu des plus riches dépouilles. Le consul les suivait, offrant lui-même le spectacle extrêmement rare des armes d'un chef tué, qu'il portait à Jupiter Férétrien. L'armée qui venait après, couverte d'armes brillantes, célébrait ce triomphe par des cris de joie et des chants guerriers. Lorsqu'on fut arrivé en cet ordre au temple de Jupiter Férétrien, M. Marcellus descendit de son char, et alla suspendre les dépouilles opimes, honneur que les destins n'avaient encore accordé qu'au roi Romulus et à A. Cornelius Cossus, et qu'ils n'accordèrent depuis à personne. Le peuple romain vit ces armes avec d'autant plus de plaisir, qu'on disait que les ennemis avaient voué à Vulcain celles des soldats romains. Enfin, la joie causée par cette victoire fut si grande, que le sénat et le peuple romain envoyèrent en offrande à Apollon Delphien une coupe d'or achetée des dépouilles des ennemis, et à toutes les villes amies et alliées une partie des armes prises aux Gaulois. Quant à Hiéron, roi de Syracuse, outre la part qu'il eut aux dépouilles, on lui envoya le prix du blé dont il avait aidé les Romains pendant la guerre contre les Gaulois.

LVI. On se trouva ensuite dans la nécessité d'entreprendre une nouvelle guerre contre les Istriens, qui, infestant les mers de leurs brigandages, avaient pillé quelques navires romains chargés de blé. Les deux consuls, P. Cornelius Cethegus et M. Minucius Rufus, envoyés con-

vi aut deditione subegerunt. Triumphatum tamen ab his non reperio, credo quia multo etiam romano sanguine victoria constiterat. Hoc anno infaustum multis gentibus urbibusque sidus in Hispania exortum est, Asdrubalis successor Annibal, de cujus initiis gestisque multa deinceps majori spiritu dicenda erunt. Interea novi consules L. Veturius, C. Lutatius cum exercitu ad Alpes progressi sunt *; sed conditionibus magis, quam armis usi, multos eorum locorum populos voluntate ipsorum ad amicitiam romanam adduxerunt. Bellum hoc tempore cum Illyriis instauratum est improbitate Demetrii Pharii, adversus quem sub amicitiæ romanæ prætextu vicinas urbes arbitrio suo vexantem, omnibus ex partibus querelæ venerunt.

LVII. Nam fretus potentia, quam a Teuta deficienti Romani circumdederant, tutelaque regis Pinnei, cujus matrem Triteutam connubio sibi junxerat, regem et ipse se ferens, popularibus juxta, finitimisque gravis et intolerandus incumbebat. Et Illyrici quidem populos, Romanorum socios et amicos, suæ dominationi studebat subjicere: Cycladas autem insulas, contra fœdus cum lembis armatis quinquaginta ultra Lissum provectus, alias depopulabatur, ab aliis extorquebat pecunias:

* U. C. 532. A. C. 220.

tre eux, réduisirent plusieurs peuples, ou de force ou de gré. Je ne trouve pas cependant qu'ils aient eu l'honneur du triomphe; ils ne l'obtinrent point, je crois, parce que la victoire avait coûté beaucoup de sang aux Romains. Cette année, parut en Espagne un astre funeste à beaucoup de nations et de villes; ce fut Annibal, successeur d'Amilcar, sur la jeunesse et les exploits duquel nous aurons désormais à dire beaucoup de choses, qu'il nous faudra raconter d'un style plus élevé. Cependant les nouveaux consuls, L. Veturius et C. Lutatius, s'avancèrent avec une armée vers les Alpes; et, comme ils eurent plus souvent recours aux négociations qu'à la force des armes, ils amenèrent plusieurs peuples de ces contrées à embrasser d'eux-mêmes l'alliance des Romains. A cette époque, la guerre recommença en Illyrie, par suite de l'audace de Demetrius de Pharos, contre lequel des plaintes s'élevaient de toutes parts, parce que, sous le prétexte de son alliance avec le peuple romain, il faisait essuyer aux villes voisines toutes les vexations que lui suggérait son caprice.

LVII. Car, fort de la puissance dont l'avaient investi les Romains après la retraite de Teuta, et de la qualité de tuteur du roi Pinneus, dont il avait épousé la mère, appelée Triteuta, et prenant lui-même le titre de roi, il exerçait envers les peuples voisins une tyrannie insupportable. Bien plus, il tâchait de soumettre à sa domination les peuples de l'Illyrie alliés et amis des Romains; et passant, contrairement au traité, au delà de Lissus avec cinquante bâtimens armés, il parcourait les Cyclades, pillant les unes, et arrachant aux habitans des autres des sommes d'argent. Déjà même il avait attiré dans ses intérêts tous ceux des Istriens que la dernière

jamque et Istrorum partem, quotquot a recenti bello Romanos oderant, et Atintanes vi coactos in partes suas traxerat. Neque Romanos reverebatur, quibus gallico bello implicitis, deinde punicum metuentibus, neque vires neque otium ad vindicandas sociorum injurias fore censebat: et a Philippo, Macedonum rege, quidlibet sperabat, quod bello Cleomenico dux illyricorum auxiliorum macedonicas opes adjuvisset. Igitur decretum adversus eum bellum est, apparatusque facti.

LVIII. Lustrum interea tertium et quadragesimum L. Æmilius, C. Flaminius censores condiderunt. Censa sunt civium capita ducenta septuaginta millia ducenta tredecim. Libertinorum promiscua multitudo per omnes tribus sparsa, multum hactenus turbarum dederat: eam imitatione Q. Fabii Maximi censores in quatuor tribus, Esquilinam, Palatinam, Suburranam, Collinamque redegerunt. C. Flaminius in eadem censura viam Ariminum usque munivit, et circum exstruxit; utrique operi nomen ab auctore est impositum, circusque Flaminius, et via Flaminia vocata. Iidem censores legem Metiliam de fullonibus ad populum ferendam dedere: ne minorum quidem rerum curam tanti magistratus fastigium dedecere rati. Per idem tempus Illyriorum rebellio senatum movit, ut M. Livio M. F. M. N. Salinatori, L. Æmilio M. F. Paullo consulibus provinciam illam mandaret*.

* U. C. 533 A. C. 219.

guerre avait irrités contre les Romains, et avait contraint les Atintanes d'embrasser son parti. D'un côté, il redoutait peu les Romains, persuadé que la guerre qu'ils soutenaient actuellement contre les Gaulois, et celle dont ils se voyaient menacés de la part des Carthaginois, ne leur laisseraient ni les moyens ni le loisir de venger les injures de leurs alliés; et de l'autre, il espérait quelque secours de Philippe, roi des Macédoniens, parce que, dans la guerre contre Cléomène, il avait appuyé les forces macédoniennes avec un corps d'Illyriens.

LVIII. Cependant, les censeurs L. Émilius et C. Flaminius fermèrent le quarante-troisième lustre. Le dénombrement donna pour résultat deux cent soixante-dix mille deux cent treize citoyens. La multitude des affranchis, épars confusément dans toutes les tribus, avait occasioné jusque là beaucoup de troubles. Les censeurs, à l'exemple de Q. Fabius Maximus, en formèrent quatre tribus, l'Esquiline, la Palatine, la Suburrane et la Colline. Pendant la même censure, C. Flaminius fit paver dans toute sa longueur la voie conduisant à Ariminum, et construire le cirque. L'un et l'autre furent appelés, du nom de leur auteur, cirque Flaminien et voie Flaminienne. Les mêmes censeurs firent présenter à la sanction du peuple la loi Metilia au sujet des foulons, persuadés qu'ils ne dérogeaient point à la dignité d'une si haute magistrature, en étendant leur sollicitude jusqu'aux plus petites choses. Dans le même temps, une révolte des Illyriens fixa l'attention du sénat, qui assigna aux consuls M. Livius Salinator et L. Émilius Paullus l'Illyrie pour province.

LIX. Contra Demetrius bellum et ipse haud segniter comparare instituit, valido præsidio Dimalum misso, provisisque omnibus, quorum ad longam sustinendam obsidionem usus est. Quibusdam locis interficiendos curavit principes, de quorum fide dubitabat, aliisque sibi addictis regimen urbium tradidit; ex omni vero regno delectum robur, sex millia virorum, secum ad præsidium Phari retinuit. Dum hæc aguntur, L. Paullus consul primo vere profectus, in Illyricum venit; intellectoque, magnam esse hostibus spem in munitionibus Dimali, quem locum inexpugnabilem putabant; ratus plurimum inde terroris oriturum, si hunc expugnasset, tanta sua militumque alacritate est aggressus, ut septimo quam oppugnari cœpta esset die, vi caperetur. Neque falsus fuit animo consul, sparsaque per vicinam regionem fama confestim ex omnibus urbibus oratores venere, se suaque omnia Romanis dedituri.

LX. Quibus in fidem receptis, Pharum insulam, ubi Demetrii regia erat, petiit. Quam ubi copiarum omni genere refertam, fortissimorumque virorum præsidio, tum situ operibusque, ad hæc præsentia tyranni munitam esse didicisset; moram obsidionis veritus, astum excogitavit accelerandæ victoriæ non inutilem. Partem

LIX. Demetrius, de son côté, résolut de se mettre promptement en état de soutenir la guerre. Après avoir envoyé à Dimale une forte garnison, et fait une infinité de préparatifs, qui lui servirent à soutenir un long siège, il fit mettre à mort les gouverneurs de quelques villes, sur la fidélité desquels il avait des doutes, les remplaça par d'autres qu'il savait lui être dévoués, puis leva dans tout le royaume un corps d'élite de six mille hommes, qu'il retint avec lui pour la défense de Pharos. Pendant que Demetrius prenait ces mesures, le consul L. Paullus, qui était parti au commencement du printemps, arriva en Illyrie; et, ayant appris que les ennemis mettaient leur principale confiance dans les fortifications de Dimale, qu'ils jugeaient une place imprenable, il se persuada que, s'il parvenait à s'en emparer, cet évènement leur inspirerait beaucoup de terreur. Il lui livra donc des assauts dans lesquels l'ardeur des soldats répondit si bien à la sienne, qu'il l'emporta de vive force, sept jours après en avoir commencé l'attaque. Le consul ne s'était pas trompé; car la nouvelle de la prise de Dimale ne se fut pas plus tôt répandue dans les contrées voisines, que toutes les villes lui envoyèrent sur-le-champ des députations pour se soumettre aux Romains, avec tout ce qui était de leur dépendance.

LX. Après qu'il eut reçu leur soumission, il se dirigea vers l'île de Pharos, où était le palais de Demetrius. Mais, lorsqu'il eut appris que la ville était abondamment pourvue de toutes sortes de provisions, qu'elle renfermait une garnison pleine de courage, et qu'elle était défendue tant par son assiette naturelle que par ses fortifications, craignant que le siège ne traînât en longueur, il eut recours à une ruse qui ne contribua pas

enim majorem exercitus, noctu trajectis copiis, in silvosis quibusdam callibus occuluit: ipse cum navibus viginti luce clara proximum urbi portum petens, elicuit Pharios, inter quos ipse Demetrius ad prohibendam hostium exscensionem accucurrit. Conserto certamine, plures subinde, ut fit, suis auxilio venientes, ad extremum omni fere præsidio militarium virorum urbem nudavere. Interea Romani, qui noctu exscenderant, itinere per tecta loca facto, collem inter oppidum portumque medio ferme spatio situm occupavere; quo facto iis, qui urbe fuerant egressi, reditus ad eam occludebatur.

LXI. Demetrius animadverso quid fieret, consilium cepit, ut in tam ancipiti periculo, non spernendum. Omisso enim præsenti certamine, revocatisque suis: « Viri fortes, inquit, apparet virtutem nostram hostibus formidabilem esse: nam ad dolos conversi fatentur se viribus armisque diffidere. Furto noctis usi hanc in terram irrepsere, unde, si bene vos novi, retinebunt nihil, nisi quod corporibus tegent, anima emtum. Vos modo, Pharii mei, vosque omni ex Illyrico delecta juventus, vel patriæ, vel gloriæ vestræ memores, ostendite Romanis, neque suæ fortitudinis, neque nostræ imbecillitatis fuisse, quod semel de Illyriis Romæ trium-

peu à accélérer sa victoire. Car, ayant fait passer durant la nuit ses troupes dans l'île, il embusqua la plus grande partie de son armée dans des défilés cachés par des bois; et, quand le jour fut venu, s'avançant en personne vers le port, voisin de la ville, il attira de ce côté une partie des Phariens, et avec eux Demetrius lui-même, qui accourut pour empêcher la descente des ennemis. Lorsque le combat fut engagé, les Phariens, ce qui ne pouvait manquer d'arriver, sortirent en plus grand nombre pour aller au secours des leurs, et enfin presque tous ceux qui avaient des armes abandonnèrent la ville. Pendant ce temps, ceux des Romains qui avaient débarqué durant la nuit, marchant à couvert des bois, vinrent s'emparer d'une colline située entre la ville et le port, à peu près à une égale distance de l'un et de l'autre, et par là fermèrent le retour vers la ville à ceux qui en étaient sortis.

LXI. Demetrius, voyant ce qui se passait, prit un parti qui, dans un si grand péril, n'était pas le plus mauvais. Car, abandonnant le combat contre les troupes commandées par le consul, et rappelant les siens : « Hommes courageux, leur dit-il, vous voyez combien les ennemis redoutent notre valeur. En effet, les stratagèmes auxquels ils ont recours prouvent qu'ils comptent peu sur leurs forces et sur leurs armes. Ils se sont glissés furtivement dans cette île pendant la nuit; et, si je vous connais bien, ils n'y conserveront de terrain que ce qu'ils en auront couvert de leurs corps, et acheté au prix de leur vie. Vous donc, Phariens, mes compatriotes, et vous brave jeunesse, l'élite de toute l'Illyrie, souvenez-vous de votre patrie et de votre gloire; prouvez aux Romains que, s'ils ont triomphé une fois à Rome des Illyriens, ce n'a été ni leur courage ni notre pusilla-

phatum est. Non Fulvius eo tempore aut Postumius Illyrios consiliis et armis, sed impotentia, sed temeritate sua Teuta vicit. Neque ignoratis, ut de aliis taceam, non ita proclivem illis futuram fuisse victoriam, si me defensorem potius, quam inimicum, habere Teuta maluisset. Verum enimvero, et quia vobis præclare confido, et quia facta potius quam verba tempus postulat, abrumpo. Habetis animos, habetis arma, videtis necessitatem, quæ timidissimum quemque posset acuere, vobis pariter urbique discrimen extremum imminet, nisi virtute vestra discusseritis. Eamus igitur, et fortuna bene juvante istos e latibulis suis paulo ante progressos petamus, securi de his, qui exscensionem faciunt; nam illos si ceciderimus, hi majori cum studio naves repetent, quam reliquerunt. »

LXII. Ita suos pro tempore cohortatus, instructis ordinibus ad eos invadendos, qui collem tenebant, ducit; qui et ipsi non segnius congressi sustinuerunt hostem, donec advenientes, qui exscensionem interea fecerant, et a tergo eum adorti, magno cum terrore detrimentoque disjecere. Paucos in oppidum retulit fuga : ceteri passim per invios calles dilapsi. Demetrius, qui solis quibusdam locis paratos lembos in omnem casum habebat, uno eorum conscenso ad Philippum Macedoniæ

nimité qui leur a valu ce triomphe. Ce ne fut alors ni l'habileté ni la bravoure de Fulvius ou de Postumius qui les vainquit; mais la violence, mais la témérité de Teuta. Et, pour ne rien dire de plus, vous n'ignorez point que les Romains n'auraient pas obtenu une victoire si facile, si Teuta eût mieux aimé m'avoir pour défenseur que pour ennemi. Mais, comme j'ai pleine confiance en vous, et que les conjonctures présentes demandent des actions plutôt que des paroles, j'abrège. Vous avez du courage, vous avez des armes, vous voyez la nécessité, qui serait propre à donner de l'ardeur même aux plus timides; votre ville est menacée du plus grand danger, ainsi que votre existence, si votre valeur ne sauve l'une et l'autre. Allons donc, et, avec le secours de la fortune, fondons sur ceux qui viennent de sortir de l'embuscade où ils se tenaient cachés, sans nous inquiéter de ceux qui sont occupés à prendre terre. Car, si nous taillons en pièces les premiers, les autres regagneront leurs vaisseaux avec plus d'empressement qu'ils n'en ont mis à les quitter. »

LXII. Après avoir ainsi harangué les siens selon que le demandait l'occasion, il les conduisit en bon ordre contre les Romains qui occupaient la colline. Attaqués vigoureusement, ceux-ci soutinrent les efforts de l'ennemi, jusqu'au moment où les autres, qui avaient profité de la circonstance pour achever d'opérer leur débarquement, vinrent prendre les Illyriens par derrière; et alors ils les culbutèrent en jetant parmi eux beaucoup de terreur, et leur faisant éprouver de grandes pertes. Quelques-uns s'enfuirent dans la ville; le reste se dispersa de côté et d'autre dans des défilés inaccessibles. Demetrius qui, à tout évènement, avait eu soin de tenir des vais-

regem profugit, cujus in amicitiam receptus, mores adolescentis antea laudatos adulatione et tyrannicis consiliis corrupit, bellique romani et multarum præterea calamitatum, suasor et auctor ei exstitit. Post hanc pugnam Pharus ex itinere capta, jussuque imperatoris direpta et diruta est. Illyrici deinde rebus ex sententia ordinatis, ad triumphum petendum, affecta jam æstate, consul Romam rediit.

LXIII. In hujus quoque belli narratione Polybium sequi malui, non ignarus, apud alios auctores ambobus consulibus ejus perfecti gloriam communiter tribui, qui evocatum ad se Demetrium, quia non parebat, aggressi primum in Issa insula, quibus dixi artibus vicerint; deinde Pharo proditione capta, Demetrium expulerint. De cujus fine quoque dissentanea Polybio tradunt, istis et annis et locis proximo : quæ aliud in tempus egressa prætermitto. Ceterum Illyriis in regis Pinnei gratiam, quem innocentem ætate et proposito fuisse constabat, pepercit senatus, fœdusque cum eo, adjectis tamen conditionibus quibusdam, renovavit. Interea L. Æmilius consul splendidissimum de his populis triumphum duxit : sed et M. Livium ex eo bello triumphasse reperio; plures tamen scriptores hunc prætereunt : credo, quod majores L. Paulli res fuerunt, quibus collegæ famam

seaux prêts en certains endroits à l'écart, s'embarqua sur l'un d'eux, et alla se réfugier à la cour de Philippe, roi de Macédoine, qui l'admit dans son amitié. Ce jeune prince, qui avait eu jusque là de bonnes qualités, corrompu bientôt par l'adulation et les conseils tyranniques de cet homme dangereux, se laissa entraîner par lui à une guerre contre les Romains, et à beaucoup d'autres entreprises, qui furent la cause de ses malheurs. La ville de Pharos fut prise à la suite de ce combat, et, par ordre du général romain, livrée au pillage et détruite. Après avoir tout arrangé en Illyrie au gré de ses désirs, le consul, comme l'été était déjà fort avancé, revint à Rome pour demander le triomphe.

LXIII. Dans le récit de cette guerre, j'ai encore préféré suivre Polybe; car je sais qu'il y a d'autres auteurs qui attribuent également aux deux consuls la gloire de cette expédition si heureusement terminée. Selon eux, les consuls firent sommer Demetrius de venir les trouver, et, comme il n'obéissait pas, ils l'attaquèrent d'abord dans l'île d'Issa, le vainquirent de la manière que je l'ai rapporté, puis, s'étant emparés de Pharos par trahison, le chassèrent. Quant à sa fin, ces auteurs ne s'accordent pas non plus avec Polybe, plus voisin qu'eux et des années et des lieux où ces choses se sont passées; mais je parlerai de cela en son temps. Au reste, le sénat épargna les Illyriens, en considération du roi Pinneus, dont l'extrême jeunesse ne permettait pas de révoquer en doute l'innocence; et il renouvela avec ce prince le premier traité, en y ajoutant toutefois quelques conditions. Cependant, le consul L. Émilius triompha de ces peuples d'une manière fort éclatante; et je trouve que cette guerre valut aussi le triomphe à M. Livius. La

gloriamque potuerit obscurare; sed nobilius ejusdem M. Livii paulo post judicium et condemnatio fuit. Per invidiam ipse ac L. Paullus accusati, quod prædam militibus non æqualiter divisissent, quodque ex ea multa avertissent, judicium populi subiverunt.

LXIV. L. Paullus Ambustus vix evasit, M. Livium omnes tribus, excepta Mæcia, damnaverunt. Isque contumeliam istam tam indigne tulit, ut Urbe relicta, cœtus omnes fugeret, donec eum ad instituta vitæ prioris resumenda reipublicæ tempora retraxere. Sed hæc in P. Cornelii Scipionis, Tib. Sempronii Longi consulatum inciderunt. Anno autem, quo M. Livius et L. Paullus adhuc consules erant, Archagathus quidam Lysaniæ filius ex Peloponneso Romam venit, qui medicinam professus, jure Quiritium donatus est, eique taberna in compito Acilio emta publice; res ad memoriam minime celebris, nisi tum primum artis medicæ nomen auditum Romæ agnitumque esset, hactenus ad sanitatem tuendam sufficiente temperantia et inemtis remediis. Eisdem consulibus coloniæ deductæ sunt in agro gallico Placentia et Cremona, non postrema causa irarum,

plupart des écrivains ne parlent pourtant pas de celui-ci; et je pense que ce qui a peut-être donné lieu à cette omission, c'est que les exploits de L. Paullus, plus brillans, ont pu éclipser la renommée et la gloire de son collègue. Mais le jugement et la condamnation que subit peu de temps après le même M. Livius fixèrent davantage l'attention publique. Accusés par jalousie, lui et L. Paullus, de n'avoir pas partagé également le butin entre les soldats, et d'en avoir détourné une grande partie à leur profit, ils passèrent en jugement devant le peuple.

LXIV. L. Paullus Ambustus, bien qu'avec peine, se tira de là; mais toutes les tribus, à l'exception de la Mécia, condamnèrent M. Livius. Il fut si sensible à cet affront, qu'il abandonna la ville et fuit toute société, jusqu'au temps où les besoins de la république le rappelèrent à son premier genre de vie. Mais ces faits tombèrent sous le consulat de P. Cornelius Scipion et de Tib. Sempronius Longus. Pour revenir à l'année où M. Livius et L. Paullus étaient encore consuls, un certain Archagathus, fils de Lysanias, vint du Péloponnèse à Rome. S'étant mis à y exercer la médecine, on lui conféra les droits de citoyen romain, et on lui acheta, aux frais du trésor public, une maison située sur la place d'Acilius. Cette circonstance ne mériterait aucunement d'être mentionnée, si elle ne rappelait l'époque où l'on entendit parler pour la première fois à Rome de l'art médical, et où l'on commença à l'y connaître; car, jusque là, les Romains avaient entretenu leur santé par la tempérance et les remèdes que leur fournissait la nature. Sous les mêmes consuls, deux colonies furent conduites sur les terres des Gaulois, l'une à Plaisance et l'autre à

quibus commoti Boii Insubresque respicere Annibalem cœpere, qui tum saguntinam urbem summis viribus oppugnans, per ruinas ejus iter ad romana bella muniebat. Sed hi ceterique motus, qui magno numero, neque minori mole, continuo ingruerunt, ab altiore paulo principio sunt repetendi.

Crémone. Ce ne fut pas là une des moindres causes de la colère qui porta les Boïens et les Insubres à tourner leurs regards vers Annibal, assiégeant alors de toutes ses forces la ville de Sagonte, afin de s'ouvrir, au travers de ses ruines, un chemin pour aller faire la guerre aux Romains. Mais il est à propos de reprendre d'un peu plus loin ces expéditions, et les nombreux évènemens non moins graves qui en furent la suite.

NOTES

SUR LE LIVRE XX.

Chap. I. *Satiram.* Dans l'origine, la *satire* était une espèce de poëme dramatique particulier aux Grecs, renfermant d'un côté une aventure remarquable d'un héros, et, de l'autre, des railleries de Silène et des Satires. Ces sortes de pièces, composé divertissant du tragique et du comique, se jouaient toujours après la véritable tragédie, afin de compenser le sérieux de la première par le plaisant de la seconde. Les Romains imitèrent ces *satires* dans leurs *atellanes*, drames osques, ainsi nommés d'Atella, ville de Campanie, d'où ils avaient été transportés à Rome. Toutefois, l'atellane-satire des Romains différait du drame satirique des Grecs, en ce qu'il n'y avait point de chœurs de satires. L'atellane, en général, ne ressemblait en rien aux poésies fescennines, farces remplies d'obscénités, qui furent en usage à Rome dans l'enfance de la poésie, et elle ne renfermait que des plaisanteries honnêtes et décentes.

Idem. *Floralia sunt instituta.* Les jeux Floraux ne devinrent annuels qu'à partir de l'an de Rome 580. Auparavant ils avaient lieu seulement lorsque les livres sibyllins en prescrivaient la célébration, ou quand on craignait une stérilité. Ils se célébraient la nuit, à la lueur des flambeaux, dans la rue patricienne, où se trouvait un vaste cirque, nommé de là *cirque de Flore.* La licence seule présidait à ces jeux, dans lesquels les courtisanes nues s'abandonnaient publiquement aux plus honteux désordres.

Chap. II. *Spoletium.* Nom qui lui fut donné de *spolus*, sorte d'oiseau vu à l'endroit où l'on avait jeté les fondemens de cette ville.

Chap. IV. *Gravi bello cum mercenariis suis implicati.* Ces ré-

voltes des troupes mercenaires n'étaient pas rares chez les Carthaginois, qui souvent traitaient ces troupes avec peu de justice et méprisaient leurs plaintes.

Chap. VI. *Priorem summam.* Il s'agit ici de la somme stipulée dans le traité conclu avec les Carthaginois après la guerre de Sicile. *Voyez* liv. XIX, ch. 60 et 61.

Chap. VII. *Nisi alia Valentia præter Vibonem fuit.* Vibo Valentie, primitivement Hipponium, était située dans le Brutium occidental, sur le petit golfe de Lamétie.

Chap. IX. *Quæ haud ambigue gallici juris essent.* Ariminum, aujourd'hui Rimini, était une ville des Sénones, située sur les confins de la Gaule Cisalpine, près de l'embouchure du Rubicon.

Chap. XII. *Qui lustrum non condiderunt.* Il le fut l'année suivante par les censeurs Q. Fabius Maximus Verrucosus et M. Sempronius Tuditanus. *Voyez* ci-après chap. 24.

Chap. XVI. *Cn. Nævius.* Névius s'attira, par la hardiesse de ses comédies, la haine de la noblesse, ce qui l'obligea de quitter Rome. Il se retira à Utique, où il mourut.

Chap. XX. *Canes sagaces.* Les Espagnols, lors de leurs premières expéditions dans le Nouveau-Monde, se servirent du même moyen contre les Indiens.

Chap. XXVI. *T. Coruncanio.* Il est bon de remarquer que les prénoms donnés aux Coruncanius dans le chapitre précédent, sont à l'un Caius et à l'autre Lucius.

Idem. *P. Junio.* On ne voit pas pourquoi l'auteur associe ici à Coruncanius P. Junius, dont il n'a rien dit plus haut, si ce n'est qu'il joint le sentiment de deux écrivains qui ne s'accordent pas ensemble. (Guérin.)

Chap. XXX. *Lissum.* Cette ville, située à l'embouchure du Drilo, était la dernière de l'Illyrie.

Chap. XXXI. *Corcyra, Farus, Issa,* etc. Ce passage, par lequel il paraît qu'on ne cède aux Romains que les places ou pays énoncés, ne s'accorde pas avec le précédent, où l'on demande à

Pinneus d'abandonner toute l'Illyrie, excepté un petit nombre de places. (Guérin.)

Chap. XXXVI. *Fæsulas.* Ville d'Étrurie, au pied de l'Apennin.

Chap. XL. *Ab armorum nomine.* C'est-à-dire du nom de leurs javelots, appelés *gæsa.*

Chap. XLVI. *Padusa.* C'est le nom que les anciens donnaient à la plus méridionale des sept branches ou embouchures par lesquelles le Pô (*Padus*) se jetait dans la mer Adriatique. Ces sept embouchures étaient appelées *septem maria.*

Chap. L. *A. d.* vi *idus martias.* Il faut remarquer que comme on comptait à reculons par les nones et les calendes, le quatrième était deux jours avant le sixième, sans quoi le triomphe du 4 aurait précédé celui du 6; car le 4 des nones, des ides ou des calendes, c'est quatre jours avant les nones, et ainsi du reste.

(Guérin.)

Chap. LII. *Britomarus.* Selon quelques-uns, ce Britomare est le même que celui qui fut fait prisonnier et conduit au Capitole par Émilius (*Voyez* ci-dessus, chap. 45). Cela est peu vraisemblable. Mais on ne sait rien de bien précis par rapport aux Britomares, Britomartes ou Viridomares.

Chap. LV. *Viridomaro duce in Italiam venerant.* Ce Viridomare étant le même que le Britomare tué par Marcellus, les mercenaires qu'il avait amenés en Italie étaient des Gésates. Mais les Gésates, qui habitaient près du Rhône, ne pouvaient être venus des pays situés au delà du Rhin. Il est aisé de voir que Freinshemius a puisé à ce sujet dans divers auteurs qui ne s'accordent pas entre eux.

Chap. LVIII. *Legem Metiliam de fullonibus.* On ne sait pas trop ce que cette loi ordonnait au sujet des gens de ce métier.

(Guérin.)

Chap. LIX. *Ad longam sustinendam obsidionem.* On ne voit pas trop quel est ce long siège que soutint Demetrius. Ce n'est pas celui de Dimale, puisque le consul Émilius emporta cette

place d'assaut au bout de sept jours, ni celui de Pharos, dont il ne tarda pas non plus à se rendre maître.

CHAP. LX. *Si me defensorem potius, quam inimicum, habere Teuta maluisset.* On a vu précédemment (chap. 27) que Demetrius, sachant qu'on avait rendu sa fidélité suspecte à Teuta, avait livré aux Romains l'île de Corcyre.

CHAP. LXIII. *Ipse ac L. Paullus accusati.* Cette accusation, commune à Émilius et à Livius, ferait croire, contre le sentiment de Polybe, que ces deux consuls avaient eu une part égale à la réduction de l'Illyrie. (GUÉRIN.)

CHAP. LXIV. *Archagathus.* Ce médecin grec, qui exerçait plutôt la chirurgie que la médecine, fut surnommé par les Romains *vulnerarius* et *carnifex*, à cause des remèdes violens qu'il employait. Aussi ne tardèrent-ils pas à se dégoûter de lui.

Idem. *Nisi tum primum artis medicæ nomen auditum Romæ agnitumque esset.* Cette assertion n'est pas tout-à-fait exacte. Denys d'Halicarnasse, à l'occasion d'une peste qui fit périr à Rome, l'an 301, presque tous les esclaves et la moitié des citoyens, dit que les médecins ne suffisaient pas pour le nombre des malades. Il y en avait donc dès-lors. Mais il paraît que les Romains, jusqu'à la venue d'Archagathus, ne s'étaient servis que de la médecine naturelle ou de la simple empirique, telle qu'on a supposé que les premiers hommes la pratiquaient. (ROLLIN.)



